

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE POUR 2008



RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE POUR 2008

© CONSEIL DE L'ANDALOUSIE. Département de l'Économie et des Finances.
Élaboration: Commission de l'Impact de Genre dans les Budgets
Édition: Services d'Études et de Publications

I.S.B.N.: 978-84-8195-295-7

D.L.: SE-5695-07

Maquette et Impression: LUMEN GRÁFICA, S.L.
Imprimé à Séville. Espagne

**RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE
GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME
D'ANDALOUSIE POUR 2008**

INDEX

1. INTRODUCTION	7
2. IMPLANTATION DE LA PERSPECTIVE DE GENRE DANS LE BUDGET 2008: AVANCÉES STRATÉGIQUES	13
2.1. AVANCÉES MÉTHODOLOGIQUES	15
2.1.1. CHANGEMENTS DANS LA COMMISSION D'IMPACT DE GENRE DES BUDGETS DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE	16
2.1.2. LE PROJET G+	18
2.2. ÉVALUATIONS SUR LA STRATÉGIE D'IMPLANTATION	31
2.2.1. LA PERSPECTIVE DE GENRE EN MATIÈRE DE POLITIQUES BUDGÉTAIRES	31
2.2.2. LES INDICATEURS DE GENRE 2006 EN PERSPECTIVE	36
3. ÉGALITÉ DANS LA RÉALITÉ: AVANCÉES	65
3.1. INTRODUCTION	67
3.2. DÉMOGRAPHIE ET STATISTIQUES VITALES	69
3.3. PRÉSENCE DE FEMMES ET D'HOMMES AU POUVOIR ET LA PRISE DE DÉCISIONS	81
3.4. MARCHÉ DU TRAVAIL	101
3.5. ÉDUCATION	117
3.6. VIOLENCE DE GENRE	125
4. REPRÉSENTATION À CONSEIL DE L'ANDALOUSIE	127
4.1. ANALYSE CONJOINTE DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU CONSEIL DE L'ANDALOUSIE	129
4.2. DÉTAIL PAR CATÉGORIES	132
4.2.1. HAUTS FONCTIONNAIRES	135
4.2.2. PERSONNEL EMPLOYÉ	137
4.2.3. PERSONNEL FONCTIONNAIRE	139

5. RESSOURCES	149
INTRODUCTION	151
01.00 DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTE	153
06.00 CONSEIL DE L'AUDIOVISUEL D'ANDALOUSIE	160
09.00 DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR	165
10.00 DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	175
10.31 INSTITUT DE STATISTIQUES D'ANDALOUSIE	187
11.00 DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	196
12.00 DÉPARTEMENT DE L'INNOVATION, DES SCIENCES ET DES ENTREPRISES	205
13.00 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS	214
14.00 DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI	222
15.00 DÉPARTEMENT DU TOURISME, DU COMMERCE ET DES SPORTS	235
16.00 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE	245
17.00 DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ	253
18.00 DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION	269
19.00 DÉPARTEMENT POUR L'ÉGALITÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL	277
19.31 INSTITUT ANDALOU DE LA FEMME	291
20.00 DÉPARTEMENT DE LA CULTURE	295
21.00 DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	306
ANNEXES	313
ANNEXE 1. INDICATEURS DU GENRE DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES	315
ANNEXE 2. PERSONNEL DU CONSEIL DE L'ANDALOUSIE PAR CATEGORIES	343

INTRODUCTION

Nous présentons sur ces pages, le Rapport d'Évaluation de l'Impact de Genre de l'Avant-projet budgétaire de la Communauté Autonome d'Andalousie pour 2008. C'est le troisième Rapport publié conjointement avec le Budget, et le dernier de cette législature. De ce fait, il s'agit d'un rapport d'évaluation, et d'un instrument concernant l'ensemble de l'Administration Publique, par le biais de ses ressources budgétaires et qui a pour but de promouvoir à tout moment l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

En Andalousie, on considère que l'égalité de genre est non seulement important du point de vue de l'équité mais qu'elle est aussi fondamentale pour la croissance économique durable et pour la compétitivité, au sein de l'Europe. L'Andalousie a connu une croissance économique exceptionnelle qui l'a propulsé au premier rang de la compétitivité. Toutefois, la durabilité de cette croissance requiert l'introduction dans le secteur de la production, de tout notre potentiel en vue d'améliorer et d'exploiter notre capital humain, nos hommes et nos femmes notamment ces dernières. Dans cette optique, l'Agenda de Lisbonne a fixé, comme objectif essentiel pour la croissance économique des pays membres, la pleine incorporation des femmes sur le marché du travail, chiffrant à 60%, l'objectif du taux d'emploi et le taux de l'activité féminine pour 2010.

En Andalousie, l'égalité de genre est considérée comme un investissement d'avenir, un investissement qui nous permettra de consolider les progrès obtenus, et de continuer d'améliorer notre richesse, notre bien-être social et notre convergence, avec les pays les plus avancés. Pour l'Andalousie, l'égalité est essentielle. Notre avenir dépend du fait que nous soyons assez intelligents pour exploiter tout notre potentiel. La configuration actuelle et la dynamique sociale

qui exercent sur les femmes, une surcharge de responsabilité, entrave sérieusement leurs chances vitales et celles de tous considérant que si les femmes ne peuvent pas développer pleinement leurs capacités, c'est toute la population qui perd son potentiel de développement.

Le budget public n'est pas seulement un instrument financier mais est plutôt le cadre où se développent les politiques et les priorités d'un gouvernement. Dans ce sens, l'introduction de la perspective de genre dans le budget servira de stimulant pour la mise en oeuvre, à tous les niveaux, de politiques visant l'égalité des hommes et des femmes en Andalousie. Tous les Départements ont prévu des lignes d'action, aussi bien pour corriger les inégalités détectées dans leurs domaines de compétence mais aussi pour étudier les causes qui sont à l'origine de ces inégalités.

Par ailleurs, ce Rapport a pour objectif principal d'étudier à fond la direction de cet effort collectif, un effort qui, à l'origine, s'est développé au sein de tous les programmes budgétaires auxquels a été appliquée une nouvelle méthode d'analyse : la méthode G+, qui étudie à fond l'identification des moteurs de l'égalité de genre et permettant ainsi, un meilleur suivi des avancées.

Au moyen du projet, nous avons voulu faire un grand pas qualitatif, dans la progression vers un modèle durable de budgets en matière de genre. Cette initiative a comme objectifs principaux: étendre la perméabilité de notre structure d'organisation à ce genre d'analyse (une plus grande profondeur), promouvoir la sensibilisation, l'information et la formation, en matière de budget et de genre (une plus grande participation), et adopter une méthodologie qui nous permette de moduler les efforts, en influant de manière différentielle, sur les programmes budgétaires les plus importants, dans le but d'aller dans le sens de la convergence d'égalité des chances entre hommes et femmes.

Le présent rapport, approuvé par la Commission d'Impact de Genre du Budget de la Communauté Autonome de l'Andalousie, lors de sa séance du 22 octobre 2007, a été ci-après structuré dans les chapitres suivants:

- Dans le premier, nous donnons un bref aperçu des avancées stratégiques du projet G+, pour introduire la sensibilité de genre dans le Budget de la Communauté Autonome.
- Dans le second, nous exposons la situation réelle de l'égalité entre les hommes et les femmes en Andalousie, concernant la représentation, le marché du travail, l'éducation et la violence de genre. Dans le troisième, nous décrivons la situation de représentation des hommes et des femmes, dans l'administration publique andalouse.
- En dernier lieu, chaque section budgétaire présente son rapport de genre correspondant du budget, notamment les lignes et les actions entreprises, pour corriger les inégalités détectées, dans leurs domaines respectifs de compétence. Comme pour le Rapport précédent, une annexe a été jointe aux Indicateurs sélectionnés, de chacune des Politiques budgétaires, et, une autre, contenant une information détaillée par catégorie concernant le Personnel du Conseil de l'Andalousie.

Pour terminer, je voudrais souligner que ce processus est le résultat du travail de plusieurs personnes qui travaillent à tous les niveaux de l'administration publique andalouse, une administration fermement engagée en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes et que nous devons vivement remercier pour leurs efforts.

Octobre de 2007

Carmen Martínez Aguayo

Présidente

Commission d'Impact de Genre du Budget

2 **IMPLANTATION DE LA PERSPECTIVE DE GENRE DANS LE BUDGET 2008: AVANCÉES STRATÉGIQUES**

2.1. AVANCÉES MÉTHODOLOGIQUES

L'élaboration des Rapports successifs de l'impact de genre sur le Budget de la Communauté Autonome d'Andalousie, a eu une importance capitale dans la mise en oeuvre des initiatives contribuant à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Le travail mis en œuvre par les membres de la Commission de l'Impact de genre du budget, ainsi que la collaboration proactive de l'ensemble des centres de direction, a converti l'Andalousie en un point de lancement de l'application de l'analyse du budget, depuis la perspective de genre au niveau national, et un point de repère obligé au niveau international.

Le chemin parcouru n'a pas été facile, considérant que, quoique la connaissance de la mise en pratique de ce genre de méthode soit en théorie bien maîtrisée, son application pratique rencontre de nombreux problèmes en raison du haut degré de spécificité que présente le domaine subjectif auquel elle est appliquée.

Dans ce sens, l'expérience acquise, nous a montré que le travail accompli jusqu'à présent, correspond à une étape méthodologique embryonnaire pouvant être considérée comme une phase prospective avancée et une phase d'activation du changement culturel nécessaire et aussi comme une semence d'une valeur incalculable pour le lancement de développements ultérieurs permettant une plus grande profondeur d'analyse et un engagement d'organisation plus consolidé.

Nous décrivons ci-après les changements qui se sont produits tout au long de l'année 2007, au sein de la Commission, et nous présentons une description détaillée du projet G+.

2.1.1. CHANGEMENTS DANS LA COMMISSION DE L'IMPACT DE GENRE DES BUDGETS DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE

La Commission de l'Impact de genre des Budgets de la Communauté Autonome d'Andalousie, règlementée par l'art. 139 paragraphe 2 de la Loi 18/2003, du 29 décembre, portant approbation des mesures fiscales et administratives (Loi 3/2004, du 28 décembre), est un organe qui dépend du Département de l'Économie et des Finances, et a pour principal objectif, la rédaction du rapport d'évaluation sur l'Avant projet de la Loi du Budget de la Communauté Autonome, et dont les fonctions consistent à favoriser et à promouvoir la préparation d'avant projets selon la perspective de genre dans les divers Départements, et la réalisation d'audits de genre, au sein des Départements, entreprises et organismes du Conseil de l'Andalousie.

Le modèle d'évaluation de l'impact de genre des budgets andalous, est en effet, inclus dans le noyau du cycle budgétaire, où sont réalisées les orientations générales de politique économique, l'assignation des dépenses, la définition de recettes, et où finalement, le suivi de l'ensemble des politiques budgétaires est réalisé.

Ce modèle est tout à fait différent des autres propositions méthodologiques dérivées d'expériences internationales, dans la mesure où, la responsabilité d'impulsion et l'élaboration du rapport ne se trouvent pas dans des organes sectoriels traditionnellement élaborés par des politiques d'égalité, dont l'influence dans le processus d'élaboration budgétaire et leur incidence sur l'ensemble de l'organisation est généralement atténuée, mais dans le département qui est le plus grand responsable de la négociation, de l'octroi et du suivi de l'ensemble des politiques budgétaires. Cette définition garantit en effet, le traitement transversal de la politique d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans toutes les interventions susceptibles d'être financées par le budget public.

En vue d'obtenir une forte participation et un consensus, la Commission, a été modifiée dans sa configuration subjective et a été élargie à l'ensemble de l'Administration Générale du Conseil de l'Andalousie, la Commission est ainsi composée de deux membres de chacun des

Départements, de deux membres de l'Institut Andalou de la Femme, et de deux membres de l'Institut de Statistiques d'Andalousie, garantissant ainsi la représentation paritaire de chacun des organes cités. Pour sa part, le Département de l'Économie et des Finances, chargé de la présidence et de la vice-présidence est fortement représenté au sein de la Commission, à travers la Direction Générale des Budgets, la Direction Générale de la Planification, la Direction Générale des Fonds Européens et le Vice Département.

Par ailleurs, les membres de la Commission devront faire partie du personnel fonctionnaire du Conseil de l'Andalousie, ou au moins, des responsables des Directions de Service, ce qui lui confère ainsi un profil éminemment technique.

L'expérience acquise au cours de ces années de travail, dans la conception et l'implantation de stratégies visant l'introduction de la perspective de genre, dans les budgets a incontestablement porté ses fruits: une plus grande sensibilisation et une plus grande formation, en matière de genre du personnel de l'ensemble des Départements, un modèle de rapport efficace et progressivement enrichi, ainsi qu'une méthode de travail dynamique permettant le travail de collaboration , et un apprentissage permanent.

Toutefois, de cette expérience, nous avons également tiré de précieux enseignements concernant d'une part, le besoin d'étayer le modèle pour le rendre durable à long terme, et d'autre part, d'élargir la capacité de travail dans le développement de stratégies cohérentes et compatibles avec le degré de complexité, et la dimension du Gouvernement Autonome d'Andalousie.

Dans cette optique, en 2007, deux changements importants ont été adoptés dans l'organisation interne de la Commission, visant à:

- Unir indissolublement la perspective de genre au processus budgétaire, au-delà de l'élaboration ponctuelle du document, en introduisant la perspective de genre dans la dynamique de travail, dès les phases initiales de l'élaboration budgétaire. Pour ce faire, il a été décidé que la Vice présidence de la Commission soit assumée par la personne responsable de la Direction Générale de Budgets du Département de l'Économie et des Finances.

- Doter la Commission d'une plus grande capacité de travail en favorisant les initiatives de gestion, de coordination et de développement d'analyses. Pour ce faire, un secrétariat permanent a été constitué. Celui-ci est composé de quatre personnes, deux appartenant à la Direction Générale des Budgets, et deux au Vice Département de l'Économie et des Finances.

2.1.2. LE PROJET G+

Le but visé par ce projet, est d'avancer dans la définition d'une méthode de travail permettant d'analyser de façon progressive et consistante, la sensibilisation au genre des programmes budgétaires, et l'impact que produit, d'un point de vue du genre, la mise en marche des actions programmées.

La structure administrative du Conseil de l'Andalousie se caractérise par son importance et sa complexité, aussi bien par le nombre d'organismes et de centres de direction qui la composent, mais aussi par l'ensemble et le type de compétences qu'elle assume. Une bonne méthodologie d'analyse de l'impact de genre, dans le cas particulier du Conseil de l'Andalousie, doit, par conséquent, observer les points suivants:

- Suivre un processus d'implantation progressif et séquentiel.
- Avoir des critères clairs et simples, susceptibles d'homogénéiser les analyses réalisées par chacun des centres directeurs.
- Tre souples et adaptables aux besoins d'analyses spécifiques chacun d'entre eux.
- Tre capable de se formaliser, à partir de documents communs, brefs, auto explicatifs et faciles à utiliser.

- Etre compatible avec les travaux ordinaires, tout en évitant les dysfonctionnements propres du manque de coordination avec d'autres processus.

La portée de la méthode proposée est d'analyser, depuis une perspective de genre, les actions entreprises et qui, par conséquent, obtiennent le financement du Budget de la Communauté Autonome d'Andalousie, contribuant à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et non l'ensemble, ni l'intensité de la politique d'égalité menée à bien par le gouvernement régional dont l'effectivité n'a souvent aucun rapport avec ses répercussions budgétaires.

Les objectifs visés par le Projet G+ sont les suivants:

Adoption d'un système de gestion de changement culturel permettant d'avancer vers une prise en charge des valeurs organisationnelles qui privilégient les analyses de l'impact de genre, comme outil destiné à garantir les droits et les intérêts des hommes et des femmes.

L'introduction de la perspective de genre, dans l'analyse et dans la gestion opérative, implique une rupture des routines et l'introduction de nouvelles règles et de nouvelles valeurs:

- Nouveaux processus d'apprentissage.
- Altération et recomposition du schéma de valeurs, de priorités et de conceptions stéréotypées des rôles.
- Incidence sur la disponibilité du temps (professionnel et personnel).
- Effets sur l'organisation de tâches habituelles : insertion dans le chronogramme d'actions, d'assignation de priorités, de réalisation d'analyses supplémentaires, rédaction de rapports, l'établissement de communications internes et externes.

Parmi les facteurs susceptibles d'aider à renforcer la motivation se trouvent les suivants:

- Opter pour le leadership de la Commission d'Évaluation de l'Impact de Genre de Budgets, et de chaque membre au sein de ses centres de direction qui encourage des lignes de travail, claires, cohérentes et créatives, susceptibles d'arriver à un consensus, par le biais d'une participation active et constructive, et qui valorise les missions visant l'accomplissement de l'égalité des chances en matière de genre.
- Obtenir qu'aussi bien les personnes que les organisations auxquelles elles appartiennent, atteignent un haut degré d'identification avec le projet grâce à:
 - L'exposition des bénéficiaires de leur mise en place pour les hommes et les femmes, aussi bien dans le domaine personnel que dans l'effectivité des actions implantées sur le plan de l'organisation.
 - Le développement de la sensibilité à la transversalité de genre, par le biais de processus de formation, de rencontres d'information et de relations informelles intégrant le travail comme valeurs.
 - Elaboration d'un itinéraire de résultats à court terme, renforçant la dynamique de changement à long terme.
- Identification et mise en oeuvre d'éléments facilitant le système : espaces de discussion, une structure de coordination efficace, outils de conseil technique accessibles et constantes mises à jour, et de matériels simples, utiles et pratiques. Ces orientations à caractère général, servent de directives de base pour la définition des actions développant les autres objectifs.

Définition d'instruments d'analyses permettant l'identification d'obstacles à l'égalité de genre, dans le domaine de la réalité du programme.

Il est essentiel de disposer de la connaissance et de l'interprétation de la réalité permettant d'élaborer des actions, dans le développement des objectifs de genre, favorisant la convergence des chances exploitables par les hommes et les femmes.

L'analyse de la réalité, allant de l'identification des causes sous-jacentes aux comportements économiques, sociaux et culturels, n'est pas chose facile, en raison de leur ampleur et de leur complexité. Une connaissance scientifique très spécialisée et exigeant des élaborations complexes, est souvent nécessaire.

Dans de nombreux domaines, ces élaborations ont été profusément développées tandis que d'autres sont faibles. La disponibilité de cette information constitue une aide précieuse, pour effectuer la mission prospective, requise par l'analyse de l'impact de genre, cependant, son absence ne dispense pas de réaliser des approches, garantissant que la mise en place de l'action gouvernementale n'engendrera pas de divergences entre les hommes et les femmes.

Pour atteindre cet objectif la Présidence de la Commission propose:

- La convocation d'un groupe de travail (think-tank) d'experts spécialisés, dans différents domaines de connaissances- scientifiques, techniques ou professionnelles- qui fournissent des informations sur les obstacles à l'égalité et des points de convergence.
- Remplir un formulaire d'auto positionnement, à partir duquel les programmes moteurs d'égalité (G+) seront identifiés, et d'une enquête sur les perceptions des Directions Générales, sur le rôle joué par les autres programmes budgétaires dans le projet.
- L'élaboration de Documents de travail qui orientent l'analyse de la réalité sur laquelle le programme déploie ses efforts, et l'impact des actions programmes.
- Constitution d'exposés au sein de la Commission pour l'étude de sujets spécifiques ou concrétisation de spécifications pour la commande d'études externes.

Développement de stratégies simples et d'application facile, pour déterminer l'impact de genre des programmes budgétaires, et leur évolution temporaire.

Les budgets responsables du genre, peuvent apporter de multiples bénéfices, dans la mesure où ils aident à réorienter les politiques publiques, en mettant en oeuvre des instruments plus efficaces et plus productifs.

La détermination de l'impact différentiel d'une action concrète, est en étroite relation avec la qualité de la connaissance acquise sur le fonctionnement de la réalité sur laquelle on agit. De même, le degré d'efficacité de l'action ne dépend pas seulement de l'action gouvernementale, mais il se voit également influencé par d'autres vecteurs concomitants, bien souvent imprévisibles. Ceci n'est pas réservé aux analyses contenant une perspective de genre, c'est une partie de la nature propre de l'intervention publique. L'essentiel est, en tout cas, d'établir un système d'analyse, bien informé, à rétro alimentation, et avec une capacité d'apprentissage à long terme.

Chaque centre de gestion devra par conséquent, mettre en oeuvre des stratégies, dans son domaine de compétence, pour y inclure la variante sexe dans son analyse ex-ante et ex-post, dans l'élaboration de ses scénarios de résultats, dans la définition de ses objectifs, et dans l'assignation de ses ressources. L'accumulation progressive de connaissance experte, sur les causes de l'inégalité et les ressources les plus efficaces pour la combattre, génèrera une masse plus critique aidant à définir la meilleure façon de calculer les impacts différentiels, en termes de convergence d'exploitation des chances entre les hommes et les femmes.

Lors de ce processus d'analyse des programmes budgétaires, les centres de gestion disposeront de documents méthodologiques de travail, afin de mettre en oeuvre des stratégies d'évaluation de l'impact de genre, dans le Budget du Gouvernement Autonome d'Andalousie.

Identification, à l'aide d'une méthode participative, des programmes budgétaires susceptibles de devenir des moteurs de convergence en matière d'égalité.

Les programmes budgétaires du Conseil de l'Andalousie n'ont pas tous la même sensibilité ni la même importance concernant le genre. Certains ont un caractère instrumental de soutien à la mission des centres de gestion, tandis que d'autres déploient leurs effets, sur un volume de population très réduit, ou leurs compétences sont de simple application.

Adopter un niveau d'exigence similaire, pour tous les programmes, dans l'analyse et la contribution à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, déconcerte quelque peu, et éloigne l'approche de ceux véritablement importants, ceux dénommés moteurs d'égalité. Il convient donc d'établir une classification qui nous permette de distinguer quels programmes ont pour mission, d'aboutir à des résultats significatifs en termes de genre.

La classification adopte, comme concepts de base, la sensibilité et l'importance concernant le genre. Le premier essaie de découvrir dans quelle mesure le programme budgétaire affecte, directement ou indirectement, les personnes; tandis que le second, après avoir démontré la sensibilité au genre, recueille l'importance relative qu'a le programme, en fonction de quatre critères de base:

- Pouvoir de transformation : saisit le niveau de compétences de chaque programme budgétaire. Un programme essentiel, selon ce critère, est celui qui a pleins pouvoirs pour agir.
- Capacité de l'impact: identifie le volume de population sur lequel le programme budgétaire travaille. Par conséquent, plus le volume de population est grand, plus il sera important.
- Importance fonctionnelle : recueille les opinions de consensus d'experts sur le rôle de certaines politiques publiques, pour réduire les disparités de genre.

- Gestion du Personnel : il s'agit des programmes dont les actions affectent la gestion de personnel des centres de travail du Conseil de l'Andalousie.

De ce fait, tous les programmes figurent sur la matrice de correspondances ci-après présentées.

ÉCHELLE G+

Importance	Sensibilité au genre	
	Oui	Non
Faible	gI Programmes avec incidence sur les personnes essentiellement à caractère interne ou instrumental	g0 Programmes sans incidence directe sur les personnes et incidence indirecte nulle ou faible
Moyenne	G Programmes à impact faible, capacité réduite transformatrice ou faible importante fonctionnelle	
Forte	G+ Programme de grand intérêt grâce à sa capacité transformatrice, impact et importante fonctionnelle reconnue	

Pour réaliser la classification G+ des programmes, une méthode d'assignation a été développée, capable de déterminer les programmes où les politiques publiques du Conseil de l'Andalousie ont une incidence particulière, pour l'obtention de l'égalité de genre.

L'assignation de la classification (g0, g1, G et G+) a été réalisée en comptant simultanément sur les éléments d'analyse suivants:

- La contribution de tous les centres de direction du Conseil de l'Andalousie, ceci étant les impressions subjectives, en fonction de leur connaissance et de leur expérience en la matière. Cette évaluation avait, en outre, une double composante: l'appréciation que chaque centre a, sur le rôle et l'opinion des autres programmes budgétaires.
- Chaque centre a rempli un formulaire et numéroté sa position de 0 à 10, pour chacun des critères de classification. Il a, par ailleurs, fourni une évaluation, également numérotée de 0 à 10, pour chacun des programmes budgétaires qui composent le budget du Gouvernement Autonome.
- L'information objective sur la capacité d'impact, en termes de population sur laquelle elle agit, ainsi que le niveau et le type de compétences dont il est chargé.
- Et, enfin, le consensus académique en la matière, pour analyser quels sont les programmes susceptibles d'avoir une capacité d'impact particulière, dans la société andalouse et pouvant servir de levier de changements vers le genre.

Le processus de positionnement, participatif et consensuel, avec l'ensemble des centres du Conseil de l'Andalousie, a un caractère dynamique, permettant d'ajuster dans le temps, la situation des programmes budgétaires, en fonction de la perception, la connaissance, l'expérience et les procédés d'intervention en matière de genre.

Selon leur position dans la classification G+, les programmes budgétaires, sont obligés de présenter des avancées dans un rapport indicatif d'items.

EXIGENCES G+

- g0** 1. Ventilation des indicateurs relatifs aux personnes en fonction du sexe, s'ils existent.
- gI** 1. Ventilation des indicateurs relatifs aux personnes en fonction du sexe
2. Analyses des actions affectant de manière différentielle les hommes et les femmes dans la gestion du personnel des Départements et Organismes Autonomes.
3. Analyses des actions visant les personnes : accès aux ressources et à l'information.
4. Analyse et adaptation d'outils d'information pour l'introduction de la variante sexe.
- G** 1. Ventilation des indicateurs relatifs aux personnes en fonction du sexe.
2. Construction d'Indicateurs significatifs au regard du genre.
3. Analyse d'actions s'adressant aux personnes : accès aux ressources et à l'information.
4. Analyse et adaptation d'outils d'information pour l'introduction de la variante sexe.
5. Développement d'études analysant en profondeur les causes des inégalités, dans le cadre du programme.
- G+** 1. Ventilation des indicateurs relatifs aux personnes selon le sexe.
2. Construction d'Indicateurs significatifs au regard du genre.
3. Analyse des actions s'adressant aux personnes : accès aux ressources et à l'information
4. Analyse et adaptation d'outils d'information pour l'introduction de la variante sexe.
5. Développement d'études analysant en profondeur les causes d'inégalité, dans le cadre du programme.
6. Définition d'objectifs stratégiques, opérationnels et action, pour atteindre l'égalité de genre dans le cadre d'influence du programme
-

- La ventilation par sexe des indicateurs relatifs aux personnes, est un engagement obligatoire pour tous les programmes budgétaires, indépendamment de leur sensibilité et de leur importance au regard du genre. Il est entendu que les programmes inscrits dans la classification g0, n'auraient pas d'indicateurs définis de ce genre. Cependant, s'il y en avait, ceux-ci devraient également recevoir ce traitement.

- L'analyse des actions affectant de manière différentielle, les hommes et les femmes dans la gestion du personnel des Départements et Organismes Autonomes, est une exigence qui, bien qu'elles doivent être observées pour chacun des programmes budgétaires, dans la pratique concrète de la direction de ressources humaines (souplesse compensation d'horaires, heures de réunion, planification préalable des heures supplémentaires, planification des congés...), s'adresse expressément aux Programmes de Services Généraux, considérant le rôle qu'ils assument. À cet égard, il conviendrait, par exemple, d'analyser les raisons pour lesquelles il existe des disparités, par groupe et par niveaux, en fonction du nombre de personnes, par sexe qui travaillent dans les centres de direction, et quels peuvent être les obstacles qui empêchent d'atteindre une proportion équilibrée ; ou s'il existe des demandes de formation interne/externe entre les sexes qui devraient être expliquées.
- Analyse des actions s'adressant aux personnes : accès aux ressources et à l'information. Ce genre d'action a pour but d'évaluer l'existence d'inégalités entre les hommes et les femmes, en ce qui concerne l'accès aux ressources mises à la disposition des citoyens par l'Administration Andalous (subventions, services d'attention au public, information par le biais des différents canaux disponibles, etc.).
- Analyse et adaptation d'outils d'information pour l'introduction de la variante sexe. À ce stade, les programmes budgétaires doivent réviser l'ensemble des applications informatiques, les registres et autres sources d'information utilisés, pour saisir et traiter les données concernant les personnes, de façon à y introduire la variante sexe : registres de subventions, applications en ligne, de consultations ou de services d'information au citoyen, des enquêtes d'opinions sur la qualité des services, etc.
- Construction d'Indicateurs significatifs en matière de genre. Pour les programmes situés aux niveaux les plus hauts de la classification G+, il ne suffit pas de ventiler par sexe des indicateurs relatifs aux personnes. Il faudra faire un effort pour confectionner des indicateurs qui permettent de détecter des situations révélatrices d'inégalité, et qui contrôlent mieux les avancées obtenues, dans des domaines particulièrement sensibles.

- Une éventuelle impossibilité d'obtention d'information, à court terme, pour la construction de certains indicateurs, devrait nous encourager à apprécier et, le cas échéant, à élargir nos sources d'information.
- Mise en oeuvre d'études qui approfondissent les causes d'inégalité, dans le cadre du programme. Il est probable, à priori, que nous ne soyons pas en mesure d'identifier les rapports de cause justifiant l'inégalité observée, dans un domaine précis de la réalité, ou même, que nous ne sachions pas où, ni comment regarder pour détecter certains comportements différentiels entre les hommes et les femmes. Dans ce cas, il conviendrait d'avancer dans la connaissance de la réalité, à travers l'élaboration d'analyses simples, à partir des données disponibles, ou en ordonnant la mise au point d'études spécifiques, à des experts en la matière.
- Définition d'objectifs stratégiques, opérationnels et d'actions pour obtenir l'égalité de genre, dans le cadre de l'influence du programme. Cette exigence est typique, bien que non exclusive, des programmes budgétaires classés G+, d'autant qu'ils sont considérés comme des moteurs de changement en matière d'égalité.
- Chaque programme G+ devra par conséquent, rendre explicites les objectifs que l'on prétend atteindre à long terme, et qui orientent, en règle générale, leur politique d'égalité entre les hommes et les femmes. Ces objectifs à longue portée, devront bien évidemment, être précisés en objectifs opérationnels ou, à court terme, considérant que ceux-ci déterminent le type d'actions les plus appropriées à entreprendre.

Élaboration d'une méthode favorisant l'introduction de la perspective de genre, dans le cadre de la gestion ordinaire des centres de direction, dans le cadre du processus d'élaboration du Budget de la Communauté Autonome d'Andalousie.

La dynamisation du développement du projet est réalisée simultanément, tant au sein de la Commission de l'impact de genre du Budget de la Communauté Autonome, qu'au sein des réunions techniques avec les Secrétariats Généraux techniques et les Directions de Service de Budget des Départements respectifs.

Les étapes de la mise en oeuvre du projet ont été échelonnées dans le temps, de façon à ne pas entrer en conflit avec les dates où des pointes d'activité budgétaire sont prévues.

Séquence d'implantation du programme du Projet G+

La mise en œuvre du Projet G+ se propose d'élaborer trois étapes : classification des programmes, avancées dans l'évaluabilité des programmes, par rapport à la perspective de genre et enfin, la mise au point d'une méthode de suivi, et de contrôles des progrès accomplis.

La première étape revêt un caractère éminemment participatif, où tous les centres de direction du Conseil de l'Andalousie informent de leur position et de leurs attentes, ainsi que sur les autres centres de direction. Soulignons par ailleurs, la participation et l'opinion de prestigieux experts en la matière.

Cette phase a compté sur quatre éléments ou outils de base:

- Un formulaire d'auto positionnement comprenant des questions concernant le personnel du centre de direction, les bénéficiaires des actions, les besoins en matière de formation, l'impact du programme budgétaire, en termes de population potentielle et réelle, leur capacité de transformation ou les initiatives mises en place, afin d'apprécier les analyses de la réalité et l'impact des actions publiques, sous une perspective de genre.
- Ce formulaire remplit deux fonctions fondamentales : l'obtention d'information sur la perception du centre de gestion, sur leur rôle à jouer dans le projet, d'une part, et encourager un débat interne mettant l'accent sur le besoin d'adopter une attitude proactive, sur la mise en oeuvre d'analyses de genre dans l'étude, l'application et l'évaluation des politiques publiques, d'autre part.
- Une enquête sur les perceptions que les centres de direction ont, sur le rôle des autres programmes budgétaires, du point de vue de leur capacité de levier de changement, en termes d'égalité entre les hommes et les femmes.

- Convocation d'un groupe de travail (think-tank) composé d'experts, dans différents domaines du savoir scientifique, technique ou professionnel, en vue d'obtenir une vision externe qui, d'une part, puisse servir de preuve de contraste sur la justesse des mesures établies, et d'autre part, qui aide à identifier des actions et des aspects stratégiques, qui garantissent la durabilité du modèle d'insertion de la perspective de genre, dans les Budgets de la Communauté Autonome d'Andalousie.
- Afin de continuer à perméabiliser l'organisation du Conseil de l'Andalousie, une campagne de sensibilisation interne, sur les objectifs du projet pour le personnel de l'Administration Générale du Conseil de l'Andalousie, sera mise en place.

Après avoir identifié les programmes considérés comme des moteurs de changement, lors d'une seconde étape, l'objectif est de travailler à l'amélioration de l'évaluabilité. Pour ce faire, à partir des impératifs établis par le projet G+, en fonction de la position de chaque programme sur l'échelle G+, on travaillera de manière progressive et conjointe sur le diagnostic, l'établissement d'objectifs stratégiques et de définition d'indicateurs significatifs au regard du genre.

En termes opérationnels, après avoir clôturé la classification G+, chaque programme est obligé de présenter à la Commission d'Évaluation de l'Impact de Genre des Budgets de la Communauté Autonome d'Andalousie, un Plan de Travail où seront précisés les impératifs qui lui sont propres, en fonction de leur position sur l'échelle G+.

Enfin, la clôture du processus nécessitera, tout au long de la troisième étape, un système de suivi et d'évaluation permanente, dans les temps prévus, à l'aide d'une méthode étayant les progrès et le contraste des actions mises en oeuvre par les différents centres directeurs. Les audits de genre, toujours en cours de réalisation opérationnelle, seront un instrument encourageant, dans ce sens.

2.2. ÉVALUATIONS SUR LA STRATÉGIE D'IMPLANTATION

En 2007, on dispose pour la première fois, d'une information sur certains indicateurs budgétaires visant le genre, correspondant à l'exercice 2006. Cette information contenue dans le Compte Général de la Communauté Autonome d'Andalousie, permet de réaliser une évaluation initiale, sur la méthode utilisée pour la définir, et d'en analyser l'application, ouvrant ainsi des directives pour des développements ultérieurs.

Par ailleurs, la classification des programmes budgétaires, suivant la méthode recueillie dans le Projet G+, selon l'importance différentielle de chacun d'entre eux concernant l'égalité de chances entre les hommes et les femmes- est un instrument jouant un rôle prépondérant, dans l'évaluation quantitative de l'effort et de l'orientation des politiques budgétaires, du point de vue du genre.

2.2.1. LA PERSPECTIVE DE GENRE EN MATIÈRE DE POLITIQUES BUDGÉTAIRES

La stratégie d'élaboration de budgets visant le genre prévoit, comme il a été précédemment expliqué, une classification de l'ensemble des programmes budgétaires, en fonction de leur contribution à l'égalité de chances entre les hommes et les femmes.

La contribution de chacun des programmes est estimée, suivant sa sensibilité et son importance vis-à-vis du genre et repose sur 4 critères essentiels: le pouvoir transformateur, mesuré en fonction des compétences du centre de gestion, la capacité d'impact, en termes de population sur laquelle le programme influe, l'importance fonctionnelle- l'importance de la matière sur laquelle il agit, par rapport à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.- et enfin, la responsabilité sur la gestion du personnel du Conseil de l'Andalousie.

Cette classification établit quatre types de programmes, suite à l'application des critères cités ci-dessus, allant de ceux ne touchant ni directement ni indirectement les personnes (g0), à ceux considérés comme des moteurs d'égalité (G+). Les gI sont des programmes à caractère purement instrumental, ou à faibles ratios par rapport aux critères établis, tandis que les G sont considérés comme des programmes, même s'ils ne jouissent pas de la capacité transformatrice des G+, jouant un rôle prépondérant et voués à contribuer de manière proactive, à l'implantation de la stratégie générale.

L'aspect transversal de cette méthode permet d'évaluer, avec une certaine perspective, l'évolution des politiques d'égalité introduites dans l'ensemble des politiques budgétaires, non seulement quantitativement –information jointe au point 5 du présent rapport–, mais également la classification des programmes rend le suivi des crédits possible, annuellement, permettant ainsi d'évaluer l'effort financier accompli par la Communauté Autonome en la matière.

Évolution des programmes budgétaires selon la Classification G+

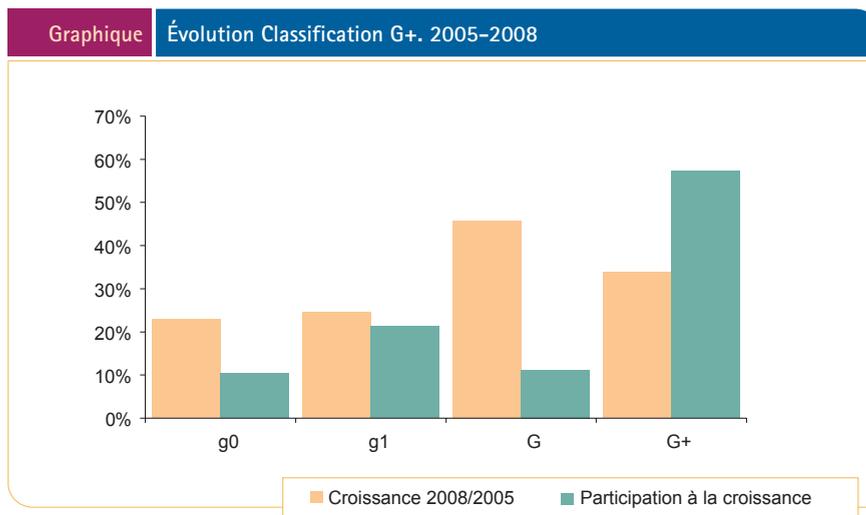
	2007			2008			Taux de variation 08/07
	N° de programme	Crédit initial	%	N° de programme	Crédit initial	%	
g0	18	4.000,1	13,7	19	4.184,1	13,1	4,6
gI	53	7.459,8	25,6	53	8.081,2	25,3	8,3
G	36	2.379,1	8,2	37	2.680,2	8,4	12,7
G+	37	15.348,7	52,6	37	17.016,2	53,2	10,9
TOTAL	144	29.187,7	100	146	31.961,8	100	9,5

Deux nouveaux programmes budgétaires ont vu le jour avec le Budget 2008. Ces programmes ont été classés, en fonction de leur pouvoir de contribution à l'égalité de chances entre les hommes et les femmes, dans les catégories g0 et G. Après ces annexions, en 2008, le groupe de programmes le plus important, est toujours celui correspondant aux programmes classés g1, au nombre de 53, tandis que ceux correspondant aux classifications G et G+, en contiennent 37 chacun. Les 19 autres programmes sont classés g0.

Côté financement budgétaire, les programmes regroupés sous la dénomination G+, absorbent 53,2% du Budget, accroissant ainsi leur participation aux dépenses totales par rapport à 2007, en raison d'une croissance supérieure à la moyenne: 10,9%, contre 9,5%. Le total des dépenses de ces programmes s'élève à 17 milliards 16 millions d'euros, 1 milliard 667,6 millions de plus qu'en 2007, soit un peu plus de 60% des fonds supplémentaires du Budget 2008, concentré dans les programmes jouissant d'un plus grand pouvoir transformateur.

Un total de 8,4% des crédits, a été attribué aux programmes G, c'est-à-dire 8,4% du Budget, soit 0,2 % de plus que l'année précédente, il s'agit donc du groupe ayant la variation annuelle la plus importante (12,7%). D'autre part, les programmes g1, en plus grand nombre, représentent 25,3% du Budget, accusent un léger recul depuis l'exercice précédent, de même que les g0, dont le montant total s'élève à 4 milliards 184,1 millions d'euros, supposent 13,1% des dépenses totales, contre 13,7% dans 2007.

Si l'on considère le cadre temporaire de la législature, onze programmes ont été créés au cours de cette période, dont sept classés G ou G+, l'un d'entre eux a été inscrit dans la catégorie g1, et les trois autres programmes appartiennent au groupe g0. En termes monétaires, les dépenses attribuées aux programmes G+, sont passées de 52% du Budget total, en 2005, à 53,2% en 2008, se traduisant par une croissance accumulée de l'ordre de 34%, soit trois points au-dessus de la croissance moyenne des dépenses, et 4 milliards 302 millions d'euros supplémentaires, et une remarquable incidence budgétaire sur l'égalité des sexes. De même, il convient de souligner, dans une moindre mesure pour le Budget, les programmes G ont également enregistré une forte croissance quant aux attributions, tout au long de la législature: 46%,



qui ont permis de passer du simple maintien de la participation relative aux dépenses, de l'ordre de 7,5% en 2005, à 8,4% en 2008.

Pour savoir dans quels domaines sont concentrées les actions les plus dynamiques, du point de vue de l'égalité entre les hommes et les femmes, nous analysons ci-après, le regroupement des dépenses des programmes G+ par politique.

Il est aisé de déceler les orientations générales des comptes de 2008, dans le regroupement des programmes G+ suivant les politiques, où les dépenses sociales jouent un rôle prépondérant. Ainsi, à la tête de la croissance, lors de cet exercice, se trouvent la Politique de Services et les Prestations Sociales, qui augmentent de 22,2% par rapport à 2007. Dans ce cas, il convient

de signaler l'importance des services et des prestations du Système d'Aide à la Dépendance du Gouvernement Autonome d'Andalousie, qui en 2008, ont enregistré une hausse significative, de l'ordre de 110,9% par rapport à l'exercice précédent- notamment, en raison de l'intégration des bénéficiaires dont le degré de dépendance a été considéré comme sévère. Par ailleurs, les fonds destinés à l'aide aux personnes handicapées, ont enregistré une revalorisation de 19,5%

De même, les fonds de programme de Soutien aux Familles se sont considérablement accrus, des fonds qui prévoient certains services essentiels, tels que les places dans les crèches.

La politique en matière de la Santé, est la plus importante quant à l'ampleur des dépenses classées G+, avec 7 milliards 91,2 millions d'euros en 2008, et présente aussi une variation supérieure à celle de l'ensemble des dépenses, avec une enveloppe supplémentaire de 10,6%.

L'ensemble des programmes G+ de la politique en matière d'Éducation, pour sa part, perçoit, en 2008, un total de 6 milliards 349,4 millions d'euros, soit 557,9 millions de plus, que pour l'exercice précédent. La politique d'Éducation est un pilier essentiel de l'égalité des chances, et une condition sine qua non, pour les modèles de croissance économique durables, basés sur la compétitivité. Dans cette optique de consolidation du capital humain, la croissance du programme budgétaire de Formation pour l'Emploi est supérieure à celui du Budget de 1,2%, soit 346 millions d'euros.

À noter également, que dans le domaine du développement économique, le financement dont bénéficie la politique du Développement Économique et de l'Entrepreneuriat dont les actions atteignent les 385,2 millions d'euros, et la politique Agricole et de la Pêche, consacre 6,9 millions d'euros de plus, au Développement Rural qu'en 2007.

Pour conclure, il convient de souligner que, les fonds réservés à la politique de Sécurité et de Protection Civile, en 2008, s'élèvent à 395,7 millions d'euros. À ce titre, c'est dans le programme d'Administration de Justice que nous trouvons les actions de la Communauté Autonome d'Andalousie contre la violence de genre, du point de vue pénal.

2.2.2. LES INDICATEURS DE GENRE 2006 EN PERSPECTIVE

Les indicateurs font partie intégrante du processus de construction des politiques publiques, dans la mesure où, ils permettent la matérialisation et l'accomplissement des objectifs, et constituent une pièce-clé pour la réalisation du suivi de leur évolution, dans le temps.

Il existe plusieurs types d'indicateurs: ils prennent en compte les ressources disponibles, l'exécution des actions, les résultats visés et les impacts qui se sont produits. Tous ces aspects, souvent complémentaires, sont décisifs pour la gestion, dans le cadre d'une stratégie budgétaire à la recherche de résultats.

La construction et la disponibilité des indicateurs dépendent de la connaissance acquise de la réalité, des sources de données disponibles et des délais d'attente, dans l'obtention de l'information. Toutefois, il est préférable d'avoir un indicateur perfectible, qui permette d'avancer, plutôt que d'en manquer.

Ce sont surtout les indicateurs de genre qui fournissent l'information sur les objectifs, et le degré d'avancée de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Cependant, ils ne constituent pas la seule source d'information, et bien souvent, ils ne sont pas une source majeure d'information pour l'évaluation des actions mises en place. Dans certains programmes budgétaires, à caractère stratégique, l'analyse qualitative des progrès d'insertion de la perspective de genre, est d'une plus grande utilité- quant à la définition, l'application ou le suivi des politiques- que le nombre d'actions accomplies.

Le processus d'amélioration de l'évaluabilité de l'ensemble des programmes budgétaires, contenu dans la stratégie d'avancées des budgets à perspective de genre, a pour but la construction d'une séquence de plan consistant, transparent et durable. Il est extrêmement important de construire, au cours de ce processus, des indicateurs de genre qui soient en cohésion avec les objectifs définis et les actions programmées, consistants - qu'ils soient bien définis et durables dans le temps, et qui jouent un rôle prépondérant- qu'ils saisissent l'information illustrant le mieux l'évolution des résultats obtenus.

L'année 2006 a été le premier exercice budgétaire, au cours duquel, ont été introduits des indicateurs à perspective de genre, dans le Budget de la Communauté Autonome d'Andalousie. Tous les centres de direction ont proposé, en se basant sur une méthode participative, 544 indicateurs pour 14 politiques budgétaires sur 18.

Les objectifs visaient alors à obtenir le plus d'information possible, ventilée par sexe, en se basant sur les indicateurs concernant les personnes, à rendre les actions directement en rapport avec la perspective de genre perceptibles, et à mettre en valeur les systèmes d'information disponibles.

Cette expérience embryonnaire a porté ses fruits, vu qu'elle a permis d'introduire l'ensemble de l'organisation dans une voie d'amélioration, fondée sur des processus participatifs.- les centres de direction, la Commission de l'Impact de Genre des Budget et la Direction Générale de Budgets du Conseil de l'Andalousie, à même d'évoluer simultanément sur différents fronts:

- Accotement de la controverse relative à la disponibilité de sources d'information.
- Exploitation de la variante de la dimension de genre, sur les applications informatiques, et dans le registre du Conseil de l'Andalousie.
- Discrimination, en termes d'appartenance au sexe masculin ou féminin, en termes d'information saisie par les indicateurs.
- Définition du type et de la portée des indicateurs budgétaires.

Nous procéderons ci-après, à la description et à l'analyse des indicateurs de genre relevant du Budget de la Communauté Autonome d'Andalousie 2006, par sections budgétaires.

01 DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTENCE

Le Département de la Présidence a défini pour l'exercice budgétaire 2006, un total de dix indicateurs de genre recueillant une information concernant le nombre d'usagers de postes informatiques, les participants à la convocation de prix de journalisme, les bourses de formation attribuées, en matière d'Action Extérieure et de Coopération Internationale, ainsi que la participation des deux sexes, aux stages de formation organisés dans le domaine d'Action Extérieure, comme les étudiants et les enseignants.

En règle générale, on observe un bon niveau d'application par rapport aux estimations prévues, dont il ressort que le nombre de participantes aux actions de formation relatives à l'Action Extérieure, a été supérieur à la participation masculine de 9%, prévision initialement considérée équilibrée.

En ce qui concerne les bourses de formation attribuées, il convient de souligner que, l'on comptait sur une éventuelle participation masculine, or, elles ont toutes été accordées à des femmes.

09 DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Le Département de l'Intérieur a introduit vingt-et-un indicateurs : quatre relevant du programme 22B concernant le Réseau des Urgences d'Andalousie, onze en matière de bénévolat, et six relevant du programme budgétaire de politiques migratoires.

Dans le dernier cas, il est à noter que le IIème. Plan Intégral pour l'Immigration en Andalousie 2006-2009, prévoit que toutes les actions réalisées par la Direction Générale de Politiques Migratoires présentent, comme axe transversal, la perspective de genre et, comme objectif spécifique, examiner en profondeur la connaissance de la réalité des rapports de genre, au sein de la population immigrée résidant en Andalousie.

Parmi les indicateurs définis dans ce domaine pour le Budget 2006, se trouvent : le nombre d'enquêtes, de rapports et de parutions à réaliser, le nombre d'activités de sensibilisation en

matière de genre, la participation à des réunions pour le développement de projets de l'UE, et le nombre de subventions attribuées à des programmes concernant la perspective.

Dans tous les cas, on observe un niveau d'application supérieur aux prévisions initiales, notamment, les actions relatives aux enquêtes et aux rapports, soit 200%, les activités de formation et les réunions d'experts, de l'ordre de 211%, et les subventions à des programmes de genre, de 115%.

Dans le domaine du bénévolat, les indicateurs concernant les actions formatives, les subventions à des associations féminines, les rapports et les activités de sensibilisation en matière de genre, le degré de participation d'hommes et de femmes à des actions bénévoles, les conventions souscrites avec des universités andalouses, concernant la perspective de genre et enfin, les bourses de formation octroyées.

Le degré d'application des indicateurs est satisfaisant, dans tous les cas, on observe notamment, une hausse substantielle de la participation aux actions de formation, essentiellement dans le cas des femmes, de l'ordre de 353% (204% dans le cas des hommes).

Les subventions aux associations féminines ont également enregistré une hausse considérable, supérieure aux prévisions, de l'ordre de 119,3%.

Pour conclure, de l'appréciation sur les indicateurs relevant de la Sécurité et de la Protection Civile concernant les emplois créés et conservés, dans le Réseau des Urgentes d'Andalousie, il se dégage que, dans les deux cas, la présence est majoritairement féminine, et les niveaux d'application sont supérieurs aux prévisions initiales.

10 DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

En matière de recherche et d'information statistique, ont été introduits, dans le budget 2006, huit indicateurs de genre relevant du programme budgétaire 54F, fournissant une information sur l'activité prolifique de cet organisme autonome, dépendant de ce Département.

Le contenu des indicateurs concerne les activités statistiques, la demande d'information et les requêtes, les consultations dans les bibliothèques, les étudiants assistant à des activités de formation, les prix décernés aux meilleurs dossiers et aux meilleures thèses de doctorat et enfin, les études, rapports et analyses de normes réalisés.

Dans ce domaine, on considère qu'au-delà de l'analyse se rapportant à l'application des indicateurs établis, le rôle stratégique de l'IEA, repose sur sa responsabilité à fournir une information susceptible d'enrichir les analyses de la réalité, quant aux inégalités entre les hommes et les femmes; les aspects qualitatifs traités en profondeur, au chapitre 5 du présent rapport.

II DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Département de la Justice et de l'Administration Publique a défini pour l'exercice budgétaire 2006, un total de trente et un indicateurs de genre : onze relevant de l'Administration de la Justice et vingt, en matière d'aide à des mineurs ayant commis des infractions.

Dans le domaine de l'Administration de Justice, les indicateurs de genre établis recueillent, pour l'essentiel, une information sur des actions concernant la violence de genre. Parmi ces indicateurs, se trouve le nombre de cas enregistrés, dans les installations du Service d'Assistance à la Victime d'Andalousie, service public, universel et gratuit, offrant des services juridiques, psychologique et social, aux problèmes de victimes d'un délit pénal et qui s'y présentent volontairement.

L'information illustre la considérable différence numérique entre le nombre de femmes et d'hommes accueillis, 1.373 et 8.866 respectivement.

Quant à la formation sur la violence de genre, il convient de souligner la diversité des étudiants formés en la matière pendant des cours dispensés par des Juges et Magistrats, pour le personnel judiciaire et policier, ainsi que pour les greffiers, où l'on constate une présence plus importante d'enseignantes sur la totalité des stages organisés.

Pour ce qui est du programme d'aide à des mineurs ayant commis des infractions, les données affichent des différences significatives entre les sexes, notamment, un plus grand nombre de mineurs masculins. On observe toutefois, une hausse plus marquée du nombre de mineures ayant commis des infractions, par rapport aux chiffres initialement pronostiqués.

12 DÉPARTEMENT DE L'INNOVATION DES SCIENCES ET DES ENTREPRISES

Le Département de l'Innovation, des Sciences et des Entreprises a fixé quarante indicateurs de genre pour le Budget 2006, relevant des programmes 42J Universités, 54A Recherches Scientifiques, et 72A Entrepreneurs et Développement Entrepreneurial.

Dans le domaine du programme Universités, 14 indicateurs relatifs à des bourses de stages dans des entreprises ont été proposés, aux étudiants inscrits en premier, second et troisième cycle, aux enseignants et aux chercheurs, et au personnel administratif et de services.

Des données recueillies par le Compte Général, il ressort que l'application a été tout à fait satisfaisante, dans le cas des bourses universitaires attribuées pour des stages dans des entreprises et notamment, des bourses octroyées à des femmes, soit 261,6% par rapport aux prévisions initiales (210,2% dans le cas des hommes).

De même, suivant la tendance de ces dernières années, on observe qu'au cours de l'année 2006, 19.914 inscriptions étudiantes de plus, en premier et second cycle, ont été enregistrées, et finalement, 6.193 étudiantes de plus. Par contre, dans le cas des étudiants du troisième cycle, on observe un plus grand nombre d'hommes.

Concernant les enseignants et les chercheurs, les estimations initiales prévoyaient une présence majoritairement féminine, or, les données d'exécution affichent une évolution plus avancée pour les hommes, 6.386 hommes et 5.556 femmes; avec des niveaux d'exécution de 142% et 114%, respectivement.

Concernant le personnel administratif et des services des Universités andalouses, les données sur le personnel fonctionnaire, montrent une plus grande présence féminine et un rythme d'entrée des femmes plus marqué –126% contre 77,2% d'hommes–, soit 63% du total. Dans le cas de personnel employé, la composition par sexe est inversée, avec un plus grand nombre d'hommes, et une tendance à la masculinisation par rapport aux estimations prévues.

Parmi les indicateurs de genre définis, en matière de Recherche Scientifique et d'Innovation, apparaissent : le nombre de bourses pré-doctorales à la recherche, les aides attribuées à des groupes de recherche et de développement technologique, les participants à des groupes de recherches et d'entreprises, ainsi que le nombre de docteurs embauchés.

Dans ce domaine, il convient de souligner l'information concernant la participation égalitaire prévue, quant aux prix décernés pour la recherche, dans des groupes de recherches et entreprises, et quant au recrutement de docteurs. Finalement, la présence féminine a été inférieure à celle prévue. Ainsi, sur les six prix pour la recherche, cinq ont été décernés à des hommes, la participation féminine à des groupes de recherches, n'a atteint qu'un taux de 31%, et le nombre de femmes docteurs, a représenté 38% du total. Cependant, dans le dernier cas, il convient de préciser que leur présence a enregistré une hausse de 200%.

En matière d'entrepreneurs et de développement entrepreneurial, il s'est produit une forte croissance du nombre d'emplois créés et conservés par rapport aux prévisions, atteignant des niveaux d'exécution, de l'ordre de 155% et de 127%, hommes et femmes respectivement.

Par ailleurs, le profil des étudiants des stages et des bourses de formation, en matière d'économie sociale et d'entrepreneurs, affiche clairement une suprématie féminine, avec un ratio de 60% et de 64% respectivement, sur le total.

L'Institut de Recherche, de Développement et de Formation Agraire et de la Pêche, a introduit, pour sa part, dix indicateurs de genre dont le contenu se réfère au nombre de contrats de renfort du personnel de recherche, à la formation d'étudiants, l'attribution de subventions

pour assister à des stages, et le nombre de boursiers et boursières en formation. Dans tous les cas, le degré d'application est jugé satisfaisant.

En matière de bourses de formation, on observe une supériorité féminine, 78 contre 45, tandis que, dans le cas de personnes formées et le renforcement du personnel de recherches, les hommes y sont en plus grand nombre.

13 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Le Département des Travaux Publics et des Transports, a introduit vingt-deux indicateurs de genre, dont deux relèvent du programme Service de Soutien aux Familles, huit de l'Architecture et du Logement, six de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, un des Actions Intégrées et quatre des Services Généraux.

L'indicateur de genre défini dans le programme budgétaire Soutien aux Familles, recueille les bénéficiaires de l'aménagement fonctionnel de base de logements. Cet indicateur affiche un degré d'application plus que satisfaisant, avec un taux de 162%, par rapport aux prévisions initiales.

Quant au programme budgétaire Architecture et Logement, huit indicateurs de genre ont été introduits, dont le contenu se réfèrent aux bénéficiaires de subvention pour le réaménagement du parc public résidentiel et le réaménagement régional, aux demandes de location pour les jeunes, ainsi qu'au nombre de femmes et d'hommes responsables de direction de travaux.

En matière de réaménagement résidentiel, le niveau d'application est largement supérieur aux prévisions initiales, de l'ordre de 230%, dans le cas du réaménagement du parc public résidentiel, et de 168%, en ce qui concerne le réaménagement régional. La ventilation par sexe des deux actions, révèle une plus forte présence de bénéficiaires masculins; constatation dont il faudra tenir compte, pour fixer d'éventuelles situations d'inégalité.

Dans le domaine de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, les indicateurs de genre fournissent une information aussi bien sur la direction de travaux et des destinataires d'actions dans les espaces publics, que sur les bénéficiaires de subventions aux Corporations Locales en matière d'urbanisme; indicateur ayant enregistré, selon les prévisions initiales, un degré d'application de 144%. La ventilation par sexe, saisit, bien entendu, la structure démographique des Corporations Locales, objet d'apport financier.

Le programme 81C Actions Intégrées, a introduit deux indicateurs sur les bénéficiaires d'actions réalisées dans les Corporations Locales. Cette donnée a largement dépassé les estimations prévues. Les différences observées entre les sexes (1.262.188 hommes et 1.314.926 femmes) répondent, pour l'essentiel, à la structure démographique des localités ayant fait l'objet d'actions en la matière.

Pour conclure, le programme de Services Généraux, a proposé deux indicateurs de genre relatifs au nombre de formateurs et de participants aux actions de formation. Dans les deux cas, on observe une présence masculine majoritaire.

14 DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI

Le Département de l'Emploi a défini, pour l'exercice budgétaire 2006, six indicateurs de genre, dans le cadre du programme 44J Administration et Gestion du Service des Loisirs, qui fournissent une information sur les travailleurs, handicapés et retraités ayant bénéficié de séjours dans des Centre de Loisirs.

Dans tous les cas, le degré d'application est tout à fait satisfaisant, notamment, celui des séjours de personnes retraitées dont le taux atteint 140%. De même, la ventilation par sexe, reflète que le nombre de femmes bénéficiaires de séjours de loisirs, a été supérieur à celui des hommes.

Le Service Andalou de l'Emploi, a par ailleurs, introduit vingt-sept indicateurs de genre relevant des programmes budgétaires de Développement de l'Emploi, la Formation pour l'Emploi et l'Intermédiation et l'Insertion sur le marché du travail.

En matière de Développement de l'Emploi, ont été définis huit indicateurs de genre qui collectent des données sur les emplois créés et transformés, sur les travailleurs indépendants, hommes et femmes, et les postes occupés par des personnes handicapées.

L'information relative au nombre d'emplois créés, indique que le recrutement de femmes a été privilégié, soit 5.351 femmes et 4.984 hommes, en rapport direct avec leur situation sur le marché du travail.

De même, les données concernant le nombre d'emplois conservés, affichent la même tendance que dans le cas précédent : un degré de progression supérieur aux prévisions, 202% des emplois conservés pour les femmes et 136% pour les hommes et un nombre légèrement supérieur de contrats transformés en CDI, dans le cas des femmes (2.490 contre 2.408).

Quant aux postes occupés par des personnes handicapées, la progression de la présence féminine constatée est très satisfaisante, passant des 28% prévus au début à 40% des postes obtenus. Le degré d'application pour les deux sexes, est supérieur à 100% et atteint, dans le cas des femmes, 181%.

L'indicateur de genre qui fournit des données sur le nombre de femmes exerçant une profession indépendante, reflète une hausse significative par rapport aux prévisions, les progrès accomplis atteignent en effet, 163% contre 45% dans le cas des hommes.

Le programme Formation pour l'Emploi comprenant dix indicateurs de genre concernant le nombre d'étudiant(e)s formés, le niveau d'insertion sur le marché du travail des étudiant(e)s, la participation d'hommes et de femmes à des actions de téléformation, et à des stages de formateur d'enseignants et finalement, le nombre de personnes sous contrat-programme.

En règle générale, les indicateurs ont accompli les progrès escomptés, notamment, le degré de participation des femmes en formation, soit 219% (51.683 étudiantes), 122% dans le cas des hommes (30.042 étudiants)

Les indicateurs de genre portant sur les étudiants sous contrat - programme, leur insertion sur le marché du travail, leur formation par téléformation et les stagiaires de formation d'enseignants reflètent dans tous les cas, une plus forte participation féminine, et atteint le maximum dans le dernier cas, soit 69% du total des participants.

Dans ce domaine d'Intermédiation et d'Insertion sur le Marché du Travail, neuf indicateurs où l'on retrouve également le nombre de demandeurs d'emploi inscrits, avec le résultat suivant : 546.271 femmes et 312.156 hommes, ont été conçus.

Au cours de l'année 2006, le nombre de rendez-vous enregistrés dans les Unités Territoriales de l'Emploi (Agences Territoriales pour l'Emploi), le Développement Local et Technologique- dispositifs créés en vue de favoriser l'emploi et de promouvoir le développement local et technologique en Andalousie- s'est élevé, par sexe, à 82.964 femmes et 72.848 hommes.

Quant au nombre de femmes et d'hommes appartenant au système d'intermédiation andalou, on observe une plus forte présence féminine, soit 61% du total.

15 DÉPARTEMENT DU TOURISME, DU COMMERCE ET DES SPORTS

Le Département du Tourisme, du Commerce et des Sports a introduit dans le budget 2006, dix-huit indicateurs de genre, dont douze appartiennent au programme budgétaire d'Activités et de Promotion Sportive, quatre au Complexes Sportifs et deux à l'Aménagement et à la Promotion Commerciale.

Le programme budgétaire d'Activités et de Promotion Sportive, a assumé l'objectif des activités sportives et l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre de la participation à des programmes et à des compétitions sportives.

Les indicateurs relevant de ce programme, recueillent une information sur la participation de garçons et de filles aux rencontres sportives scolaires, sur les licences sportives attribuées à des sportifs fédérés, sur les participants au programme de sport universitaire, et aux championnats andalous de sport de base, ainsi que le nombre de sportifs inscrits au programme de chasseurs de talents.

Aussi bien dans le cas de rencontres sportives que de championnats de sport de base, on observe une importante participation féminine, supérieure, dans les deux cas, à celle masculine. Cette constatation ne s'applique, ni au programme de sport universitaire, ni aux programmes de chasseurs de talents, où la présence est majoritairement masculine.

En ce qui concerne le sport fédéré, on constate que les estimations prévues ont été supérieures dans le cas des femmes, soit 140% par rapport au nombre prévu dans le budget, passant de 68.000 à 95.000 participantes, un chiffre encore loin des 348.404 hommes fédérés.

Pour sa part, le programme budgétaire de Complexes Sportifs a introduit quatre indicateurs de genre, recueillant une information sur les prix et l'attribution de bourses. En ce qui concerne les prix, on observe une présence masculine majoritaire, tandis que les bourses de formation ont été octroyées à des femmes, dans 80% des cas.

Pour conclure, le programme budgétaire d'Aménagement et de Promotion Commerciale, a proposé deux indicateurs de genre relatifs au nombre de bourses de formation, accordées en matière de commerce intérieur. Partant de prévisions égalitaires, les progressions accomplies enregistrent finalement, une augmentation par rapport aux estimations initiales, soit 120% pour les hommes et 140% pour les femmes.

16 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Le Département de l'Agriculture et de la Pêche a défini pour l'exercice budgétaire 2006, seize indicateurs de genre.

La Direction Générale de Développement Rural élabore et se charge du suivi de programmes européens ayant, entre autres objectifs, la diversification des économies rurales, et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en milieu rural. Parmi les indicateurs de genres rapportés par ce centre de direction, il convient de souligner ceux concernant les emplois créés et conservés, grâce aux aides financières octroyées, le nombre d'établissements d'agrotourisme et d'artisanat, les projets d'insertion de jeunes sur le marché du travail, et le nombre de projets comprenant la perspective de genre.

Au cours de l'année 2006, en plus des programmes de Développement Rural, 2.203 projets, avec un investissement privé de 147,6 millions d'euros ont été exécutés. Cela a supposé la création de 2.491 emplois, dont 48% occupés par des femmes.

Les indicateurs concernant la promotion entrepreneuriale, dans le secteur de l'agrotourisme et de l'artisanat, ainsi que la promotion de projets visant l'insertion de jeunes sur le marché du travail, affichent une prédominance masculine.

17 DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ

Le Département de la Santé a établi quatre-vingt-huit indicateurs de genre se rapportant aux programmes budgétaires menés à bien par le Département et par le Service de la Santé, dépendant de la Communauté Autonome d'Andalousie.

Dans le domaine du Service de Soutien aux Familles, 18 indicateurs de genre ont été établis, afin d'apporter des précisions sur le nombre de professionnels en assistance den-

taire, les personnes nécessitant une aide à domicile, les patients examinés à domicile, le personnel soignant, les consultations dans les centres de santé mentale des enfants et des adolescents, les places en hôpital de jour inclus dans ce programme. De ces indicateurs, il ressort que:

- 44% des professionnels prêtant une assistance bucco-dentaire, étaient des femmes.
- Les femmes nécessitant une aide à domicile représentaient 60% des cas.
- Le plus grand nombre de patients examinés à domicile étaient des hommes.
- 87% des personnes soignantes sont des femmes.
- Les enfants et les jeunes hommes se rendent en plus grand nombre, dans les centres médicaux de santé mentale et dans les hôpitaux de jour. Cependant, les filles sont plus nombreuses parmi les patients hospitalisés.

En matière d'Assistance Sanitaire, les indicateurs de genre introduits dans l'exercice budgétaire 2006, ont fourni des précisions sur le nombre total de personnes enregistrées aux urgences, dans les hôpitaux et ayant subi des interventions chirurgicales, en consultations dans les centres médicaux et à domicile, en consultations chez le pédiatre et en infirmerie.

À la lumière de ces indicateurs, il apparaît que, dans la plupart des cas, les femmes sont majoritaires en matière de consultations aux services de santé, ceci s'explique essentiellement, par la structure démographique- plus nombreuses dans les tranches d'âge avancé- et par les besoins spécifiques d'assistance, tels que le suivi de grossesse, l'assistance à l'accouchement, etc.

Toutefois, on observe un comportement diamétralement opposé, en matière de consultations pédiatriques, qui s'explique par une composante purement démographique.

Le programme budgétaire de Santé Publique et de Participation, a introduit quatorze indicateurs de genre de différents types parmi lesquels on trouve : le nombre de personnes concernées par les notifications annuelles de maladies à déclarer obligatoirement, les notifications d'alerte et les communications de maladies urgentes. Dans ces cas, l'information fournie par les indicateurs, met en relief une prédominance masculine, que l'on retrouve également, dans le cas de personnes sous traitement à la méthadone.

L'information recueillie par rapport au programme d'Alimentation, et au programme Sans Fumée- mené à bien dans des centres d'Enseignement Secondaire Obligatoire- reflète une présence majoritairement masculine, tandis que l'indicateur de population du programme Hypoacousie, indique une plus forte présence féminine.

Dans le cadre du programme budgétaire 41J Inspection de Services Sanitaires, les indicateurs de genre apportent une information sur le nombre de contrôles, sur les personnes assurées en situation d'incapacité provisoire, les contrôles du personnel du Conseil de l'Andalousie en situation d'incapacité provisoire et enfin, les contrôles du personnel du Système Sanitaire Public de la Communauté Autonome d'Andalousie, concernant l'incapacité provisoire. Dans les trois cas, on observe que le degré d'accomplissement est largement supérieur aux estimations initialement prévues et que, dans tous les cas, la présence féminine est nettement majoritaire.

En matière de Formation Sanitaire, de formation continue et de troisième cycle, ont été établis douze indicateurs de genre, dont le contenu s'articule autour des participants à des activités de formation internes, externes, de la formation organisée par l'Entreprise Publique des Urgences Sanitaires, et par l'École Andalouse de Santé Publique, du nombre de médecins internes et de sages-femmes en formation. Dans tous les cas, à l'exception des professionnels formés par l'EASP, les données, ventilées par sexe, affichent une présence féminine majoritaire.

En ce qui concerne les dons de sang et de plasma, aucune prédominance significative n'a été identifiée.

Pour conclure, le programme 41K Politique de Qualité et de Modernisation indique que 50% des parutions contiennent des analyses sous une perspective de genre.

18 DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION

Le Département de l'Éducation a établi, pour l'exercice budgétaire 2006, cinquante-six indicateurs de genre pour neuf programmes budgétaires sur dix.

Le programme budgétaire de Service de Soutien aux Familles a pour objectif de mettre en œuvre l'application de mesures en faveur des familles andalouses, dans le domaine de l'enseignement, pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Parmi les indicateurs inclus dans ce programme, se trouvent ceux concernant les activités extrascolaires, les cours du matin et le service de cantine.

Dans tous les cas, l'accomplissement des mesures a été excellent. La ventilation par sexe de ces mesures, ne présente aucune différence par sexe ne pouvant être expliquée que par la structure démographique, dans ces tranches d'âge. Ainsi, le nombre d'élèves assistant à des cours du matin, s'est élevé à 317.122 mineurs; par ailleurs, 503.808 garçons et filles ont participé à des activités extrascolaires, et 111.423 enfants ont utilisé le service de la cantine. De toutes les façons, l'essentiel, dans ce genre de mesures, n'est pas seulement l'analyse par sexe, mais plutôt la capacité globale du service, dans la mesure où, la disponibilité de ces services facilite la conciliation de la vie familiale et professionnelle, des femmes et des hommes.

Ce programme budgétaire, fournit également une information sur la politique de gratuité des livres de texte, et sur les enfants participant au programme de langue et jeunesse. Dans le premier cas, on observe, sans différences significatives par sexe, que 511.695 garçons et filles ont bénéficié de la gratuité des livres de texte, pour cette année scolaire.

Le programme Langue et Jeunesse, quant à lui, est l'une des mesures du Plan de Soutien aux Familles Andalouses, permettant aux jeunes de l'Enseignement du second degré, et de Formations Professionnelles Spécifiques des Lycées de l'Enseignement Secondaire d'Andalousie, de pouvoir perfectionner leur niveau de langue étrangère. 5.000 enfants ont bénéficié de cette initiative avec une participation féminine ayant été supérieure de 220%, à celle des garçons.

En matière de formation des enseignants, sept indicateurs de genre recensent le nombre de centres ayant des enseignants désignés en la matière, les conseillers d'orientation, les aides individuelles aux enseignants, ainsi que les professeurs participant à des actions formatives.

De l'information recueillie par ces indicateurs, il se dégage que : tous les centres ont un enseignant en matière de genre; les 5.400 aides individuelles aux enseignants en matière de formation, ont été attribuées à 57% des enseignants : les formateurs d'enseignants sont en majorité, des hommes (60%); et sur 170.556 personnes ayant participé à des actions formatives s'adressant aux enseignants, 60% étaient des femmes.

Pour ce qui est du programme budgétaire Enseignement Préscolaire et Primaire, deux indicateurs de genre ventilés par sexe, ont été définis. Les indicateurs affichent des résultats sur le nombre de garçons et de filles ayant bénéficié de la gratuité de l'enseignement, avec un niveau d'application optimum, par rapport aux prévisions initiales -480% chez les garçons et 572% chez les filles-. Quant aux élèves scolarisés en maternelle, les données indiquent qu'en 2006, il y avait un total de 216.370 enfants scolarisés, dont 104.907 de filles et 111.463 garçons.

Le programme budgétaire de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle, a défini cinq indicateurs de genre, ventilés par sexe, parmi lesquels se distinguent ceux concernant les élèves de l'Enseignement Secondaire Obligatoire et la Formation Professionnelle, le second degré et le cycle supérieur. En règle générale, on n'observe aucune prédominance significative concernant les inscriptions dans l'Enseignement Secondaire

Obligatoire, et les élèves et étudiants du second degré, ainsi que du cycle supérieur. Toutefois, on constate une présence féminine majoritaire dans le second degré, soit 57% du total, en hausse par rapport aux prévisions initiales.

En matière d'éducation spécialisée, deux indicateurs de genre ont été introduits et rapportent une information relative aux élèves, nécessitant une aide à domicile et un enseignement spécialisé. De l'analyse par sexe, il se dégage que ces élèves, majoritairement des garçons, représentent 63% dans les centres publics. Par ailleurs, l'assistance à domicile enregistre une participation de 55%, dans le cas des garçons.

Quatre indicateurs ventilés par sexe ont été proposés, dans le cadre du programme budgétaire d'Enseignement Compensatoire. Ceux-ci, ventilés par sexe, concerne les élèves bénéficiaires du Plan d'Aide aux Elèves Immigrés, mineurs admis au programme de Garantie Sociale, la participation d'élèves dans des Foyers Ecoles et des Résidences Scolaires et enfin, le niveau d'utilisation du transport scolaire. De l'ensemble des indicateurs, on peut tirer les conclusions suivantes:

- Dans tous les cas, l'évolution réelle observée est conforme aux estimations prévues.
- Le nombre d'élèves appartenant aux programmes de Garantie Sociale présente une présence masculine qui atteint 66%. Cependant, les prévisions initiales ont enregistré une diminution de 5%.
- Les autres indicateurs ne révèlent aucune prédominance significative concernant le genre.

Dans le cadre de l'enseignement pour adultes, trois indicateurs de genre ont été définis. Ventilés par sexe, ils concernent les élèves en formation primaire, secondaire pour adultes, formation de professions et enseignement du second cycle, les élèves dépendant de plans d'enseignement spécialisés- nouvelles technologies, cours préparatoires d'accès à l'université, et à des cycles de formation, etc.- et les élèves apprenant l'anglais à distance, avec le programme That's English.

D'une manière générale, on constate une présence majoritairement féminine –supérieure à 60%– on observe néanmoins, une évolution positive par rapport aux estimations initiales, dans le cas des hommes, tant dans le premier cas que dans le second, avec des taux d'application de l'ordre de 123% et 137%, respectivement.

Selon les indicateurs inclus dans les enseignements spécialisés, on note également une plus forte présence féminine, tant concernant la participation globale, atteignant 62%, que dans les cas particuliers des Écoles Officielles de Langues, où la participation des femmes est supérieure de 93% à celles des hommes.

Pour conclure, en ce qui concerne les projets de co-enseignement menés à bien, on constate un niveau d'accomplissement de 168%, par rapport aux prévisions initiales, soit 166 projets.

19 DÉPARTEMENT DE L'ÉGALITÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Département de l'Égalité et de la Protection Sociale, élabore une large gamme de programmes budgétaires jouant un rôle stratégique, pour permettre à la société andalouse d'avancer, en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Au total, pour le budget 2006, quatre-vingt indicateurs de genre ont été définis.

Le programme budgétaire Plan sur la Drogue, a introduit huit indicateurs ventilés par sexe. Les chiffres montrent en effet, qu'il y a une majorité d'hommes concernant les admissions aux traitements, avec un total de 14.320 hommes et 2.768 femmes. Cette tendance apparaît également, dans les données de patients, dans les centres de rencontres et les centres d'accueil, chez les patients en situation d'internement, et concernant le nombre total de patients inscrits à ces programmes.

Quant à l'information et la sensibilisation, en matière de prévention et de lutte contre la drogue, le nombre d'appels au téléphone d'information, s'est élevé à 1.273, à 80% effectués par des femmes.

D'autres données fournies en matière de drogue, concernent la formation dans les programmes de prévention, avec une information relative aux enseignants formés et aux étudiants participant aux programmes de prévention. Dans le premier cas, la ventilation par sexe révèle une plus forte présence d'enseignants formés, tandis que dans le second, aucune différence ne s'avère significative.

Dans le cas du programme budgétaire d'Assistance aux Personnes Handicapées, six indicateurs de genre ont été introduits. Ceux-ci concernent notamment, les places dans des résidences agréées, les places dans des centres de loisirs, les personnes soignantes ayant reçu une aide, les plans d'accessibilité subventionnés, les personnes examinées dans des centres d'évaluation et d'orientation, et les aides individuelles accordées. De manière générale, on peut en conclure que:

- Le degré d'application est satisfaisant, notamment, en ce qui concerne les plans d'accessibilité subventionnés dont les progrès d'accomplissement atteignent 720%, par rapport aux prévisions initiales.
- Le nombre de places dans les résidences agréées, s'élève à 2.385, dont 65% sont occupées par des hommes. Une participation comparable est constatée, en ce qui concerne les places dans les centres de loisirs agréés.
- 80% des personnes soignantes ayant bénéficié d'un soutien, étaient des femmes.
- Le nombre total de personnes examinées dans des centres d'évaluation et d'orientation, s'est élevé à 52.041, sans disparités hommes-femmes.
- Les 3.330 aides individuelles accordées dans ce domaine, ont été distribuées à 50% entre les femmes et les hommes.

En matière d'attention aux personnes âgées, neuf indicateurs de genre pour l'exercice budgétaire 2006, ayant obtenu des résultats conformes aux prévisions, ont été définis.

L'information comprenait le nombre de bénéficiaires d'aides aux personnes soignantes, et les bénéficiaires d'aides individuelles. Dans les deux cas, comme il semble raisonnable, la plupart des aides a été attribuée à des femmes, soit 69% contre 60% aux hommes.

D'après l'information recueillie dans le Programme de Tourisme Social, 7.639 femmes et 5.366 hommes ont participé, et en matière d'activité de formation à l'Université, le nombre de participation s'élève à 4.553 pour les femmes, et 1.599 pour les hommes.

D'autres indicateurs de genre définis dans ce programme, informent sur le nombre de bénéficiaires de places dans des centres résidentiels privés et des places agréées, à ventiler par sexe. Dans les deux cas, on observe une prédominance féminine, soit 70%, sur les 6.645 places disponibles.

Les aides accordées pour l'achat de produits optiques, se sont élevées à 20.330, dont 11.701 attribuées à des femmes, soit 58% du total.

Enfin, en ce qui concerne les Rencontres Intergénérationnelles, rendez-vous annuel, réunissant des jeunes et des personnes âgées, pour réfléchir aux difficultés auxquelles doit faire face chacune des générations. Il convient de souligner une présence majoritairement féminine, soit 82%.

Le programme budgétaire d'Aide à l'Enfance, assume, entre autres objectifs : la promotion des droits des enfants et la prévention de situations à risque. Dans ce cadre, quatre indicateurs de genre, fournissant des données ventilées par sexe ont été conçus et concernent:

- Le nombre de mineurs sous tutelle: 3.339 garçons et 3.339 filles.
- Le nombre de mineurs dans des familles d'accueil et d'adoption : 2.488 garçons et 3.732 filles.
- Le nombre de mineurs dans des centres d'accueil : 1.100 garçons et 826 filles.
- Le nombre de mineurs dans des centres de la petite enfance: 5.300 garçons et 5.345 filles.

Le programme budgétaire de Services de Soutien aux Familles est destiné à examiner les besoins stratégiques, pour l'obtention de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce programme, considéré moteur de changement, comprend des mesures visant à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Pour l'exercice 2006, vingt-deux indicateurs de genre ont été établis dans ce programme. Ceux-ci concernent les places du programme de Centre de jour, pour les personnes âgées et les handicapés, les places et les séjours pour soulager les familles, les places dans des centres agréés, pour les personnes âgées et les personnes handicapées, les nouvelles places et les usagers de centre socio-éducatifs, ainsi que les usagers des services gratuits de cantine.

Les indicateurs concernant l'aide aux personnes âgées ont permis de constater que:

- 3.570 places étaient disponibles dans le programme de Centre de jour dont 70% étaient occupées par des femmes.
- 7.112 personnes, dont 68% de femmes ont bénéficié du programme de séjour, pour soulager les familles.
- Sur les 4.152 places dans des résidences agréées, 69,8% étaient également occupées par des femmes.

Quant aux indicateurs de genre du Service de Soutien aux Familles relatifs à l'aide aux personnes handicapées, on constate une prédominance, contraire à celle observée dans le précédent groupe d'indicateur. Ainsi, aussi bien les places dans les centres de jour, que celles dans des résidences agréées et des séjours pour soulager les familles, sont en majeure partie, occupées par des hommes.

Dans le domaine d'aide aux mineurs, les indicateurs de genre recueillent des données concernant les Centres Socio-éducatifs, destinés aux enfants de 0 à 3 ans. Dans ce sens, il convient de souligner qu'en 2006, le total de places dans des centres socio-éducatifs a augmenté de 3.579, et le nombre d'usagers mineurs s'est élevé à 34.204 (14.115 filles et 20.510 garçons).

Le dernier des indicateurs du programme 3IP concerne les services subventionnés de cantine ayant été utilisé par 57.195 personnes, dont 70% étaient des femmes.

Le programme budgétaire 32E d'Insertion Professionnelle définit, entre autres objectifs, l'aide aux personnes en situation de dénuement, favorisant les mesures actives d'insertion. Ce programme définit deux indicateurs de genre concernant le nombre de bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion). Pour l'exercice 2006, sur le total de bénéficiaires, 17.574 étaient des hommes et 13.042 des femmes.

Le programme budgétaire de Revenu Minimum d'Insertion, introduit huit indicateurs de genre, avec une forte prédominance féminine. Cette situation répond à une entrée tardive sur le marché du travail et l'absence de contribution à la sécurité sociale, et à la structure démographique spécifique en fonction de l'âge. On observe par conséquent que:

- Le nombre de personnes âgées malades et handicapées, s'élève à 12.736, dont 84% sont des femmes.
- Sur les 21.548 aides supplémentaires correspondant aux LISMI et FAS, 85% des bénéficiaires sont des femmes.
- 75% des personnes ayant perçu les aides supplémentaires de Pensions non contributives en 2006, étaient des femmes.

Institut Andalou de la Femme

L'Institut de la Femme est précurseur en matière de politiques d'égalité, dans la Communauté Autonome d'Andalousie, et met en oeuvre des mesures d'action positive en faveur des femmes.

Pour l'exercice budgétaire 2006, et dans le cadre du programme budgétaire Actions pour l'Égalité et la Promotion des Femmes, vingt-trois indicateurs de genre ont été introduits.

L'indicateur de genre se rapportant au service de centres d'accueil de femmes victimes de violence de genre, fournit des données concernant le nombre de femmes ayant bénéficié d'une attention ainsi que des données concernant l'assistance psychologique reçue, des consultations téléphoniques, le conseil juridique en ligne et les bénéficiaires d'aides financières.

Le niveau de progrès accomplis par le service juridique en ligne, s'avère positif, et atteint un taux de 627%, par rapport aux prévisions.

Quant au programme d'assistance psychologique aux victimes de violence de genre, il a compté sur la participation de 1.417 femmes victimes de violence de genre, et a enregistré un total de 16.274 appels au téléphone d'information, mis à disposition par l'Institut Andalou de la Femme, en vue de répondre aux consultations en matière de violence de genre.

De même, le nombre de femmes victimes de violence de genre ayant bénéficié d'aides financières, s'élève à 175, tandis que 220 demandes de renseignements ont été enregistrées.

Par rapport à la promotion et à l'amélioration de l'emploi des femmes, 1.611 femmes issues du milieu rural, ont participé au programme de formation professionnelle, et 4.074 élèves ont participé à la formation aux nouvelles technologies pour l'emploi.

Les indicateurs de genre témoignent du nombre de femmes ayant participé à des programmes spécifiques pour l'orientation et l'accompagnement à l'emploi d'étudiantes, soit un ratio d'application de l'ordre de 129.3%.

Par ailleurs, en termes de promotion pour l'activité indépendante au féminin, 3.721 femmes chefs d'entreprise ont fait une demande de conseil et de formation, et 220 entreprises ont pris part au Salon International d'entreprises de femmes.

Le Service de Défense Légale contre la discrimination professionnelle est gratuit et concerne exclusivement la Communauté Autonome d'Andalousie. Sa principale fonction est le conseil

et la défense légale et judiciaire, dans le domaine professionnel, en cas de discrimination sexuelle. Ce service, d'après l'indicateur, a enregistré 1.246 cas de femmes.

En matière de développement des associations de femmes, l'information concerne la formation proposée à des associations de femmes, dont les stages sur les Nouvelles Technologies, auxquels ont assisté 1.685 femmes, et 1.357 à la formation spécifique en la matière.

D'autre part, l'impact sur le genre a évalué 108 projets règlementaires andalous.

Enfin, 272.306 femmes ont reçu une information dans les Centres Municipaux d'Information aux femmes (CMI), chiffre supérieur aux estimations prévues.

Institut Andalou de la Jeunesse

L'Institut Andalou de la Jeunesse, dans le cadre du programme budgétaire Promotion et Services à la Jeunesse, a établi douze indicateurs de genre pour le Budget 2006.

Les indicateurs de genre de ce programme ont introduit des données, ventilées par sexe, des étudiant(e)s assistant aux stages de formation pour les jeunes du Plan de Formation 2006, 1.178 étudiants et 2.673 étudiantes, ainsi que des données concernant les enseignants recrutés pour donner ces cours, avec une prédominance incontestablement féminine.

Quant au programme de Langue et Jeunesse, il apparaît que la participation est de l'ordre de 1.394 hommes, et 3.007 femmes jeunes.

Un autre indicateur de genre révèle que le nombre, ventilé par sexe, de nuitées enregistrées dans le réseau INTURJOVEN, a été de 541.800, sans disparités significatives hommes-femmes.

En ce qui concerne le nombre de délivrances de la Carte Jeune, en 2006, on observe une demande supérieure chez les femmes, de l'ordre de 19.475, contre 15.025 chez les hommes.

20 DÉPARTEMENT DE LA CULTURE

Le Département de la Culture a introduit trente-deux indicateurs de genre pour l'exercice 2006, dans le cadre des programmes budgétaires Biens Culturels, Services Généraux, Développement et Promotion Culturelle, Musées, Coopération Culturelle, Livre et Patrimoine Bibliographique et Documentaire et Planification Stratégique.

Le programme budgétaire de Services Généraux intègre deux indicateurs de genre décrivant le nombre d'effectifs de personnel, ventilé par sexe.

Le programme budgétaire de Biens Culturels définit quatre indicateurs de genre, fournissant des données ventilées par sexe concernant les bénéficiaires des bourses de formation et le nombre d'étudiant(e)s participant à des stages et des masters.

Le degré d'application dans ce dernier indicateur, révèle une remarquable augmentation par rapport aux prévisions, soit 244% chez les étudiantes, et 142% chez les étudiants.

D'un autre côté, le programme budgétaire 45C Développement et Promotion Culturelle, définit quatre indicateurs de genre. L'information fournie concerne le nombre d'élèves inscrits à des stages et ateliers, dont le total, ventilé par sexe, s'élève à 1.672 hommes et 1.673 femmes, ainsi que les bénéficiaires de bourses, pour le perfectionnement et la poursuite d'études.

Le programme budgétaire de Musées définit douze indicateurs de genre, dont le contenu fournit des données sur les élèves ayant assisté à des ateliers de formation, sur les bénéficiaires de bourses de formation, sur les étudiants du Master en Muséologie, et sur les personnes ayant assisté à des expositions.

De manière générale, on observe un niveau d'application conforme aux prévisions initiales, tant en ce qui concerne la participation des élèves, équilibrée pour les deux sexes, que l'attribution de bourses, réparties à 50% entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, le programme budgétaire Coopération Culturelle compte parmi ses objectifs, le soutien à des entreprises privées et publiques, en matière d'activités culturelles, et a établi trois indicateurs de genre dont le contenu intègre les données, ventilées par sexe, concernant le nombre d'utilisateurs des services d'information et de documentation.

On observe dans tous les cas, un niveau d'application supérieur aux prévisions initiales soit 184% d'hommes et 198% de femmes parmi les utilisateurs.

Dans le cadre du programme budgétaire Livre et Patrimoine Bibliographique et Documentaire, trois indicateurs de genre ont été introduits et concernent les aides à la recherche culturelle, tant pour les bénéficiaires de celles-ci que pour le nombre d'associations subventionnées. On observe également un bon niveau d'application, supérieur aux estimations initiales.

Enfin, dans le domaine de la planification stratégique et du soutien aux Industries Culturelles, quatre indicateurs de genre ont été définis.

Les utilisateurs des services de gestion et d'entretien du système, ainsi que les infrastructures corporatives sont répertoriés par ces indicateurs qui fournissent l'information ventilée par sexe. Une prédominance masculine est constatée dans les deux cas.

21 DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Département de l'Environnement a élaboré, pour l'exercice budgétaire 2006, seize indicateurs de genre relevant de quatre programmes budgétaires : Services Généraux, Enseignement Environnemental et Durabilité, Espaces Naturels Protégés et Services environnementaux, Conservation et Exploitation des Ressources Naturelles.

Le programme budgétaire de Services Généraux affiche des données ventilées par sexe concernant le nombre de propriétaires de terrains.

En matière d'Enseignement Environnemental et de Durabilité, deux indicateurs de genre ont été établis, pour rendre compte du nombre d'élèves ayant reçu une formation en matière d'enseignement environnemental, qui s'élève à 750 filles et 650 garçons.

D'autre part, le programme d'Espaces Naturels Protégés et des Services Environnementaux, introduit deux indicateurs dont les données sont ventilées par sexe, et se réfèrent au nombre de travailleurs, hommes et femmes, dont l'emploi est associé à la gestion publique. À noter, une prédominance féminine, soit 228 femmes contre 136 hommes.

Enfin, le programme budgétaire Conservation et Exploitation des Ressources Naturelles, définit dix indicateurs de genre qui offrent des données de diverse nature, concernant, entre autres, le nombre de chasseurs, de pêcheurs et de garde-chasse agréés. De ces données, il se dégage une différence considérable entre les femmes et les hommes licenciés, la présence masculine y étant largement majoritaire.

D'autres indicateurs de genre font référence aux employées du Plan INFOCA, et les données obtenues montrent une fois de plus une forte masculinisation dans ce secteur, soit 3.659 hommes contre 201 femmes.

Quant au secteur de l'eau, le programme budgétaire 51C Planification et Gestion d'Infrastructure des Eaux, a établi un indicateur de genre concernant les personnes ayant bénéficié de l'amélioration de l'approvisionnement en eau. Aucune disparité hommes-femmes n'a été détectée à ce sujet.

3

L'ÉGALITÉ DANS LA RÉALITÉ: AVANCÉES

3.1. INTRODUCTION

La situation d'égalité ou d'inégalité entre les hommes et les femmes, peut se mesurer ou être évaluée de multiples façons, et avec plus ou moins de profondeur. La prolifération de statistiques ventilées par sexe, et d'études spécifiques sur l'inégalité entre les uns et les autres, a considérablement élargi la perspective et la sensibilité sociale sur le sujet. Cela a permis, d'ouvrir la voie, pour aller au-delà des avis des uns et des autres, sur l'égalité ou l'inégalité. Cela a essentiellement servi, et ce qui est toujours le cas, à se détacher de l'idée que l'on vit déjà dans situation d'égalité, illusion qui semblait acquise, grâce à l'égalité formelle devant la loi.

L'image de la situation d'égalité hommes-femmes en Andalousie, que nous présentons ici comme élément-clé, en vue de constater où nous en sommes, et si nous allons dans la bonne direction, et si, en Andalousie, notre société avance vers l'égalité des femmes et des hommes. Parce qu'il s'agit de la responsabilité de toute la société et l'image devrait refléter les résultats des efforts de la société, et pas uniquement ceux du budget de chacun des Départements et des Organismes Publics, exposés dans le chapitre suivant.

Dans ce sens, et dans la lignée des deux rapports précédents, nous présentons une vision générale de la situation des femmes et des hommes, à travers l'analyse d'un ensemble de paramètres dans divers domaines. Les domaines habituellement utilisés par les organismes mondiaux, pour l'évaluation du progrès et le développement humain, ceux analysés par les Nations Unies, dans ses Rapports sur le Développement Humain, et ceux analysés dans des domaines d'évaluation du progrès, et de la compétitivité des pays tels que le Forum Davos, c'est-à-dire la présence d'hommes et de femmes dans les organes du pouvoir et de prise de décisions, en matière d'emploi, d'activité économique et d'éducation. Enfin, la situation de l'Andalousie, en matière de violence fondée sur le genre, est introduite comme indicateur de synthèse.

Dans chacun de ces domaines, nous avons tenté de montrer la situation actuelle, et son évolution au cours de cette législature (de 2004 jusqu'à ce jour).

Démographie et statistiques vitales. À cette occasion, en plus de la structure démographique, par âge et par sexe, ont été introduits des profils par province, et certaines de ces statistiques vitales reflétant des écarts, en fonction du sexe, telles que l'espérance de vie ou les causes de mortalité.

Présence et participation sociale. Il s'agit de présenter le profil de représentation d'hommes et de femmes au pouvoir et la prise de décisions, dans les mêmes domaines que le Rapport 2007, tout en analysant leur évolution depuis le début de cette législature, en 2004.

Marché du travail et salaire. Il s'agit d'une description de l'évolution du marché du travail, à travers les taux et les indices habituellement utilisés : activités, inactivité, emploi et chômage. La période d'évolution analysée dans ce cas, a été de 2003 à 2006, vu que les données annuelles de l'Enquête sur la Population Active, qui est la principale source d'information utilisée, offrent une plus grande fiabilité et une meilleure capacité d'analyse. Un autre volet de ce chapitre porte sur les taux d'accidents dans le travail, aspect social majeur, et du point de vue de la perspective de genre.

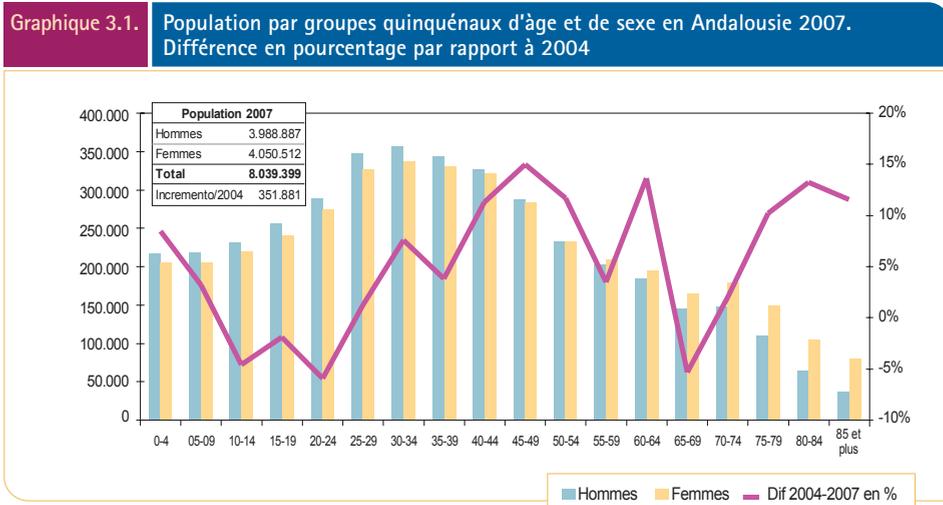
Enseignement et Nouvelles Technologies. En plus de l'évolution des élèves et des enseignants dans leurs divers domaines, ce rapport intègre des données concernant l'usage des nouvelles technologies.

Violence fondée sur le genre. Les chiffres officiels de plaintes et de décès dus à la violence envers les femmes, ainsi que leur évolution depuis 2004.

3.2. DÉMOGRAPHIE ET STATISTIQUES VITALES

Le 1er janvier 2007, l'Andalousie comptait 8.039.399 de résidents, d'après le recensement municipal, soit 17,8% de la population nationale, dont 49,6% d'hommes et 50,4% de femmes. En termes absolus, il y a 61.600 femmes de plus que d'hommes.

En trois ans (2004-2007) l'Andalousie a enregistré une augmentation de la population, de l'ordre de 5%, soit 351.881 personnes, dont 54% d'hommes. Sur le graphique suivant, on peut observer que la structure de la population, par groupes quinquennaux d'âge et de sexe, ainsi que l'évolution de chaque tranche d'âge, depuis 2004, exprimée en pourcentage de croissance ou décroissance.

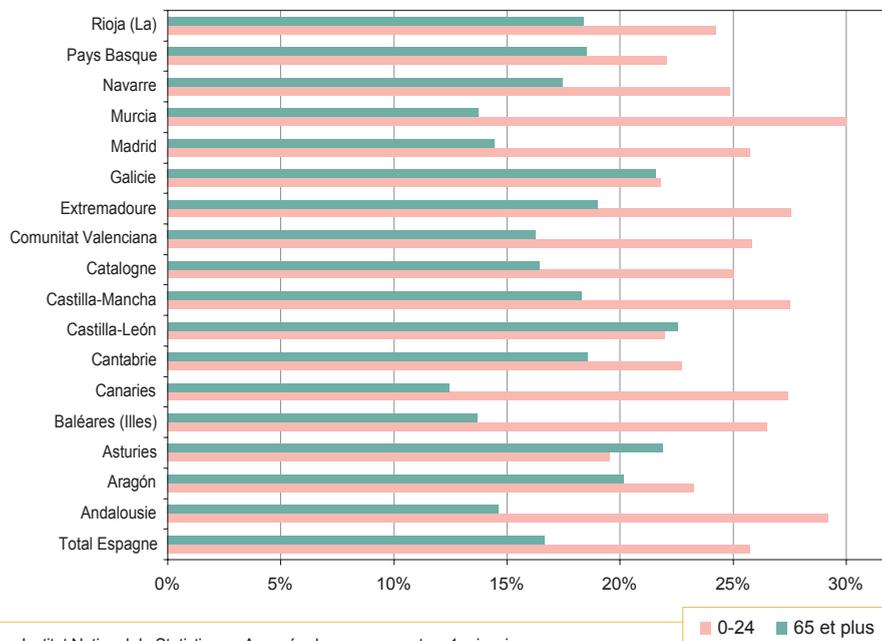


Source: Institut National de Statistiques: Avancée du recensement au 1er janvier.

L'Andalousie est la Communauté Autonome qui compte le plus grand nombre de population âgée de 0 à 24 ans, au niveau national, soit 20% de la population totale. Dans les trois groupes statutaires de base, l'Andalousie compte une population plus jeune que le reste de l'Espagne.

Les Asturies, la région de Castille León et la Galice, sont les régions avec le plus grand nombre de personnes âgées. Dans ces Communautés Autonomes, la population de plus de 65 ans, est égale ou supérieure à celle de 0 à 24 ans.

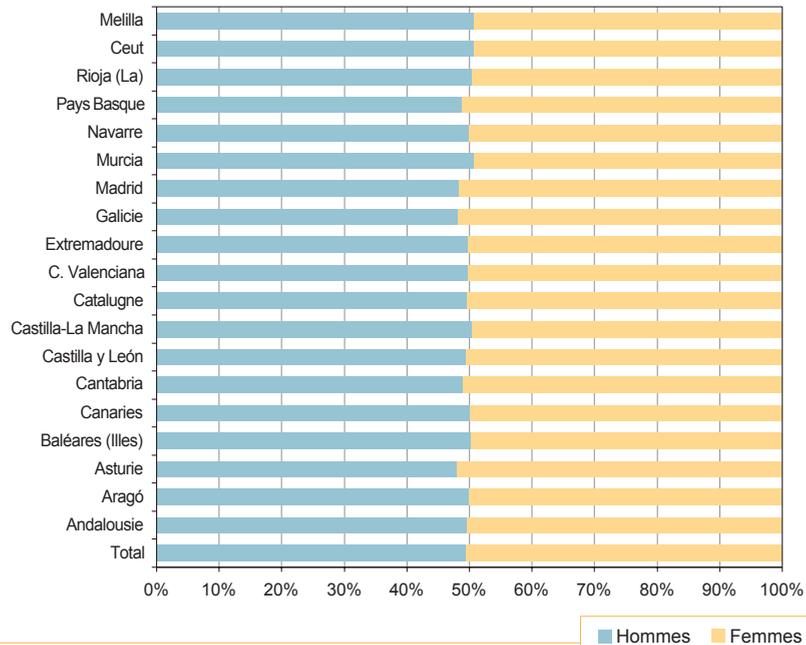
Graphique 3.2. Structure démographique par communauté autonome. Population de 0-24 ans et 65 ans et plus. 2007



Source: Institut National de Statistiques: Avancée du recensement au 1er janvier.

Ventilée par sexes, il convient de souligner l'indubitable égalité hommes-femmes en nombre, avec à peine quelques dixièmes de différence en pourcentage.

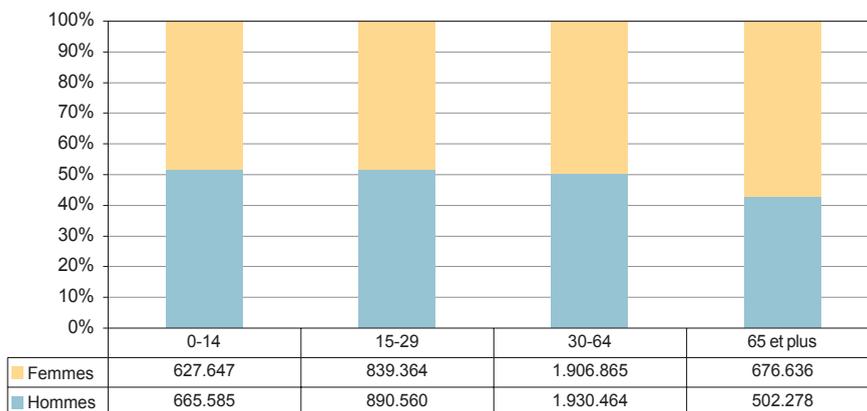
Graphique 3.3. L'égalité démographique des hommes et des femmes en Espagne. Année 2007



Source: Institut National de Statistiques: Avancée du recensement au 1er janvier.

En Andalousie, par tranches d'âge et par sexe, on peut constater sur les graphiques suivants, une distribution approchant les 50%, pour toutes les tranches d'âge, à l'exception des 65 ans et plus, une tranche d'âge où le nombre de femmes atteint près de 60%.

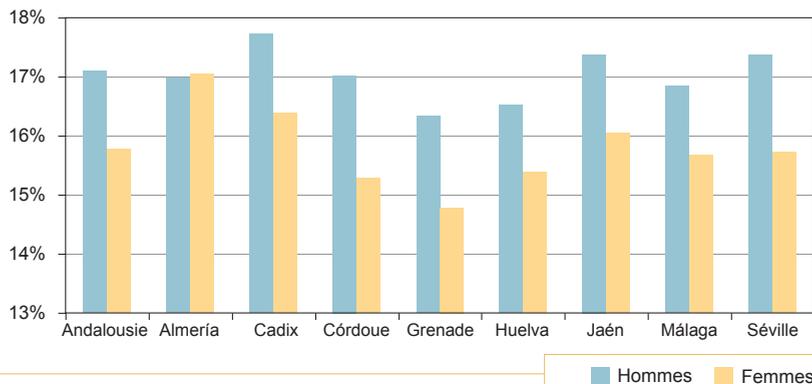
Grafique 3.4. Population par tranches d'âge et par sexe en Andalousie. Année 2007



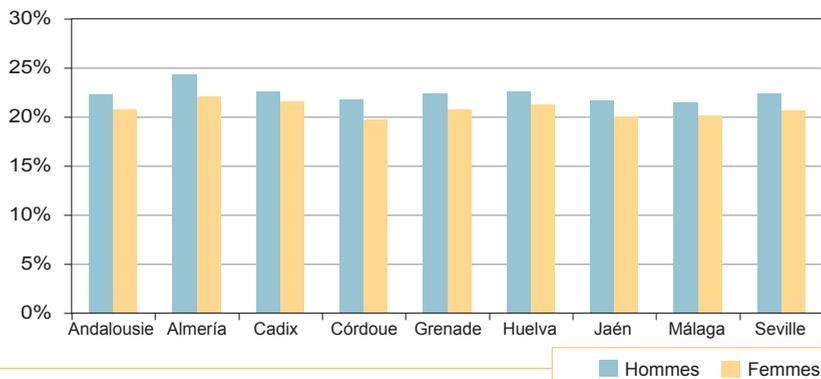
Source: Institut National de Statistiques: Avancée du recensement au 1er janvier.

De la structure démographique des provinces andalouses, il ressort qu'il y a plus d'hommes que de femmes de 0 à 14 ans, et plus de femmes que d'hommes, chez les personnes âgées de plus de 65 ans, et ce, dans toutes les provinces.

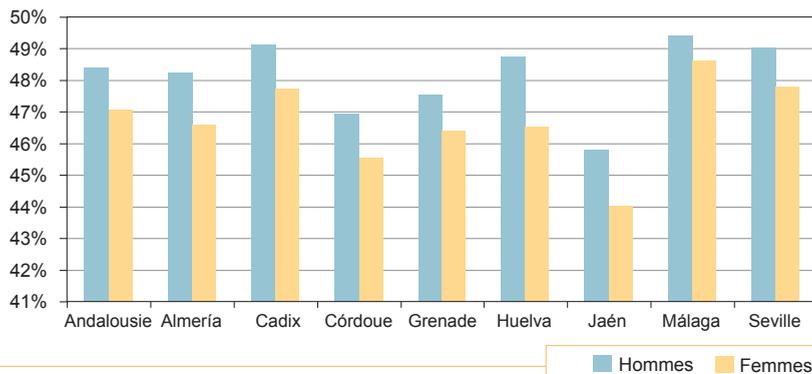
Grafique 3.5. Population de 0 à 14 ans sur le total par provinces selon le sexe. 2007



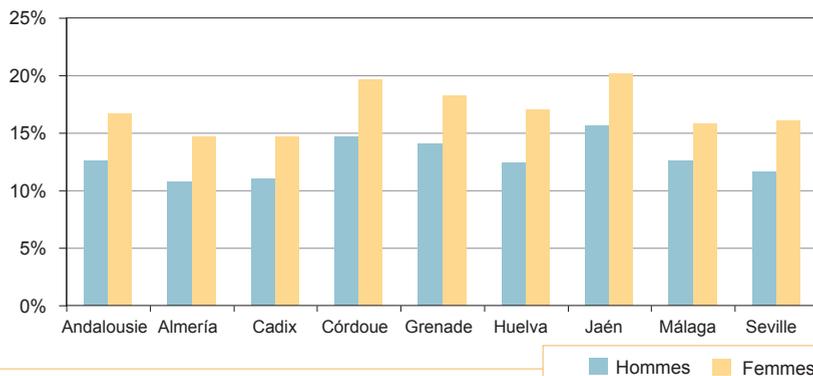
Grafique 3.6. Population de 15 à 29 ans sur le total par provinces selon le sexe. Andalousie 2007



Grafique 3.7. Population de 30 à 64 ans sur le total par provinces selon le sexe. Andalousie 2007



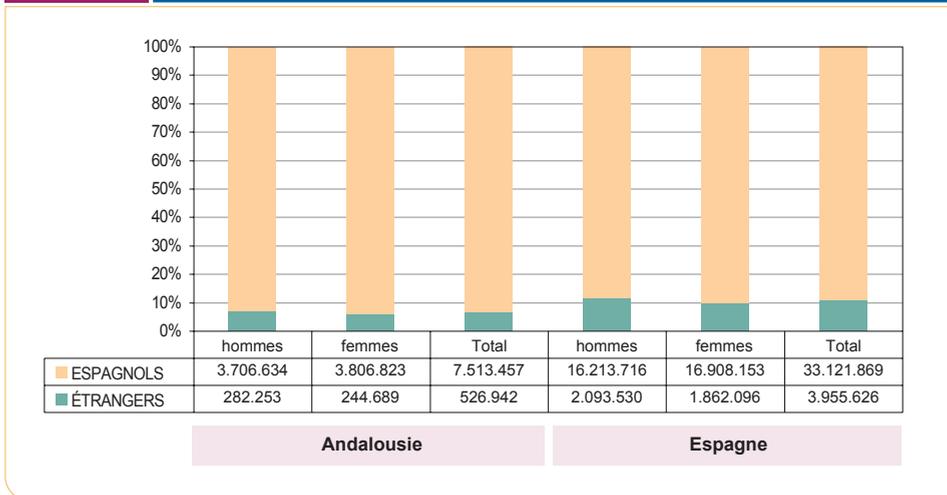
Grafique 3.8. Population de 65 ans et plus sur le total par provinces selon le sexe. 2007



Au 1^{er} janvier 2007, on comptait 526.942 **résidents étrangers** en Andalousie, dont 282.253 d'hommes (54%) et 244.689 de femmes. Les étrangers résidant en Andalousie, représentent 11,8% de l'ensemble de la population étrangère résidant en Espagne, et 6,6% de la population totale en Andalousie. Les étrangers représentent 10% de la population résidant en Espagne.

La distribution par sexe, de la population étrangère est comparable en Espagne et en Andalousie, s'approchant de 53-54% pour les hommes, et de 47-46% pour les femmes.

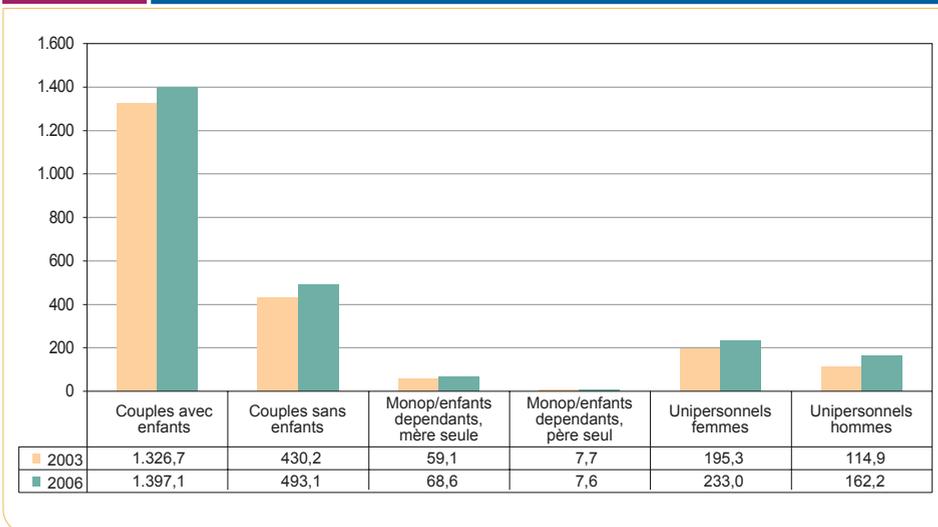
Grafique 3.9. Population espagnole et étrangère en Andalousie et en Espagne. Année 2007



Source: Institut National de Statistiques: Avancée du recensement au 1er janvier 2007.

L'un des aspects actuellement en pleine métamorphose en Andalousie, est **la constitution des foyers**. En effet, les foyers monoparentaux, avec des enfants dépendant d'une mère seule, sont en nette progression, à tel point qu'ils représentent aujourd'hui, jusqu'à 90% des foyers monoparentaux. Toutefois, ils ne représentent que 3% des foyers. Dans le domaine de la formation des foyers non familiaux, il convient de signaler l'augmentation des foyers unipersonnels, formés par des personnes seules, qui atteignent, à l'heure actuelle, 15% du total des foyers. Les hommes sont de plus en plus nombreux dans cette catégorie de foyers.

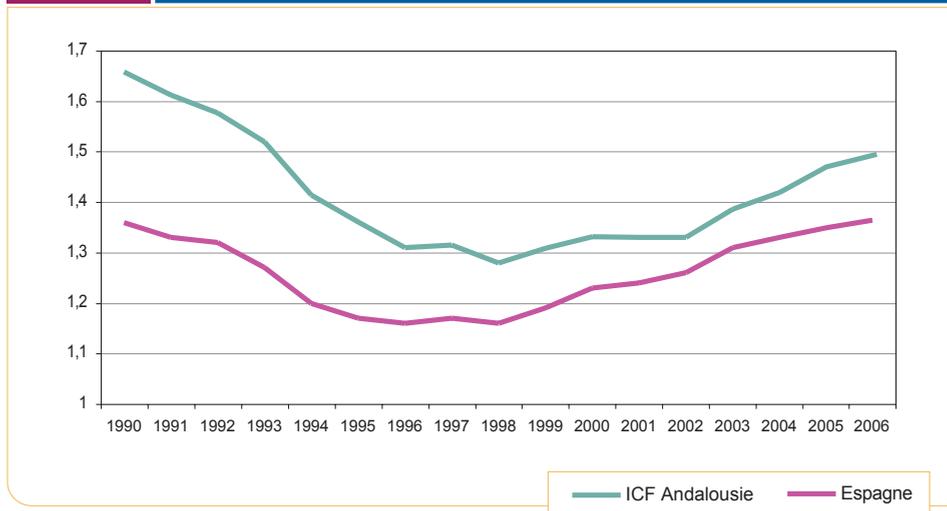
Grafique 3.10. Évolution de la structure des familles en Andalousie. Années 2003 et 2006 (des milliers de foyers)



Source: IEA. Exploitation de l'Enquête sur Population active de l'Institute National de Statistiques.

La fécondité en Andalousie, mesurée à l'aide du taux conjoncturel de fécondité, qui exprime le nombre moyen d'enfants par femme en âge fertile (15 à 49 ans), est de nouveau en hausse, depuis 1999, et se situe en 2006 à 1,51, l'une des plus élevées des Communautés autonomes et un peu supérieur au taux national (1,37).

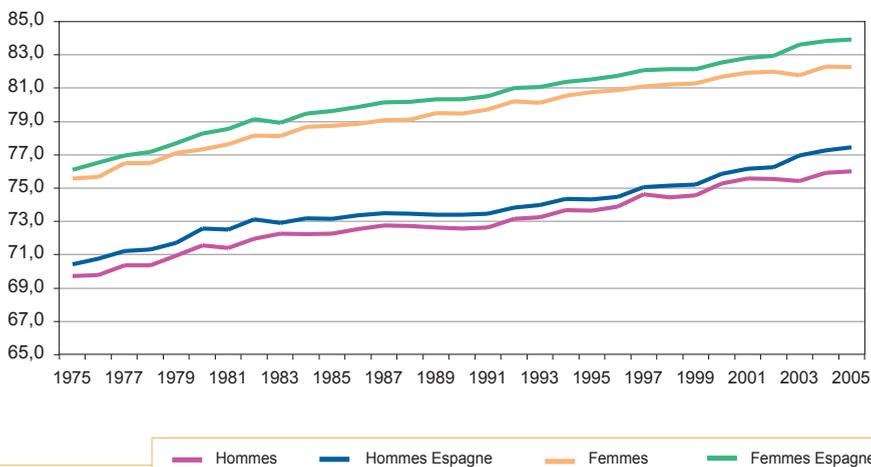
Grafique 3.11. Évolution de la fécondité en Andalousie et en Espagne



Source: Institut National de Statistiques. EUROSTAT.

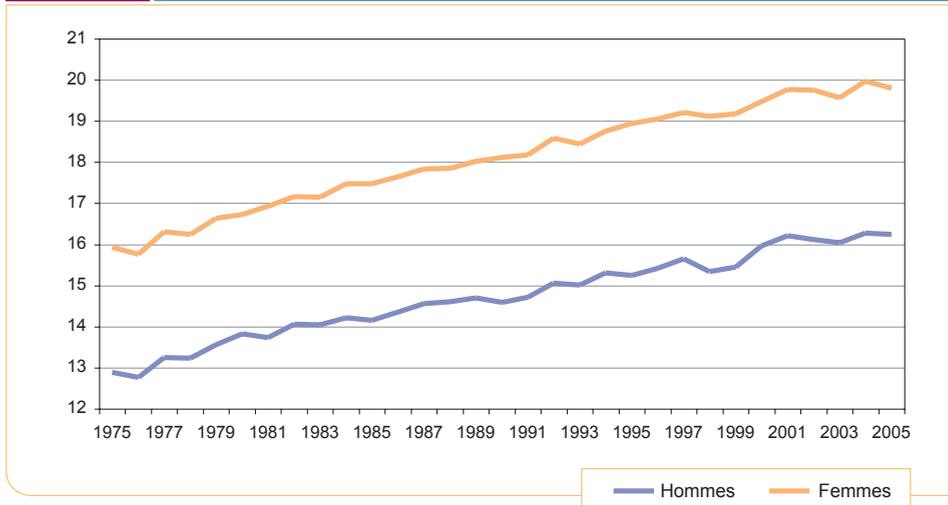
L'espérance de vie à la naissance était, en 2005, de 75,9 ans pour les hommes et de 82,2 ans pour les femmes, un pourcentage moins élevé que la moyenne nationale, dans les deux cas. (77,4 et 83,9). La différence s'est peu à peu réduite. Le rythme de croissance des femmes s'est vu ralenti et celui des hommes s'est maintenu, la tendance est, par conséquent, tend à s'équilibrer. Ainsi, la différence en matière d'espérance de vie à la naissance étant de 6,3 ans, en faveur des femmes, l'espérance de vie à 65 ans n'est que de 3,6 ans.

Grafique 3.12. Évolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe en Espagne et en Andalousie



Source: IEA.

Grafique 3.13. Évolution de l'espérance de vie à 65 ans selon le sexe en Andalousie

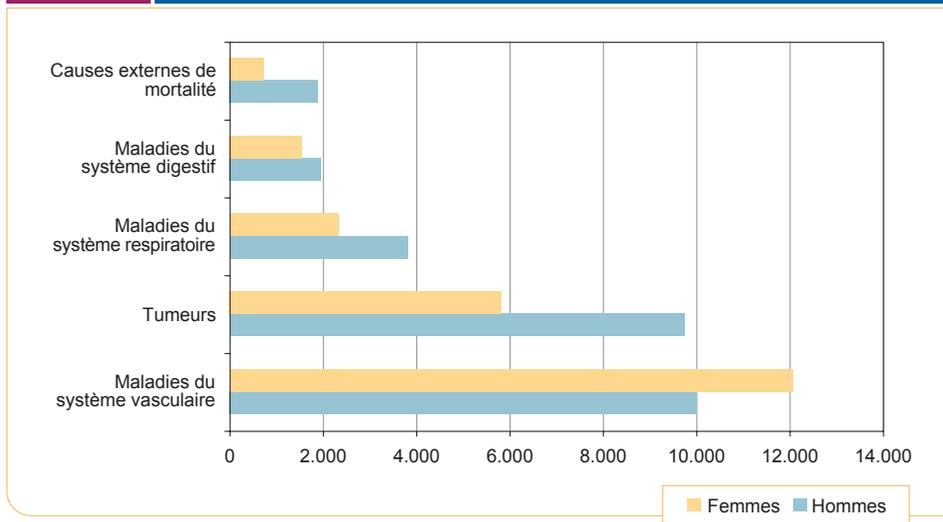


Source: IEA.

Il existe également des différences entre les hommes et les femmes quant aux causes de mortalité. Le graphique suivant illustre la distribution par sexe, des cinq premières causes, qui atteignent un total de plus de 80% de l'ensemble des décès survenus en Andalousie, en 2006. Les maladies du système vasculaire et dans cette catégorie, les maladies cérébro-vasculaires, sont la première cause de décès pour les deux sexes. Le taux de mortalité féminine, dans ce domaine, est supérieur à celui des hommes. Dans ce genre de maladies, les hommes présentent un taux de décès supérieur, pour cause d'infarctus aigu du myocarde, à celui des femmes.

Les hommes sont majoritaires, quant aux autres causes de décès, notamment, concernant la seconde cause de mortalité, les tumeurs, surtout de trachées, des bronches et des poumons, où ils représentent 89%. Chez les femmes, la principale cause est le cancer du sein.

Grafique 3.14. Décès selon la cause principale et le sexe en Andalousie. Année 2006



Source: INE.

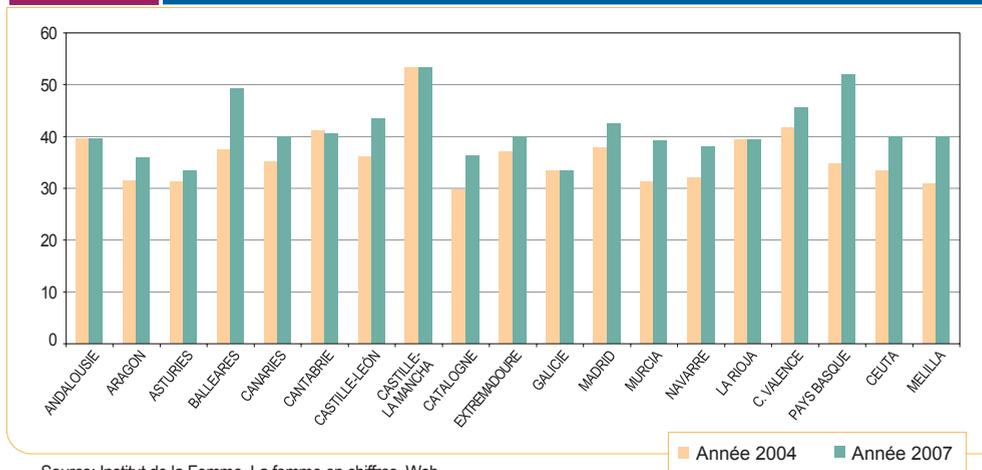
3.3. PRÉSENCE DE FEMMES ET D'HOMMES AU POUVOIR ET PRISE DE DÉCISIONS

PARLEMENTS

La présence de femmes et d'hommes au sein des parlements des gouvernements autonomes, a progressé dans toutes les Communautés Autonomes, où ont eu lieu des élections, entre 2004 et 2007, comme on peut le constater sur le graphique. Seule la Région Cantabrique a enregistré une légère diminution, le total de femmes parlementaires se situe néanmoins, à 40%.

Les régions de Castille La Mancha et le Pays Basque affichent une composition où les femmes représentent plus de la moitié des parlementaires. D'un autre côté, les Communautés Autonomes de Galice, des Asturies, d'Aragon et de Catalogne, présentent des pourcentages inférieurs, avec moins de 40%.

Graphique 3.15. Composition des Parlements Autonomes pourcentage de femmes. Années 2004 et 2007



Source: Institut de la Femme. La femme en chiffres. Web.

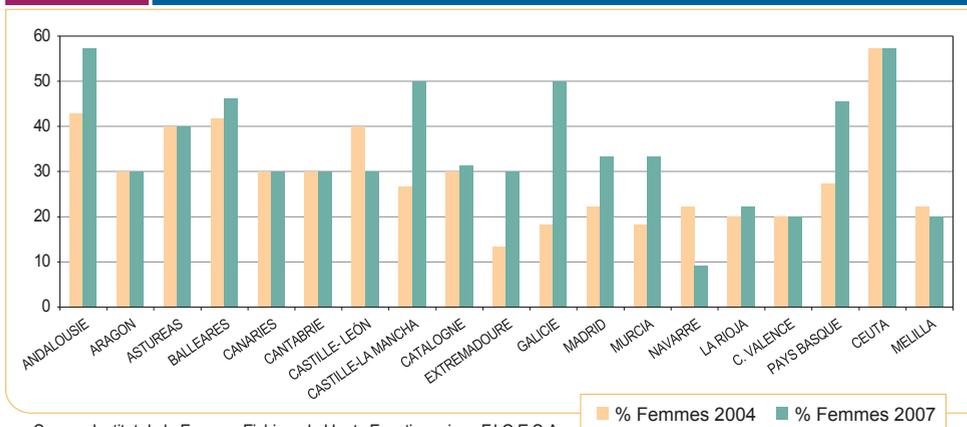
Au cours de cette période, le nombre de parlementaires des Communautés autonomes ont augmenté de 34 sièges en tout, bien que la mobilité entre les sexes ait été différente : une hausse de 77 sièges (17%) pour les femmes, et une diminution de 43 (5%) pour les hommes.

GOVERNEMENT DES COMMUNAUTÉS AUTONOMES

Les gouvernements des Communautés Autonomes ont aussi sensiblement augmenté la présence des femmes. Aussi bien la région de Castille La Manche que la Galice, ont des gouvernements paritaires. L'Andalousie se distingue par une plus forte présence de femmes que d'hommes, et il en est de même pour la ville autonome de Ceuta. L'équilibre des sexes obtenu, avec –au moins 40% de femmes– correspond au profil des gouvernements autonomes des Baléares, du Pays Basque et des Asturies.

Navarre a un gouvernement qui compte une plus faible proportion de femmes, avec un peu moins de 10%. Dans cette Communauté, ainsi que dans celle de la région Castille-Leon, la représentation féminine a enregistré un recul entre 2004 et 2007.

Graphique 3.16. Évolution des Gouvernements des Communautés Autonomes 2004–2007. Pourcentage de femmes



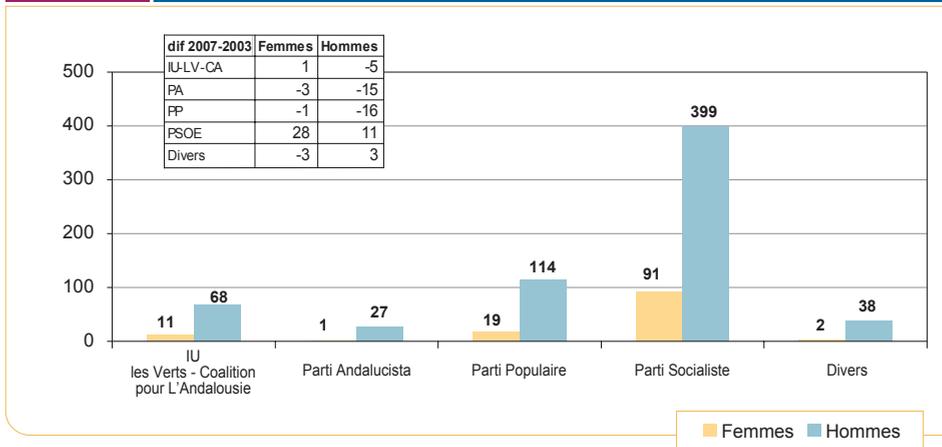
Source: Institut de la Femme. Fichiers de Hauts Fonctionnaires. F.I.C.E.S.A.

MAIRIES

En mai 2007, quand les élections municipales ont été organisées, la Loi Organique pour l'égalité effective des femmes et des hommes (3/2007), était déjà en vigueur. Cette loi établit une présence équilibrée des sexes (aucun ayant moins de 40%) concernant les candidatures. À la date de rédaction du présent Rapport, l'information relative aux Maires, hommes et femmes, affiche des résultats présentés par rapport à 2003.

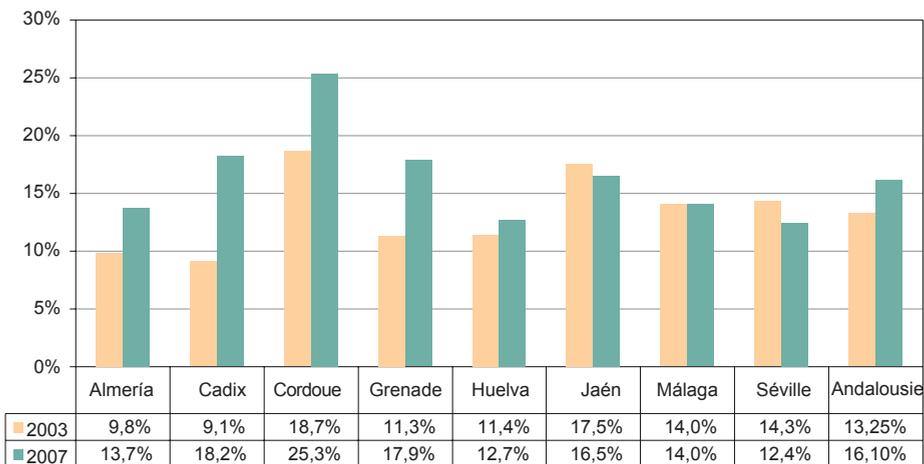
Le Résultat de ces élections est l'augmentation de 22 femmes maires en Andalousie, soit 2,9% de représentation féminine de plus, passant ainsi de 13,2% à 16,1%.

Grafique 3.17. Municipalités par parti politique selon le sexe en Andalousie. Année 2007



Source: IEA. Département de l'Intérieur. Gouvernement Autonome d'Andalousie.

Graphique 3.18. Évolution des mairies selon le sexe en Andalousie. Pourcentage de femmes en 2003 et 2007



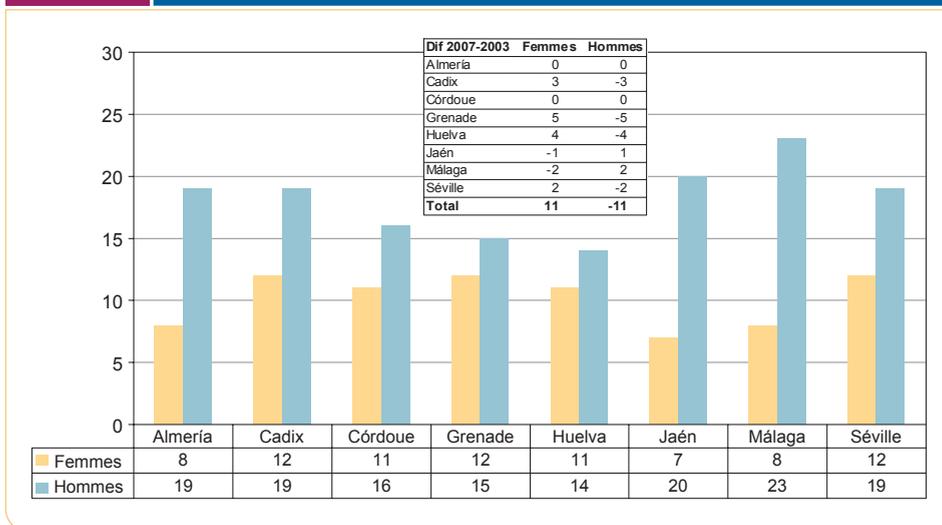
Source: IEA. Département de l'Intérieur. Gouvernement Autonome d'Andalousie

CONSEILS GÉNÉRAUX PROVINCIAUX

Considérant le rôle essentiel que jouent les Conseils Généraux Provinciaux dans le domaine du pouvoir local, nous avons jugé bon de les inclure dans ce paragraphe, pour faire un suivi de leur évolution, concernant la présence d'hommes et de femmes.

L'Andalousie compte 226 conseillers généraux provinciaux, dont 81 femmes (36%) et 145 hommes. Les provinces de Grenade, de Huelva et de Cordoue, ont une représentation équilibrée de sexes, ce qui n'est pas le cas des autres provinces. En effet, Jaén et Malaga affichent des proportions bien inférieures, avec 26% de femmes.

Graphique 3.19. Conseillers Généraux Provinciaux selon le sexe et la province en Andalousie. Année 2007

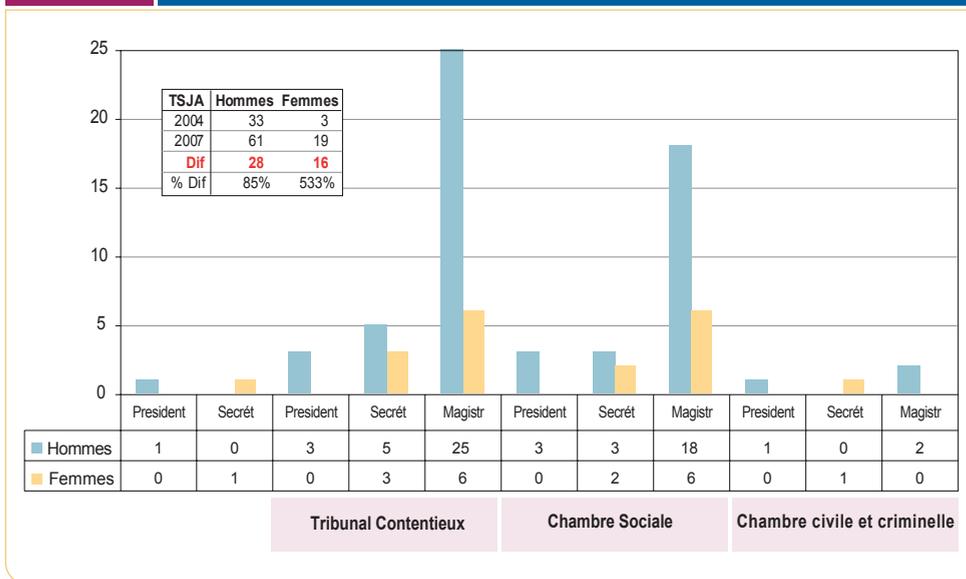


Source: Département de l'Intérieur.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE JUSTICE EN ANDALOUSIE

Le nombre de magistrat(e)s et de fonctionnaires du Tribunal Supérieur de Justice d'Andalousie, a enregistré une augmentation de 36 à 80, depuis 2004. Cette hausse implique l'augmentation de la présence féminine, passant de 8% à 24%. Cependant, la plus forte augmentation est masculine, et il n'y a aucune femme présidente d'audience, comme l'an dernier.

Graphique 3.20. Tribunal Supérieur de Justice d'Andalousie. Juillet 2007

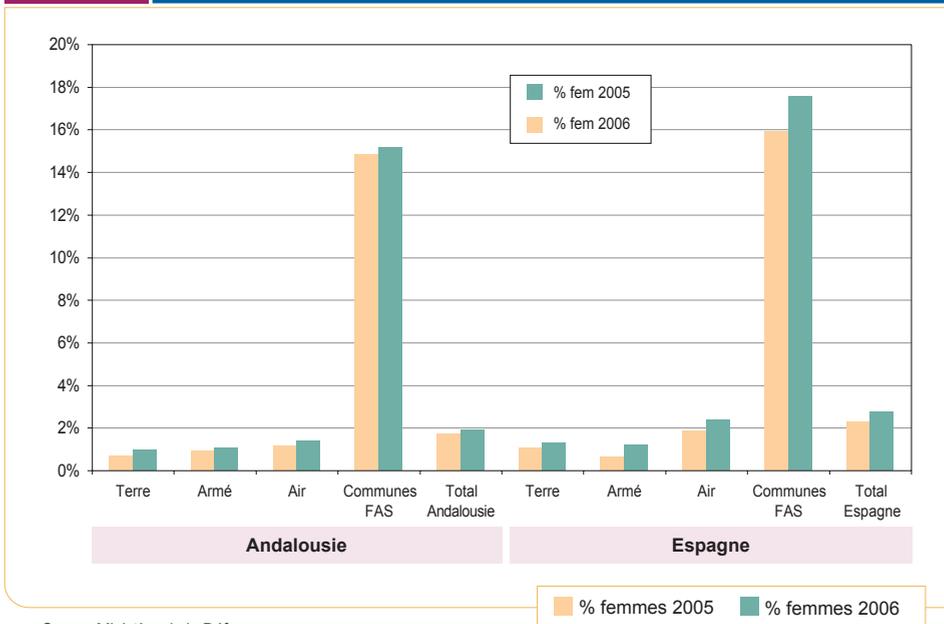


Source: Tribunal Supérieur de Justice.

FORCES ET CORPS DE SECURITE

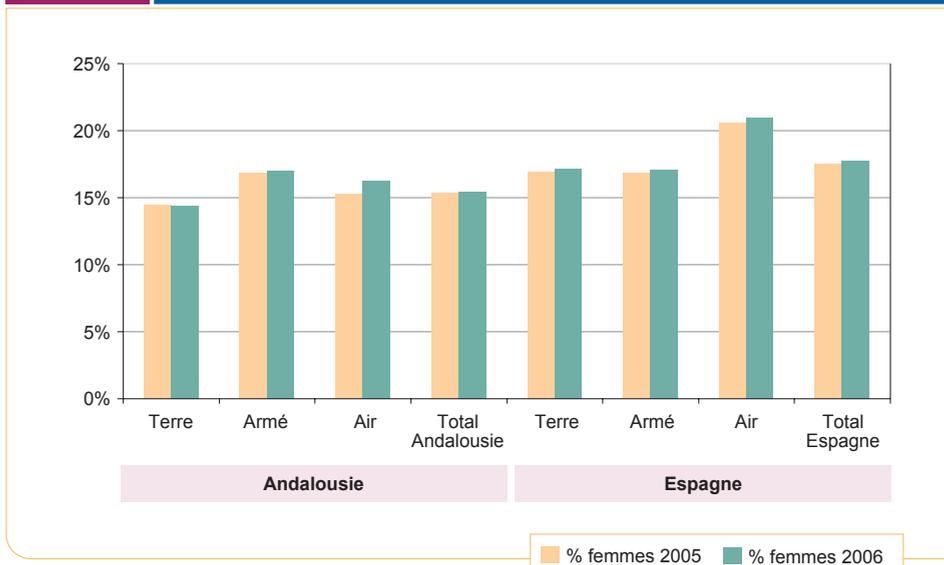
La présence de femmes parmi les cadres dirigeants de l'**Armée**, est encore minoritaire, malgré une tendance modérée à la hausse. La présence féminine au commandement, en Andalousie est inférieure au reste de l'Espagne. C'est dans les Forces Armées Communes (FAS) que leur présence est plus importante soit 15,2% en Andalousie, et 17,6 % en Espagne.

Graphique 3.21. Cadres de Commandement de l'armée dans 2005 et 2006 pourcentage de femmes dans Andalousie et Espagne



Source: Ministère de la Défense.

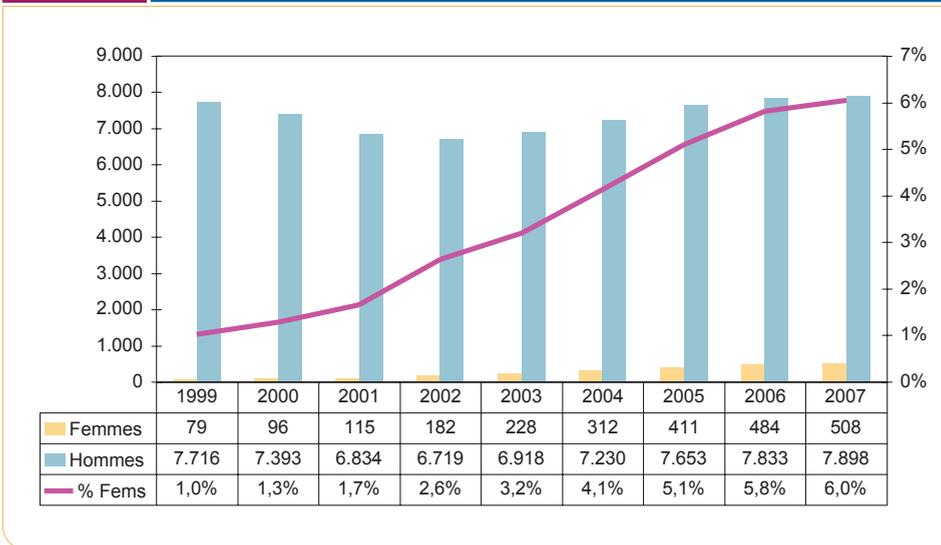
Graphique 3.22. Militaires professionnels de troupe et de la marine 2005 et 2006.
% de femmes en Espagne et Andalousie



Source:Ministère de la Défense.

Le nombre de femmes est également en hausse, parmi les effectifs de la **Police Nationale en Andalousie**. Depuis 2004 jusqu'en juin 2007, un total de 864 agents s'y sont intégrés, soit une augmentation de 11%. Les femmes représentent 26% des nouveaux effectifs, ce qui suppose une importante progression.

Graphique 3.23. Évolution du nombre d'effectifs de la police nationale selon le sexe en Andalousie

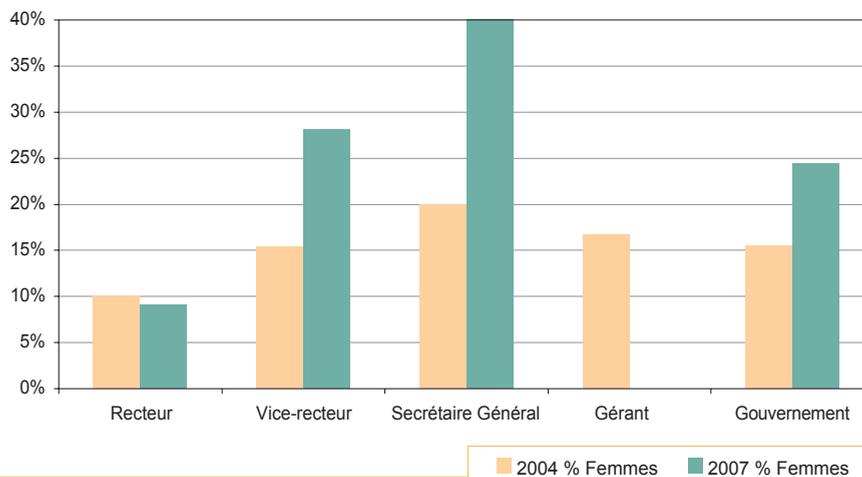


Source: Ministère de l'Intérieur. Secrétariat d'Etat. Cabinet de Coordination.

UNIVERSITES ET EQUIPES DE DIRECTION DU CSIC

Les Universités andalouses n'ont pas non plus été étrangères au processus d'égalité, et ont augmenté le nombre de femmes, dans leurs organes unipersonnels d'administration. Depuis 2004, le nombre total s'est élevé à 21, soit 19%. De cette progression, il ressort que 71% sont des femmes, ce qui laisse entrevoir une tendance à rééquilibrer la présence d'hommes et de femmes dans ce domaine, du point de vue de la transmission de valeurs d'égalité de genre.

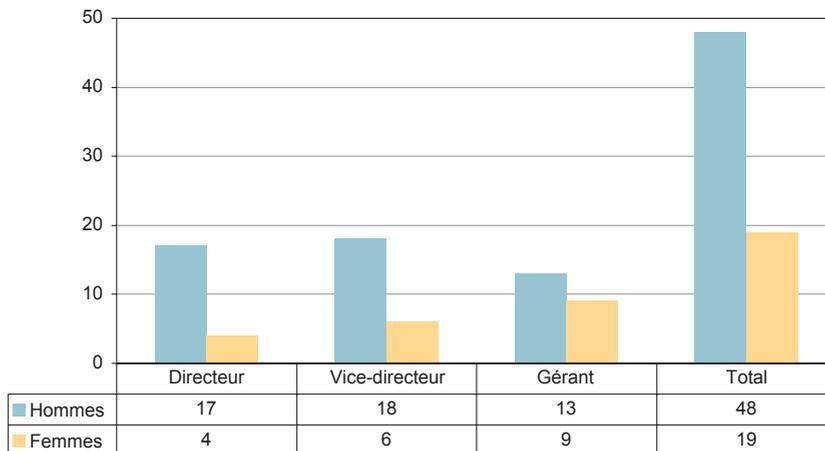
Graphique 3.24. Évolution des organes unipersonnels d'administration des universités andalouses. Pourcentage de femmes en 2004 et 2007. (données au 26 juillet)



Source: Universités Andalouses. Web.

Des domaines de représentation retenus pour ce Rapport, et ce, depuis le début, les Équipes de Direction du **Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique en Andalousie**, sont non seulement les seules à ne pas progresser sur le plan de l'égalité de genre, mais ont même accentué l'inégalité. En effet, depuis 2004, le nombre d'hommes a augmenté de 8 et le nombre de femmes a diminué de 5. Si le pourcentage de femmes était de 38% en 2004, il est passé à 28% au 26 juillet 2007. Parmi les postes de direction qui ont le plus accusé ce recul, on trouve celui de gérant, avec quatre femmes remplacées par des hommes.

Graphique 3.25. Équipes de direction du Conseil Supérieur de Recherches Scientifique d'Andalousie par sexe. Année 2007 (données du 26 juillet)

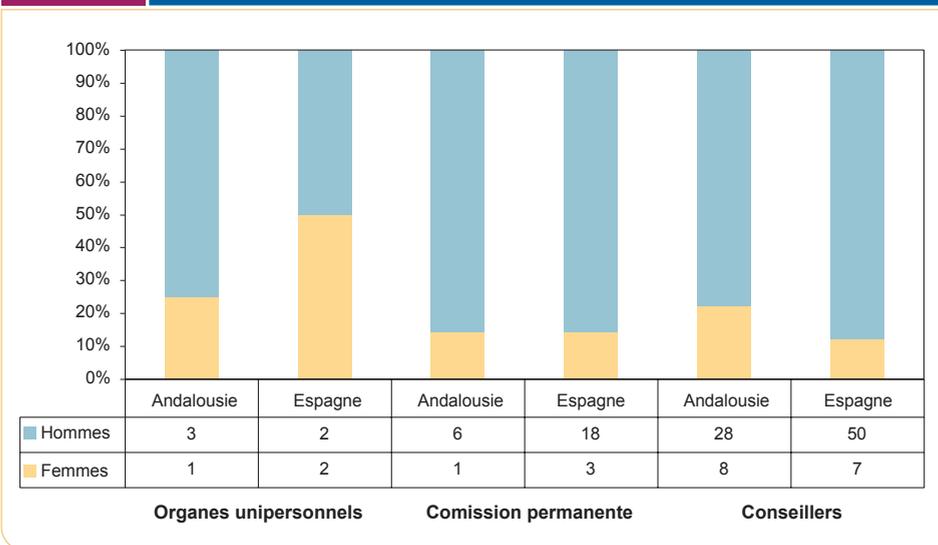


Source: IEA. Conseil Supérieur de Recherches Scientifiques. Web.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le **Conseil Économique et Social** a augmenté la représentation d'hommes et de femmes, de 2004 à juillet 2007, mais seulement en ce qui concerne le nombre de conseillers et conseillères, la composition des organes unipersonnels et celle de la Commission Permanentes demeurant inchangées. Au total, les femmes sont passées de 11 à 21%, soit une augmentation de 5 femmes conseillères et une diminution masculine, dans les mêmes proportions.

Graphique 3.26. Composition du Conseil Économique et Social. Année 2007 (données du 25 juillet)

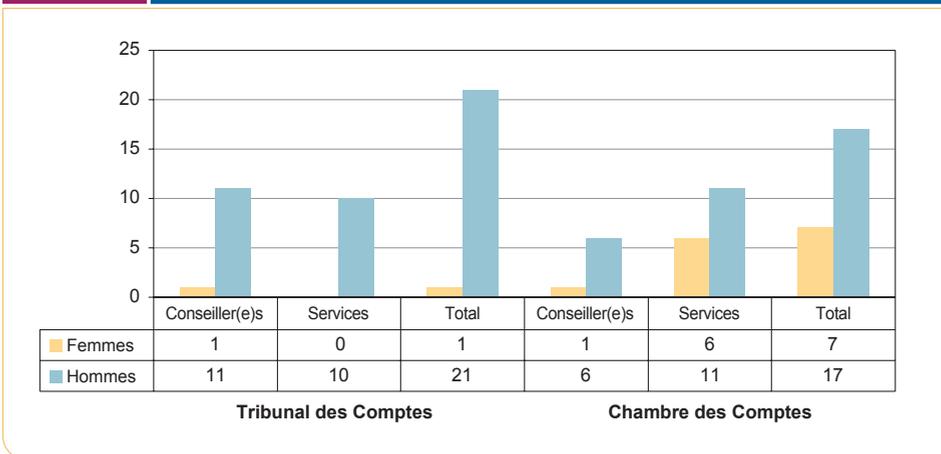


Source: IEA. Conseil Economique et Social d'Andalousie. Conseil Economique et Social d'Espagne.

TRIBUNAL DES COMPTES ET CHAMBRE DES COMPTES

Entre 2004 et 2007, le Tribunal des Comptes n'a évolué, ni concernant le nombre ni concernant la composition selon le sexe, et affiche toujours une participation féminine minoritaire et ne compte qu'une femme conseillère (4,5%).

Graphique 3.27. Tribunal des Comptes et Chambre des Comptes d'Andalousie. Juillet 2007

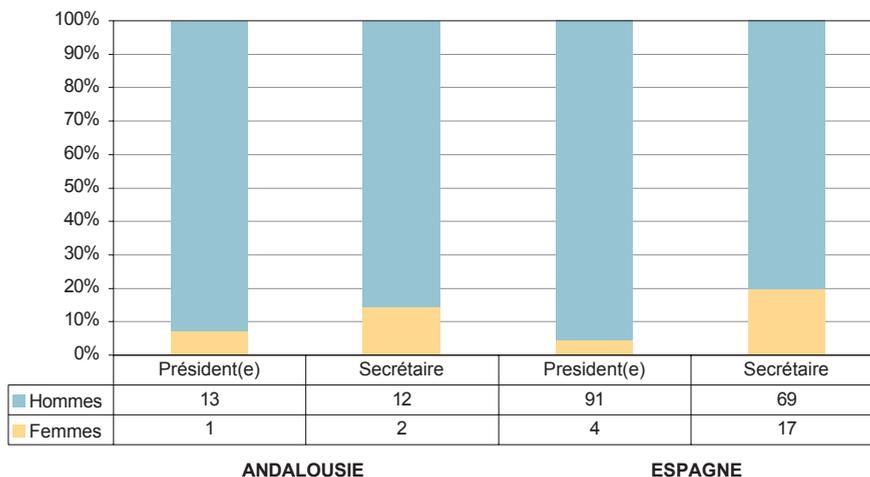


Source: Tribunal des Comptes et Chambre des Comptes d'Andalousie. Web.

CHAMBRES DE COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA NAVIGATION

Il semble également, que ces organes avancent en matière d'égalité hommes-femmes. En Andalousie, pour la première fois, il y a une femme présidente de ces chambres, à Cordoue, bien que cela ne représente que 7% du total. Les secrétaires hommes et femmes sont toujours de l'ordre de 14%, comme en 2004.

Graphique 3.28. Chambres de Commerce, de l'Industrie et de la Navigation en Andalousie et Espagne. Année 2007 (données du 26 juillet)



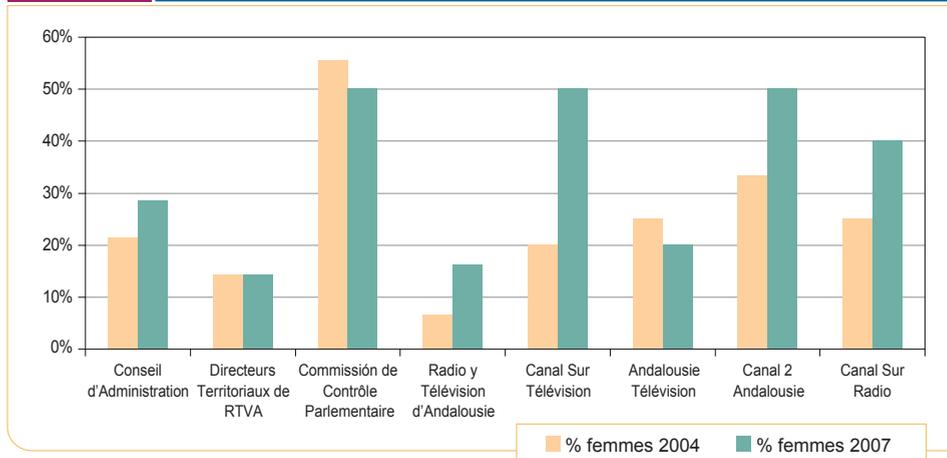
Sources: Chambres de Commerce, de l'Industrie et de la Navigation. Web.

RADIO TÉLÉVISION D'ANDALOUSIE

L'entité publique Radio Télévision a enregistré une avancée considérable concernant la présence de femmes dans ses organes de direction et de coordination. La parité est en effet, remarquable à la Commission de Contrôle Parlementaire, ainsi qu'à *Canal Sur Television* et *Canal 2 Andalucía*. Il convient également de souligner l'équilibre obtenu à Canal Sur Radio. D'autres domaines enregistrent aussi une augmentation de la présence féminine, mais avec encore, des taux plutôt faibles, tels que le Conseil d'Administration, la *Radio Televisión de Andalucía*, un organe qui compte le moins de femmes de toute l'entité. Enfin, signaler la diminution de la présence de femmes à *Andalucía Televisión*, et un taux de 15%, toujours inférieur, parmi les directeurs territoriaux de la RTVA (Radio Télévision Espagnole).

Graphique 3.29.

Présence de femmes dans les équipes de direction et de coordination de RTVA 2004 et 2007 (données du 2 août)



Source: Radio Télévision Andalousie. Web.

MÉDIAS EN ANDALOUSIE

À cette occasion, les données concernant les postes de responsabilité des médias présents en Andalousie, ont été analysés. Ils figurent, avec plus de détails que l'an dernier, dans l'Agenda de la Communication du Département de la Présidence. L'objectif est d'offrir une image approximative de la situation des médias, qui de plus, permettent un meilleur suivi de l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de l'impact de la transmission de valeurs d'égalité de genre.

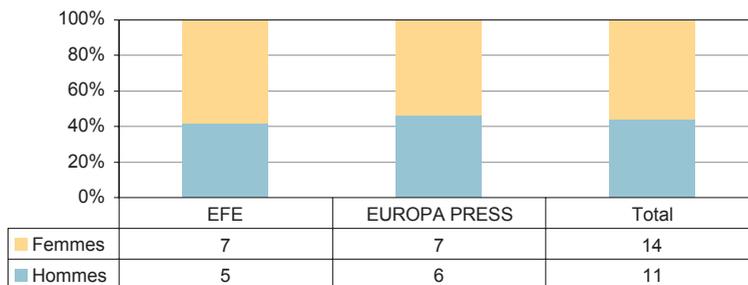
La diversité des postes de chaque média, nous a contraint à résumer et sans doute, à inclure dans une même catégorie, des postes très différents. Le critère utilisé a été d'énumérer les postes de directeur/directrice, sous-directeur/sous-directrice, chef, délégué(e), correspondant, et coordinateur/coordinatrice. Quoi qu'il en soit, nous avons voulu dresser le portrait le plus proche possible de la réalité, et en faire le point de départ pour un suivi futur. Ainsi, l'information fournie concerne les agences, radios, journaux et télévisions présents en Andalousie, tels qu'ils apparaissent dans l'Agenda de la Communication du Département de la Présidence, sur le web en octobre 2007.

Dans les **Agences de presse**, les femmes sont majoritaires aux postes de direction. Toutefois, dans une analyse détaillée par provinces, on observait une plus forte concentration d'hommes à Séville et Malaga, soit 7 sur un total de 11.

Dans les **radios** des principaux groupes de médias d'Andalousie, la présence féminine est minoritaire, inférieure à 20% dans tous les cas, à l'exception de la RTVA (Radio Télévision Espagnole), où le taux est à peine supérieur. Il convient par ailleurs, de souligner que le Groupe COPE ne compte qu'un taux de présence féminine inférieur à 10%, parmi ses employés.

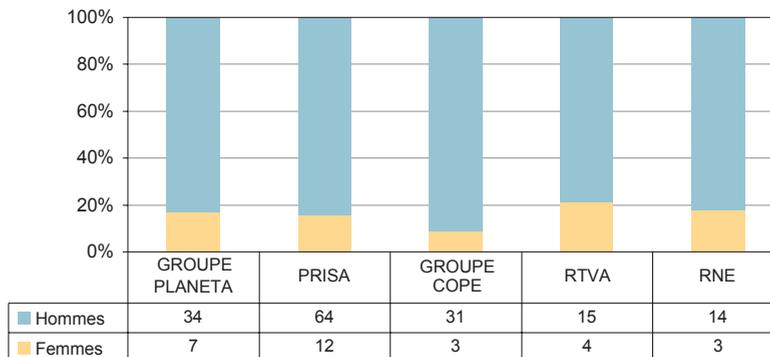
En ce qui concerne les stations de radios, les femmes occupant des postes de responsabilité représentent 17% (55), et les hommes 83% (271). Seul *Canal Sur Radio* présente une proportion de 33%, notamment Cadena Cien, Canal Fiesta Radio, Europa FM et Radiolé, sans aucune femme aux postes de direction.

Graphique 3.30. Agences



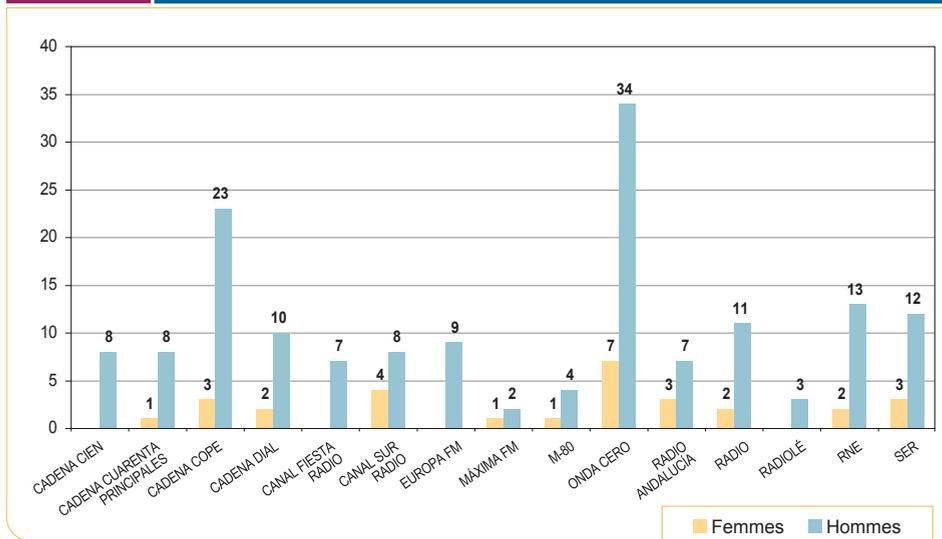
Source: Agence de la Communication en Andalousie. Web Octobre 2007.

Graphique 3.31. Principaux groupes de médias en Andalucía Radio



Source: Agenda de la Communication 2007. Bureau du Porte-parole du Gouvernement Autonome d'Andalousie. Web.

Graphique 3.32. Principales stations de radio en Andalousie

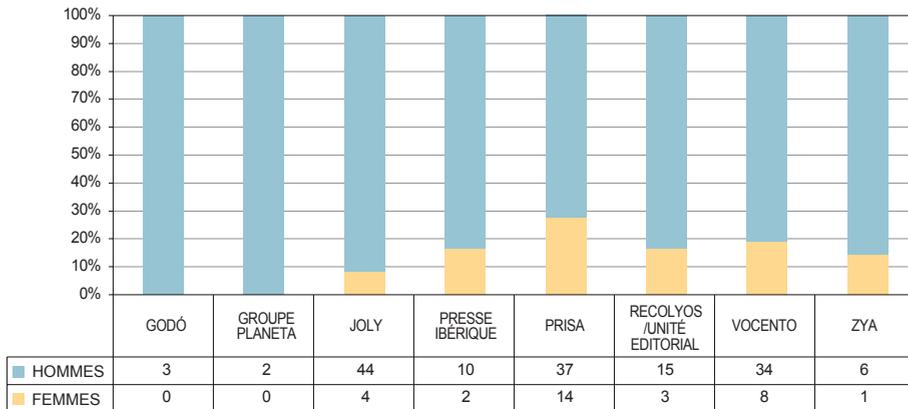


Source: Agenda de la Communication 2007. Bureau du Porte-parole du Gouvernement Autonome d'Andalousie. Web.

La présence féminine est également minoritaire dans les principaux groupes de presse. C'est dans le groupe PRISA, que l'on trouve le plus de femmes (27%), par contre, dans les groupes GODÓ et PLANETA, il n'y en a aucune à ces postes.

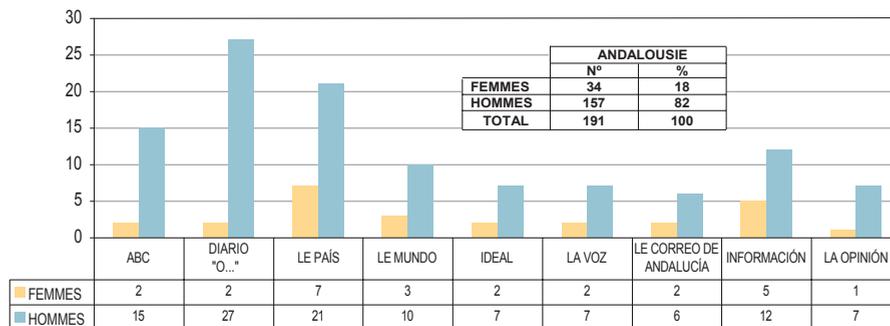
Parmi les postes des principaux **journaux** d'information, les hommes occupent 82% des postes de responsabilité. Le quotidien *El País* se distingue avec la plus forte proportion de femmes, soit un taux de 25% par contre, l'ensemble des journaux « Journal de... » affiche le taux le plus inférieur (10%).

Graphique 3.33. Principaux Groupes de Médias des quotidiens en Andalousie



Source: Agenda de la Communication 2007. Bureau du Porte-parole du Gouvernement Autonome d'Andalousie. Web.

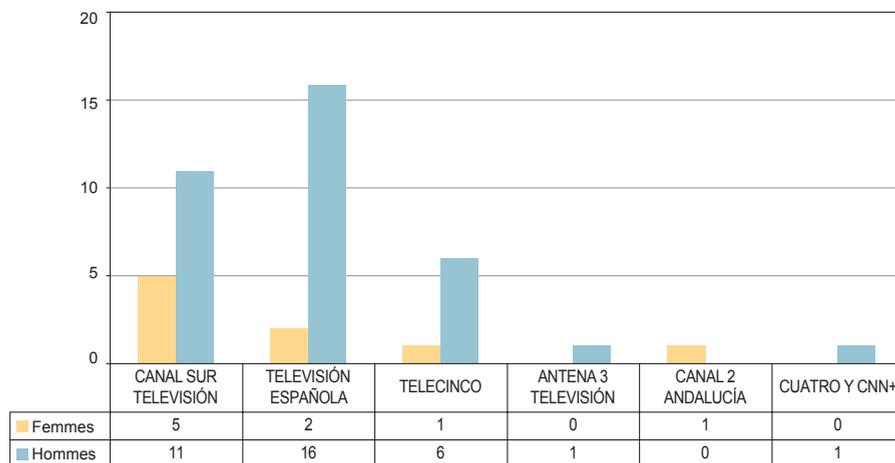
Graphique 3.34. Principaux quotidiens en Andalousie



Source: Agenda de la Communication 2007. Bureau du Porte-parole du Gouvernement Autonome d'Andalousie. Web.

Dans les principales chaînes de télévision que compte l'Andalousie, les hommes sont majoritaires aux postes de responsabilité. Au total, ils atteignent un taux de 79,5%, notamment, *Canal Sur Television* qui affiche la plus forte proportion, soit 33% des femmes; par contre, *Television Española* fait état de seulement 11%, si l'on exclut les télévisions n'ayant qu'un poste de direction.

Graphique 3.35. Principales chaînes de télévision en Andalousie



Source: Agenda de la Comunicación 2007. Bureau du Porte-parole du Gouvernement Autonome d'Andalousie. Web.

3.4. MARCHÉ DU TRAVAIL

La situation de la population sur le marché du travail est l'un des éléments qui influent le plus, sur la position sociale des personnes et sur le développement économique des pays. En outre, c'est là, que l'on retrouve les principales inégalités entre les hommes et les femmes, et constitue l'un des éléments-clés, dans l'analyse de l'impact des politiques publiques.

Les personnes peuvent être, soit actives sur le marché du travail, soit en situation d'inactivité ou d'indisponibilité au travail. De plus, celles qui sont actives peuvent être, soit en activité, soit au chômage.

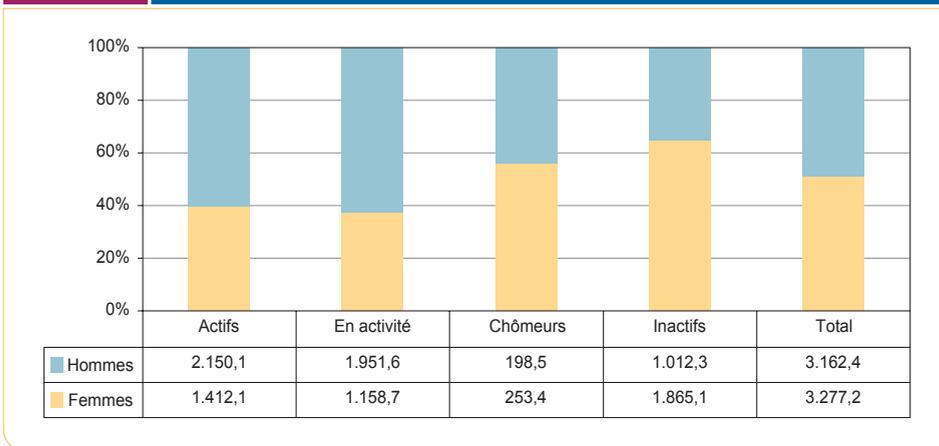
L'analyse de la population, selon sa situation sur le marché du travail, nous permet de connaître le nombre de personnes se trouvant, dans telle ou telle situation. Par ailleurs, les taux d'activité, d'emploi et de chômage sont les mesures qui permettent de nous comparer à d'autres, et d'analyser l'évolution de chacune des composantes.

LA POPULATION ANDALOUSE SELON SA SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Au cours de l'année 2006, il y a eu en Andalousie, en moyenne 3.562.210 personnes actives par an, âgées de 16 ans et plus, dont 39,6% de femmes.

- Sur l'ensemble de la population active, 3.110.370 (87,3%) personnes sont en activité, et 451.840 (12,7%) au chômage.
- Sur l'ensemble de la population en activité, les hommes représentent 62,7% et sur l'ensemble des demandeurs d'emploi, 56,1% sont des femmes.
- Sur l'ensemble de la population âgée de 16 ans et plus, d'Andalousie, 2.877.390 personnes (44,7% du total) se trouvaient hors du marché du travail, dont 64,8% de femmes.

Graphique 3.36. Population âgée 16 ans et plus selon sa situation sur le marché du travail en Andalousie . Année 2006 (des milliers de personnes) (Moyenne annuelle)



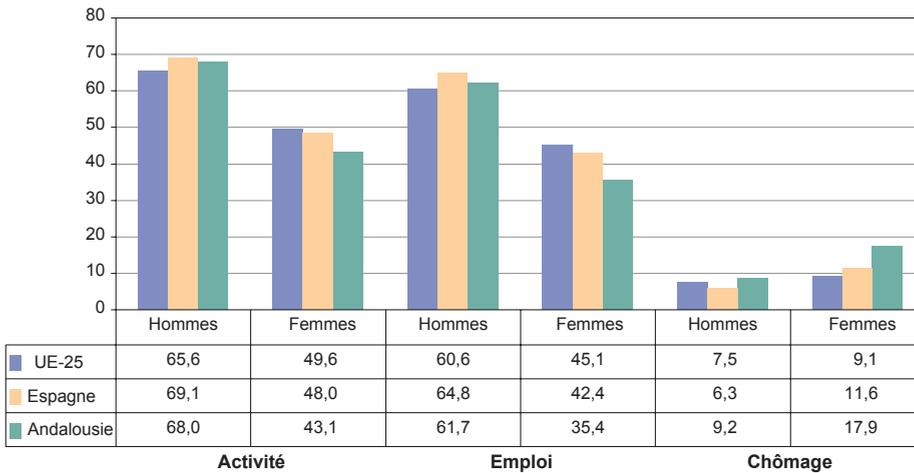
Sources: IEA. Exploitation de l'Enquête sur la Population Active de l'Institut Nationale de Statistiques.

TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Pour l'année 2006, on obtient les données suivantes:

- Le Taux d'Activité des hommes andalous est supérieur à la moyenne de l'UE-25. Celui des femmes est inférieur à la moyenne espagnole et de l'UE-25, de l'ordre de plus de 5%.
- Le Taux de l'Emploi a, en Andalousie, le même profil que celui de l'activité. Celui des hommes est supérieur à celui de l'UE-25, et celui des femmes est inférieur de plus de 7% aux deux.
- Le Taux de Chômage des andalous est de 1,7 points supérieur à celui de l'UE-25, cependant, celui des andalouses est presque deux fois supérieur.

Graphique 3.37. Taux d'activité, d'emploi et de chômage. Population de 16 ans et plus dans l'ue, en Espagne et Andalousie. Année 2006

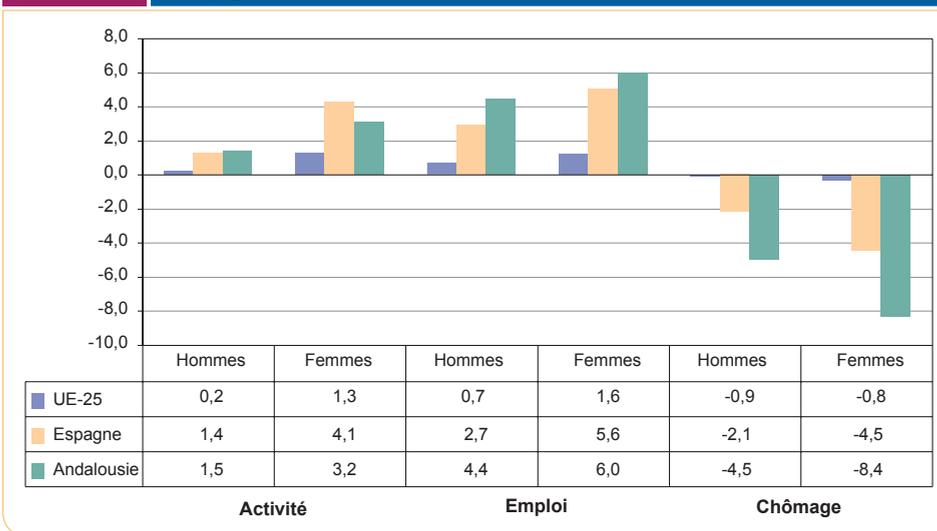


Source: Institut National de Statistiques. Eurostat.

Pour la période comprise entre 2003 et 2006:

- Le Taux d'Activité s'accroît un peu moins en Andalousie que dans le reste de l'Espagne, mais plus que dans l'ensemble de l'UE-25, et augmente plus chez les femmes que chez les hommes.
- Le Taux de l'Emploi enregistrant la plus forte hausse, est celui des femmes en Andalousie, suivi de près par celui des espagnoles, et est également supérieur à celui des hommes andalous, déjà supérieur aux moyennes de l'Espagne et de l'UE-25.
- Le Taux de Chômage qui diminue le plus, est celui des andalouses, qui double pratiquement le taux de diminution en Espagne.

Graphique 3.38. Évolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage 2003–2006 dans l'ue, en Espagne et Andalousie (en %)



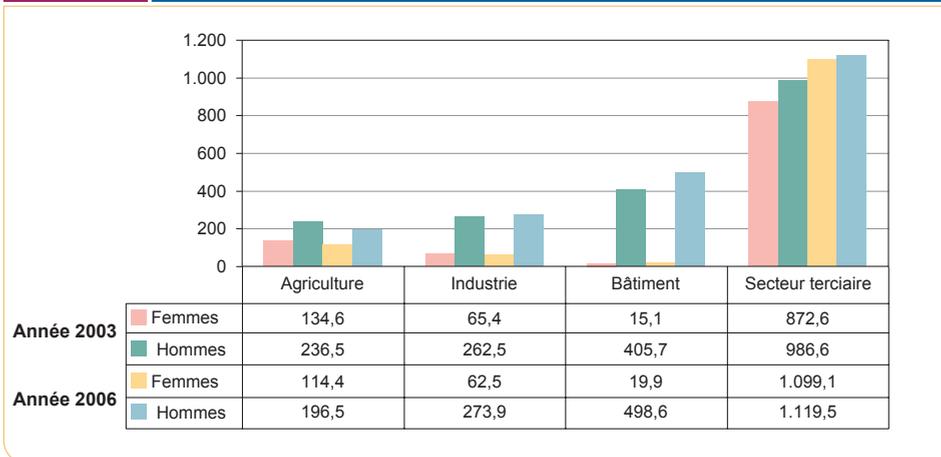
POPULATION ACTIVE

Entre 2003 et 2006, l'Andalousie a connu une augmentation de sa population active sur le marché du travail, soit 335.100 personnes, d'après les données annuelles de l'Enquête sur la Population Active. Cette hausse a été identique pour les femmes et les hommes. Au cours de cette période, le taux de présence féminine a en effet, augmenté, et est passé de 38,6% à 39,6%.

Cette augmentation n'a pas été uniforme dans les différents secteurs d'activité:

- L'Agriculture perd, lors de cette période, plus d'hommes que de femmes.
- L'Industrie a gagné des hommes, mais a perdu des femmes.
- Dans le bâtiment, il ne s'est produit qu'une augmentation de 5% du nombre de femmes.
- Dans le secteur tertiaire, où l'on trouve la plus forte croissance, on a enregistré une plus grande intégration de femmes que d'hommes.

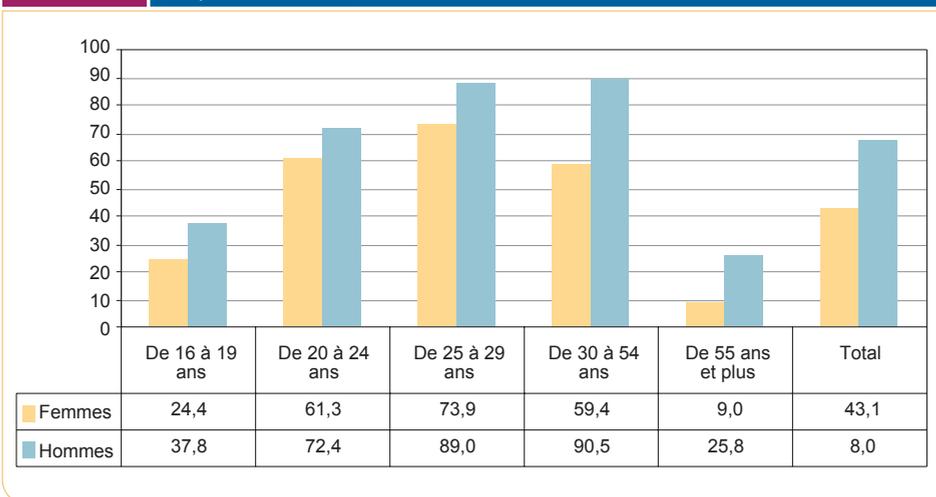
Graphique 3.39. Évolution de la population active selon le sexe par secteur économique en Andalousie. Années 2003–2006 (moyennes annuelles) (des milliers de personnes)



Source: IEA. Exploitation de l'Enquête sur la Population Active de l'Institut National de Statistiques.

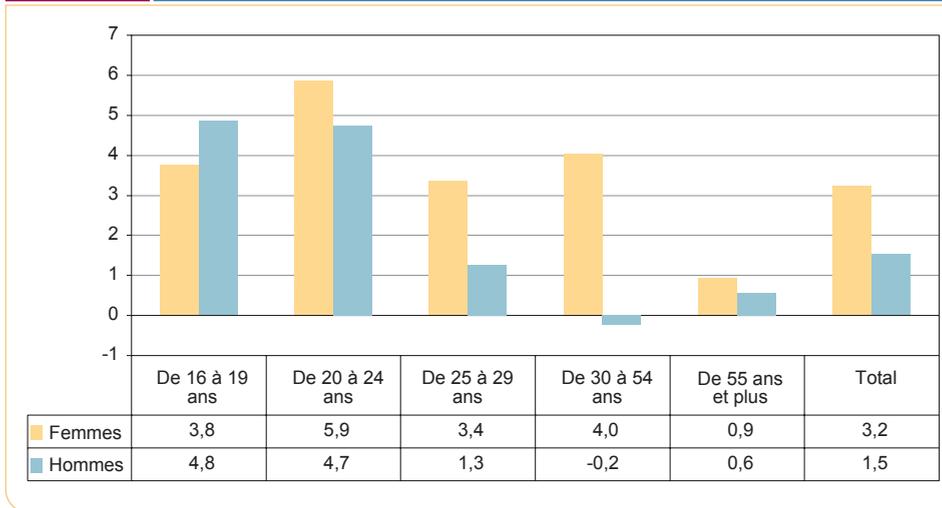
Les Taux d'Activité des hommes, sont supérieurs à ceux des femmes, dans toutes les tranches d'âge, avec une différence accrue chez les 30-54 ans, où 90,46 % des hommes se trouvent sur le marché du travail, tandis que les femmes enregistrent un taux inférieur, même chez les 20-24 ans, la tranche d'âge plus équilibrée.

Graphique 3.40. Taux d'activité par tranches d'âge et par sexe en Andalousie. Année 2006 (moyennes annuelles)



Source: IEA. Exploitation de l'Enquête sur la Population Active de l'Institut National de Statistiques.

Graphique 3.41. Différence des taux d'activité par tranche d'âge et par sexe en Andalousie entre 2003-2006 (moyennes annuelles)



Source: IEA. Exploitation de l'Enquête sur la Population Active de l'Institut National de Statistiques.

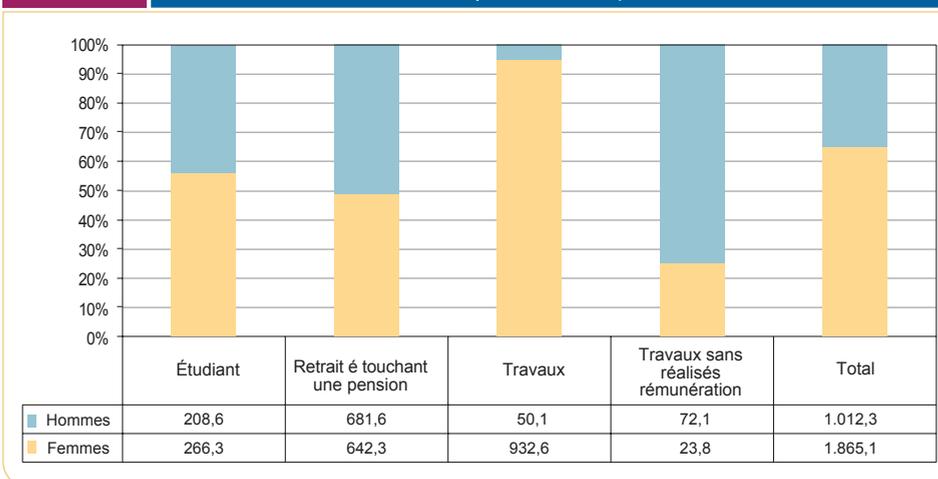
INACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'inactivité se définit, dans le cadre des statistiques sur le travail, comme les personnes qui ne sont, ni disponibles ni demandeurs d'emploi. Dans ce sens, lorsque l'on parle de personnes inactives, cela ne signifie pas qu'elles n'exercent aucune activité, mais elles sont considérées comme inactives uniquement sur le marché du travail. L'analyse de cette population, et les raisons pour lesquelles elles se trouvent hors du circuit du marché du travail, sont capitales, du point de vue de la dimension du genre, étant données les différences, tant quantitatives que qualitatives, entre les femmes et les hommes.

En effet, au cours de l'année 2006, il y a eu une moyenne annuelle de 2.877.390 personnes, âgées de 16 ans et plus, hors du marché du travail en Andalousie, selon les données annuelles de l'EPA, soit 65% de femmes et 35% d'hommes.

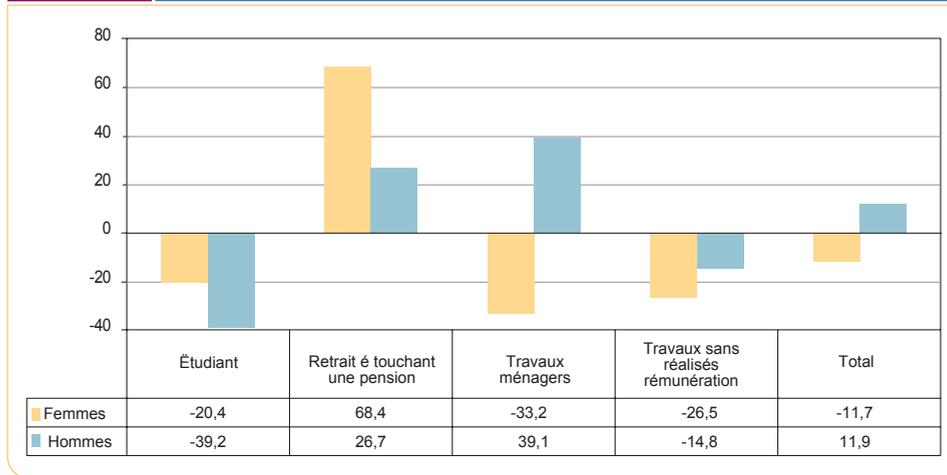
Par type d'activité, notons que la principale diminution chez les hommes, en termes relatifs, se produit dans le groupe des étudiants et dans le groupe des travaux non rémunérés et chez les femmes, dans les travaux ménagers. Les principales augmentations de la population inactive sont essentiellement dues aux retraites, pour les deux sexes, avec une plus grande incidence chez les femmes.

Graphique 3.42. Population âgée de 16 ans et plus inactive selon type d'inactivité en Andalousie. Année 2006 (chez des milliers de personnes) (moyenne annuelle)



Source: IEA. Exploitation de l'Enquête sur la Population Active de l'Institut National de Statistiques.

Graphique 3.43. Évolution de la population âgée de 16 ans et plus inactive selon type d'inactivité en Andalousie. Année 2003 et 2006 (des milliers de personnes)



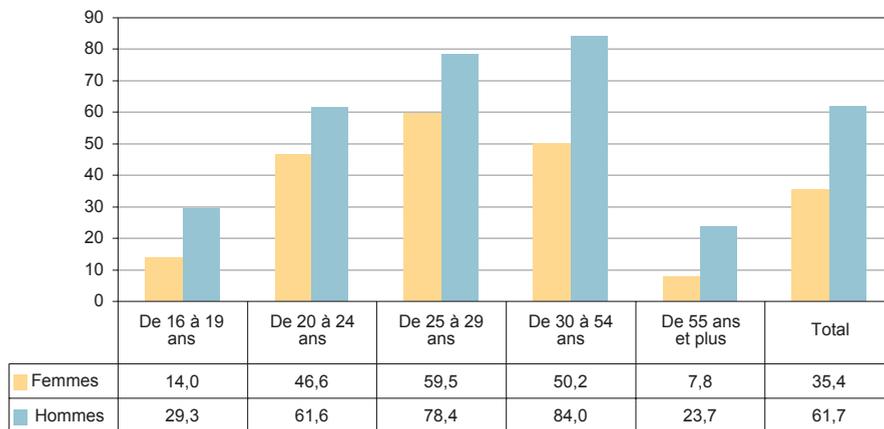
TAUX DE L'EMPLOI

Le Taux de l'emploi des hommes est supérieur à celui des femmes et ce, dans toutes les tranches d'âge.

- La différence la moins importante se trouve chez les 20-24 ans, et la plus importante chez les 30-54 ans.
- Le taux le plus élevé est enregistré chez les 25-29 ans, où quasiment 60% des femmes sont employées.

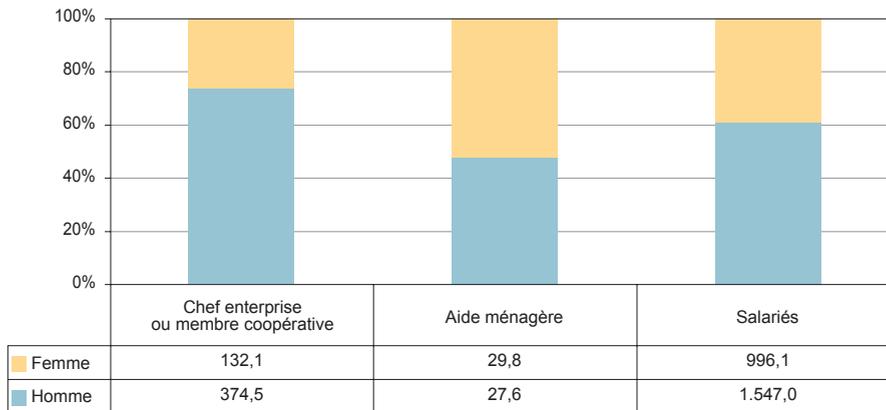
- En ce qui concerne les hommes, le taux d'emploi le plus élevé, atteint 84% chez les 30-54 ans.
- Selon la situation professionnelle, 82% de la population active est salariée, dont 16% sont des chefs d'entreprise et des membres de coopérative, et 2% sont employées comme aides familiales.

Graphique 3.44. Taux d'emploi selon la tranche d'âge en Andalousie. Année 2006



Source: IEA. Exploitation de l'Enquête sur la Population Active de l'Institut National de Statistiques.

Graphique 3.45. Population active selon situation professionnelle en Andalousie. Année 2006
(des milliers de personnes) (moyenne annuelle)

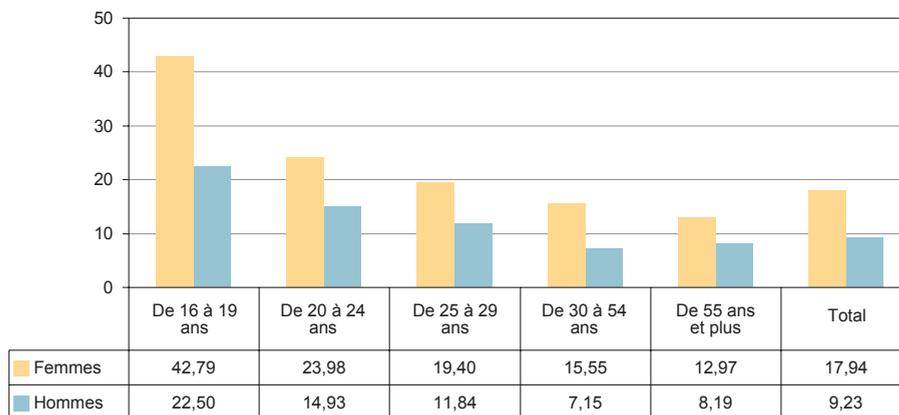


Source: IEA. Exploitation de l'Enquête sur la Population Active de l'Institut National de Statistiques (Méthode 2005).

TAUX DE CHÔMAGE

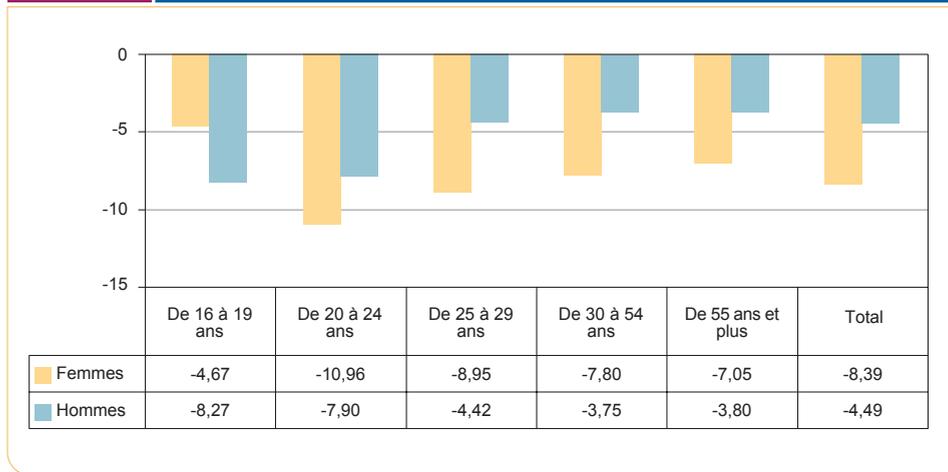
Contrairement aux taux de l'emploi, les femmes sont largement majoritaires en ce qui concerne le taux de chômage, et ce, dans toutes les tranches d'âge. Chez les 30-54 ans, le nombre de femmes représente le double par rapport aux hommes. Cependant, l'évolution depuis 2003, montre que les taux diminuent plus chez les femmes de tous les âges.

Graphique 3.46. Taux de chômage par tranche d'âge en Andalousie. Année 2006 (moyenne annuelle)



Source: IEA. Exploitation de l'Enquête sur le Population Active de l'Institut National de Statistiques (Méthode 2005).

Graphique 3.47. Évolution des taux de chômage par tranche d'âge en Andalousie. Années 2003 à 2006 (en %)



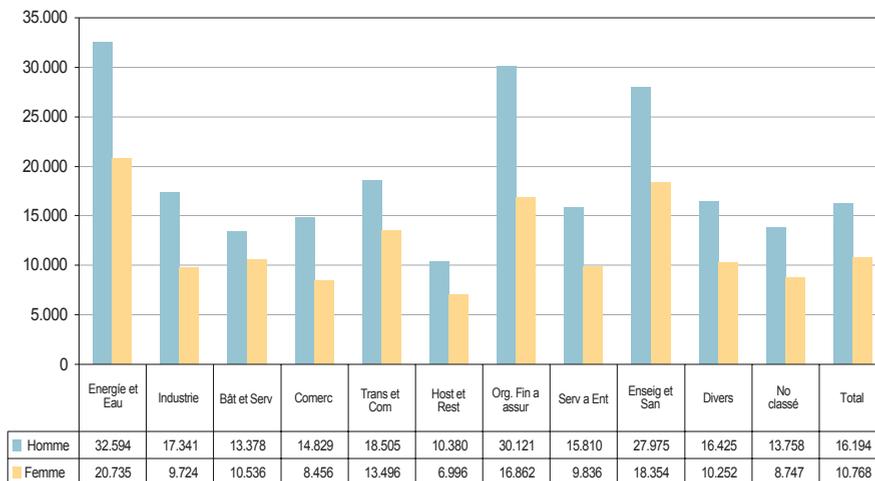
Source: IEA. Exploitation de l'Enquête sur la Population Active de l'Institut National de Statistiques (Méthode 2005).

SALAIRES

D'après les statistiques récemment publiées par l'Agence Nationale de l'Administration Fiscale sur le Marché du travail, et les pensions, d'après les sources fiscales (avancée 2006), les hommes ont perçu un salaire moyen annuel de 5.817 euros de plus que les femmes, soit 44% de plus.

Dans tous les secteurs, les écarts de salaires persistent. Ils sont plus importants dans le secteur d'organismes financiers et des compagnies d'assurance où les hommes ont perçu, en moyenne, 13.259 euros de plus que les femmes. Par contre, dans le secteur du bâtiment et des services immobiliers, ces écarts se réduisent, les hommes gagnent en effet, en moyenne, 2.842 euros de plus, que les femmes.

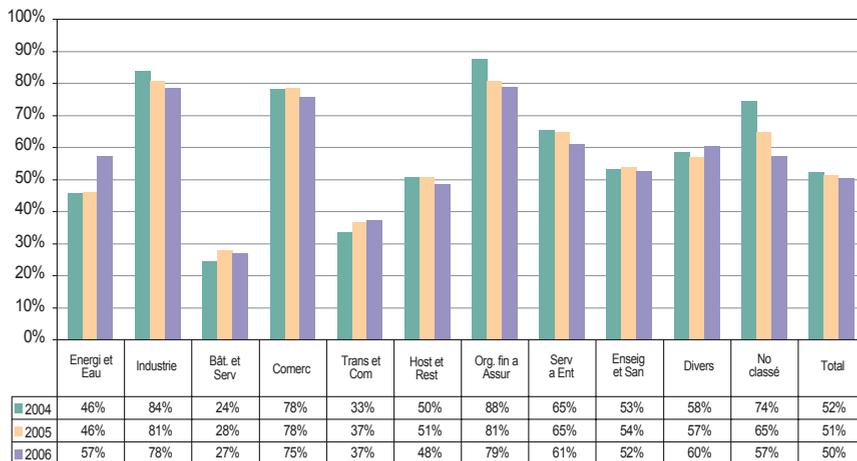
Graphique 3.48. Salaire moyen annuel par branche d'activité en Andalousie. Année 2006



Source: Agence National d'Administration Fiscale.Marché du Travail et Pensions d'après les Sources Fiscales. Web

En termes relatifs, la différence de salaires en Andalousie, a suivi un rythme légèrement décroissant depuis 2004. Cependant, le secteur de l'énergie et de l'eau, a vu s'accroître considérablement la différence salariale entre les femmes et les hommes, de l'ordre de 11%.

Graphique 3.49. Différences de salaire moyen annuel entre les hommes et les femmes en Andalousie 2004–2006 (écart % sur le salaire de la femme)



Source: Agence Nationale d'Administration Fiscale. Marché du Travail et Pensions d'après les Sources Fiscales. Web.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Cet aspect est d'une importance majeure considérant les conséquences, en termes de santé dans le travail, pour les travailleurs, hommes et femmes. Si l'inégalité de genre se manifeste dans toutes les statistiques concernant le travail, les différences, en matière d'accidents du travail, doivent également être suivies et évaluées, du point de vue de la dimension de genre. Aussi bien le type de travail que les différentes prises en charge des risques d'hommes et de femmes, peuvent influencer sur l'incidence inégale de cette question, entre les hommes et les femmes.

Graphique 3.50. Accidents du travail et congé-maladie selon gravité en Andalousie. Année 2006



Source: IEA. Ministère du Travail et Affaires Sociales.

3.5. ÉDUCATION

Les graphiques et tableaux suivants, illustrent la situation des garçons et des filles, des hommes et des femmes, dans le système éducatif d'Andalousie. La principale source d'information provient de l'Institut de Statistiques d'Andalousie, et les données sont fournies par le Département de Statistiques du Département de l'Éducation du Conseil de l'Andalousie, entre autres.

Cependant, l'éducation est une responsabilité de l'ensemble de la société et pas seulement de ce Département, ou de celui de l'Innovation, des Sciences et de l'Entreprise. L'enseignement, en tant que processus continu, tout au long de la vie, va de la maternelle à l'enseignement pour adultes, l'enseignement primaire, le secondaire obligatoire, le second degré, l'université, la formation professionnelle, l'éducation spécialisée, la formation continue, la formation pour la réinsertion sur le marché du travail, la formation aux nouvelles technologies, etc.

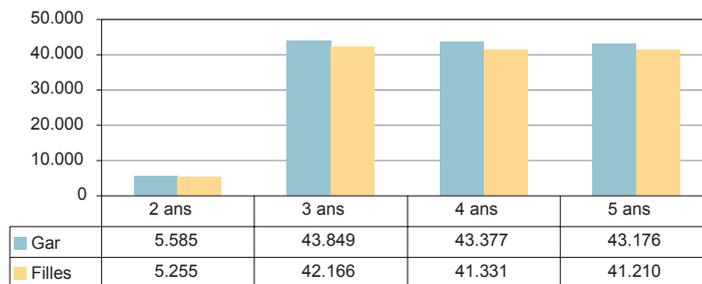
L'éducation a une influence majeure sur l'avenir de chacun, et sur celui des sociétés. Mais, c'est également, un puissant instrument de progrès, et peut constituer un puissant instrument, pour perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes. Un système éducatif solide, public, formant les personnes, pour que celles-ci puissent s'épanouir et développer au maximum leur potentiel, en toute liberté et égalité, est la meilleure garantie d'avenir pour n'importe quelle société.

De même, le suivi de ce domaine s'impose du point de vue de la dimension de genre. Il convient de souligner certains éléments de suivi, tels que:

- Parmi les élèves **du préscolaire**, la pleine scolarisation est observée à partir de 3 ans, avec des différences imputables à la composition démographique, c'est-à-dire plus de garçons que de filles.
- Parmi les élèves de **l'enseignement primaire**, la composition démographique influence également la distribution, le nombre de garçons étant plus élevé que celui des filles, mais curieusement, uniquement dans les centres publics.

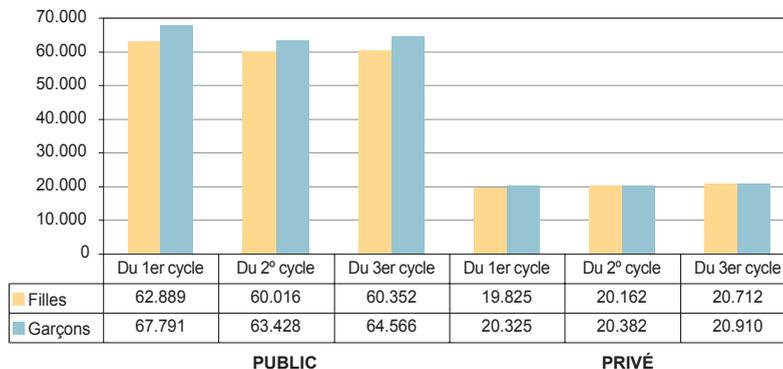
- Parmi les élèves de **l'enseignement secondaire obligatoire**, on constate un plus grand nombre de garçons que de filles, en premier cycle (ESO I) mais la tendance est inversée dans le second cycle (ESO II).
- En ce qui concerne **les taux de compétence**, concernant l'âge de l'Enseignement Secondaire Obligatoire (ESO), (pourcentage d'élèves inscrits dans la classe qui correspond à leur âge, on constate des différences entre les filles et les garçons, des différences qui se maintiennent, ou qui s'accroissent avec le temps, les filles obtenant les meilleurs pourcentages, à tous les âges.
- C'est au **second degré** où l'on observe le plus d'inégalités de genre, dans le choix de la filière- résultat de l'éducation sociale reçue jusque là- et qui ensuite, pèsera sur le choix de la formation supérieure. L'incontournable choix féminin pour les lettres et la faible présence féminine dans la filière de technologie, est une conséquence évidente des conceptions stéréotypées des rôles.
- Parmi les élèves de **cycles de formation**, on note une légère prédominance féminine, ainsi que l'abandon en troisième année, par les filles et les garçons, tant dans les cycles moyens que supérieurs.
- Parmi les élèves de **formation professionnelle**, les filles sont majoritaires, à tous les âges, et on observe aussi une augmentation significative chez les femmes de 35 ans et plus.
- Quant aux **universitaires**, les étudiantes sont majoritaires, dans les deux cycles. Cependant, parmi les diplômés, on observe une plus forte présence féminine en sciences sociales, aussi bien pour le cycle court que le cycle long. Par ailleurs, on trouve autant d'hommes en sciences sociales qu'en formations techniques, mais une très faible présence féminine.
- Des disparités sont également observées en ce qui concerne **l'usage des technologies** de l'information et de la communication. Les hommes utilisent en effet, plus l'ordinateur, bien que cette différence ait tendance à se réduire, voire à changer, à mesure que le niveau de formation des femmes augmente.
- Enfin, retenons de ce résumé concernant les élèves, qu'indépendamment du niveau, l'existence d'une plus forte présence masculine en préscolaire, primaire et secondaire et une présence féminine majoritaire pour tout le reste.

Graphique 3.51. Nombre d'élèves en préscolaire selon l'âge en Andalousie. Année scolaire 2006-2007



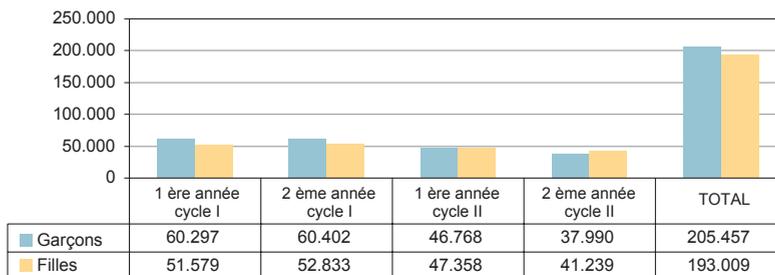
Source: Département Statistique. Département de l'Education.

Graphique 3.52. Nombre d'élèves en primaire selon le cycle et la titularité du centre en Andalousie. Année scolaire 2006-2007



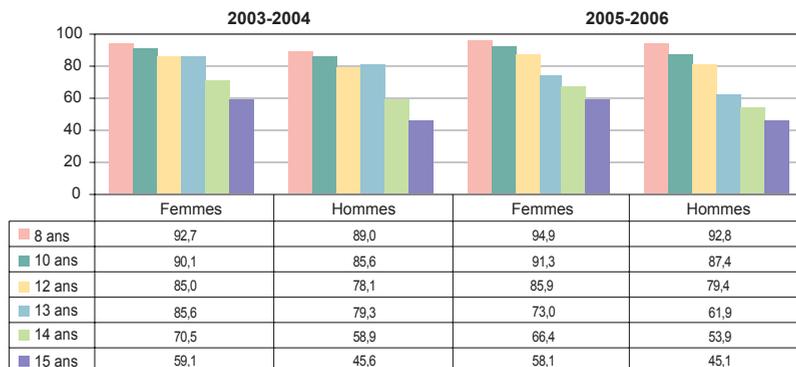
Source: Département Statistique. Département d'Education.

Graphique 3.53. N° d'élèves de l'Enseignement Secondaire Obligatoire (ESO) en Andalousie. Année scolaire 2006–2007



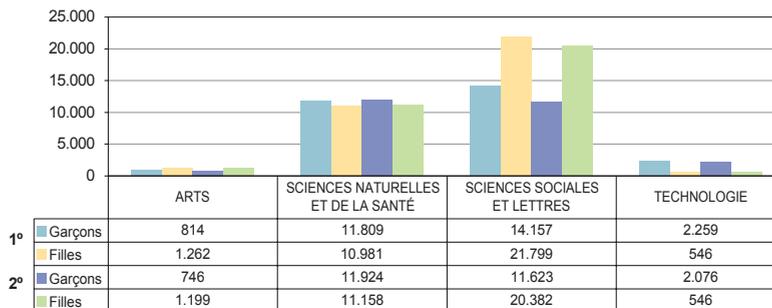
Sources: Département Statistique. Département de l'Education.

Graphique 3.54. Taux de compétence en âge d'enseignement obligatoire en Andalousie. Années scolaires 2003–2004 et 2005–2006



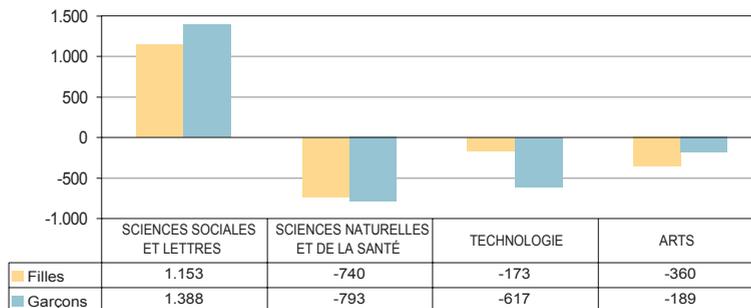
Sources: Département de l'Education.

Graphique 3.55. N° d'élèves de 1^{ère} et 2^{ème} du second degré par classe et modalité en Andalousie. Année scolaire 2006–2007



Source: Département Statistiques. Département de l'Éducation.

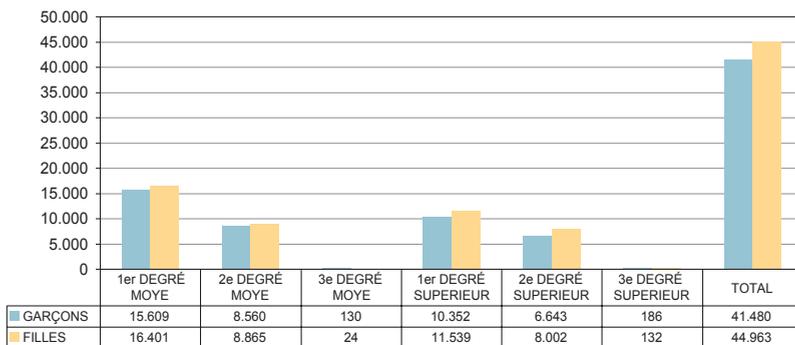
Graphique 3.56. Évolution de élèves du second degré, selon le sexe et la filière, en Andalousie. Années 2004–2005 et 2006–2007



NB: 46 élèves du Lycée International n'ont pas été inclus en 2006.

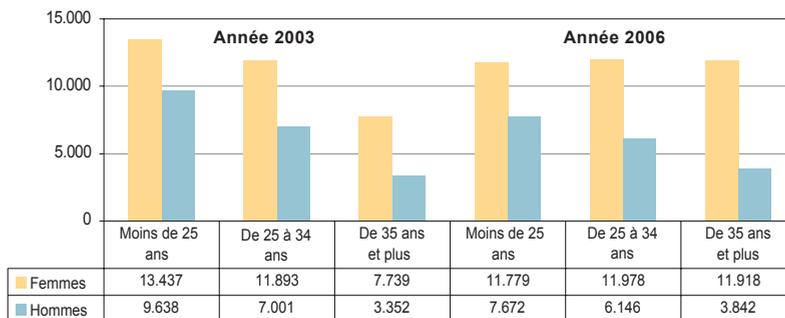
Source: Département Statistiques. Département de l'Éducation.

Graphique 3.57. N° d'élèves dans Cycles de Formation par classe en Andalousie. Année scolaire 2006-2007



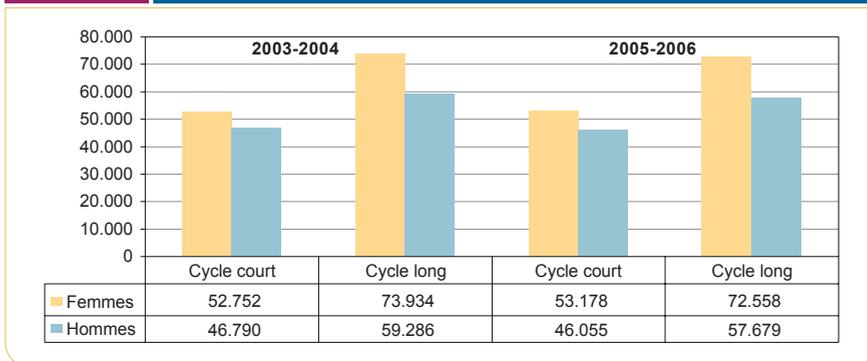
Source: Département Statistiques. Département de l'Education.

Graphique 3.58. N° d'élèves en stages de formation professionnelle, selon la tranche d'âge, en Andalousie. Année 2003 et 2006



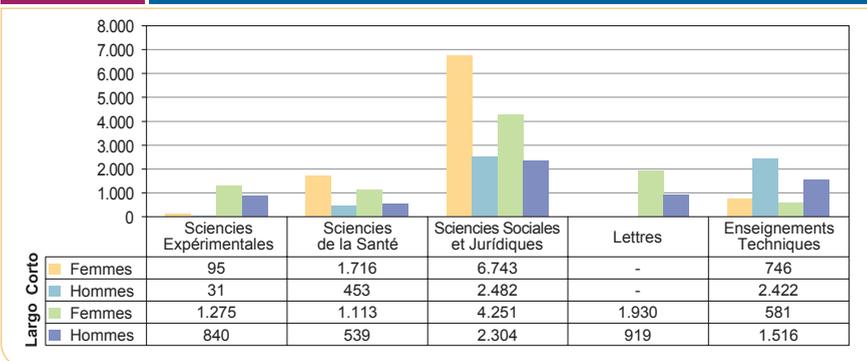
Source: Département de l'Education.

Graphique 3.59. N° d'élèves inscrits à l'université en Andalousie, selon le cycle.
Années 2003-2004 et 2005-2006



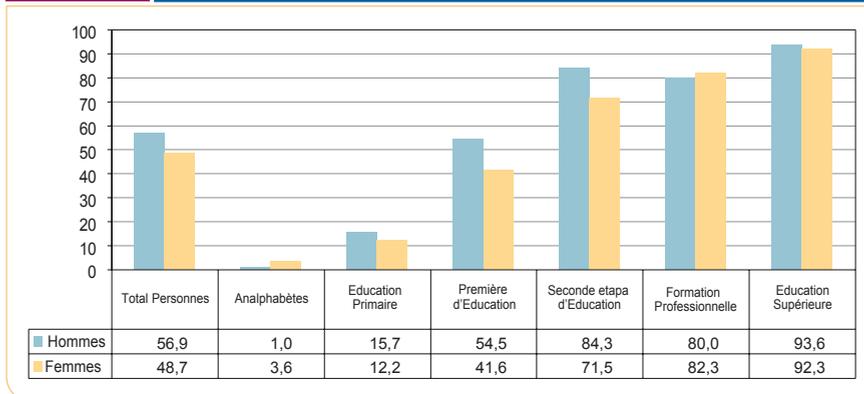
Source: Institut Nationale de Statistiques. Statistique de l'enseignement supérieur en Espagne.

Graphique 3.60. N° d'élèves diplômés en enseignement universitaire, selon la filière et le cycle, en Andalousie. Année 2006



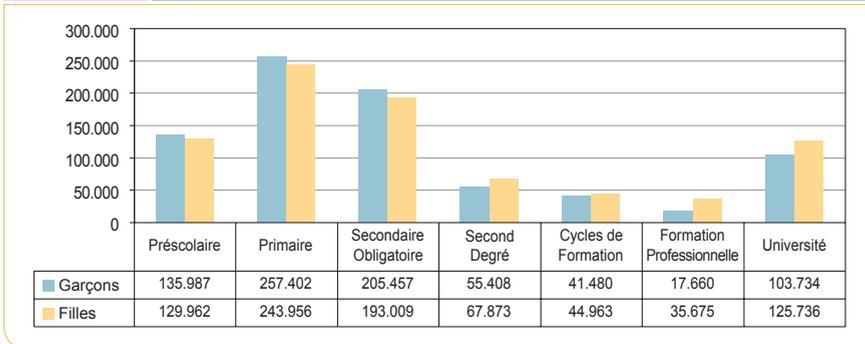
Source: Institut Nationale de Statistiques. Statistique de l'enseignement supérieur en Espagne.

Graphique 3.61. Personnes âgées de 16 à 74 ans ayant déjà utilisé un ordinateur, au cours des 3 derniers mois, selon le niveau de formation en Andalousie (% pour chaque niveau de formation) année 2007



Source: Institut Nationale de Statistique. Enquête sur l'équipement et usage des technologies de l'information dans les foyers.

Graphique 3.62. N° d'élèves dans les différents domaines éducatifs en Andalousie. Année scolaire 2006-2007

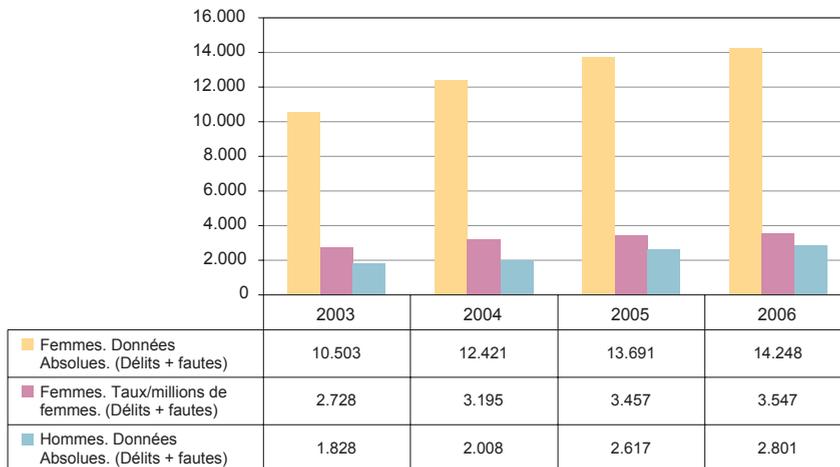


*Données concernant l'année scolaire 2005-2006.

3.6. VIOLENCE DE GENRE

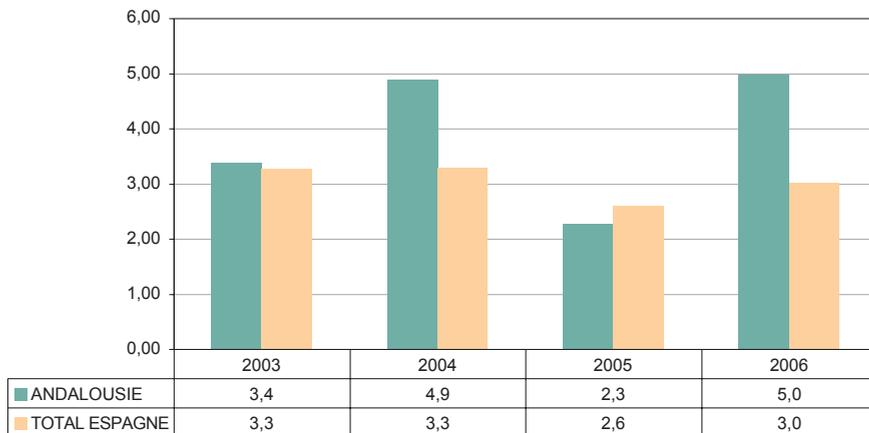
Les plaintes concernant la maltraitance de la part du conjoint ou de l'ex conjoint, contiennent d'augmenter, ce qui pourrait signifier, entre autres, que les femmes font de plus en plus confiance aux institutions destinées à leur protection.

Graphique 3.6.3. Évolution des plaintes pour maltraitance de la part du conjoint ou de l'ex-conjoint en Andalousie



Source: Institut de la Femme selon données fournies par le Ministère de l'Intérieur et données du Recensement de la population.

Graphique 3.64. Femmes mortes par violence de genre, en Andalousie et Espagne (taux/million de femmes)



Source: Institut de la Femme selon données fournies par le Ministère de l'Intérieur et données du Recensement de la population.

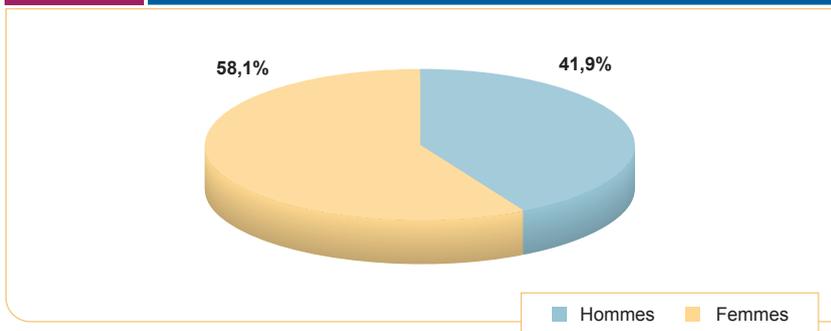
4 REPRÉSENTATION ÀU CONSEIL DE L'ANDALOUSIE

4.1. ANALYSE CONJOINTE DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU CONSEIL DE L'ANDALOUSIE

Pour la réalisation de cette étude, les catégories considérées ont été : de postes de responsabilité, les employés et le personnel fonctionnaire de l'Administration Générale du Conseil de l'Andalousie. Cependant, le détail complet du Personnel de l'Administration de Justice, Sanitaire et Enseignant, se trouve à l'Annexe 2 du présent Rapport.

En septembre 2007, l'ensemble du personnel de l'Administration Générale, s'élevait à 47.683 personnes, dont plus de la moitié étant des femmes (27.680).

Graphique 4.1. Distribution par sexe du personnel de l'administration générale



Pour analyser la présence d'hommes et de femmes dans l'Administration Générale du Conseil de l'Andalousie, on aura recours à le taux de Représentation de Genre (IRG); taux mesurant de façon simple, la présence relative des deux sexes dans l'ensemble du personnel et se calcule comme suit : $TRG = \text{nombre de femmes} / \text{nombre d'hommes}$.

Il existerait par conséquent, le plein équilibre, si la valeur de l'indice était à l'unité. Cependant, une représentation est considérée relativement équilibrée, lorsqu'elle oscille entre 0,67 et 1,50, translation du rang 40%-60% pour les deux sexes communément acceptée, et que, par exemple, la Loi Organique 3/2007, du 22 mars, sert de référence, pour l'égalité effective entre les femmes et les hommes, lorsqu'elle détermine le critère de représentation équilibrée.

En dehors de cet ordre de valeurs, le taux révèle l'existence de déséquilibres concernant la présence relative des deux sexes. Ainsi, des valeurs de le taux supérieures à 1,5, indiquent une présence féminine supérieure à 60%, tandis que des valeurs inférieures à 0,67%, affichent une surreprésentation masculine.

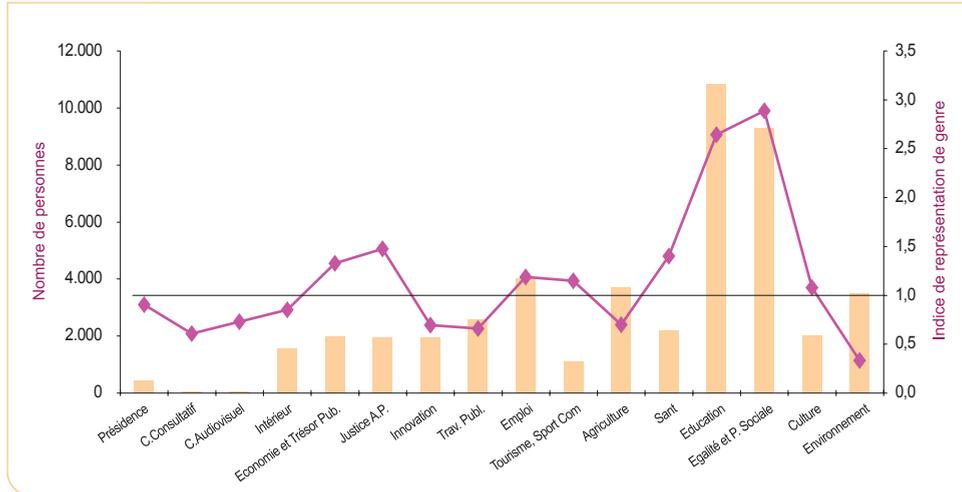
En septembre 2007, l'ensemble du personnel s'élevait à 47.683 personnes, dont plus de la moitié était des femmes (27.680). Par sections budgétaires, les Départements qui concentrent un plus grand nombre de personnel sont ceux de l'Éducation et de l'Égalité, la Protection Sociale, et loin derrière, se trouvent ceux pour l'Emploi, la Santé, l'Environnement, ainsi que l'Agriculture et la Pêche.

L'indice de représentation de genre, n'est absolument pas homogène par section. Ainsi, les sections présentant les plus grands déséquilibres sont, l'Égalité et la Protection Sociale (comprenant le Département et les Instituts de la Femme et de la Jeunesse), l'Éducation et l'Environnement (comprenant l'Agence Andalouse des Eaux). Dans les deux premières, la présence féminine est largement majoritaire, avec un IRG de 2,9 et 2,6, tandis que l'Environnement enregistre une prédominance masculine disproportionnée (0,3).

Parmi les sections affichant une structure plus équilibrée, se trouvent la Justice et l'Administration Publique (comprenant l'IAAP), avec 1,5, la Santé (comprenant le SAS), avec 1,4,

l'Économie et le Trésor Public (comprenant l'IEA), avec 1,3, l'Emploi (comprenant le SAE), avec 1,2 et le Tourisme, le Commerce, les Sports et la Culture (comprenant le Patronat de l'Alhambra et Généralife, ainsi que le Centre Andalou de l'Art Contemporain), avec 1,1 chacun, les Départements de la Présidence et de l'Intérieur, avec un indice de 0,9, et un indice de 0,7, pour le Conseil de l'Audiovisuel, le Département de l'Innovation, de la Science et de l'Entreprise, les Travaux Publics et les Transports, et celui de l'Agriculture et de la Pêche.

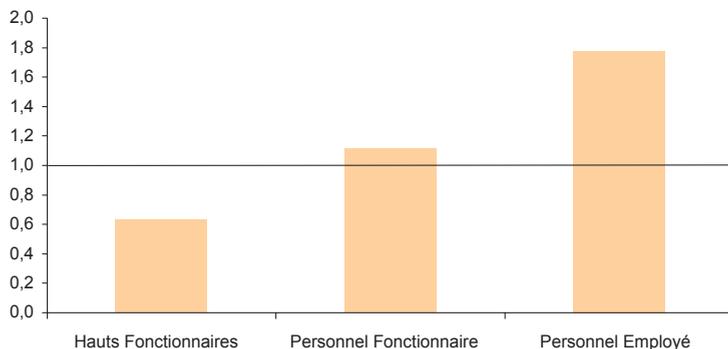
Graphique 4.2 Personnel au service des différentes sections



4.2. DÉTAIL PAR CATÉGORIES

Par catégories, le taux de représentation du genre le plus élevé, est celui que l'on trouve chez les employés, où il atteint une valeur de 1,8, mettant ainsi en évidence une plus grande présence féminine. Par contre, parmi les postes à haute responsabilité, le taux n'est que de 0,6, révélant ainsi une plus grande présence masculine. Pour le personnel fonctionnaire, la présence relative des deux sexes, se trouve plus équilibrée, avec une valeur généralement supérieure à 1,1.

Graphique 4.3. Taux de représentation de genre par catégories



PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE. CONSEIL DE L'ANDALOUSIE

HAUTS FONCTIONNAIRES

H	M
182	114

PERSONNEL FONCTIONNAIRE

NIVEAUX/ GROUPE	A		B		C		D		E		TOTAL		
	H	M	H	M	H	M	H	M	H	M	H	M	TOTAL
30	92	41									92	41	133
29	46	27									46	27	73
28	420	259									420	259	679
27	292	154									292	154	446
26	349	182	150	91							499	273	772
25	1.228	815	816	451							2.044	1.266	3.310
24	30	40	107	59							137	99	236
23	220	150	306	134							526	284	810
22	699	988	113	72	273	290					1.085	1.350	2.435
21			1		45						46	0	46
20			181	118	565	361					746	479	1.225
19			1	2							1	2	3
18			544	769	645	450	715	1.767			1.904	2.986	4.890
17					16	13	60	77			76	90	166
16					413	216	448	750			861	966	1.827
15					827	1.176	10	29			837	1.205	2.042
14							1.748	3.218	7	1	1.755	3.219	4.974
13									24	4	24	4	28
12									99	84	99	84	183
TOTAL	3.376	2.656	2.219	1.696	2.784	2.506	2.981	5.841	130	89	11.490	12.788	24.278

H= Hommes M= Femmes

PERSONNEL EMPLOYÉ			
GROUPES	H	M	TOTAL GROUPE
I	478	677	1.155
II	605	1.584	2.189
III	2.063	3.304	5.367
IV	1.411	1.771	3.182
V	3.774	7.442	11.216
TOTAL	8.331	14.778	23.109

TOTAL		
H	M	TOTAL
20.003	27.680	47.683

En analysant le taux de représentation par catégories et par groupes, on observe que celui-ci est considérablement supérieur à la valeur maximum de la frange d'équilibre 1,5 dans les groupes II, III et V du personnel employé, notamment, en ce qui concerne les groupes II et V, avec 2,6 et 2,0 respectivement. Tandis que parmi le personnel fonctionnaire, le plus grand déséquilibre est constaté dans le groupe D, avec 2,0. Considérant le groupe le plus nombreux, il détermine de façon décisive, la valeur finale du taux, malgré une plus forte présence masculine, dans les autres groupes.

TAUX DE REPRÉSENTATION DE GENRE PAR CATÉGORIE, GROUPE ET SEXE

CATÉGORIES	GROUPES					TOTAL
	A / I	B / II	C / III	D / IV	E / V	
Hauts Fonctionnaires	0,6					0,6
Personnel Fonctionnaire	0,8	0,8	0,9	2,0	0,7	1,1
Personnel Employé	1,4	2,6	1,6	1,3	2,0	1,8
TOTAL	0,9	1,2	1,2	1,7	1,9	

4.2.1. HAUTS FONCTIONNAIRES

Parmi les hauts fonctionnaires du Conseil de l'Andalousie, les femmes représentent 38,5%. Le nombre de Conseillères (8) est supérieur à celui des Conseillers (6), dans le cas des titulaires des Vice Départements, la différence montre une importante prédominance masculine. Une situation identique se produit parmi le personnel des Secrétariats Généraux, où les hommes représentent 80% du total.

Parmi le personnel des Secrétariats Généraux Techniques, il existe cette parité, mais ce n'est pas le cas des responsables de Directions Générales et des Délégations du Gouvernement, où le taux de représentation de genre chute à 0,6. La distribution parmi les Délégué(e)s des Préfectures connaît une hausse de 0,7, une valeur atteignant 0,9, dans les cas d'autres Hauts Fonctionnaires, les deux situations étant relativement équilibrées.

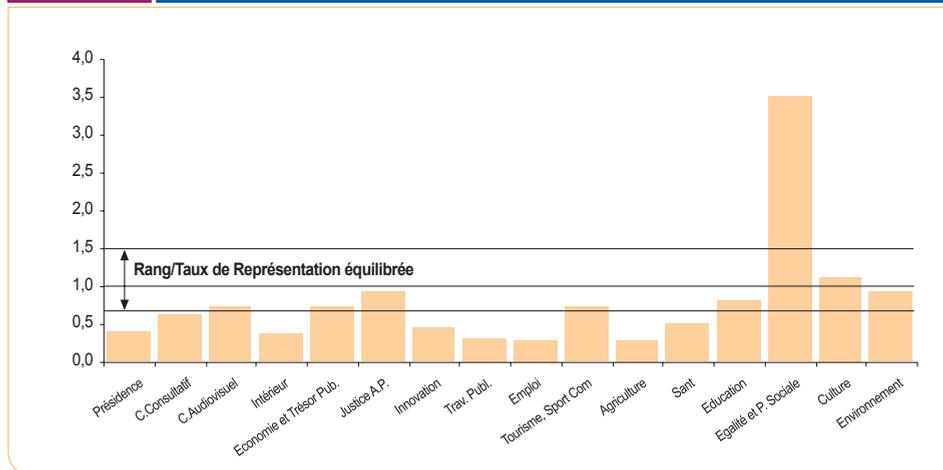
DISTRIBUTION DE HAUTS FONCTIONNAIRES PAR SEXE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	IRG*
Président(e) du Gouvernement Auton	1	-	1	0,0
Conseiller(e)	6	8	14	1,3
Viceconseiller(e)	12	2	14	0,2
Secrétaire Général(e)	16	4	20	0,3
Secrétaire Général(e) Technique	7	7	14	1,0
Directeur/Directrice Gén. & Dél. Gov.	71	41	112	0,6
Délégué(e) Préfctoral(e)	58	43	101	0,7
Autres	11	10	21	0,9
TOTAL	182	114	296	0,6

N.b.: IRG= Indice de Représentation de Genre.

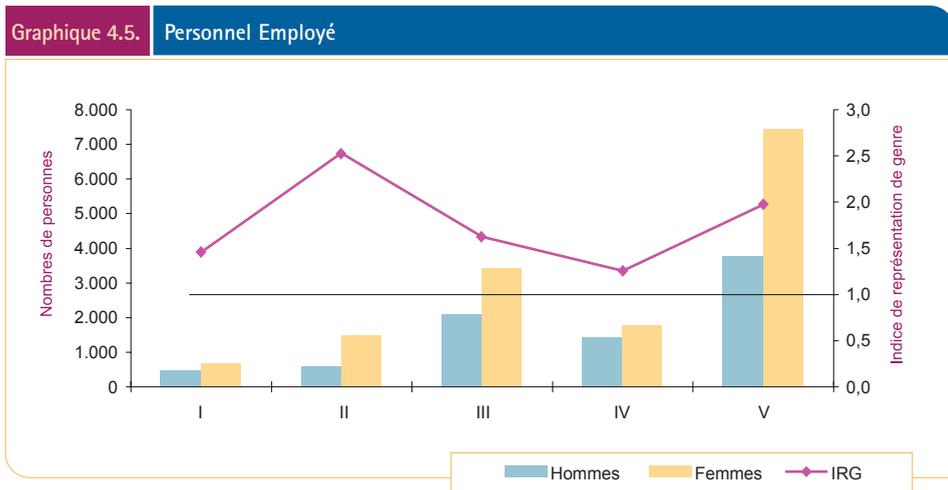
En ce qui concerne le taux de représentation de genre de hauts fonctionnaires par sections, il convient de souligner les déséquilibres enregistrés au sein du Département de l'Égalité et de la Protection Sociale –avec une valeur du taux de 3,5–, l'Emploi, les Travaux Publics, les Transports, ainsi que l'Agriculture et la Pêche, avec 0,3 ou la Présidence, l'Intérieur et l'Innovation, la Science et l'Entreprise, affichent toutes 0,4.

Graphique 4.4. Hauts fonctionnaires. Taux de Représentation de Genre



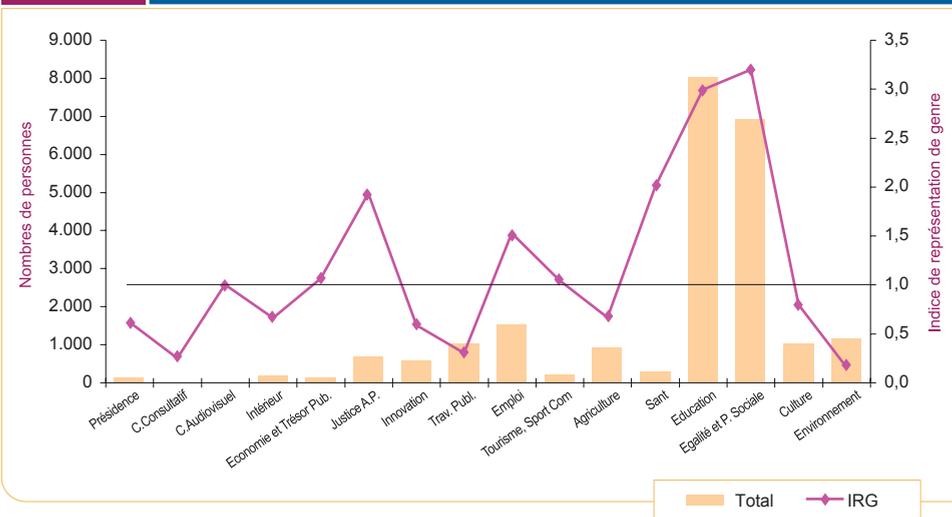
4.2.2. PERSONNEL EMPLOYÉ

Dans le cas du personnel employé, tous les groupes ont un taux de représentation de genre supérieur à l'unité. Il convient de mettre l'accent sur la forte présence féminine du groupe II, avec un taux de 2,6 et également, celui du groupe V, le plus nombreux, avec 2,0.



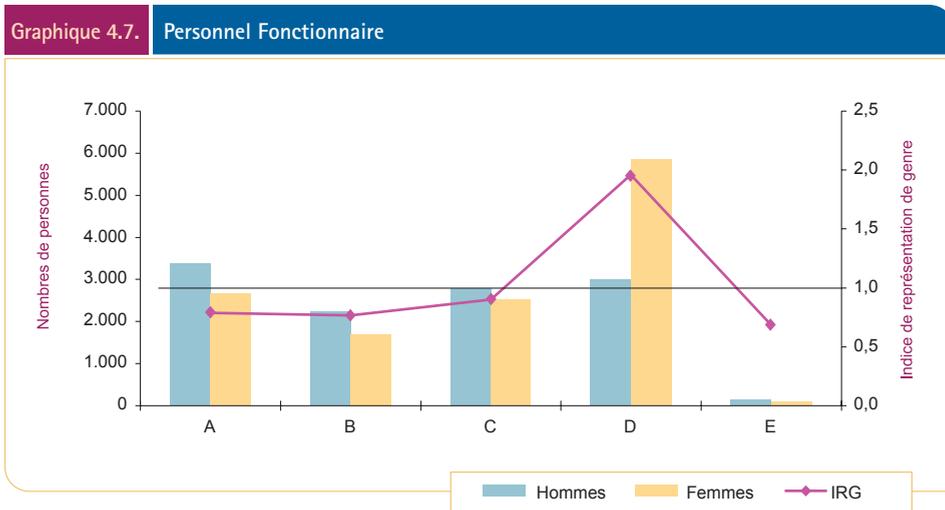
Par sections budgétaires, on observe que les Départements d'Égalité et de la Protection Sociale et de l'Éducation, présentent des taux de représentation de genre bien supérieurs à l'unité, 3,2 et 3,0 respectivement. Il faut ajouter à ce groupe, le Département de la Santé, de la Justice et de l'Administration Publique, qui, avec des taux de 2, et de 1,9, présentent une évidente surreprésentation féminine parmi le personnel employé. Les taux qui présentent les valeurs inférieures, se trouvent principalement dans les Départements de l'Environnement (0,2), et des Travaux Publics, ainsi que des Transports et le Conseil Consultatif, 0,3.

Graphique 4.6. Personnel employé par départements



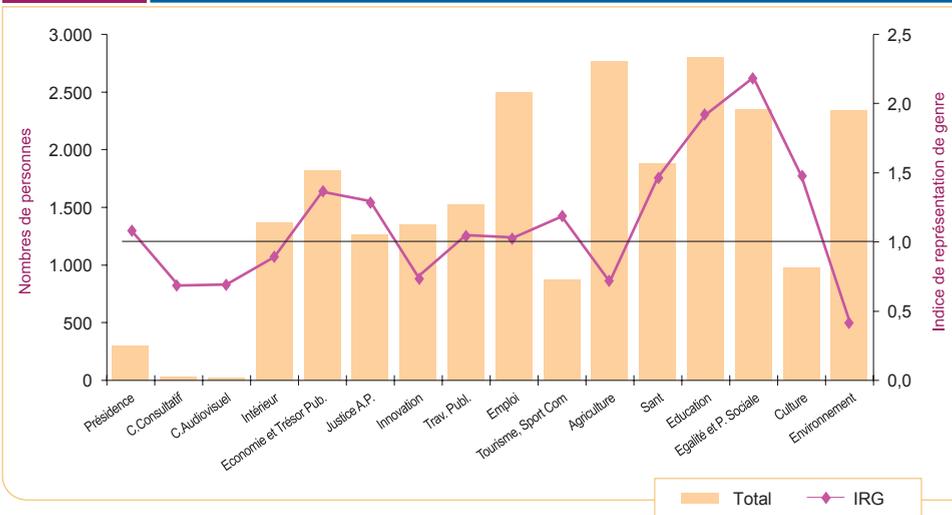
4.2.3. PERSONNEL FONCTIONNAIRE

Dans une analyse détaillée du personnel fonctionnaire par groupes, on observe que le groupe D, qui compte le plus grand nombre de personnes, est également le seul où les femmes sont majoritaires, et où il se produit le plus grand déséquilibre. En ce qui concerne les autres groupes de personnel fonctionnaire, on peut parler d'équilibre de genre : le groupe E présente la valeur inférieure de l'indice (0,7), alors que les groupes A et B maintiennent 0,8, et enfin, le groupe C atteint 0,9.



Comme pour le personnel employé, les Départements de l'Éducation, de l'Égalité et de la Protection Sociale, affichent des taux de représentation de genre du personnel fonctionnaire, nettement supérieurs à 1,5, 1,9, et 2,2, respectivement. Les Départements de la Culture et de la Santé (1,5), l'Économie et les Finances (1,3), le Tourisme, le Commerce et les Sports (1,2), la Présidence (1,1), l'Emploi (1,0), les Travaux Publics et les Transports (1,0), la Intérieur (0,9) et le Conseil Consultatif, le Conseil de l'Audiovisuel, l'Innovation, la Science et l'Entreprise, l'Agriculture et la Pêche (0,7), présentent un équilibre raisonnable quant à la représentation hommes-femmes. Il convient de souligner néanmoins, que le taux de représentation de genre du personnel fonctionnaire du Département de l'Environnement, est largement inférieur au seuil de référence (0,4), comme le taux du personnel employé.

Graphique 4.8. Personnel Fonctionnaire par Départements

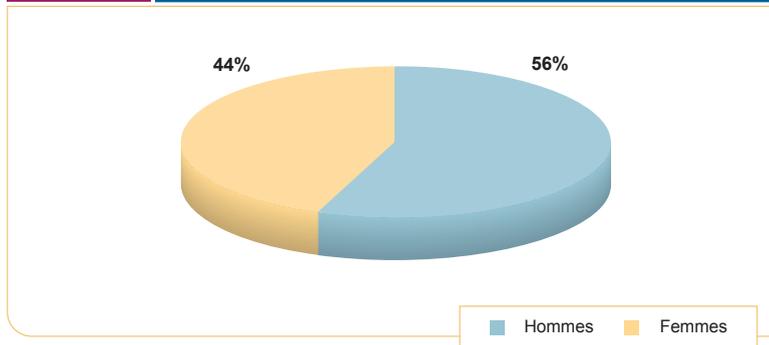


Personnel fonctionnaire du Groupe A

Afin de tirer des conclusions concernant la présence des femmes aux postes de responsabilité, l'analyse est axée, de même que celle mentionnée précédemment, sur les hauts fonctionnaires, sur l'évaluation de la représentation hommes-femmes, dans le groupe A du personnel fonctionnaire notamment aux niveaux supérieurs (postes sur désignation), ceux-ci concentrant la prise de décisions et les plus grandes responsabilités de gestion.

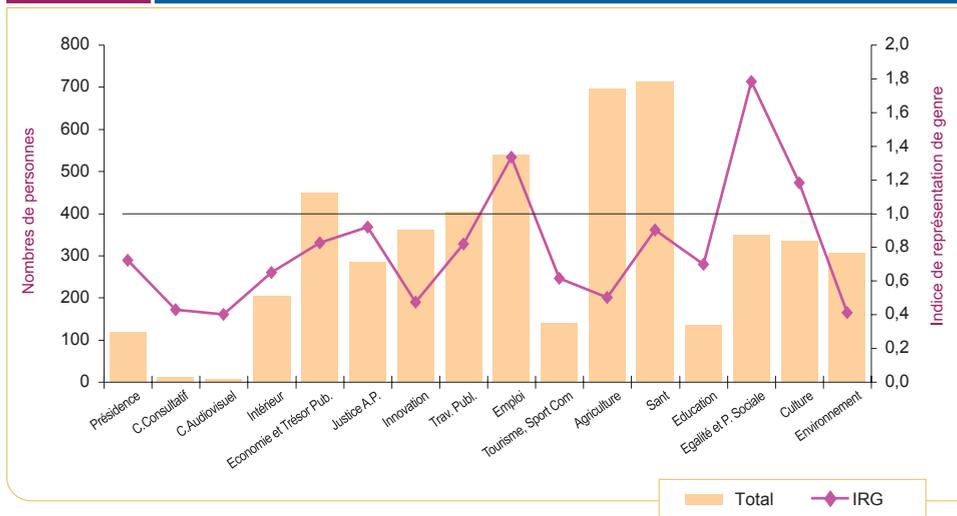
Graphique 4.9.

Groupe A – Fonctionnaires de l'Administration Générale du Conseil de l'Andalousie



Dans le groupe A, la participation masculine est majoritaire, soit 56% de l'ensemble du personnel. Toutefois, par sections, les femmes fonctionnaires du groupe A sont plus nombreuses, dans les Départements de l'Égalité et de la Protection Sociale, avec un taux de représentation de genre, de l'ordre de 1,8. À l'opposé, le Département de l'Environnement et le Conseil Consultatif présentent également un déséquilibre, en termes de représentation, et enregistrent la valeur du taux le plus bas, soit 0,4.

Graphique 4.10. Fonctionnaires groupe A par Départements



Analyse par tranches d'âges et par niveaux

L'analyse par niveaux du personnel fonctionnaire du groupe A, du Conseil de l'Andalousie, montre que 77,9% du total, correspond aux niveaux inférieurs à 26, dont 49,9% se concentrent entre les niveaux 23 à 26. Quant au reste, la plus grande proportion se trouve entre les niveaux 28 et 29, soit 12,5% tandis qu'au niveau supérieur, le 30, il n'y aurait que 2,2% du total, et atteint 100% si l'on compte le personnel inscrit au niveau 27, soit 7,4%. Il s'agit d'une structure logique, dans une organisation pyramidale des responsabilités, comme l'est l'Administration Publique.

Par tranches d'âge, 85,2% du personnel de cette catégorie, est âgée de moins de 54 ans, et les 35- 44 ans sont répartis dans les mêmes proportions que les 45-54 ans, soit 31,2% et 31,7%, respectivement.

Suivant la logique d'une trajectoire administrative, le personnel le plus jeune, (moins de 34 ans) se concentre dans les échelons les plus bas, plus concrètement, ils représentent 50,9% du niveau 22, et aucun n'a atteint le niveau 30, bien que 7,8% d'entre eux se trouvent au 28 et 29, et 9% sont au 27.

Parmi les niveaux 23 à 26, 68,3% ont des âges compris entre 35 et 54 ans, dont les plus nombreux ont entre 45 et 54 ans. Il en va de même, pour le niveau 27, où 40,8% qui enregistre également une plus grande participation dans cette dernière tranche d'âge.

GRUPE A - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT AUTONOME D'ANDALOUSIE

TRANCHES D'ÂGE	NIVEAUX										TOTAL	
	22		23-26		27		28-29		30			
25-34	50,9	31,4	12,9	6,9	9,0	3,8	7,8	3,7	-	-	22,3	13,0
		19,5		6,0		5,2		4,1		-		9,3
35-44	29,9	17,5	32,2	13,8	31,3	15,0	29,8	13,3	31,5	12,0	31,2	14,8
		12,4		18,4		16,3		16,5		19,5		16,4
45-54	14,8	8,0	36,1	15,0	40,8	13,9	44,1	16,8	45,9	17,3	31,7	13,2
		6,8		21,1		26,9		27,3		28,6		18,5
55-64	3,9	1,7	16,4	3,5	16,4	1,8	16,6	4,3	20,3	1,5	13,1	2,9
		2,2		12,9		14,6		12,3		18,8		10,2
≥ 65	0,5	0,0	2,4	0,1	2,5	0,0	1,7	0,0	2,3	0,0	1,7	0,1
		0,5		2,3		2,5		1,7		2,3		1,6
TOTAL	100		100		100		100		100		100	
NIVEAUX	28,0	16,4	49,9	19,7	7,4	2,6	12,5	4,7	2,2	0,7	100	
		11,6		30,2		4,8		7,8		1,5		

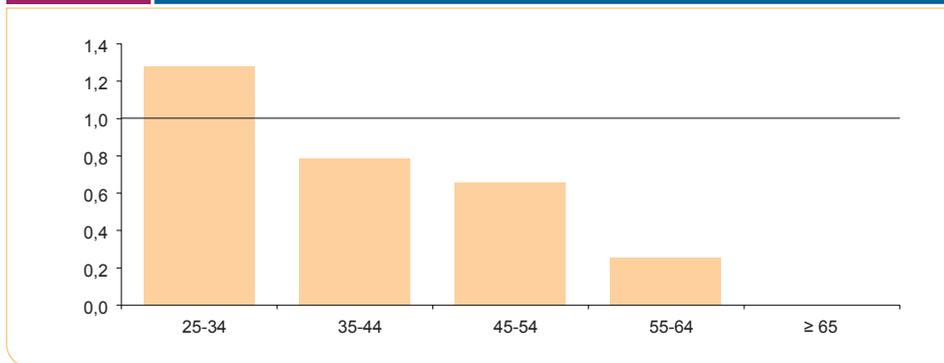
■ Femmes ■ Hommes

Aux niveaux 28-29, cette tendance s'accroît et 44,1% des postes ainsi classés, sont assignés à des personnes, d'entre 45 et 54 ans, tandis que 29,8% correspondent aux 35-44 ans. Enfin, le niveau maximum, le 30, 45,9% de la totalité des postes sont occupés par les 45- 55 ans, et 31,55 par les 35-44 ans.

Conformément à la structure, par tranches d'âges et par échelons administratifs, il s'agit de personnes ayant entre 45 et 54 ans, et dans une moindre mesure, les 35-44 ans, qui appartiennent majoritairement aux niveaux les plus élevés de la carrière administrative, non seulement comme conséquence de l'évolution habituelle de celle-ci, mais aussi, parce qu'ils constituent les groupes les plus nombreux.

En ce qui concerne le taux de représentation de genre, il convient de remarquer que seul le groupe d'âge inférieur (moins de 34 ans) affiche une présence féminine supérieure à la gent masculine, tandis que la participation masculine devient plus forte à mesure que l'âge augmente.

Graphique 4.11. Fonctionnaires groupe A. Taux de représentation de genre selon l'âge

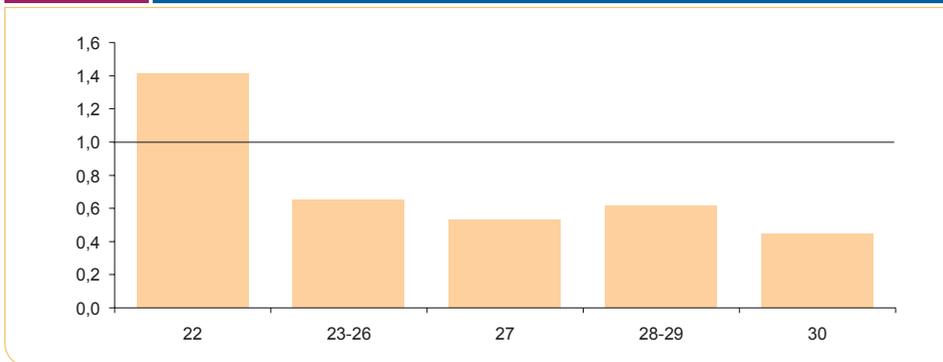


Quant aux niveaux, en général, le taux de représentation de genre n'est supérieur à l'unité qu'au 22, il diminue jusqu'à 0,6 aux niveaux de 23 à 26, puis augmente de nouveau au 27 jusqu'à 0,5. Pour les employés aux niveaux 28 et 29, la valeur de le taux revient à 0,6, pour atteindre le minimum au niveau 30, soit 0,4. La participation relative des femmes diminue donc en fonction du niveau de responsabilité.

Dans une analyse détaillée par niveaux, le 22 est le seul niveau où la présence féminine est supérieure à celle des hommes, dans toutes les tranches d'âge inférieures à 54 ans, et passé cet âge, l'indice chute au-dessous de l'unité.

Quant aux niveaux allant de 23 à 26, la distribution par sexes, chez les plus jeunes est pratiquement paritaire, en revanche, en ce qui concerne les autres groupes, la proportion de femmes diminue, à mesure qu'elles avancent en âge.

Graphique 4.12. Fonctionnaires groupe A. Taux de représentation de genre par niveaux

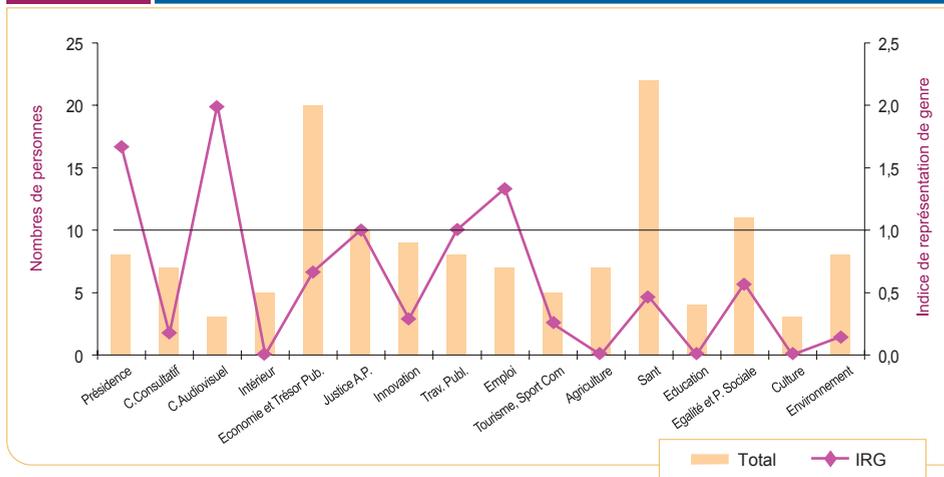


En ce qui concerne le niveau 27, il n'existe aucune tranche d'âge où la femme présente une plus forte participation relative que l'homme, la plus grande différence enregistrée, se situe dans la tranche d'âge 55-64 ans, où les femmes représentent approximativement un dixième par rapport aux hommes.

Aux niveaux 28 et 29, la situation est comparable avec des taux de participation féminine inférieurs à ceux des hommes. Les écarts sont moindres chez les moins de 44 ans, mais s'accroissent à mesure que l'âge augmente. Le taux de représentation de genre chez les 55-64 ans est en effet, de 0,3.

Enfin, au niveau 30, les résultats présentent une situation analogue aux deux précédents. Les hommes sont en effet, majoritaires, et bien plus nombreux chez les plus âgés, soit un indice de représentation de 0,1 chez les 55-64 ans.

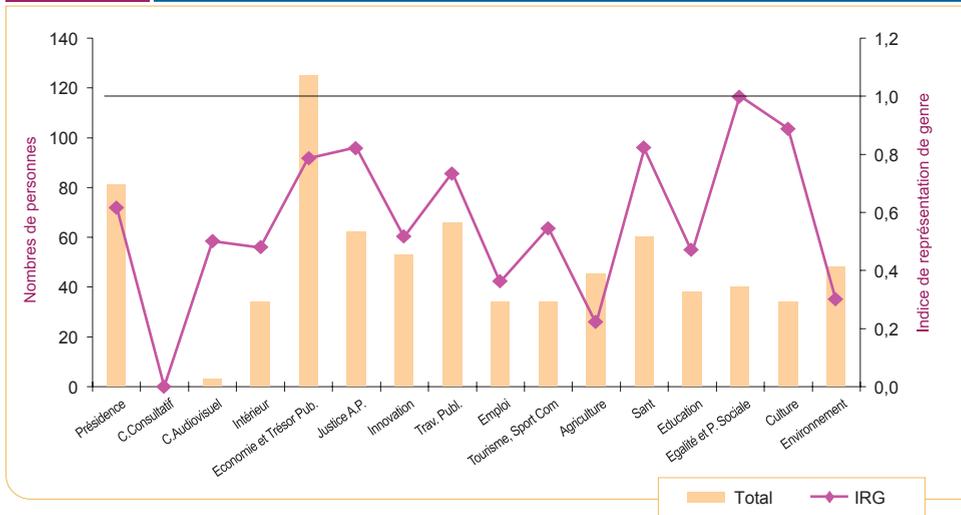
Graphique 4.13. Personnel Fonctionnaire du niveau 30



Par sections budgétaires, au niveau 30, l'indice de représentation atteint sa valeur maximum pour le Conseil Audiovisuel, avec 2, suivi du Département de la Présidence avec 1,7, l'Emploi avec 1,3 et la Justice et l'Administration Publique, ainsi que les Travaux Publics et les Transports, atteignent des valeurs égales à l'unité. La valeur minimum que l'indice peut atteindre, c'est-à-dire zéro, se trouve dans les secteurs de l'Intérieur, de l'Éducation, de l'Agriculture et de la Pêche, et également de la Culture.

Dans le cas des niveaux 28 et 29, les résultats montrent que l'unité n'est atteinte qu'au Département de l'Égalité et de la Protection Sociale, alors que les indices les plus bas, se trouvent dans les Départements de l'Agriculture et de la Pêche (0,2), de l'Environnement (0,3) et de l'Emploi (0,4).

Graphique 4.14. Personnel Fonctionnaire. Niveaux 28-29



Pour réaliser une analyse plus précise sur le rapport âge - niveau administratif, un taux de présence relative (IPR) dans lequel la participation féminine est pondérée à chaque niveau, par le poids relatif, dans chaque tranche d'âge, a été élaboré. On obtient ainsi une vision synthétique des niveaux où la présence des femmes est plus ou moins proportionnelle à leur participation, selon la tranche d'âge. Le taux de présence relative est calculé comme suit:

$$IPR_{ij} = [M_{ij} / (M_{ij} + H_{ij})] / [\sum_i M_{ij} / (\sum_i M_{ij} + \sum_i H_{ij})]$$

$$\text{Exemple: } IPR_{27,35-44} = [\text{Femmes } 27,35-44 / (\text{Femmes } 27,35-44 + \text{Hommes } 27,35-44)] / [\text{Femmes } 35-44 / (\text{Femmes } 35-44 + \text{Hommes } 35-44)]$$

Son application aux fonctionnaires du groupe A du Conseil de l'Andalousie, offrirait donc un résultat comme celui présenté dans le tableau suivant:

TAUX DE PRÉSENCE RELATIVE PAR TRANCHES D'ÂGE ET PAR NIVEAU ADMINISTRATIF DES FONCTIONNAIRES DU GROUPE A

	22	23-26	27	28-29	30
25-34	1,06	0,92	0,73	0,82	-
35-44	1,23	0,90	1,01	0,94	0,80
45-54	1,30	1,00	0,82	0,91	0,90
55-64	1,94	0,95	0,49	1,15	0,33
≥ 65	0,00	1,50	0,00	0,00	0,00

IPR femme > 1

On constate que la femme est bien plus présente, en termes relatifs (pondéré par l'importance, dans sa tranche d'âge), dans toutes les tranches d'âge au niveau inférieur, le 22 et au niveau 27, chez les 35-44 ans, ainsi qu'aux niveaux 28 et 29, chez les 55-64 ans.

5 RESSOURCES

INTRODUCTION

Le chapitre concernant les ressources, complète le modèle d'analyse adopté par la Commission d'Impact de l'Égalité de Genre, pour l'évaluation du Budget de la Communauté Autonome 2008, depuis la perspective de genre, dont les deux autres axes, sont la réalité et la représentation.

Cet axe concentre ses efforts sur la présentation de l'appréciation que chacune des sections budgétaires effectue, sur les objectifs et les actions mis en place, au cours de l'exercice 2008, en vue d'avancer dans l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, en Andalousie.

Comme il a été expliqué au chapitre concernant les Avancées de Stratégies, chaque programme budgétaire a été classé suivant des critères d'importance par rapport à leur capacité pour progresser dans la réduction des disparités hommes-femmes. Selon cette classification, chaque programme assume à son tour, un niveau d'exigence défini par la qualification attribuée, le degré maximum correspondant à G+.

Cette année, il a été demandé à chaque Département, et aux organismes Autonomes afférents, de réaliser leur analyse, avec un triple objectif, en assumant le modèle proposé pour l'ensemble du rapport : réalité, représentation et ressources. Cette proposition, en plus du caractère pédagogique, du fait de la possibilité de systématiser l'information, permet de rendre l'information intégralement visible.

Le modèle des 3R appliqué aux sections budgétaires suppose:

- Une évaluation des inégalités que chacune d'entre elles a identifiées, dans le domaine de compétence lui ayant été attribué.
- Une analyse des éventuels écarts observés concernant les congés et les licences octroyés en 2006, de la part du personnel.
- Et, enfin, les centres de gestion énumèrent les mesures spécifiques contenues dans chaque programme budgétaire visant à corriger les inégalités entre les hommes et les femmes, en mettant l'accent sur ceux classés G+, c'est-à-dire, des programmes majeurs, du fait de leur pouvoir de transformation, d'impact et qu'ils jouent un rôle prépondérant.

Une information relative aux indicateurs de genre classés par les politiques budgétaires, est présentée à la fin du document.

01.00 DÉPARTEMENT DE LA PRÉSIDENTE

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions du Décret 347/2004, du 25 mai, établissant la structure organique du Département, modifiée par le Décret 260/2005, du 29 novembre, il revient à l'assistance politique et technique du Président, ou Vice-présidents, le cas échéant, de se charger des fonctions suivantes: le conseil juridique et la représentation et la défense juridique de la Communauté Autonome; le Protocole et le Cérémonial; les compétences, en matière de Communication Sociale, la coordination de l'information institutionnelle, l'administration économique et du personnel de la Présidence du Conseil de l'Andalousie; le Secrétariat du Conseil du Gouvernement; le Journal Officiel du Conseil de l'Andalousie et le conseil, ainsi que la coordination des publications officielles à caractère institutionnel; la coordination de l'action extérieure du Conseil de l'Andalousie, et l'aide à la coopération au développement; ainsi que les relations entre le Conseil du Gouvernement Autonome et du Parlement d'Andalousie.

Ces compétences ont, pour la plupart, un développement transversal et horizontal, et sont destinées à servir toute l'Administration du Conseil de l'Andalousie, considérant que leurs actions respectent le principe d'égalité des chances entre les hommes et les femmes, un principe établi comme l'un des enjeux les plus importants de la présente Législature.

Il est par conséquent, possible de constater que l'ensemble des recours, aussi bien humains que matériels prévus à de telles fins, a progressé, dans le sens précédemment signalé, et atteint, à l'heure actuelle, un niveau d'exigence et d'engagement plus élevé que les années précédentes.

L'implantation et le développement dans ce domaine du projet G+, ont permis de définir une carte de tous les programmes budgétaires quant à leur importance concernant l'égalité de genre, en précisant ainsi une échelle de valeurs qui permette d'analyser les résultats obtenus.

Ainsi, à l'extrémité supérieure de l'échelle seraient situés les programmes considérés comme moteurs de changement en termes d'égalité, et à l'opposé, et serait inclus des programmes à faibles retombées ou presque, dans ce domaine. Dans notre Département, on ne compte qu'un programme budgétaire sur 6, notamment le 82 B Coopération Internationale qui apparaît comme moteur de changement, et qui fera par conséquent, l'objet d'une analyse au paragraphe 3 ci-après. Quant aux autres programmes, comme il a déjà été précisé, de par la nature de leurs compétences dans ce Département, ils n'ont pas une portée significative sur la question de l'égalité de chances.

RESSOURCES

82B COOPÉRATION INTERNATIONALE

Comme il a été précisé dans le paragraphe précédent, dans ce Département, seul le programme budgétaire 82B Coopération Internationale, figure comme moteur de changement en matière d'égalité (qualification G+), et fera donc l'objet d'une analyse dans ce paragraphe. Ce programme budgétaire est exécuté par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale.

À l'heure actuelle, l'Agence ci-dessus mentionnée, fait le nécessaire pour faire de la perspective de genre, l'une des actions-clés de la future politique de coopération internationale pour le développement du Conseil de l'Andalousie, et prendra donc, comme référence son propre cadre légal et de planification: la Loi 14/2003, du 22 décembre, de Coopération Internationale pour le Développement et le futur Plan Andalous de Coopération pour le Développement, dont le processus d'approbation a déjà été engagé.

Parmi les principes de cette politique, l'article 2 de la Loi citée, expose, entre autres, le respect et la défense des droits humains et les libertés fondamentales, et notamment, le droit à l'égalité de tous les êtres humains, sans distinction de sexes (...).

Ce principe est matérialisé dans le texte de la Loi, par la considération de la perspective de genre, comme priorité horizontale en l'intégrant comme critère de base, pour évaluer la pertinence des interventions du Conseil de l'Andalousie, en matière de coopération internationale, pour le développement visant un développement humain durable, d'une part, et par la considération de la promotion de l'égalité des chances, et tout particulièrement l'intégration sociale des femmes, comme l'une des priorités sectorielles devant orchestrer les lignes d'actions de cette politique du Conseil de l'Andalousie, d'autre part.

Par ailleurs, ce texte légal établit que la politique du Conseil de l'Andalousie, en matière de coopération internationale pour le développement, s'articule autour du Plan Andalou de Coopération pour le Développement (dorénavant appelé PACODE), et des plans annuels et des programmes opérationnels. Il établit aussi que le Plan contient les objectifs et priorités devant régir cette politique, durant une période de quatre ans. Le premier PACODE sera donc en vigueur, de janvier 2008 à décembre 2011.

Le Plan susmentionné établit comme priorité horizontale de la coopération andalouse, l'intégration de l'égalité des genres, qui doit être considérée dans toute l'expression de la politique de coopération, dans les termes exposés par ce plan.

Partant de l'approche GED (Approche de Genre en matière de Développement), la dimension de genre dans le PACODE, imposera un processus continu de l'évaluation des différents effets sur les hommes et les femmes, dans chacune des interventions prévues, dans le cadre de la coopération. Ce qui permettra ainsi de garantir que les intérêts stratégiques des femmes, soient pris en compte, dans les différentes phases de la gestion de la coopération- planification, application, suivi et évaluation- et par conséquent, garantir qu'elles bénéficient effectivement de leur implantation dans les divers domaines. Le but étant d'associer le développement et la promotion de l'égalité et l'éradication de toute discrimination liée au genre.

Instruments visant à garantir la considération de la dimension d'égalité.

Le PACODE établit que l'intégration des priorités horizontales, dans les différentes interventions de la coopération, doit être garantie grâce aux instruments suivants dont la définition sera mise au point au cours de l'année 2008:

- Son étude, dans l'élaboration des différents instruments de planification de la coopération, notamment, dans les Programmes Opérationnels et les Plans Annuels. Pour arriver à une cohérence entre les principes, objectifs, priorités horizontales et sectoriels, engagements financiers, etc. du PACODE, avec le contenu des Programmes Opérationnels, une fiche sera élaborée et devra recueillir, entre autres, des éléments tels que, le respect de la priorité horizontale de l'égalité des sexes prévue, dans le Plan préalablement cité, et qui devront apparaître dans les différents programmes opérationnels approuvés.
- La définition et l'application d'un système de suivi et d'évaluation spécifique qui garantisse l'étude des priorités horizontales, dans les différentes phases de la coopération, dont celle de l'égalité des sexes, grâce aux instruments suivants:
 - La définition d'un système de données ventilées par sexe.
 - Définition de la structure de l'étude de l'impact ou du diagnostic préalable, devant être réalisé, en vue d'analyser la situation de départ de la perspective de genre, dans la réalité sur laquelle on souhaite intervenir, à travers la coopération, et proposer des mesures visant à en garantir l'étude, dans la formulation des interventions ou des programmes à accomplir.
 - Définition du mécanisme de suivi et d'évaluation avec des indicateurs spécifiques de genre mesurant les effets des instruments de planification, et des projets et programmes précis sur la situation de départ.

- Son intégration dans le système d'application des critères de base, pour évaluer la pertinence des projets et des programmes de coopération, lors des différentes convocations ou conventions de collaboration visant à soutenir d'autres agents de coopération pour le développement.
- La formation, la sensibilisation et la diffusion de la perspective de genre, et autres priorités horizontales, parmi les différents agents de coopération pour le développement.
- Le renforcement de la capacité technique de l'Administration Autonome, et notamment, de l'AACI, pour aborder l'étude permanente des priorités horizontales, dont la perspective de genre, à travers la formation continue spécialisée du personnel directement impliqué dans l'application des priorités horizontales, et la sensibilisation du reste du personnel sur ces priorités, la création et le renforcement progressif d'unités spécifiques, pour chacune des priorités horizontales, au sein de l'Agence.

En plus de la priorité horizontale de la perspective de genre, le PACODE envisage d'effectuer des interventions spécifiques, visant à assister les victimes de l'exclusion sociale, et en particulier, les femmes.

Dès lors, en se basant sur les acquis de l'Andalousie, en matière de politiques d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, le PACODE considère prioritaire le type d'interventions suivant, que l'on souhaite appliquer, dès leur entrée en vigueur:

- Renforcement institutionnel et assistance technique des structures nationales instaurées, visant l'égalité des sexes pour aborder, entre autres, les tâches suivantes:
 - L'élaboration de plan d'égalité des chances.
 - Création d'unités de genre visant l'intégration et l'implantation du principe d'égalité.

- Implantation de la dimension de genre, intégrée dans les administrations publiques.
- Création de bureaux municipaux de genre destinés à offrir des services de promotion des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes; d'alphabétisation, de formation et d'orientation, pour la recherche d'un emploi, notamment, dans les secteurs traditionnellement réservés aux hommes; de soutien et d'accompagnement aux femmes souhaitant exercer une profession indépendante; des services spéciaux pour les femmes vivant en milieu rural, et pour les femmes indigènes; des services d'assistance juridique et psychologique, aux femmes victimes d'agressions sexuelles, des services d'information sur la santé, notamment, concernant la santé sexuelle reproductive.
- Création et diffusion de programmes de sensibilisation, de formation et d'éducation, proposés à la population sur l'égalité des sexes, et l'éradication des comportements et des schémas sexistes, dans tous les domaines.
- L'élaboration et l'application de plans d'action, pour l'éradication de la violence de genre.
- Promotion de concours culturels pour récompenser les oeuvres artistiques des femmes.
- Renforcement du tissu associatif, oeuvrant en faveur de l'égalité de genre dans différents domaines, et un soutien pour l'accomplissement de ses mesures.
- Programmes et actions positives, comme complément de la dimension transversale affectant notamment, les domaines de la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi et à l'activité productive, leur participation à la vie politique, et donnant priorité aux femmes du milieu rural et les femmes indigènes.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	NOMBRE DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	0	0
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	1	7	8
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	0	20	20
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	56	63	119
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	1	4	5
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	2	9	11
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	0	5	5

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	0	2	2
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

06.00 CONSEIL AUDIOVISUEL D'ANDALOUSIE

INTRODUCTION

L'énorme capacité d'influence des médias sur la population, leur incidence sur la formation de l'opinion, dans un contexte culturel et social complexe, est indéniable. Quarante pour cent des espagnols passent plus de six heures par jour, devant la télévision, raison suffisante, pour que la société s'inquiète de ses contenus, et de ses valeurs et principes démocratiques, de façon à ne pas entraver notre objectif commun, de recherche d'une société égalitaire.

Le Conseil Audiovisuel d'Andalousie travaille donc sur cet enjeu, et a, par ailleurs, en plus de ses fonctions établies par la Loi, qui l'a créé, et la Loi 1/2004, du 17 décembre, ainsi que son Règlement Organique et de Fonctionnement, deux objectifs directement liés à l'égalité de genre, à savoir:

- Adopter, dans le cadre de ses compétences, les mesures nécessaires visant à neutraliser les effets de la diffusion, de l'introduction dans les programmes, ou la publicité de messages ou contenus susceptibles d'attenter à la dignité humaine, et au principe d'égalité, tout particulièrement, lorsque ces messages ou contenus, ont été diffusés à des horaires d'audience d'enfants ou d'adolescents, et rétablir les principes auxquels on aurait porter atteinte.
- Promouvoir l'égalité de genre dans la Communauté Autonome d'Andalousie, à travers la promotion d'activités, de modèles sociaux et de comportements non sexistes, dans l'ensemble des programmes proposés en Andalousie, ainsi que la publicité diffusée.

L'incidence directe de l'activité du Conseil, et en conséquence, du programme budgétaire géré par celui-ci, est donc manifeste, concernant l'égalité entre les hommes et les femmes.

RESSOURCES

IIH AUTORITÉ ET CONSEIL AUDIOVISUEL

Le Conseil Audiovisuel ne compte qu'un programme budgétaire, appelé IIH Autorité et Conseil Audiovisuel, et a pour principal objectif, de veiller à la liberté d'expression, au droit à l'information et à la pluralité informative, tout en garantissant le respect de la dignité humaine, et le principe constitutionnel d'égalité.

Le Conseil compte, à l'heure actuelle, trois instruments essentiels pour le développement de ses fonctions, dans le domaine de l'égalité de genre, la supervision et le contrôle du respect des lois, ainsi que l'aménagement et la réglementation du marché audiovisuel, à savoir:

- Le système de suivi et de contrôle des opérateurs émettant pour, et en Andalousie.
- Le Bureau de la Défense de l'Audience.
- Réalisation de rapports et d'études dans le secteur audiovisuel.

Parmi les différentes lignes d'actions accomplies dans ce domaine, au cours du présent exercice 2007, il convient de souligner les actions suivantes, ainsi que les principales conclusions obtenues, sur les causes de l'inégalité, dans le domaine du programme.

Une première ligne d'activité du Conseil a été constituée par l'élaboration et la publication du premier Baromètre Audiovisuel d'Andalousie, ayant pour objet de connaître les avis et les attentes de la population andalouse – masculine et féminine – concernant les moyens audiovisuels.

Cette enquête d'opinion introduit la variante sexe, dans toutes ses dimensions, ce qui permet de connaître la fourchette d'opinions, complexe et plurielle, sur les différents sujets recueillis et l'usage habituel, non seulement du point de vue de la perspective de genre, mais également, en fonction de l'âge et du lieu de résidence, en milieu rural ou urbain.

L'une des premières conclusions obtenues, est que, neuf personnes interrogées sur dix, soit 88,4%, sur un total de 1.500, pensent que les médias ont une certaine influence sur les opinions de la population.

Une donnée à retenir est que, 60% de la population considère que la radio et la télévision favorisent l'égalité entre les hommes et les femmes, tandis que 35% pensent le contraire. Ce sont les femmes les plus critiques envers le rôle que jouent les médias, une critique qui s'accroît, en fonction du niveau d'éducation des femmes interrogées.

Il est surprenant de constater que l'opinion publique estime que les médias favorisent l'égalité, or, les résultats de diverses études et enquêtes réalisées, ces dernières années, dans le secteur audiovisuel, montrent le contraire. En effet, les statistiques et l'analyse mettent l'accent sur la discrimination des femmes au travail, et en tant que sujet d'information, ainsi que la diffusion de conceptions stéréotypées des rôles, l'usage d'un langage sexiste et de modèles sociaux ne contribuant absolument pas à changer la réalité.

Par ailleurs, le Conseil Audiovisuel a publié en 2007, une étude quantitative et qualitative de 229 annonces de jouets, émises en Andalousie, durant la campagne de Noël, et s'adressant, bien entendu, aux enfants. Les conclusions sont alarmantes, si l'on tient compte que 61% a obtenu une appréciation négative ou très négative, et seulement 9%, positive.

L'étude révèle que la publicité s'adressant aux enfants, est conservatrice, sexiste et porte atteinte aux codes d'auto réglementation souscrits par le secteur, sans pour autant enfreindre le règlement.

En 2007, le Conseil Audiovisuel d'Andalousie a mis en place un système de suivi permettant systématiquement, de regarder et d'enregistrer environ 600 heures de télévision par jour, émises par l'opérateur public autonome et les stations locales, dans un domaine d'influence de plus de 100.000 habitants, réparties dans toute la région, ainsi que les émissions nationales spécifiques pour l'Andalousie. Lorsqu'il sera développé dans sa totalité, 1.200 heures de télévision et 1.000 heures de radio seront quotidiennement visionnées et enregistrées. L'objectif est en effet, de veiller au respect du règlement, en matière audiovisuelle, notamment, dans les cré-

neaux horaires pour les enfants, et de réaliser des études qui appuient les décisions, recommandations et instructions concernant ce secteur.

Au cours des mois de mai, juin, juillet et août, 79 alertes concernant l'émission de contenus sexistes chez des opérateurs locaux, des opérateurs dépendants de la Communauté autonome, ainsi que des opérateurs nationaux émettant des émissions régionales pour l'Andalousie, ont été analysées.

Par ailleurs, le Bureau de la Défense de l'Audience reçoit et gère les plaintes, les suggestions et les requêtes des citoyens concernant le secteur audiovisuel. Entre les mois de janvier 2006 et août 2007, 150 plaintes ont été enregistrées, dont 4 concernant des contenus sexistes dans certains programmes.

Parmi les actions, que le Conseil Audiovisuel d'Andalousie a envisagées de mener, au cours du prochain exercice 2008, en vue d'aboutir à l'égalité de genre, dans le cadre d'influence du programme, il convient de signaler:

- Baromètre Général Audiovisuel d'Andalousie 2008.
- Groupe de travail composé de représentants de médias, de publicistes et des fabricants de jouets, visant à modifier le discours de la publicité destinée aux enfants.
- Réalisation d'une étude intégrale sur l'Enfance et la Télévision, qui introduira la question de parité entre les sexes, dans toute sa dimension.
- Pour les exercices 2007 et 2008, il existe une bourse pour l'étude de genre et de sports à la télévision.
- L'élaboration d'études et de recommandations générales aux médias sur l'égalité des genres, dans les programmes de radio et de télévision.
- L'élaboration d'études spécifiques, telles que celles concernant la publicité sexiste, l'image de la femme, dans le sport, en plus des actions se rapportant au Premier Plan de l'Action Intégrale, pour les femmes handicapées en Andalousie 2008-2013.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	0	0
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	0	1	1
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	0	0	0
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	0	1	1
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	0	0	0
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	0	0	0
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	0	1	1

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	0	0	0
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

09.00 DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

INTRODUCTION

Le Département de l'Intérieur adapte ses actions aux politiques et aux lignes de son ressort, dans le cadre de la programmation économique.

L'article 1 du Décret 199/2004, du 11 mai, établit les compétences du Département de l'Intérieur, notamment concernant:

- La Police Autonome Andalouse, la coordination de Polices Locales, les Services d'Urgences et la Protection Civile, la Sécurité et les Elections.
- Ordonnance, l'application et le contrôle de toutes les mesures relevant de l'Administration Locale (tendant à la gestion de compétences, en matière de Régime Local).
- Le jeu, les spectacles publics et les activités de loisirs.
- La coordination des politiques migratoires.
- Le bénévolat.
- La consommation.
- La coordination des politiques d'assistances aux andalous résidant à l'extérieur et l'assistance aux Communautés où elles sont organisées.

Les programmes budgétaires jouant un rôle prépondérant et classés selon la perspective de genre, sont les suivants:

- La coordination des politiques migratoires (G+).

- Le bénévolat (G).
- La coordination des politiques d'assistance aux andalous résidents à l'extérieur, et l'assistance aux Communautés où elles sont organisées.
- La Police Autonome Andalouse, la coordination de Polices Locales, les Services d'Urgences et la Protection Civile, la Sécurité et les Elections (G).

Les politiques à entreprendre, auront pour objectif l'égalité et l'éradication de toute conduite discriminatoire.

RESSOURCES

22B SÉCURITÉ ET PROTECTION CIVILE

La Sécurité Intégrale constitue toujours une activité prioritaire, visant la protection des personnes et des biens, ainsi que le maintien de la tranquillité de la population. Ce système est, bien entendu, composé non seulement des Forces de Sécurité, mais également des services d'urgences de la Communauté Autonome.

La Communauté Autonome d'Andalousie joue un rôle primordial dans ce domaine, tant par ses compétences, que par ses rapports avec les autres administrations civile, autonome et locale.

Parmi les actions, depuis la perspective du genre, qui seront réalisées en 2008, il convient de signaler:

- Parmi les fonctions de l'Unité de Police dépendant du Conseil de l'Andalousie, l'une des plus importantes, est la protection des victimes de violence de genre et des mineurs, afin de garantir leurs droits et leur sécurité.

- Dans le cadre du programme de formation de l'ESPA (École de Sécurité Publique d'Andalousie), pour l'Unité afférente et les Forces de polices locales, l'introduction dans ses sujets, des questions sur la violence de genre, ainsi que des Séminaires et des Conférences dans la matière, est envisagée.
- Sur le réseau des centres du téléphone 112, gérant l'Unique Téléphone d'Urgences 112 d'Andalousie et CECEM, les femmes embauchées sont promotionnellement supérieures par rapport à l'occupation féminine au sein de la Communauté Autonome d'Andalousie.

31H BÉNÉVOLAT

Le Décret 199/2004, du 11 mai, par lequel est approuvée la structure organique du Département de l'Intérieur, attribue à l'Agence Andalousie du Bénévolat, entre autres, la fonction de promouvoir et de coordonner les actions des différents Départements du Conseil de l'Andalousie compétents, en matière de bénévolat.

Au cours de l'année 2008, ces actions seront développées dans le cadre du 11ème Plan Andalou du Bénévolat 2006-2009, et comme chapitres essentiels, du point de vue de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, on trouve:

Domaine I: Sensibilisation et Promotion.

- Reconnaissance du rôle de la femme, au sein du mouvement associatif Andalou, grâce à sa participation à la remise annuelle du Prix Andalou du Bénévolat.
- Revendication des principes d'égalité et cohabitation, entre les critères préférentiels dans le choix des textes gagnants du Concours Littéraire Scolaire Andalou "Solidarité et Lettres".
- Implication du mouvement solidaire féministe, dans les différentes modalités de participation au Congrès Andalou du Bénévolat.

- Réalisation de campagnes, dont l'un des objectifs est le développement du bénévolat chez les femmes.

Domaine II: Recherche et formation.

- Participation des Associations concernant le genre dans le Plan Annuel de Formation. De même, on encourage l'élaboration de programmes sociaux, du point de vue de la dimension de genre.
- Identification du profil du bénévolat, en particulier l'incidence des disparités entre les sexes, dans la définition du rôle du bénévolat dans notre société.
- Participation du mouvement associatif de femmes à la convocation d'acquisitions d'équipements informatiques et de nouvelles technologies.
- L'étude actuellement réalisée par l'Observatoire Andalou du Bénévolat de l'Université Pablo de Olavide, sur le Bénévolat en milieu rural, contiendra un chapitre destiné à la représentation des Associations liées au genre, dans le domaine rural.

Domaine III: Cooperation et Coordination.

- Développement d'initiatives solidaires, dans le domaine entrepreneurial, en faveur des causes liées au mouvement d'égalité entre les hommes et les femmes.
- Participation d'association de femmes, aux activités promues sous la convention de collaboration, entre le Département de l'Intérieur et les Préfectures, ce qui renforce le degré de participation de l'association, dans le domaine municipal.
- À travers la Convocation annuelle de Subventions, des Organismes à but non lucratif, et des Universités Publiques Andalouses, sont financées pour la réalisation de projets visant la promotion, la sensibilisation, la formation et les études du Bénévolat parmi les femmes.

- Des Associations liées au genre font partie du Conseil Andalou et des Conseils Départementaux de Bénévolat.
- Au Registre Général d'Organismes de Bénévolat d'Andalousie, un chapitre sera consacré à l'inscription d'Associations, oeuvrant pour l'égalité des sexes.

3|J COORDINATION DE POLITIQUES MIGRATOIRES

Le Décret 199/2004 du 11 mai, par lequel est approuvée la structure organique du Département de l'Intérieur, attribuée à Direction Générale de Coordination, des Politiques Migratoires, la fonction d'encourager et de structurer les politiques publiques des différents Départements, vis-à-vis des conséquences sociales des phénomènes migratoires de toute origine, plus précisément, la coordination des actions menées en la matière, dans les secteurs sanitaire, social, culturel, éducatif, de travail ou tout autre domaine d'intervention.

Ces compétences seront développées par la Direction Générale de Coordination de Politiques Migratoires, en vue de créer les conditions nécessaires pour une véritable intégration des immigrés sur notre territoire, pour que les droits et libertés actuellement reconnus, ou susceptibles de l'être à l'avenir soient appliqués en égalité de conditions que dans le cas des ressortissants nationaux.

Moyennant le Décret 92/2006, du 9 mai, le 11ème Plan Intégral a été approuvé pour l'Immigration, en Andalousie 2006-2009. Ce Plan prévoit en effet, que toutes les actions réalisées par cette Direction Générale en application de celui-ci, présenteront une perspective de genre comme axe transversal de celles-ci. En outre, un autre objectif spécifique à atteindre, est de "Connaître la réalité de la population immigrée, sous un angle de perspective de genre", en précisant que "le processus de recherche suppose l'obligation intellectuelle de comprendre la réalité, sous ses multiples facettes, il faudra par conséquent, promouvoir l'introduction de la perspective de genre dans ces études. On souhaite ainsi connaître et comprendre le proces-

sus de l'immigration, dans toute sa complexité, afin de pouvoir élaborer des politiques portant sur la réalité des femmes et des hommes émigrés, leurs rapports et leurs influences, ainsi que la prévention et l'éradication de toute conduite discriminatoire". Pour atteindre cet objectif, le Plan Intégral prévoit de promouvoir l'activité de recherche sur le phénomène de l'immigration, sous un angle de perspective de genre.

En vue d'atteindre les objectifs mentionnés, et indépendamment du caractère transversal de la perspective de genre, qui sera présente dans toutes les actions à réaliser, cette Direction Générale de Coordination de Politiques Migratoires, a prévu d'organiser en 2008, sous un angle d'une perspective spécifique de genre, différentes actions précises, parmi lesquelles on peut citer:

- Organisation de Réunions, de Stages et de Séminaires, visant à améliorer l'information sur la situation et l'évolution de l'immigration, comme phénomène social. À ce sujet, il convient de souligner l'organisation d'un Séminaire Régional, où la formation sur l'égalité de traitement sera analysée. Pour tous ces événements, la dimension de genre, sera un aspect à considérer.
- Édition des publications: "Identification et caractérisation des principaux flux migratoires, entre le nord du Maroc et le sud de l'Andalousie" et "Analyse territoriale et immigration. Le Puche et les 200 logements". L'impact de genre sera évalué dans les deux publications.
- Édition de prospectus, annonces dans la presse et articles de merchandising, destinés à constituer des éléments de soutien des différentes actions de sensibilisation qui seront organisées. On tiendra compte de la perspective de genre, dans l'élaboration de tout ce matériel.
- Réalisation d'études visant à améliorer la connaissance du fait migratoire, et dans lesquelles la perspective de genre sera abordée. Soulignons à ce sujet, la confection d'une Étude sur l'immigration, dans le contexte urbain, en Andalousie.

- 8ème édition des Prix Andalousie sur les Migrations, afin de stimuler, grâce à la reconnaissance publique, le travail effectué par des organismes, associations, entreprises, professionnels, etc. en faveur de l'intégration sociale des personnes immigrées. Pour l'élaboration, l'organisation et la publicité de cet événement, on tiendra compte de la dimension de genre.
- Création d'unités pour la promotion de l'égalité de traitement, dans les différents Départements Ministériels, où la perspective de genre jouera un rôle prépondérant.
- Perfectionnement du Système d'Information Numérique pour l'Immigration en Andalousie (SINIA), qui tiendra compte de la perspective de genre correspondante.
- Aussi bien le Forum Andalou de l'Immigration, que les Forum Départementaux pour l'Immigration, prévoient la participation d'Associations, notamment, celles concernant l'égalité entre les femmes et les hommes. De même, on encouragera la composition paritaire, conformément aux dispositions établies à l'article 140 de la Loi 18/2003, sur les Mesures Fiscales et Administratives.
- Dans le cadre de la Convocation annuelle de subventions, qui aura lieu en 2008, on envisage de subventionner des Universités Andalouses, des Corporations Locales ainsi que des Organismes À But Non lucratif, pour la réalisation de travaux, principalement destinés aux femmes (études, sensibilisation, assistance, formation, création d'emploi, etc.).
- Organisation d'un Stage de Formation en gestion d'associations, sous un angle de perspective interculturelle, auquel participeront, aussi bien des associations pro immigrés que des associations d'immigrés résidant en Andalousie, où l'influence de la perspective du genre (Projet Européen RÉSEAUX) sera particulièrement présente.
- Organisation d'une Réunion de Chercheurs sur l'immigration et la gestion associative, où l'influence du genre (Projet Européen RÉSEAUX) sera étudiée.

- Développement d'une Base de Données de bonnes pratiques, en matière de gestion de projet, avec une perspective interculturelle, et dans laquelle la perspective de genre. (Projet Européen RÉSEAUX) sera traitée.
- En application du Projet Européen FORINTER II, tous les Départements de l'Andalousie organiseront des stages de formation interculturels, et chacun d'entre eux y introduira la dimension de genre. Il convient également de souligner que, dans l'Equipe de Coordination d'Enseignants constitué à cet effet, l'Institut Andalou de la femme est représenté (Projet Européen FORINTER II).
- Édition de la collection "Cahiers interculturels", dans laquelle une perspective de genre sera introduite. (Projet Européen FORINTER II).
- Élaboration d'une Étude d'Opinions et d'Attitudes de la population Andalouse, face à l'immigration, où la perspective de genre sera l'une des principales variantes (Projet Européen OPAM).
- Réalisation d'une Campagne de Sensibilisation Sociale, visant à favoriser l'intégration sociale, et l'intégration sur le marché du travail des immigrés, l'un des objectifs principaux étant de mettre l'accent sur l'égalité hommes-femmes, dans l'exercice de leurs droits et leurs devoirs. Toutes les publicités, de télévision, de radio et sur affiches, devront tenir compte du facteur genre, dans la distribution de personnages et de rôles, Projet Européen CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SOCIALE).

31K ANDALOUS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

Les actions recueillies dans ce domaine, sont essentiellement centrées sur l'assistance à tous les Andalous(e)s résidant à l'étranger, et la reconnaissance de l'importante fonction sociale et culturelle des communautés où elles sont organisées, ce qui est toujours un objectif général.

Les actions réalisées sous l'angle de la dimension de genre, sont en fait, la continuité de celles accomplies jusqu'à présent, surtout les dernières qui seraient les principales nouveautés à réaliser en 2008:

- Attribution de subventions pour le développement de la programmation d'activités gérées par les différentes Communautés Andalouses, installées hors de notre territoire et officiellement reconnues. Pour ce faire, les subventions sont attribuées sur concours annuel, où le critère qui prime pour en bénéficier sera, entre autres, la participation de jeunes et de femmes à la réalisation des projets requis.
- Renforcement du mouvement associatif des personnes, résidant hors de notre Communauté Autonome, grâce à des stages de formation organisés, non seulement en Andalousie, mais également, dans les différents endroits où se trouvent les Organismes Andalous, et où le pourcentage de participation féminine est majoritaire.
- Conseil et information aux Communautés Andalouses, ainsi que l'organisation de campagnes d'information sur les prestations des Administrations Publiques, s'adressant à la population Andalouse résidant à l'extérieur.
- Diffusion d'un documentaire sur la vie actuelle de l'émigration des Andalous(e)s dans le monde, élaboré en 2007.
- Primer la participation de la femme à la 11ème Rencontre de personnes âgées en Andalousie, qui aura lieu en 2008.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	6	6
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	0	16	16
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	12	21	33
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	150	226	376
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	57	88	145
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	9	30	39
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	4	28	32

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	2	2	4
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

10.00 DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

INTRODUCTION

Le Département de l'Économie et des Finances gère des programmes budgétaires se caractérisant par une apparente neutralité; Il contribue en effet, à l'obtention de l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes, de par la nature de ses compétences.

Ainsi, les crédits inclus dans les Programmes de la Section 10, ne sont pas particulièrement destinés à des femmes ou à des hommes; les lignes d'action définies dans ce Département, ont un impact réel et marquant dans la société Andalouse.

L'essor de l'activité économique, le suivi et l'évaluation de la politique budgétaire, la politique financière ou fiscale de planification économique de la Communauté Autonome, sont des domaines d'action majeurs et nécessaires, pour parvenir à l'égalité effective.

À ce titre, l'Ordre d'élaboration du Budget 2008, souligne que l'égalité des chances entre hommes et femmes, est un élément fondamental du potentiel de croissance économique, et signale aussi, la promotion de l'égalité, comme l'une des principale lignes d'action ayant une influence notable sur la croissance de la productivité.

Ainsi, le Département de l'Économie et des Finances, plus qu'un service direct à la population, exerce ses fonctions de façon transversale et horizontale, visant à offrir des services à tout le Conseil de l'Andalousie, en oeuvrant en faveur de l'essor et de la coordination de la politique économique et de planification, notamment, dans les domaines de conseil et dans l'élaboration de rapports, en matière économique, en collaboration avec d'autres Départements, dans l'évolution vers la disparition des inégalités entre les femmes et les hommes.

RESSOURCES

61A DIRECTION ET SERVICES GÉNÉRAUX

Dans le cadre du Programme 61 À Direction et Services Généraux, le Secrétariat Général Technique, responsable de celui-ci, soutient grâce notamment, à la dotation de ressources humaines les autres Centres de direction, pour l'accomplissement des objectifs attribués à cette section budgétaire.

L'incidence de ce programme en matière de genre, comme le reflètent les rapports précédents, est tout à fait significative, malgré un faible impact en termes de population, car son domaine d'application est essentiellement axé sur le personnel du Département de l'Économie et des Finances.

À ce titre, les actions menées par le Secrétariat Général Technique pour la mise en place du Centre d'Assistance Éducative de Torretriana ; dans le cadre du Programme Direction et Services Généraux, il convient de préciser les actions effectuées dans les domaines suivants:

- En matière de publications, soulignons l'effort réalisé par la diffusion du Rapport d'Évaluation de l'Impact de Genre du Budget pour 2007, grâce à la distribution gratuite de quelque 3.000 exemplaires ; ainsi que l'augmentation du nombre de publications jouant un rôle fondamental en matière d'égalité, s'élevant à 44,6%, contre 41,9% de 2006.
- Dans le domaine de la formation, conscients de la nécessité d'améliorer la préparation du personnel en la matière, la première édition du stage Budgets et Genre, dans les Services Centraux a déjà eu lieu, en vue d'organiser des activités formatives, similaires dans les Délégations du Département, au cours des prochains mois, afin de sensibiliser le personnel sur les disparités existantes et les lignes d'action actuellement menées, au sein du Conseil de l'Andalousie.

Il convient également de souligner les fonctions de coordination, de conseil et de soutien aux autres Départements, de la part de la Commission d'Évaluation d'Impact de Genre, dont les frais de fonctionnement correspondent aux crédits du Programme Direction et Services Généraux.

Notons enfin que, pour 2008, les actions de formation et de sensibilisation en matière de genre, aussi bien internes –personnel du Département–, qu'externes –personnel d'autres Départements, journées et conférences seront renforcées–.

61B POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le dialogue avec les agents économique et sociaux d'Andalousie correspond, au sein du Département de l'Économie et des Finances, au Secrétariat Général de l'Économie. L'aboutissement de ce dialogue étant les accords successifs de concertation souscrits par ceux-ci et le Gouvernement Andalou.

À l'heure actuelle, le VIème Accord de Concertation Sociale d'Andalousie prévu pour 2008, est déjà en vigueur. Accord fixant entre autres objectifs, l'impulsion de l'intégration de la femme sur le marché du travail, et l'accroissement de son taux d'activité, jusqu'à le situer à environ 85% de la moyenne européenne.

Dans le Rapport d'Application et de Suivi, où figurent les résultats du VIème Accord pour l'exercice 2005-2006, on observe le degré d'avancée, dans l'évolution des objectifs et indicateurs socio-économique disponibles, notamment, dans l'intégration de la femme sur le marché du travail, le taux d'activité ayant enregistré une hausse pour atteindre 87,1% de la moyenne de l'Union Européenne, soit 1.158.720 femmes actives en 2006.

61C PLANIFICATION ÉCONOMIQUE

La Direction Générale de Planification centre ses actions sur l'élaboration de la Planification Economique de la Communauté Autonome d'Andalousie, ainsi que dans le programme et le suivi des investissements publics.

Le Programme 61 C, géré par cette Direction Générale, introduit parmi ses priorités, la contribution à l'égalité des chances, l'action positive et la transversalité, dans l'application des politiques publiques, à travers la planification économique.

Pour ce faire, le nouveau Plan Économique dénommé Stratégie pour la Compétitivité d'Andalousie 2007-2013 insère parmi ses stratégies, à caractère horizontal, l'Égalité des chances. L'égalité de genre y est définie comme une condition nécessaire visant l'accomplissement des objectifs de croissance, d'emploi et de cohésion.

61D POLITIQUE BUDGÉTAIRE

La Direction Générale de Budgets continue à travailler sur les processus tendant à l'introduction de la perspective de genre, dans les Budgets de la Communauté Autonome d'Andalousie.

À ce titre, en 2007, une nouvelle stratégie d'avancée a été définie et matérialisée dans le Projet G+; initiative définissant une méthode spécifique de travail permettant d'analyser, de façon progressive et consistante, la sensibilité et l'importance au genre, des différents programmes budgétaires intégrant le Budget de la Communauté Autonome d'Andalousie.

La portée de cette méthode implique une analyse systématique des actions contenues dans les programmes budgétaires et qui, par conséquent, sont financées par le Budget de la Communauté Autonome d'Andalousie.

Pour ce faire, une classification G+ de l'ensemble des programmes a été élaborée, à partir de l'information fournie par tous les centres de gestion, et obtenue, grâce à un système de consultations réalisées au cours du premier semestre 2007. Ce système a compté sur diverses sources d'information concomitantes: l'auto perception de chaque centre de gestion, l'évaluation que chaque centre effectue sur les autres, l'opinion d'un groupe d'experts, ainsi que le consensus de l'académie et des institutions nationales et internationales émérites, sur les politiques considérées comme moteurs d'égalité des chances entre hommes et femmes.

La classification des programmes budgétaires, implique des contraintes de travail, en fonction de leur importance en matière de genre. Bien que le projet ait un caractère séquentiel et progressif, certaines de ces contraintes ont déjà été introduites dans le Budget 2008.

Pour bien connaître ce projet, il convient de se reporter au paragraphe Stratégies des Avancées du présent rapport.

Dans le domaine de la sensibilisation et de la formation, la Direction Générale de Budgets participe à des journées et à des activités de diverse nature, sur l'introduction de la perspective de genre, dans le Budget et mène des actions de sensibilisation en la matière, en organisant des rencontres aux niveaux national et international.

De même, le Département de l'Économie et des Finances, par le biais de la Direction Générale de Budgets, offre une assistance technique à la République Orientale de l'Uruguay, pour l'insertion de la perspective de genre dans le Budget national, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Pour l'exercice 2008, l'effort sera axé sur l'avancée de la mise en place d'un modèle durable de Budgets, avec la perspective de genre, en augmentant la perméabilité de la structure organisationnelle du Conseil de l'Andalousie, à ce genre d'analyse, en privilégiant la sensibilisation

et la formation, et en mettant l'accent sur les programmes budgétaires jouant un rôle prépondérant en matière de genre. À ce titre, citons notamment:

- Les actions de sensibilisation sur les bénéficiaires, aussi bien sociaux que de gestion économique, issus de l'introduction de la perspective de genre, dans les Budgets de la Communauté Autonome d'Andalousie.
- L'élaboration de documents méthodologiques visant à établir de procédures pour l'analyse de la réalité et de l'impact de genre, dans le domaine des programmes budgétaires.
- L'assistance technique à tous les Départements et Organismes Autonomes du Gouvernement Autonome d'Andalousie, sur l'introduction de la perspective de genre, dans les différents programmes budgétaires.
- L'Assistance technique à d'autres Communautés Autonomes et Gouvernement nationaux en la matière.

61K COORDINATION DE FONDS EUROPÉENS

Si avec les Fonds provenant de l'Union Européenne, on peut et on doit oeuvrer pour la mise en place du principe d'égalité des chances et pour la correction des inégalités encore existantes entre les femmes et les hommes, ces Fonds doivent être évalués dans différents programmes, les organes de gestion étant chargés d'appliquer le principe d'égalité des chances, dans la réalisation des actions cofinancées par des Fonds Européens.

En ce qui concerne le programme budgétaire 61K, les actions les plus marquantes en matière de genre sont axées sur:

- L'élaboration de rapports de vérification, en vue de s'assurer que les gestionnaires, chargés de l'application des Budgets provenant de l'Union Européenne ont bien respecté la politique communautaire d'égalité des chances, 160 rapports, au cours du présent exercice.
- La publication de 6 articles concernant l'évolution de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.
- Et la diffusion de la politique d'égalité des chances concernant les actions cofinancées par les Fonds Européens.

6.11 COORDINATION ET CONTRÔLE DES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME

Le Secrétariat Général des finances est l'organe de développement et de coordination, des Politiques fiscale et patrimoniale, ainsi que de la Trésorerie du Gouvernement Autonome d'Andalousie.

L'importance de ce programme budgétaire sur l'égalité de genre, le Secrétariat Général des Finances étant un organe coordinateur des politiques susmentionnées, que l'on peut qualifier de faible.

Cependant, dans le domaine fiscal, diverses actions en matière de genre, ont été entreprises et canalisées par la Direction Générale des Impôts et l'Inspection Fiscale ;

- Obtention d'information fiscale ventilée par sexe.
- Développement réglementaire grâce à des mesures qui privilégient notamment les femmes, et évitent l'inégalité.

Néanmoins, l'activité principale menée par ce Centre de Direction ne s'adresse, ni directement, ni indirectement à des personnes, leur rôle en matière de genre étant relativement faible.

61H GESTION ET INSPECTION DES IMPÔTS

La Direction Générale des Impôts et l'Inspection Fiscale travaille, depuis ces dernières années, sur le traitement des bases de données pour analyser l'information fiscale issue de son domaine fiscal, du point de vue de la perspective de genre, de façon à fournir une plus grande connaissance de la réalité socio économique de notre région.

Dans la même optique, l'Agence Publique de l'Administration fiscale fournit une information par sexe, des impôts sur les Revenus et le Patrimoine des Personnes physiques en Andalousie.

Au cours du présent exercice, les progrès accomplis grâce à l'introduction de la variante sexe dans nos systèmes d'information, ont permis de réaliser une première analyse des réalités de la population Andalouse contribuable dans notre Communauté Autonome concernant les questions fiscales, pour lesquelles il semble judicieux de réaliser une étude de genre.

Le premier objectif nous mène à connaître les situations d'inégalité, pour pouvoir et remédier, dans la mesure du possible, grâce aux compétences normatives de la Communauté Autonome, aussi bien concernant les impôts de la Communauté Autonome que ceux accordés par l'Etat.

Direction Générale des Impôts et l'Inspection Fiscale, la classification par sexe des contribuables, que nous exposons ici, servira d'avancée jusque là notamment concernant les impôts dont le tributaire obligatoire est une personne physique, c'est-à-dire, les Impôts Directs du Budget des Recettes, Successions et Dons, Patrimoine et Revenus, et une partie des Impôts Indirects, Transmissions Patrimoniales Onéreuses et Actes Juridiques Documentés.

IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

NOMBRE DE DÉCLARATIONS SUR LE REVENU 2005 - CAMPAGNE 2006

	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
Individuelle	967.696	53,4	844.863	46,6	1.812.559
Conjointe marié	817.989	89,7	94.159	10,3	912.148
Conjointe monoparentale	32.779	37,9	53.792	62,1	86.571
TOTAL	1.818.464	64,7	992.814	32,3	2.811.278

Source: AEAT

IMPÔT SUR LE PATRIMOINE DES PERSONNES PHYSIQUES

NOMBRE DE DÉCLARATION SUR LE PATRIMOINE 2005 - CAMPAGNE 2006

	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
Total déclarations	40.474	46,6	46.395	53,4	86.869
Déclarations à régler	38.945	46,4	45.006	53,6	83.951

Source: AEAT

IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS ET DONS

EXERCICE 2006

	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
TRANSMISSION POUR CAUSE DE DÉCÈS					
Total déclarants: héritiers légataires	51.532	45,3	62.158	54,7	113.690
TRANSMISSION ENTRE VIVANTS					
Total déclarations - Donataires	5.692	50,3	5.616	49,7	11.308

Source: SUR (Système Unifié de Ressources)

IMPÔT SUR LES TRANSMISSIONS PATRIMONIALES ONÉREUSES ET ACTES JURIDIQUES DOCUMENTÉS

NOMBRE DE DÉCLARATIONS DE L'EXERCICE 2006

	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
Total déclarations mod. 600	646.600	73,4	233.968	26,6	880.568

Source: SUR (Système Unifié de Ressources)

Nous souhaitons que la ligne d'étude établie, contribue à l'objectif de ce Département, d'atteindre des quotas d'une plus grande productivité, visant l'essor économique de notre Communauté Autonome, les différents spécialistes en la matière, ayant exclu des données, non disponibles à ce jour, pour leur analyse.

6 IE CONTRÔLE INTERNE ET COMPTABILITÉ PUBLIQUE

L'Intervention Générale, a introduit dans le Plan d'Audits, un Contrôle Financier et un Contrôle Financier Permanent pour 2007, certaines actions visant à évaluer les différentes situations d'égalité ou d'inégalité, dans les entreprises publiques soumises à un contrôle financier permanent. Pour ce faire, une enquête a été réalisée auprès du Département de Ressources Humaines des Entreprises, directement ou indirectement concernées, afin de vérifier les points suivants:

- L'existence d'une participation féminine non inférieure à 40%, dans les organes de représentation légale des travailleurs.
- Vérifier s'il existe une politique d'égalité, en matière de sélection de personnel, et la décrire, le cas échéant.
- Vérifier s'il existe des disparités significatives quant aux modalités de recrutement entre les hommes et les femmes, et en faire une description.
- Analyser les différences quantitatives existantes, quant au pourcentage d'hommes et de femmes, globalement et par groupes, et/ou catégories professionnelles.
- Vérifier si les statistiques officielles concernant des données sur la population, sont ventilées par sexe.
- En se basant sur les bulletins de paie des hommes et des femmes, vérifier si, pour chaque catégorie et/ou groupe professionnels, les concepts de rétribution sont identiques.

Jusqu'à présent, un total de 9 entreprises publiques, nous a fait parvenir des résultats, des données qui sont actuellement à l'étude.

Tout au long des prochains mois, une fois l'analyse achevée, les résultats obtenus seront publiés dans un rapport.

Il convient enfin de préciser que, l'enquête réalisée dans les entreprises publiques s'étendra, en 2008, aux fondations du secteur public de la Communauté Autonome d'Andalousie.

PERSONNEL

CENTRE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE DE TORRETRIANA

Comme il était prévu dans le Rapport de 2007, le Centre d'Assistance Éducative pour les enfants du personnel du Bâtiment Torretretriana, a été mis en place.

Cette initiative, facilite la conciliation de la vie privée et l'activité professionnelle, et permet de corriger, en même temps, l'écart existant entre les hommes et les femmes, en matière de responsabilités familiales, et d'augmenter la participation masculine aux tâches ménagères.

Notons dans ce Projet, la souplesse et la grande capacité d'adaptation aux besoins des pères et des mères, du service mis en place, un service accessible, offrant différentes possibilités aux usagers, telles que l'École pour Enfants, avec des cours le matin, le Service de Loisirs, l'après-midi ou le Service « SOS Parents », pour des pères ou des mères, ayant ponctuellement recours à l'École pour Enfants, pour un maximum de 5 jours consécutifs.

En effet, notons que 40% des cas concernent les parents assumant la responsabilité vis-à-vis de leurs descendants en tant qu'usagers. En première année, nous sommes parvenus à un remarquable degré d'engagement, de la part des parties, quant aux obligations familiales, un engagement de plus en plus perceptible, lorsqu'on les observe accompagner et aller chercher leurs enfants, à la fin de la journée.

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	13	13
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	7	46	53
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	30	49	79
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	341	607	948
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	56	118	174
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	17	63	80
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusqu'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	2	54	56

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	0	5	5
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

10.31 INSTITUT DE STATISTIQUES

INTRODUCTION

Le Statut d'Autonomie pour l'Andalousie reconnaît, comme compétence exclusive de la Communauté Autonome d'Andalousie, l'application de statistiques à des fins propres, et la Loi 4/1989, du 12 décembre, de Statistiques de la Communauté Autonome d'Andalousie, constitue le cadre régulateur de l'activité statistique publique, et fixe la planification de celle-ci, et établit par ailleurs les garanties techniques et juridiques, auxquelles elles doivent s'adapter.

L'instrument sur lequel la Communauté Autonome compte, pour le développement des pléines compétences en la matière, est l'Institut de Statistiques d'Andalousie, créé par la Loi 4/1989, du 12 décembre, de Statistiques de la Communauté Autonome d'Andalousie susmentionnée.

Les compétences et fonctions de l'Institut de Statistiques d'Andalousie, pour l'exercice 2008, sont décrites dans le Plan Statistique d'Andalousie 2007-2010, contenant les objectifs et les stratégies, dans le domaine de la statistique publique Andalouse, et précise l'orientation de toutes les activités que l'Institut de Statistiques d'Andalousie va réaliser, au cours de cet exercice budgétaire, tout cela, parachevé par l'approbation du Programme Statistique Annuel correspondant, pour l'année 2008.

Les objectifs visés par l'Institut de Statistiques d'Andalousie, dans le Budget de Dépenses de l'exercice 2008, sont les suivants:

- Production de statistiques.
- Dynamiser les canaux de diffusion de l'information statistique en Andalousie.
- Formation et Recherche statistique.
- Planification, coordination et gestion du Système Statistique d'Andalousie.

- Application des nouvelles technologies de l'information à la production et à la diffusion statistique.

RESSOURCES

54F ÉLABORATION ET DIFFUSION STATISTIQUE

Le rôle de la statistique officielle dans la lutte contre les inégalités liées au genre

La connaissance des situations d'inégalité des chances entre les femmes et les hommes, enregistre une croissance progressive, à mesure qu'augmente l'information qui révèle ces écarts, dans les domaines social, économique, politique et culturel. À ce sujet, l'information statistique est, sans nul doute, l'un des principaux instruments dont la société dispose, pour mesurer l'ampleur de ces inégalités, considérant sa fiabilité, la proximité des phénomènes observés, son applicabilité ou la possibilité d'établir des profils évolutifs.

À l'heure actuelle, et après un long processus de réflexion et de débat sur les besoins statistiques, dérivées de la considération des visées d'égalité de genre, on est parvenu à un consensus international, quant à la nécessité de faire un pas de plus, et d'abandonner l'élaboration de statistiques spécifiques sur la situation des femmes, ou des statistiques comparatives hommes - femmes, et d'évoluer vers l'établissement de systèmes statistiques dans lesquels le genre constituerait une partie intégrante.

À ce sujet, l'un des objectifs que tous les pays ont convenu de poursuivre, dans le cadre de la Plateforme d'Action, approuvée par le Congrès Sur la Femme de l'ONU (Pékin, 1995), était de « garantir que les statistiques concernant les individus, soient recueillies, traitées, analysées et présentées ventilées par sexe et âge, et qu'elles reflètent les problèmes, les questions concernant les hommes et les femmes dans la société », ce qui concorde avec l'idée qu'aujourd'hui, les politiques dites d'égalité, ne suffisent plus pour avancer en matière d'égalité, mais qu'il est nécessaire de changer le principal courant des politiques publiques.

La Communauté Autonome d'Andalousie a cherché à appliquer ce principe au domaine de la statistique publique, grâce au Plan Statistique d'Andalousie 2007-2010, en s'engageant fermement en faveur de la transversalité de genre des statistiques officielles, comme seule voie possible pour l'éradication de l'invisibilité statistique, des inégalités entre les hommes et les femmes, et parvenir à ce qu'elles reflètent fidèlement la réalité, dans toutes ses dimensions.

Le nouveau schéma proposé dans ce Plan, dépasse les statistiques de genre, grâce à un modèle d'action basé sur l'introduction de la perspective de genre, dans le Système Statistique d'Andalousie. Le Budget de l'exercice 2008 de l'Institut de Statistiques d'Andalousie a été conçu dans cette optique, et c'est dans ce but, qu'il va permettre d'élaborer des stratégies impulsives, dans le domaine de la coordination du Système Statistique Andalou, ainsi que d'entreprendre des recherches, des études et projets statistiques inédits intégrant pleinement la perspective de genre.

La considération du genre comme partie intégrante de la statistique officielle en Andalousie: Le Plan Statistique d'Andalousie 2007-2010

Le nouveau Plan Statistique d'Andalousie 2007-2010, a pour but de répondre et d'anticiper les besoins et les demandes d'information statistiques, créés par les changements économiques, sociaux et démographiques que l'Andalousie a connu, ces derniers temps, en considérant et privilégiant, à travers ses statistiques, la visualisation du degré de participation et de contribution des femmes et des hommes, dans tous ces changements, et en introduisant de nouvelles stratégies, pour améliorer l'évaluation des inégalités, comme l'un des traits les plus caractéristiques.

En même temps, le caractère instrumental du Plan Statistique considère la perspective de genre, comme un autre aspect fondamental à mesurer, connaître la portée des politiques publiques élaborées en faveur du développement socioéconomique d'Andalousie.

Tenant compte de ces prémisses, le Plan cherche à contribuer à une connaissance profonde et non exclusive de la réalité de l'Andalousie, la planification de l'activité statistique, pour la

période, s'appuie donc sur trois axes transversaux ayant une influence sur tous les domaines composés par le Plan Statistique. L'introduction d'un axe exclusif pour la perspective de genre, constitue une nouvelle dimension dans la pratique statistique, le concept de *mainstreaming* s'appliquant à tous les domaines d'action du nouveau Plan, pour obtenir des indicateurs des politiques et des mesures générales adoptées par le Gouvernement Autonome d'Andalousie, dans le but spécifique de parvenir à l'égalité.

L'objectif général de cet axe, est d'intégrer la perspective de genre de façon systématique, à toutes les opérations et exploitations statistiques, grâce à l'introduction, du moins, de la variante sexe de manière transversale et d'avancer dans le développement de nouvelles stratégies, permettant d'améliorer leur évaluation, dans tous les domaines d'étude prévus par le Plan. Le caractère transversal, que l'axe de genre a, dans le nouveau Plan Statistique, s'étend également à l'élaboration des projets que le Budget de l'Institut de Statistique d'Andalousie de l'exercice 2008, va permettre de mener à bien.

Quant à l'introduction de nouvelles stratégies, il convient de souligner que, l'Institut de Statistique d'Andalousie est sensible au fait que, la simple distinction par sexe, des individus dans les statistiques, ou le croisement de celle-ci avec d'autres variantes, ne suffit pas pour comprendre l'ensemble des relations socialement construites entre les deux sexes, une série de mesures précises ont été adoptées et seront menées, grâce aux objectifs spécifiques suivants:

- Élaborer des échelles spécifiques permettant d'avancer, en matière d'évaluation des rapports et des rôles hommes-femmes, tant à partir de comportements sociaux que de perceptions et d'opinions.
- Élaborer des indicateurs visant à faciliter la lutte contre la discrimination.
- Améliorer les méthodes employées dans les activités statistiques, de façon à s'assurer que les questionnaires et les procédures de recueil d'information, reflètent fidèlement la perspective de genre.

Quant au dernier de ces objectifs spécifiques, l'expérience a montré la difficulté d'introduire la perspective de genre, dans les sources régulières d'information, comme les recensements, enquêtes et registres administratifs. Il faudra donc, au cours des prochaines années, procéder à l'adoption de nouvelles attitudes et des engagements, dans l'élaboration des méthodes employées, dans la production de statistiques, la sensibilisation des organismes producteurs de données sur l'importance d'introduire cette perspective, dans l'élaboration des opérations, et la production ultérieure d'information statistique, est donc un aspect fondamental concernant l'obtention d'une information statistique, avec une dimension de genre.

Pour cela, le Plan Statistique d'Andalousie 2007-2010, n'introduit pas seulement l'obligation de ventiler par sexe toute l'information, et la volonté de mettre l'accent sur la mise en place d'indicateurs adéquats, mais il insiste également, sur la nécessité de perfectionner les questionnaires statistiques et les imprimés administratifs, et non seulement pour y introduire la variante sexe, mais également, dans le but de recueillir toute autre information pertinente, pouvant nous éclairer sur la situation de départ, et sur l'impact de genre des politiques publiques.

Ainsi, en vue d'acquérir de nouvelles attitudes et des engagements dans les méthodes employées, dans la production de statistiques pour obtenir une information statistique avec une dimension de genre, des mesures spécifiques en matière d'organisation ont été introduites pour sensibiliser les organismes producteurs de données sur l'importance d'introduire cette perspective, dans l'élaboration méthodologique des opérations et la production ultérieure d'information statistique.

En définitive, cette conception de structure, cherche à projeter la dimension de genre comme aspect-clé et aspect horizontal, à toutes les opérations statistiques dépendantes de cette approche, en proposant une information systématique, objective et comparable, comme le meilleur outil pour décrire les situations d'inégalité, pour sensibiliser les décideurs politiques, de la nécessité d'établir de nouvelles politiques publiques pour l'élimination des barrières de genre, et/ou monotoriser les actions déjà entreprises.

Lignes de recherche essentielles avec impact de genre pour l'année 2008

Parmi les études et l'analyse que, l'Institut de Statistiques d'Andalousie, va élaborer et qui seront financées par les Budgets de 2008, ceux qui joueront un rôle prépondérant, pour l'évaluation des rapports et des rôles de genre, ainsi que pour la projection publique du principe d'égalité liée au genre, sont les projets comme l'analyse sociologique sur l'emploi de temps de la population Andalouse. Il faut tenir compte que la quantification du temps, que la population et les différents groupes sociaux consacrent aux activités de la vie quotidienne, selon le type d'activité et les caractéristiques sociodémographiques, est l'un des facteurs illustrant le mieux les inégalités. Dans cette optique, une seconde enquête verra le jour, afin de permettre de disposer de données actualisées, pour l'élaboration des comptes de production ménagère, axées sur les activités productives des foyers, et sur l'estimation de leur valeur économique.

Notons également, les études sur l'inégalité et la dépendance, grâce à la définition d'un ensemble d'indicateurs spécifiques, dans le premier cas, et par le biais des résultats de l'Enquête sur le handicap et l'autonomie personnelle, et sur les situations de dépendance, suivant le facteur âge, dans le second cas.

Dans ce domaine, il convient également de signaler les travaux sur le terrain, de l'enquête sociale multiple, et l'analyse de ses résultats sur les conditions de vie, par rapport à des aspects, tels que le pouvoir d'achat des foyers, le niveau et la composition de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ou la continuité de l'étude longitudinale des familles Andalouses (Enquête de réseaux familiaux dans Andalousie), ayant pour objet de fournir une information sur les rapports familiaux en dehors du foyer et qui, au cours de l'année 2008, donnera lieu à un certain nombre d'études particulières dont:

- L'incidence de la variante "habitat" dans la nature des réseaux familiaux.
- Le rôle extrêmement actif des grands-parents dans le réseau familial.

- Gardes, genre et génération: étude ethnographique de triades féminines, à partir de l'Enquête de Réseaux Familiaux en Andalousie.
- Echange et réciprocité dans les réseaux familiaux.
- Rapports entre les générations, dépendance et gardes de personnes âgées et d'handicapés.
- Gardes de mineurs.
- "Homophilie" et échange d'aides, dans les réseaux familiaux Andalous.
- Population étrangère en Andalousie et réseaux familiaux.
- Rôles, acteurs et formes d'action. La Mobilité dans les Réseaux Familiaux en Andalousie.
- Les personnes soignantes selon leurs ressources. Un regard sur la question de l'inégalité entre les différentes positions sociales.
- Travail et soins de garde : disparités et rapports de genre dans le domaine familial.

Un autre canal de connaissance des inégalités qui verra le jour, au cours de l'année 2008, sera la statistique de trajectoires professionnelles, qui sera fondée sur le travail quotidien de la population Andalousie, ainsi que la statistique sur la qualification de la population Andalousie, qui permettra de connaître certains aspects, comme l'adéquation des diplômés au poste de travail, les carences en matière de formation, ou le rapport entre la profession et les études achevées.

Par ailleurs, le projet sur les migrations internationales fera également l'objet d'une analyse statistique, et introduira la perspective de genre, à l'étude des caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques, de la population étrangère résidant dans la Communauté Autonome d'Andalousie.

Notons enfin, la mise à jour d'une banque de données démographiques contenant des informations observées, et des indicateurs mis en oeuvre, à partir du Système d'information démographique d'Andalousie, ainsi que la naissance de la Banque de données de l'Institut de Statistiques d'Andalousie, favorisant l'accès à une information statistique de plus en plus ventilée, aux usagers.

En résumé, le Budget de l'exercice 2008 va permettre une remarquable augmentation du nouveau matériel statistique qui permettra d'examiner les disparités existant dans tous les domaines de la société, entre les femmes et les hommes, et facilitera par conséquent, l'élaboration et la mise en place des politiques publiques, visant à avancer, en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	0	0
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	4	7	11
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	1	2	3
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	9	8	17
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	4	1	5
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	1	2	3
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	0	0	0

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	0	1	1
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

11.00 DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

INTRODUCTION

Les actions du Département de la Justice et de l'Administration Publique concernant l'évaluation de l'Impact de Genre, peuvent être essentiellement regroupées en quatre groupes; protection Intégrale contre la violence de genre, l'action sociale, la modernisation des services publics, et la réinsertion de mineurs ayant commis des infractions.

À ce sujet, le Département de la Justice et de l'Administration Publique, dans le domaine de ses compétences, en matière de Justice, conformément à l'article 16 de la Loi Organique 2/2007, du 19 mars de réforme du Statut d'Autonomie de l'Andalousie, garantit le droit à la protection Intégrale contre la violence de genre, cette violence met l'accent sur l'inégalité la plus cruelle entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire l'inégalité existant entre l'agresseur et sa victime. Pour faire face à cette situation, le Département de la Justice a mis en place des actions visant l'assistance Intégrale des victimes de la violence liée au genre.

En matière d'action sociale des employé(e)s publics, le Département de la Justice, tente, à travers des aides de nature diverse, de rendre plus facile la conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle, en faveur des femmes qui, comme le montrent les données de l'Annexe I, sont celles qui sacrifient le plus leur vie professionnelle, pour s'occuper de leur famille.

Par ailleurs, en matière d'Administration Publique, et dans le cadre de la Stratégie de Modernisation des Services Publics, le Département de la Justice et de l'Administration Publique a axé toutes ses actions sur la population, et tente de rapprocher les services publics et la population, en condition d'égalité.

Il convient de souligner enfin, l'inégalité effective hommes-femmes, dans le domaine de l'assistance aux mineurs ayant commis des infractions, non en termes de discrimination, mais plu-

tôt concernant la réalité sociale à laquelle le Département de la Justice et l'Administration publique fait face, avec les ressources disponibles, et cherche, dans la mesure du possible, à réinsérer les mineurs ayant commis des infractions, en condition d'égalité.

Pour sa part, l'Institut Andalou de l'Administration Publique, propose pour l'exercice 2008, d'introduire dans son Plan de Formation, actuellement en cours d'élaboration, une offre de formation directe, comportant des Stages, des Conférences et des Journées sur l'intégration de la perspective de genre, dans l'Administration du Gouvernement Autonome d'Andalousie, cherchant ainsi à favoriser une réflexion interne, portant sur l'égalité/inégalité des chances entre les hommes et les femmes, dans le cadre de la Communauté Autonome Andalouse.

En outre, l'Institut Andalou de l'Administration Publique apportera son soutien à sa ligne éditoriale, le développement d'actions visant à dynamiser, la recherche, l'étude et la diffusion de sujets concernant les politiques d'égalité hommes - femmes.

Ces actions de formation, mises en oeuvre par le Plan de Formation pour l'exercice suivant, s'adressant à tout le personnel du Gouvernement Autonome, aussi bien les fonctionnaires que les employés ainsi que le personnel de Justice, cherche par conséquent, à établir un processus d'apprentissage permettant au personnel du Gouvernement Autonome d'Andalousie, quelle que soit sa profession, de se familiariser avec les Politiques Publiques d'Égalité entre les femmes et les hommes, ou les Politiques d'Égalité de Genre.

RESSOURCES

12A MODERNISATION ET GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'objectif de "l'assistance à la population en égalité de conditions", les actions visant la modernisation de l'Administration Publique, mises en oeuvre dans le domaine du présent programme budgétaire, ayant pour axe central, la population, tenteront de sim-

plifier les procédures et obtenir ainsi une Administration de proximité. Le reflet de cet objectif est la Stratégie pour la Modernisation des Services Publics 2006-2010, mise en oeuvre par le Département de la Justice et approuvée pendant le Conseil de Gouvernement du 14 février 2006. Au chapitre d'accès aux nouvelles technologies, aucune disparité significative n'a été observée entre les hommes et les femmes, ni en ce qui concerne les consultations auprès de l'Administration, par courrier électronique, ni quant au nombre de demandes de certificats numériques.

Comme nouveauté pour 2008, dans le cadre de la Stratégie pour la Modernisation des Services Publics, il a été prévu d'établir des lignes de coopération avec des Universités et autres organisations et associations sociales, pour l'identification et le développement d'initiatives innovatrices permettant d'améliorer la gestion publique, surtout dans le domaine de l'assistance à des secteurs de la population dont les circonstances particulières rendent difficile l'accès aux services du Gouvernement Autonome d'Andalousie (handicapés, personnes âgées, personnes sans accès à l'Internet, etc.) par conséquent, dès que ces inégalités à l'accès aux services publics, entre les femmes et les hommes, seront détectées, les moyens pour les corriger seront mis en oeuvre.

12C ACTION SOCIALE DU PERSONNEL

Dans le cadre de l'objectif de "l'attribution d'aides au personnel, comme mesure de conciliation", les demandes d'aides d'Action Sociale, ont introduit le chapitre homme/femme, ce qui permet donc de connaître l'information du sexe, par rapport au demandeur.

De même, le programme informatique de gestion des aides, qui est le Sous-système d'Action Sociale de Sirhus, a également introduit la précédente variante, il est donc désormais possible de connaître les données ventilées par sexe, en ce qui concerne les aides gérées par ce système, qui d'ailleurs, sont majoritaires.

D'autre part, il faut souligner que, dans les situations, où la violence de genre a été prouvée, les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des données personnelles des demandeurs, et de leur unité familiale, ont été adoptées. Les données qui figurent dans la demande, ne pourront en effet, être introduites dans aucun fichier, ni sur les listes de demandeurs qui seront publiées, et les dossiers demeureront au Service d'Action Sociale.

D'ailleurs, en ce qui concerne les allocations pour les loyers à caractère général, où le demandeur et son conjoint ou compagnon, doivent prouver qu'ils ne sont propriétaires d'aucun logement, pour pouvoir bénéficier de cette allocation, une exception sera faite, dans le cas de violence liée au genre, comme le prévoit le Règlement des allocations, comme cause exceptionnelle.

Ce type d'allocations concerne actuellement les fonctionnaires, en fonction leurs besoins, qu'ils soient hommes ou femmes. Cependant, il existe une tendance à recevoir un plus grand nombre de demandes d'allocations de la part des femmes, cette différence est plus importante, en ce qui concerne les aides pour les crèches et les études.

En général, les femmes réalisent 30% de demandes de plus que les hommes, et le nombre de bénéficiaires est également supérieur chez les femmes.

Ce qui pourrait sembler logique, ne devrait pas forcément l'être, car la plupart des aides sont octroyées sur la base des revenus de la famille, or, dans ce cas, que ce soit l'homme ou la femme qui en fait la demande, ce sont ces revenus qui font qu'une personne puisse être bénéficiaire ou non, cela dépend donc de la famille du demandeur.

14A DIRECTION ET SERVICES GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'objectif de la coordination des centres de direction, en matière d'impact de genre, le Secrétariat Général Technique, centre de direction responsable du programme 14A structure prévoit dans le processus d'élaboration de l'Avant-projet de Budget du Département

de la Justice et de l'Administration Publique, l'obtention de la documentation relative à l'impact de genre, de chaque centre Directeur, qui doit accompagner ce texte, et offrir à tous, toute l'information nécessaire en la matière, et sur la nécessité d'introduire, dans tous les outils d'information, et que la variante sexe soit possible, pour en extraire des données ventilées par sexe, qui feront partie de la fiche de programme correspondante.

I4B ADMINISTRATION DE JUSTICE

Le Département de la Justice et de l'Administration Publique compte parmi ses objectifs de base, la protection des victimes de violence, dans le domaine de mesures à caractère judiciaire, (article 1.2 lettre k) du Décret 200/2004, du 11 mai, par lequel est établie la structure organique du Département de la Justice et de l'Administration Publique, selon le Décret 217/2006, du 12 décembre, l'assistance et la protection des victimes, dans les termes prévus par la Loi 35/1995, du 11 décembre, d'Aide et Assistance aux Victimes de Délits Violents et contre la Liberté Sexuelle, et par la Loi Organique 1/2004, du 28 décembre, de Mesures de Protection Intégrale contre la Violence de Genre, considérant, comme une ligne d'action fondamentale la Direction, la coordination et le suivi des politiques de prévention, d'assistance et de protection des victimes de délit et de leur entourage familial, tout particulièrement lorsque des mineurs sont concernés.

À ce sujet, le Département de la Justice et de l'Administration Publique a assumé, par le biais de l'Ordre du 10 avril 2007 (JO du Conseil de l'Andalousie numéro 85, du 2 mai), l'application des mesures civiles concernant le régime de garde, de visite et de communication de mineurs avec leurs parents, prévues dans les ordres de protection, dans les cas de violence de genre.

Parmi les mesures adoptées par le Département visant l'assistance et la prévention de la violence de genre, on peut citer:

- En 1997, le Département de la Justice et de l'Administration Publique, a créé "Le Service d'Assistance aux Victimes d'Andalousie (SAVA)", en application de l'article 16 de la Loi 35/1995, du 11 décembre, d'Aide et d'Assistance aux Victimes de Délits Violents, et contre la Liberté Sexuelle, pour offrir une assistance Intégrale, de qualité et gratuite, à toutes les personnes ayant été, directement ou indirectement, victimes de toute sorte de délit ou d'infraction.
- En 2001, il a été créé, par le biais d'une Convention, actuellement en vigueur et, en collaboration avec chacun des Barreaux d'Andalousie, la fonction d'avocat d'office spécialisé dans la Violence de Genre, par laquelle est garanti : d'un côté que, chaque femme puisse bénéficier de l'assistance d'un seul et unique avocat, et soit représentée par un seul avoué, dans tous les processus et procédures ayant une cause directe en matière de violence de genre, que les Avocat(e)s désignés d'office dans les procédures mentionnées, exercent leur fonction au cours de l'instance judiciaire correspondante, y compris l'application des jugements. Et d'un autre côté, que les femmes victimes soient informées des procédures judiciaires, démarches, délais et conséquences qui pourraient en découler, et que les Avocat(e)s doivent remplir les conditions générales minimales de formation exigées par l'Ordre du Ministère de la Justice du 3 juin 1997, pour pouvoir exercer la fonction d'Avocat nommé d'office, et les conditions complémentaires, approuvées par l'Ordre du 11 juin 2001, du Département de la Justice et de l'Administration Publique.
- Le 30 novembre 2004, a eu lieu la signature d'une Convention entre le Président du Gouvernement Autonome et le Procureur Général de l'État, pour la formation spécialisée de procureurs. À ce sujet, il existe également une Convention en vigueur, entre le C.J.A.P et le C.G.P.J, pour la formation de Juges, Magistrats et Greffiers, ayant pour objet d'articuler la coopération entre le Conseil Général du Pouvoir Judiciaire et le Conseil de l'Andalousie, par le biais de l'École Judiciaire et du Département de la Justice et l'Administration Publique.

Ajoutons par ailleurs, la formation continue des fonctionnaires, hommes et femmes, au service de l'Administration de la Justice, à travers l'Institut Andalou de l'Administration Publique, dans le cadre de son plan annuel de Formation.

- Grâce aux Tribunaux spécialisés dans la Violence de Genre, la loi est appliquée (Titre V (tutelle judiciaire) Chapitre I (des tribunaux de violence envers la femme), article 43 (organisation territoriale). Nous comptons, à l'heure actuelle, 10 Tribunaux ayant une compétence exclusive en Andalousie, trois à Séville, deux à Málaga, deux à Grenade, un à Cordoue, un à Algéciras et un autre à Almería. D'autres sont prévus: un à Xérès, un à Huelva, un à Jaén, un autre à Malaga, deux à Marbella, et un de plus à Séville.
- Les Unités d'Évaluation Intégrale de Violence de Genre (UEIVG), qui depuis leur création jusqu'en avril 2006, ont enregistré 3.466 cas, dont 75% émanent des tribunaux. L'Andalousie dispose des 8 premières Unités d'Évaluation Intégrale de Violence de Genre, sur les 21 existant en Espagne.

3.1.1 ASSISTANCE AUX MINEURS AYANT COMMIS DES INFRACTIONS

En vue d'aboutir à l'égalité des chances des mineurs ayant commis des infractions, l'objectif poursuivi est la réinsertion sociale et la réinsertion sur le marché du travail, de ces mineurs, en conditions d'égalité, vu le risque d'exclusion sociale à laquelle ils sont soumis. Le Département de la Justice et de l'Administration Publique, par le biais de la Direction Générale de Réforme de la Jeunesse ont adopté des mesures concernant le développement de la scolarisation, et la préparation des mineurs pour la vie concernat l'éducation, la formation éducative, professionnelle, des coutumes et aptitudes sociales.

À ce titre, les actions positives d'aboutissement à l'intégration et à la plénitude d'égalité des chances, favoriseront nécessairement la promotion de l'égalité de genre.

INSTITUT ANDALOU DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

12B SÉLECTION ET FORMATION DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les objectifs généraux de l'Institut Andalou de l'Administration Publique sont mis en oeuvre, suivant les lignes de travail, exposées dans les actions des Programmes Budgétaires visant à corriger les inégalités hommes-femmes, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la mise en pratique des ressources spécifiques suivantes:

- Formation et actualisation permanente du personnel, au service du Conseil de l'Andalousie et de l'Administration de Justice en Andalousie. Cette formation recueillera les lignes tracées par le Conseil Recteur et le Conseil Général, ainsi que la Commission de Formation Continue, à laquelle participent les Agents Sociaux, constitués en Organes paritaires.
- Coopération avec d'autres Administrations, Institutions et Organisations de la Communauté Autonome en matière de Formation.
- Création de Bourses pour l'étude et la Recherche, en matière de politiques d'égalité des chances, ainsi que la recherche de la dimension intégrée de genre.
- Publications, grâce à sa ligne éditoriale visant à dynamiser la recherche, l'étude et la diffusion de sujets portant sur les politiques d'égalité hommes- femmes.
- Sélection du personnel de l'Administration Locale, dont les Commissions de Sélection ou Tribunaux sont paritairement constitués.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	5	5
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	5	29	34
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	8	19	27
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	165	365	530
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	60	83	143
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	13	60	73
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	2	27	29

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	13	26	39
Congé spécial pour regroupement familial	1	0	1
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

12.00 DÉPARTEMENT DE L'INNOVATION, DES SCIENCES ET DES ENTREPRISES

INTRODUCTION

Le Département de l'Innovation, des Sciences et des Entreprises, par le biais des programmes budgétaires dont il est chargé, participe activement aux politiques d'égalité, en axant cette activité sur les programmes budgétaires 42J Universités, et 72A Entrepreneurs et Développement Entrepreneurial, programmes classés G+, en raison de leur incidence sur la réalité des hommes et des femmes. Ceux-ci concernent le secteur de l'Éducation, la Recherche, l'Économie Sociale et l'Activité Entrepreneuriale, qui de plus, proposent des politiques d'égalité introduisant une meilleure évaluation des indicateurs.

Sont classés G, deux programmes budgétaires où il est, en principe, facile de vérifier l'accès d'hommes et de femmes, aux politiques mises en oeuvre par ceux-ci. La Recherche Scientifique et l'Innovation et le TIC'S sont identiques et ne présentent aucune raison de discrimination. Cependant, on observe une plus grande présence de la femme, dans les cycles universitaires supérieurs, ainsi que dans l'utilisation des nouvelles technologies.

La plupart des centres de direction considèrent que, dans le domaine des compétences des programmes qu'ils gèrent, les inégalités entre les hommes et les femmes ne sont pas significatives. Les programmes 5.4.A et 4.2.J, constatent certaines disparités, et proposent des politiques ad hoc, qui reconnaissent la contribution de la femme, dans le domaine de la Société de la Connaissance de la nouvelle économie.

RESSOURCES

Nous exposerons ci-après les objectifs des différents programmes, exprimés dans le contenu de ses indicateurs.

La ligne d'action envisagée, est d'obtenir une présence équilibrée, dans les différentes opérations menées. On utilisera pour ce faire, des moyens qui évolueront en fonction des résultats obtenus.

Des indicateurs de genre seront conçus pour tous les programmes budgétaires du Département et devront, en plus de décrire en détail, les objectifs et les actions de ceux-ci, mettre l'accent sur les programmes 72J, 72A et 54A, qui sont les plus significatifs, du point de vue de l'obtention de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (voir les indicateurs de la Politique de R+D+I et la Politique d'Éducation).

42J UNIVERSITÉS

Quant au Modèle du Financement des Universités, pour la période 2007-2011, portant sur la politique de genre, l'objectif général établi, est d'obtenir la parité, dans les normes, et qu'elle se reflète dans toutes les structures universitaires, en cinq ans, et particulièrement, concernant le nombre de professeurs agrégées existant à l'Université ou quant à la participation de la femme aux organes de gestion et de Direction des Universités, ou des institutions y étant rattachées.

Parmi les objectifs fixés concernant le genre sont inclus:

- Parvenir à ce que, d'ici à 2011, au moins, 20% des personnes occupant un poste de professeur agrégé(e) soient des femmes. Au vu de la position de départ, (17,6%), il faudra donc une augmentation annuelle d'environ 0,5%.
- Qu'au moins 40% des organes de gestion et de Direction des Universités, respectent les critères de parité. Les organes sont aussi bien collectifs qu'individuels, du département jusqu'au Rectorat, y compris le Conseil Social. Il faudra donc une augmentation annuelle de l'ordre de 5%.

Afin d'instrumenter ce qui a été établi comme objectif, dans le Modèle de Financement, on utilise les Contrats Programme souscrits avec les Universités Publiques d'Andalousie correspondantes. Ces Contrats Programme comporte une partie du financement apporté par la CICE, pour l'application des objectifs.

54A RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION

En matière de genre, et en vue de dynamiser l'intégration et l'accès de la femme, au domaine de la Recherche d'excellence et l'Innovation, on garantira pour chacune des actions à mettre en oeuvre dans ce programme, l'établissement d'indicateurs de genre qui permettent d'évaluer la situation de chaque action.

Le progrès, en termes d'égalité, est constitué comme principe de ce programme, donc une politique d'action positive en faveur des femmes, sera établie dans les cas où, l'indicateur de genre présenterait de graves déséquilibres.

Quoi qu'il en soit, les indicateurs de genre créés, seront évalués par exercices, et ne pourront, en aucun cas, être inférieurs à l'exercice précédent.

Actions:

- Dynamiser la présence des femmes, dans le domaine de la recherche, pour parvenir à une égalité de genre effective, dans ce secteur.
- Encourager l'insertion des chercheurs de haut niveau hommes et femmes, dans des domaines prioritaires en Andalousie.
- Stimuler l'introduction de femmes chercheuses en formation, aux groupes de recherche d'excellence.

- Conseil aux entrepreneurs technologiques, notamment les femmes, pour la participation à des réseaux internationaux et des programmes européens de recherche et de soutien à l'entrepreneur technologique.
- Constituer une réserve financière de 20% pour les convocations de primes à la Recherche du Département, pour équilibrer les inégalités hommes - femmes.
- Inclure l'indicateur de genre comme critère spécifique d'évaluation à chaque convocation.
- Établir pour les Primes aux Institutions des Agents de la Connaissance, que leurs organes de Gouvernement se rapprochent de la parité.

54B SERVICE TECHNOLOGIQUE ET POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Il est prioritaire, dans le domaine de ce programme budgétaire, d'éviter les situations d'inégalité et les risques d'exclusion de citoyens et citoyennes, en oeuvrant pour que tous, aient accès aux chances proposées par les TIC, dans la Société de l'Information et de la Connaissance. Ces actions visent à faire disparaître la brèche numérique, car il s'agit en effet, de mettre en place des mesures actives dont le but est de neutraliser des positions de désavantage, et des actions de promotion de changements, favorisant l'égalité des chances.

Une partie importante du Budget du Programme 54B, est consacrée à faciliter l'accès de la population aux nouvelles technologies, à travers des réseaux avancés de services de communications électroniques.

L'objectif de ces investissements est essentiellement axé sur l'élargissement du réseau territorial et donc, d'usagers des services d'accès à l'Internet en ADSL, à travers des réseaux câblés et/ou sans fil, des services de communications mobiles, et des facilités pour l'adoption de l'ordinateur comme instrument habituel, dans l'exercice des activités des personnes, des entreprises et des administrations.

L'objectif à moyen/long terme, est d'atteindre un accès non discriminatoire entre les hommes et les femmes.

Parmi les actions recueillies dans le Budget 2008, notons les plus importantes, pour leur contribution à l'égalité de chances:

■ Programme GUADALINFO

Soulignons que les femmes des zones rurales et isolées, courent un plus grand risque d'exclusion concernant les TIC, elles reçoivent donc un traitement préférentiel:

- Une partie importante des activités menées dans les Centres Guadalinfo sont spécifiquement destinées aux femmes: 5.264 activités.
- Le nombre d'utilisatrices formées dans les Centres Guadalinfo aux activités destinées spécifiquement aux femmes est d'environ 50.000.

■ Programme «Participez en Andalousie»

Ce programme s'adresse en effet, à toute la population habitant dans les communes disposant d'un Centre Guadalinfo.

Aussi bien les programmes « Participez en Andalousie », que les programmes « Andalousie Engagement Numérique », s'adressent à toute la population en général.

On procédera tout d'abord, à analyser les résultats d'accès des utilisateurs et des bénévoles, dans le cas du Programme « Andalousie Engagement Numérique », pour étudier si la participation y a été équilibrée.

Pour ce faire, on utilisera un outil d'exploitation, qui permettra d'obtenir les données ventilées par sexe. Si l'on ne parvient pas à cette parité, on mettra en oeuvre des actions spécifiques pour renforcer cet objectif.

72A ENTREPRENEURS ET DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL

Objectifs:

- La diffusion et la promotion de l'attitude et de l'entrepreneuriat.
- Promotion de la culture entrepreneuriale dans le système éducatif.
- Formation pour entreprendre et innover.
- Formation professionnelle et adaptabilité, aussi bien des travailleurs que des associés, hommes et femmes des entreprises, et des organisations d'économie sociale.

Tous ces objectifs ont pour but, de former les demandeurs d'emploi, et tout particulièrement les femmes, moins présentes sur le marché du travail.

Par ailleurs, on les aidera à intégrer trouver un emploi dans des entreprises d'Économie Sociale, en plus de les aider, et de les conseiller, à établir leur propre projet d'entreprise, si tel était leur choix.

Actions:

- Célébration de la 3^{ème} édition de la Journée de l'Entrepreneur, dans notre Communauté Autonome, dont l'organisation sera réalisée, à travers la Fondation Réseau Andalousie Entreprendre, ayant pour objectif de dynamiser l'activité entrepreneuriale en Andalousie.
- Formation pour la création d'entreprises, suivie dans les Centres Andalous d'Entrepreneurs, s'adressant à de jeunes étudiants des différents cycles éducatifs.
- Formation interne des professionnels travaillant sur le Réseau d'Entrepreneurs, gérée par la Fondation Réseau Andalousie Entreprendre, visant des plans d'entreprise, innovation et de nouvelles technologies.

- Plans de formation développés par les Fédérations et Confédération d'entreprises d'économie sociale, visant à la formation professionnelle de travailleurs actifs et demandeurs d'emploi dans le cadre de l'économie sociale.

INSTITUT ANDALOU DE RECHERCHE ET FORMATION AGRAIRE, DE LA PÊCHE, ALIMENTAIRE ET DE LA PRODUCTION ÉCOLOGIQUE

L'Institut Andalou de Recherche et de Formation Agricole, de la Pêche, Alimentaire et de la Production Écologique (dorénavant dénommé IFAPA,) est configuré comme un instrument de l'Administration Andalouse qui prétend contribuer à la modernisation des secteurs agricole, de la pêche et de l'alimentation d'Andalousie, et à l'amélioration de sa compétitivité, à travers la recherche, l'innovation, le transfert de technologie et la formation d'agriculteurs, de pêcheurs, de techniques et de travailleurs des secteurs mentionnés.

54D RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET FORMATION AGRAIRE ET DE LA PÊCHE

L'IFAPA gère le programme budgétaire 54D Recherche, Développement et Formation Agricole et de la Pêche, dans lequel a été introduit un certain nombre de mesures et d'actions, que l'on peut qualifier de pertinentes concernant le genre, vu qu'elles concernent directement ou indirectement, la vie des personnes.

De toutes les activités développées par cet organisme, se trouvent les activités formatives les plus pertinentes par rapport au genre, car elles s'adressent directement à une collectivité appartenant aux secteurs agricoles, de la pêche et agroindustriels.

Dans les secteurs d'activité, comme le secteur agricole et de la pêche, où la participation de la femme a traditionnellement été très faible, et souvent reléguée à des fonctions très peu qua-

lifiées, la formation que propose l'IFAPA, se profile comme un instrument puissant, qui privilégie la participation de la femme dans de tels domaines, comme un moteur manifeste de dynamisme.

Dans ce sens, cette offre formative donne priorité absolue aux femmes et aux jeunes, pour les stages, et met en oeuvre tous les moyens pour leur faciliter l'assistance aux cours. De plus, la perspective de genre est très présente dans l'élaboration de ses actions.

Depuis la collaboration de l'IFAPA avec l'IAM, on encourage et facilite l'accès à l'emploi, grâce à la réalisation de stages qui permettent de former de nouveaux profils professionnels (Formation Institutionnelle), et de contribuer au développement du milieu rural (Formation Spécialisée), et de profiter des nouvelles chances qu'offre le milieu rural et le littoral Andalous.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	1	6	7
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	12	21	33
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	14	17	31
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	181	354	535
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	88	88	176
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	23	33	56
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	2	13	15

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	2	1	3
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

13.00 DÉPARTEMENT DE TRAVAUX PUBLICS

INTRODUCTION

Le Département des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'application des compétences attribuées à la Communauté Autonome d'Andalousie, en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et du logement, des routes, des transports et des ports. Dans l'exercice de ces compétences, il met en oeuvre, deux Politiques de Dépenses fondamentales: La Politique d'Infrastructures et celle du Logement et de l'Urbanisme, essentiellement matérialisée par la réalisation d'actions d'Investissement, que l'on peut, à priori, considérer neutres, du point de vue de l'Impact de Genre.

Cependant, étant donné que toute action de l'administration, directement ou indirectement a, en outre, une influence sur l'accomplissement de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, ce Département a misé, pour cet exercice, sur l'élaboration d'une procédure de définition d'indicateurs de genre, actuellement en phase d'implantation, où ont clairement été identifiés les aspects suivants : "que mesurer, comment mesurer, quand mesurer, source de l'évaluation et auteur de l'évaluation". Méthode qui permettra d'avancer progressivement dans l'accomplissement des objectifs du Projet G+. Tout cela suppose un changement d'approche, l'évaluation de l'impact étant le premier objectif, pour ultérieurement, et une fois après avoir détecté l'existence de l'impact et de ses causes, orienter les politiques visant à la corriger.

RESSOURCES

Les Programmes Budgétaires apportant des ressources économiques, pour le développement des politiques du Département sont ceux décrits ci-après, et sont particulièrement significatifs, les programmes d'Architecture et de Logement et de Service de Soutien aux Familles, dans une optique d'Adéquation Fonctionnelle de logements, ayant une influence majeure en matière de genre.

31P SERVICE DE SOUTIEN AUX FAMILLES ET 43A ARCHITECTURE ET LOGEMENT

Les actions financées par ces deux programmes budgétaires, sont gérées par la Direction Générale de l'Architecture et du Logement, qui réunit des ressources avec l'objectif fondamental de faciliter l'accès à un logement digne et approprié aux personnes résidant en Andalousie et notamment, aux familles avec des enfants mineurs, des ressources qui rencontrent des difficultés sur le marché libre, en plus de celui de la restauration de logements et de bâtiments.

La bénéficiaire de ces actions est, dans la plupart des cas, l'unité familiale, qui a accès, ou qui restaure son logement ou le bâtiment, et/ou le milieu dans lequel elle vit. Ainsi, l'actuel Plan Andalou de Logement et des Sols, définit ce que l'on entend par unité familiale, et ordonne de tenir compte des revenus de tous ses membres, comme condition pour avoir accès aux programmes. Cela suppose qu'environ 50% des demandes d'aides pour l'accès au logement, les bénéficiaires directes soient des couples composées de personnes des deux sexes. Pour le reste, il faut considérer que 80% des demandeurs sont des personnes jeunes, de moins de 35 ans, un âge où la pyramide de la population présente un plus grand nombre d'hommes que de femmes (2%). Le fait qu'ils soient considérés comme destinataires préférentiels des programmes, en plus des personnes jeunes, les personnes âgées, handicapées, victimes du terrorisme, les familles monoparentales, les personnes issues de ruptures d'unités familiales, victimes de la violence de genre, émigrés revenus en Andalousie, les catégories dans lesquelles les femmes sont, dans certains cas majoritaires, doit aboutir, dans certains cas, à ce que le nombre de femmes bénéficiaires soit supérieur à celui des hommes (7%).

Dans le cadre des programmes de restauration et de conservation, on constate une augmentation du nombre de cas, où les destinataires des subventions, propriétaires ou locataires du logement, objet de l'action sont des familles, on peut donc parler de parité chez les bénéficiaires directs, avec dans certains cas, une plus grande présence féminine, comme dans le cas du programme d'adéquation du logement pour les personnes âgées, étant donnée la plus grande proportion de personnes de ce sexe, chez les plus de 65 ans.

Pour mesurer correctement les bénéficiaires de ces politiques, une procédure a été élaborée, en vue d'identifier les éléments suivants : que mesurer, comment mesurer, quand mesurer, source de l'évaluation et auteur de l'évaluation, ainsi que modifier, par rapport au nouveau Plan Andalou de Logement et Sols, les imprimés et modèles de demandes, de façon à nous permettre de connaître, non seulement le sexe des personnes qui remplissent et signent la demande, mais également celui des autres membres de l'unité familiale, destinataire de l'action. Nous procéderons en outre, à adapter nos programmes informatiques, pour la collecte de ces nouvelles données, même si nous étions obligés de modifier le niveau de protection. Cela permettra de déceler les situations d'inégalité, d'en analyser les causes, le cas échéant, pour avancer dans la correction de celles-ci, si cela s'avérait nécessaire.

Par sa singularité, il convient de signaler le travail qui sera réalisé en 2008, concernant l'étude des besoins de logement en Andalousie, que nous allons effectuer par le biais de conventions avec les mairies. Cette recherche se matérialisera par la réalisation de enquêtes et de prises de données, dans chaque commune qui, grâce à la mise en place d'une méthode d'analyse et de critères, s'achèvera par l'étude des besoins de logements, dans la Communauté Autonome Andalousie. Dans ce cas, il est possible d'établir des indicateurs significatifs en matière de genre, allant de l'étude des structures de l'unité familiale ayant besoin d'un logement, en passant par les moyens d'utilisation, permettant le contrôle et la neutralisation des situations d'inégalité.

La désagrégation des indicateurs des différents Programmes d'action, sera reflétée dans les documents budgétaires correspondants.

Par ailleurs, il convient de souligner que, dans le cadre du programme budgétaire 43A, une partie des crédits budgétaires est consacrée au recrutement de consulting et d'assistances, essentiellement pour la réalisation de projets, par la Direction de travaux, et également d'études concernant le programme de développement de l'Architecture. Nous avons constaté que 90% des techniciens recrutés, sont des hommes, contre 10% de femmes. On introduira donc un indicateur dans les prochains dossiers, pour informer de l'attribution des travaux au titulaire ou à l'équipe, si celui-ci était partagé, en spécifiant les pourcentages par sexe, de chacun des responsables.

De même, dans le cas d'embauches pour la réalisation d'études ou de collaborations sur des projets, sera mis en place un indicateur pour nous fournir des renseignements concernant des adjudicataires, qu'il s'agisse de personnes physiques ou d'entreprises.

Enfin, dans le cadre du ressort de cette Direction Générale, sur proposition de normes sur la qualité en matière de bâtiment, nous travaillons, à l'heure actuelle, à l'élaboration de nouvelles Normes d'Elaboration et de Qualité, pour les logements où l'on a introduit des concepts à ce sujet.

43B AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Dans le cadre de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, le programme budgétaire envisage différentes lignes d'action ayant une influence directe ou indirecte, sur les conditions de vie de la population, et dans certains cas, notamment la population féminine, essentiellement, par le biais de la conception des espaces publics, la situation des zones résidentielles, la localisation des équipements et le développement de la ville.

Soulignons, du point de vue de la perspective de genre, les lignes de action suivantes, dans le cadre des politiques publiques financées grâce à ce programme:

- Patrimoine de la Communauté autonome de sols. On dynamisera la participation d'équipes techniques avec une représentation équilibrée par sexes, pour la conception et rédaction des plans spéciaux d'aménagement sur les sites régionaux, les parcs technologiques, les centres de transports et les espaces résidentiels et des équipements publics.
- Aménagement urbanistique. On encouragera également la participation équilibrée des femmes et des hommes, dans les équipes de rédaction de l'aménagement général, ou de développement bénéficiant de subventions, de la part de la Direction Générale de l'Urbanisme, en introduisant dans des cahiers des charges, la participation des femmes, dans l'étude de l'aménagement et le développement de nos villes.

- Programme Andalou d'Espaces Publics, axé sur la construction et la dotation d'espaces utilisés en majeure partie, par la population féminine, et qui, par conséquent, est susceptible d'influer sur l'amélioration de la qualité de vie de cette population.

51A DIRECTION ET SERVICES GÉNÉRALES TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

Ce programme budgétaire, à caractère général ou horizontal dans le Département, est géré par le Secrétariat Général Technique et par la Direction Générale de Planification. Ses plans budgétaires s'appliquent, pour l'essentiel, au financement des activités concernant la planification, Direction, coordination et divulgation des actions du Département, ainsi qu'à l'attribution et l'amélioration de moyens matériels et humains, des différents organes qui la composent, quels qu'ils soient.

Quant à la procédure définie par le Département sur "quoi, comment et quand mesurer", ainsi que l'identification de la source de l'évaluation et son auteur, on met l'accent sur le fait que, les principales sources à utiliser, seront les participants aux activités de formation s'adressant au personnel devant être organisées en 2008, ainsi que les bases de données et d'information utilisées par le Service du personnel du Département de Travaux Publics et des Transports.

Dans le cadre de ce Programme, un soutien particulier est fourni au reste du Département, pour l'amélioration des systèmes de collecte et de traitement de l'information, qui permettra de réaliser l'analyse la plus appropriée de l'impact de genre des politiques de dépenses.

Une partie des ressources économiques de ce programme, finance les actions de la Direction Générale de la Planification, un organe sur lequel repose le système de publications du Département et le responsable de la coordination de la planification générale des infrastructures de compétence de celle-ci. A cet effet, il lui revient d'élaborer et de faire le suivi des plans d'infrastructures, et le développement et l'exécution du Plan de publications.

En application de cette compétence, le nouveau Plan de Infrastructures Durable du Transport d'Andalousie (PISTA) 2007-2013, sera élaboré comme instrument stratégique et de coordination des politiques sectorielles.

5.1 B INFRASTRUCTURES ET SERVICES DU TRANSPORT

Ce Programme budgétaire est exécuté sous la responsabilité des Directions Générales des Routes et des Transports, et appartient à la Politique d'Infrastructures du Gouvernement Autonome d'Andalousie.

Les infrastructures et les services du transport sont un élément de premier ordre, pour améliorer la qualité de vie de la population Andalouse, la compétitivité de notre économie et la cohésion du territoire, dans la recherche d'un bénéfice universel pour la population. Malgré son caractère général, il est également vrai que la décision sur les infrastructures et services à développer, ou les ressources à utiliser, le domaine géographique sur lequel on opèrera, et la distribution géographique de la population et ses habitudes de vie, vont déterminer en dernière instance, quelles sont les catégories qui vont améliorer leurs conditions de vie ou leurs possibilités de développement futur.

Relevons comme lignes d'action susceptibles de favoriser le développement présent et futur de l'égalité de genre, l'amélioration continue des systèmes de transports de voyageurs, et l'amélioration de l'accessibilité aux zones de l'intérieur de la région et du littoral, dans le cadre des politiques d'investissement. En ce qui concerne la réglementation du secteur du transport, l'évaluation dans différents domaines du nombre d'hommes et de femmes, est intéressante.

Afin de répondre à l'initiative d'un Budget avec une dimension de genre, la Direction Générale de Routes a défini pour ce programme, de nouveaux Indicateurs de genre en matière d'emploi créé, inscrits dans la documentation budgétaire, et soulignant que la source utilisée pour l'élaboration des indicateurs, a été "l'Exploitation de l'Enquête de Population Active"

réalisée par l'Institut National de Statistique, en 2006, en extrapolant les données à 2008. En outre, pour le calcul de l'indicateur d'emploi, le résultat provisoire du Budget 2008, a été considéré, et son approbation définitive est en cours.

Quant à la Direction Générale des Transports, pour tenter de mesurer correctement, en procédant par division sexuée, les bénéficiaires de cette politique et de ce domaine, une procédure a été élaborée en vue d'identifier les bénéficiaires des subventions pour le taxi, les titulaires des cartes de transports émises et/ou renouvelées, les usagers des transports publics, les personnes ayant commis des infractions, objet de sanction, etc.

54E CARTOGRAPHIE

Ce Programme Budgétaire, dont l'objet principal est le développement de la Cartographie d'Andalousie et de sa diffusion, est, en principe, neutre par rapport au genre, s'il est vrai que du côté de la diffusion de l'information Cartographique, le public ciblé est en fait, les personnes. Afin de mesurer, pour ensuite analyser, une nouvelle ligne d'action va être établie, pour l'élaboration et le suivi des indicateurs sur l'impact de genre dans les Budgets, où le Service de Diffusion modifiera le modèle de demande d'information cartographique, en y introduisant des domaines précisant, en plus du motif de la demande, une information concernant le caractère des demandeurs: type de personnes, morale ou physique, et dans ce dernier cas, homme ou femme, afin de pouvoir analyser ces indicateurs ultérieurement.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	1	6	7
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	7	25	32
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	19	38	57
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	333	400	733
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	66	70	136
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	13	45	58
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	7	39	46

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	2	1	3
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

14.00 DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI

INTRODUCTION

Le Département de l'Emploi a pour principal objectif, le développement de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le marché de travail. L'aspect le plus significatif est que le Département, se charge de la qualité et de la sécurité au travail, tout en contribuant à l'égalité réelle, dans les conditions de travail des hommes et des femmes et prend part à l'élimination des discriminations fondées sur le genre.

Le CES-A, en tant qu'organe administratif, ne participe pas, en principe, directement aux politiques d'égalité entre les sexes, mais plutôt indirectement. Il collabore en effet, avec les actions promues par l'Unité de Genre du Département de l'Économie et des Finances. Le CES-À, en tant qu'organe agréé, à caractère consultatif en matière économique et sociale, à travers ses décisions et ses rapports, recommande et encourage toutes les lignes d'action tendant à effacer les inégalités, comme le souhaite le Conseil de l'Andalousie.

Pour sa part, le programme 31L a pour principaux objectifs, le maintien de l'emploi et du tissu productif Andalou, la gestion de la connaissance et la recherche des relations de travail, ainsi que le développement de la négociation collective, des questions où, la protection du droit d'égalité joue un rôle prépondérant.

Les indicateurs associés au programme, signalent que cette égalité ne se produit pas dans la pratique, le nombre de hommes qui perçoivent des aides spécifiques étant supérieur à celui des femmes, du fait de leur appartenance à des entreprises significatives d'Andalousie, provisoirement en difficultés (1250/750), il en est d'ailleurs de même, pour les aides de préretraite concernant les dossiers de réglementation de l'emploi (150/50). Ces chiffres ne révèlent aucune discrimination, dans les attributions des aides, or, ils reflètent une inégalité au niveau de l'accès, et de la permanence dans le travail, dans certains secteurs.

Pour ce qui est du CARL, sa spécialisation dans l'étude et la dynamique de la négociation collective, a permis d'enregistrer des inégalités fondées sur le genre:

- Dans la genèse de cette négociation collective, on a constaté une évidente disproportion dans la composition des Commissions négociatrices, des conventions collectives et des Commissions Paritaires, chargées de l'administration de ces accords collectifs.
- Dans cette même étude, des inégalités subies par les femmes ont été décelées, notamment, concernant le nombre insuffisant de mesures existantes en matière de négociation collective, visant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ou la féminisation de certaines catégories professionnelles, situées au niveau salarial le plus bas de la classification professionnelle de certains secteurs et/ou entreprises.

Quant à la Direction Générale de la Sécurité et du secteur de la Santé dans le travail, elle respecte les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, en prêtant une attention particulière à la détection de situations d'inégalité qui, à ce jour, n'a pas été révélée, dans son domaine de compétences.

De par sa nature, le programme de services généraux 32A de l'Emploi, est à caractère instrumental, et concerne essentiellement les personnes appartenant à l'Administration. À ce titre, et malgré les progrès enregistrés ces dernières années, les plus grandes difficultés traduisent la nécessité de disposer de plus de mesures, en matière de conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle pour le personnel fonctionnaire. Ces mesures bénéficieront aux deux sexes, mais plus particulièrement à la population féminine qui a plus de difficultés pour concilier ces deux domaines.

Pour sa part, la Direction Générale de la Planification participera aux politiques d'égalité, qui encouragent les pratiques visant l'égalité de genre en matière d'emploi. Ainsi que toutes les politiques et programmes, aussi bien des entreprises que d'institutions publiques et privées, ayant pour objectif l'égalité de genre, tant dans le cadre du travail qu'au niveau des rémunérations.

Les Résidences de Loisirs dépendant du Conseil de l'Andalousie, ont pour fonction de respecter deux objectifs fondamentaux:

- D'un côté, tenter de proposer aux travailleurs, hommes et femmes, des congés dans des conditions économiques plus avantageuses que ceux de la concurrence.
- D'un autre côté, analyser en profondeur, un Programme social consistant à offrir, de façon gratuite, des congés (en collaboration avec les Mairies d'Andalousie et les organisations représentatives des personnes âgées et des personnes handicapées) à des collectifs composés de personnes âgées et de retraités et à des personnes handicapées.

Pour atteindre ces deux objectifs, les destinataires des Résidences de Loisirs sont en fait, la société dans son ensemble, la discrimination par sexe est donc, celle existant dans la société Andalouse, avec un léger avantage du sexe féminin face au masculin, et par conséquent, aucune difficulté particulière n'est constatée par notre centre de direction.

Quant au Service Public Andalou de l'Emploi, en tant qu'organe chargé des politiques actives de l'emploi, il a pour mission de favoriser l'accroissement du taux d'activité générale, et l'activité féminine en particulier, cette dernière étant bien inférieure à l'activité masculine. Pour cela, les mécanismes nécessaires sont mis en oeuvre, pour que la population féminine ait une formation professionnelle, et ait accès au soutien institutionnel nécessaire, pour pouvoir faire partie de la population active. Un autre objectif, est de réduire le fort taux de chômage féminin, et par conséquent, que le sexe ne soit pas discriminatoire dans la recherche d'un emploi.

Dans tous les Programmes de Développement de l'Emploi, la femme est considérée comme cible prioritaire, pour l'accès aux différentes mesures. Tous les indicateurs subjectifs introduisent en effet, la variante sexe.

Plus généralement, l'introduction de la femme sur le marché de travail, est réalisée de façon continue, et des progrès plutôt favorables ont été enregistrés à cet égard, or, de plus grandes difficultés sont constatées chez les femmes, lors de la recherche d'un emploi de qualité.

Par ailleurs, les programmes de Formation pour l'Emploi, s'adressant aussi bien aux demandeurs d'emploi qu'aux personnes actives, ont pour mission d'encourager l'insertion professionnelle de celles-ci, et d'améliorer leur qualification professionnelle en favorisant leur promotion professionnelle.

A cet égard, dans la mesure où, un plus grand nombre de demandeurs d'emploi, sont des femmes, le programme budgétaire 32D Formation pour l'Emploi, a donc axé son action priorité sur celles-ci.

D'autre part, les projets gérés par le Programme budgétaire 32I, avec le soutien de la norme réglementaire, et parfois, à caractère exceptionnel, envisagent d'adopter des mesures d'action positive en faveur de l'égalité de genre notamment en matière d'orientation professionnelles, dans les programmes d'accompagnement à l'insertion, et par rapport à des actions expérimentales, en vue de faciliter l'introduction de la femme sur le marché du travail, notamment dans des secteurs professionnels où elles sont peu représentées.

Ainsi et à caractère exceptionnel, des projets spécifiques d'assistance aux femmes ont été élaborés. Ceux-ci sont essentiellement axés sur des secteurs territoriaux d'action préférentielle, et proposent des sujets d'information, de formation et de sensibilisation, en faveur du principe d'égalité des chances.

Les bureaux pour l'emploi, quant à eux, se chargent de l'effet de l'impact de genre dans l'analyse d'offres et de recrutements, pour les statistiques et les prises de décisions.

RESSOURCES

IIF CONSEIL EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE SOCIALE

Le CES-A, en tant qu'organe administratif, n'a pas décelé d'inégalités parmi ses employé(e)s. Cependant, dans l'élaboration annuelle du Rapport sur la Situation Socio-économique d'Andalousie, les données statistiques qu'il fournit, sont ventilées par sexes, les documents sont

rédigés conformément aux instructions sur l'utilisation du langage, de façon non sexiste, et participe également aux actions formatives de l'Institut de la Femme.

De même, pour l'émission de décisions, objet essentiel de l'activité du Conseil, où des textes réglementaires, à contenu économique et social sont traités, une attention spéciale est accordée aux recommandations apportées par le Conseil du Gouvernement en la matière, le degré d'accomplissement des recommandations est satisfaisant, mais n'est pas à caractère contraignant.

3.1.1 ADMINISTRATION DES RELATIONS DANS LE TRAVAIL

Conformément aux critères indiqués par l'Ordre d'élaboration du Budget pour 2008, et en raison de l'entrée en vigueur des Lois sur l'égalité et sur la promotion de l'autonomie personnelle et l'assistance aux personnes dépendantes, ainsi que du nouveau Statut d'Autonome pour l'Andalousie, les lignes d'action suivantes sont privilégiées:

- Organisation d'activités de congrès en matière d'égalité au travail, de dépendance et de Responsabilité Sociale Corporative.
- Investissement immatériel, pour la promotion et la diffusion de la conscience sur la recherche en matière d'égalité, et de dépendance et de Responsabilité Sociale Corporative.
- Dynamiser la recherche, dans le cadre de la durabilité entrepreneuriale, dans les domaines de l'égalité, de la dépendance et de la Responsabilité Sociale Corporative.

De même, dans l'élaboration et l'implantation d'applications informatiques visant à faciliter les démarches dans différentes procédures, l'introduction de la variante sexe sera étudiée.

31M CONSEIL ANDALOU DES RELATIONS DANS LE TRAVAIL

Les mesures de rectification, pour agir dans le domaine singulier des inégalités liées au genre décelées, dans le cadre des compétences spécifiques du CART, sont les suivantes:

- Création et développement, à travers la page web du CART, de l'Observatoire du Genre, en collaboration avec l'Université de Cordoue où il est documenté et où sont abordées les mesures législatives, la position de la doctrine et la jurisprudence de nos tribunaux, en la matière.
- Implantation d'un Portail sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) où, comme dans un chapitre particulier, des outils sont créés pour permettre aux agents économiques et sociaux, d'élaborer leurs plans d'égalité, et de les introduire à la négociation collective, conformément à la nouvelle Loi sur l'Égalité.
- Approbation des recommandations sur la négociation collective, de la part de l'Assemblée Plénière du CART, et annuellement remise aux unités de négociation, dans le cadre de la Commission sur l'Égalité, instituée au CART par le VIème Accord de Concertation Sociale pour l'Andalousie. Et la promotion d'un concours, en vue de sélectionner un projet de recherche et une étude diagnostiquant et envisageant des besoins et des mesures de correction, pour que la conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale, dans le domaine de notre Communauté Autonome devienne une réalité.

31O PRÉVENTION DES RISQUES DANS LE TRAVAIL

La proposition de Budget pour l'exercice 2008, du Programme 31O Prévention de Risques dans le Travail, ainsi que la Santé dans le domaine professionnel, vise essentiellement, l'achèvement du développement des 130 actions qui composent les objectifs du Plan Général, pour la Prévention de Risques dans le Travail en Andalousie, en vigueur de 2003 à 2008.

Parmi ces actions se trouvent la 55 et la 98, concernant la souscription d'un Protocole d'Accord avec l'Institut Andalou de la Femme, pour le développement de programmes de préventions, avec un Budget estimé à 300.000 euros, visant premièrement, l'égalité de genre, et deuxièmement, les actions régionalisées sur l'évaluation des conditions de travail de la femme en Andalousie, sans incidence budgétaire.

Cet Accord, tout à fait stable dans la proposition de Budget 2008, est considéré comme l'une des activités associées à l'objectif de Développement de programmes spécifiques sectoriels et verticaux, et compte un indicateur "Accords interdépartementaux".

32A D.S.G. DE L'EMPLOI

Les lignes de action et objectifs pour ce programme, portent directement sur le chapitre du personnel, tant du Département que du SAE, faisant partie des objectifs de celui-ci. Nous nous en remettons donc à ce chapitre.

D'autre part, la possibilité d'introduire des éléments favorisant l'égalité de genre, dans les procédures de recrutement du Département et du SAE a été envisagée, dans le but de pouvoir évaluer favorablement, les entreprises qui respectent le règlement (norme applicable à cet égard, ou qui appliquent des mesures et des plans spécifiques dans ce domaine).

32H PLANIFICATION POUR L'EMPLOI

Le programme 32H Planification pour l'emploi, permet de coordonner, de planifier et de réaliser le suivi des programmes visant l'implantation de politiques de qualité, de stabilité et de sécurité, en matière d'emploi, mis en place par le Département de l'Emploi, par le Service Public Andalou de l'Emploi et par le reste des Départements ou Organismes de la Communauté Autonome en la matière, dans le cadre de l'application de ces questions, dans l'application de la Stratégie Européenne de l'Emploi.

Dans cette optique, de par la nature même des compétences attribuées à la D.G. de Planification, nous pourrions considérer que le programme budgétaire ne se distingue pas par l'information fournie sur l'égalité hommes-femmes, et donc de le considérer neutre, d'un point de vue de l'impact de genre, cependant, des indicateurs ventilés par sexe, ont été introduits pour 2008, et un certain nombre d'actions ont été proposées, qui, directement ou indirectement, auront des répercussions sur l'égalité des sexes:

- Actions de sensibilisation, de développement et de dynamisation de la présence de la femme sur le marché de travail, et mise en pratique de mécanismes et de formules, favorisant la participation des femmes, dans des secteurs où elles sont peu représentées, ou qui constituent de nouveaux gisements d'emploi.
- Développement et Promotion de bonnes pratiques: Développer et améliorer les carrières professionnelles, la conciliation vie professionnelle - vie privée, productivité et compétitivité.
- Implantation sur le web des ressources d'information, d'assistance et d'orientation, du Département de l'Emploi et du Service Public Andalou de l'Emploi et leur adaptation aux besoins de la population, en fonction des catégories de services et de la classification des usagers.

De même, le Système Bit@cora d'Analyse de l'Information qui permet aux usagers, de prendre des décisions de gestion, et de créer le Rapport de Gestion, compte des indicateurs ventilés par sexe, pour l'analyse de genre, lors de l'application du Budget du département.

44] ADMINISTRATION ET GESTION DU SERVICE DES LOISIRS

Cependant, on constate la nécessité d'assistance spécifique aux femmes, dans le cadre du Programme Social « Apprenez à Connaître Votre Région », en y introduisant un nouveau collectif : les veuves et les femmes au foyer, en raison du nombre très significatif des premières, et pour récompenser les efforts des secondes.

À ce propos, l'introduction de veuves et de femmes au foyer, comme bénéficiaires spécifiques du Programme « Apprenez à Connaître Votre Région » est actuellement à l'étude.

L'avancée de l'étude économique effectuée en vue de rendre viable l'introduction des collectifs, composés de veuves et de femmes au foyer, suppose une augmentation budgétaire de 2.000.000 euros par an, ce qui permettra à 12.115 femmes, d'avoir accès au Programme « Apprenez à Connaître Votre Région », en tant que bénéficiaires spécifiques.

SERVICE PUBLIC ANDALOU DE L'EMPLOI

32B DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

L'objectif principal en matière d'égalité des chances, dans les Programmes de Développement de l'emploi, est d'atteindre un niveau d'emploi féminin de qualité identique au masculin, surtout dans les secteurs d'activité où les femmes sont peu représentées tout comme d'aborder des lignes d'aides visant à promouvoir les femmes à des postes de responsabilité.

Dans la même foulée, des mesures tendant à concilier vie familiale et vie professionnelle ont également été adoptées.

Quant aux lignes de travail et aux interventions concrètes du Programme 32B Développement de l'Emploi, elles sont au nombre de cinq:

- Accès au marché du travail comme salarié de manière stable: favoriser les contrats à durée indéterminée pour les femmes.
- Développement du travail indépendant : encourager les femmes demandeurs d'emploi, à devenir travailleurs indépendants. Il s'agit en effet, d'une ligne spécifique de ce genre d'aides qui s'appuie sur différentes mesures (aides à l'embauche de personnel, soutien à la ges-

tion du travail indépendant, aides pour l'embauche de personnes en congé de maternité ou aux travailleurs indépendants, accès à des financements préférentiels et subventions...)

- Mesures pour favoriser la conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale, pionnières en matière d'aides aux femmes exerçant une profession indépendante, dans diverses situations : congé de maternité, adoption ou accueil ; ainsi que pour financer des études favorisant l'implantation de nouvelles mesures de conciliation travail-vie familiale.
- Actions qui améliorent l'accès à l'emploi de la femme, en encourageant sa formation et améliorer ainsi, son entrée sur le marché du travail, de façon stable, en participant à des projets d'Écoles Ateliers, des Maisons de Métiers, Ateliers pour l'Emploi, Écoles d'Arts et Métiers.
- Une nouvelle mesure a été adoptée consistant en de nouvelles aides à des entreprises, des groupes d'entreprises, des zones industrielles ou des domaines industriels pour recruter du personnel, dans des crèches installées dans ces centres de travail, facilitant ainsi la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ces aides seront en effet, exclusivement destinées au recrutement de personnel, et non pas à l'aménagement ou le maintien des crèches. Dans le cas de travailleurs indépendants, hommes ou femmes, ceux-ci auront droit aux sommes maximales prévues par le Plan «Más Autónomos».

32D FORMATION POUR L'EMPLOI

Parmi les actions les plus significatives mises en oeuvre par ce programme, au cours de l'exercice 2008, nous trouvons:

- Conception des systèmes et des sources d'information visant la ventilation par sexe, des données de Formation pour l'Emploi.

- Favoriser la formation et l'insertion professionnelle des femmes grâce à la mise en place d'actions ponctuelles et/ou spécifiques, s'adressant aux femmes, comme par exemple : le Programme *Qualifica* (pour les femmes victimes de violence de genre), le Programme de Formation Professionnelle pour les femmes, le Programme des femmes en milieu rural, etc.
- Sensibilisation sur l'égalité de genre, comme: l'Élaboration de matériel didactique pour les stages de FP, et de formation de formateurs sur l'égalité de genre.
- Mesures d'action positive pour le développement de la participation des femmes à des programmes de formation, comme: le Plan «Más Autónomos» un programme de formation pour les travailleurs indépendants, hommes et femmes : Les stages, dont 50 % des places seront réservées aux femmes, comprendront un module d'égalité de genre.

321 INTERMÉDIATION ET INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le Programme budgétaire 321 prétend corriger les inégalités, à l'aide d'actions entreprises en matière d'Orientation professionnelle et qui s'adressent particulièrement aux femmes. Il s'agit principalement d'actions d'information, de gestion d'actions de formation, favorisant leur intégration sur le marché du travail, surtout pour les femmes, ainsi que d'autres secteurs de la population, à haut risque d'exclusion sociale. Les organismes chargés de mener à bien ces projets, reçoivent un traitement préférentiel, quant aux subventions, par le biais d'unités d'orientation dotés d'un personnel technique spécialisé en matière de genre.

A l'aide du Programme d'Actions Expérimentales, il est désormais possible de mener des actions spécifiques avec des femmes ayant plus de difficultés à accéder au marché du travail, plus précisément les victimes de violence de genre. Les principales lignes d'action sont par conséquent, axées sur la formation de techniques de recherche d'emploi, la formation pour faciliter l'insertion sur le marché du travail, l'orientation, la mobilité géographique, entre autres. Le programme prévoit, en général, un taux d'insertion sur le marché du travail, de l'ordre de 35%, dans le cadre de l'assistance spécifique aux femmes.

Les programmes d'Accompagnement à l'Insertion et d'Expériences professionnelles ont une moindre incidence dans ce domaine.

De même, d'autres actions de collaboration avec d'autres organismes sont actuellement en cours, comme par exemple, l'Institut Andalou de la Femme, pour gérer par le biais d'Unités d'Emploi, des itinéraires personnalisés d'insertion.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	43	43
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	1	41	42
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	2	6	8
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	219	308	527
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	89	157	246
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	12	43	55
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	0	28	28

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	2	8	10
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

15.00 DÉPARTEMENT DU TOURISME, DU COMMERCE ET DES SPORTS

INTRODUCTION

En ce qui concerne le Tourisme, les différentes actions menées par le Département, ont pour objet, la consolidation du tourisme, comme secteur-clé et stratégique d'Andalousie. Pour cela, des lignes d'action ont été établies pour augmenter la compétitivité et la qualité du secteur au niveau international, grâce, notamment, aux plans suivants: le Plan de Qualité Touristique en Andalousie, le Plan de Marketing et le Plan Général du Tourisme Durable.

La Politique Commerciale en Andalousie a pour principaux objectifs, le développement et la croissance du commerce Intérieur, et de l'activité artisanale, favorisant, pour cela, la diversification de la dotation commerciale et la relance commerciale des quartiers historiques, la construction et l'amélioration de marchés d'alimentation, la modernisation des petites et moyennes entreprises commerciales, les nouveaux systèmes de gestion et de qualité, ainsi que l'internationalisation de l'entreprise Andalouse, grâce aux actions d'*Extenda*. Les plans de référence en la matière, sont le Plan Andalou d'Orientation Commerciale, le IIIème. Plan Intégral de Développement du Commerce Intérieur, et le Plan Intégral pour le Développement de l'Artisanat d'Andalousie.

En matière sportive, les stratégies poursuivent essentiellement deux objectifs, la création d'un réseau approprié et un nombre suffisant d'installations sportives, dans toute l'Andalousie, et la promotion du sport, à tous les niveaux. L'ensemble d'actions à cet égard, est recueilli dans les trois principaux plans de référence: le Plan de Direction d'Installations Sportives, approuvé en 2007, le Plan de Direction de Promotion Sportive et le Plan de Direction d'Activités Sportives. De plus, des actions de coopération au développement pour le financement d'installations sportives, dans certains pays émergents, sont introduits dans cette politique.

La considération du genre a été introduite dans chacune des politiques et leurs programmes budgétaires correspondants, proportionnellement à leur importance, au regard de la dimension de genre, c'est-à-dire, à leur capacité de transformation concernant l'objectif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Il convient, à ce titre, de souligner l'importance du programme 46B Activités et Promotion Sportive, auquel se rapportent la plupart des indicateurs budgétaires ventilés par sexes, quant aux progrès réalisés, en matière de participation des femmes aux compétitions sportives et à l'accès au sport, en général, ainsi que l'importance d'une étude ambitieuse sur le Tourisme et l'Égalité de Genre en Andalousie, qui servira de base, pour mettre en oeuvre des actions élaborées pour corriger les inégalités, dans les différents domaines du secteur du tourisme. Il convient également de souligner l'effort réalisé, quant à l'introduction de nouveaux indicateurs dans le programme 75A.

Après avoir effectué l'analyse, dans une démarche soucieuse d'équité entre les sexe, dans le cadre des différents programmes budgétaires, des trois grands domaines d'action du Département du Tourisme, du Commerce et des Sports, et en tenant compte de l'expérience acquise, au cours des exercices de 2006 et 2007, il a été décidé d'inclure comme nouveauté, diverses initiatives, visant pour la plupart, à obtenir une information sur les éventuelles inégalités de genre et leurs causes, qui impliquent un engagement d'intervention à différents niveaux pour atteindre la convergence de chances entre les hommes et les femmes.

Selon l'information obtenue par le biais d'études particulières ou d'autres sources d'information, on pourra considérer, de façon objective et réaliste, au cours des prochains exercices, l'intérêt de modifier les indicateurs budgétaires actuels, voire d'en intégrer d'autres, qui mettent l'accent sur les progrès que les activités réalisées sur les questions du ressort de ce Département, supposent dans l'accomplissement de l'objectif d'égalité de genre.

RESSOURCES

46A TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Les actions dépendant de ce programme budgétaire, sont définies par l'application du Plan de Direction d'Installations Sportives, dont le principal objectif est l'accroissement, l'amélioration, la qualification, la diversification et la modernisation de l'équipement sportif de toute l'Andalousie, afin de pouvoir proposer à l'ensemble de la population, la pratique de différents sports, et de contribuer à la généralisation de la pratique du sport.

Pour ce faire, la planification d'installations sportives doit répondre à des critères d'accessibilité, de correction des déséquilibres territoriaux et, bien entendu, aux besoins de la population des différentes zones étudiées dans le plan.

46B ACTIVITÉS ET PROMOTION SPORTIVE

Ce programme a pour objectif, la généralisation progressive de la pratique d'une Activité Physique et du Sport en Andalousie, et bien évidemment, la convergence entre les femmes et les hommes, dans la participation à des programmes et compétitions à caractère sportif.

Le Plan de Direction d'Activités Sportives d'Andalousie, établit le développement du Sport en âge Scolaire, le Sport Local, le Sport Universitaire, le Sport Fédéré, le Sport de Haut Niveau et le Sport Spectacle, en le matérialisant à l'aide de divers Programmes, qui encouragent la participation de femmes sportives, aussi bien à titre individuel que dans des clubs. L'avancée de la participation féminine à des activités sportives est clairement affichée dans les données statistiques.

Ainsi, l'augmentation de licences sportives totales entre 2003 (406.555 licences) et 2006 (470.497) a été de 15,72 %, tandis que cette hausse a été supérieure chez les femmes, passant de 62.240 en 2003 à 77.584 en 2006, soit une augmentation de 24,65%.

De même, dans le cadre du Programme Star Élite d'Andalousie, qui sponsorise des équipes de catégorie maximum et sub-maximum, la participation féminine s'est considérablement accrue, tant au niveau quantitatif que qualitatif, passant de 24 équipes pour la saison 2002-2003, à 46, pour la saison 2007-2008, soit une hausse de 91,6%.

La progression de la participation de femmes est également vérifiée dans la Liste de Sportifs, d'Entraîneurs ou de Techniciens et des Juges ou arbitres de Haut Niveau, avec une augmentation de 57,8%, depuis 2003.

Dans l'Ordre de subventions en matière de sport (Ordre du 9 novembre 2006, JO du Gouvernement Autonome d'Andalousie. Numéro 239, du 13 décembre 2006), plus précisément, dans la modalité 4, des subventions pour le Développement du Sport Local, la participation de la femme, dans l'activité à subventionner, est considérée comme un critère spécifique d'évaluation des propositions.

Notons à propos de ce programme budgétaire, que les dépenses destinées à corriger la faible participation féminine aux activités sportives, plus précisément, dans le cadre du Plan de Direction de Promotion Sportive et en particulier, concernant le Plan d'Organisation d'Événements Sportifs en Andalousie (POESA), ont enregistré une évolution favorable, et les rencontres ayant compté sur une forte participation féminine en ont été récompensées.

D'autre part, dans le Plan de Direction d'Activités Sportives, qui inclut le Plan du Sport en Âge Scolaire, les équipes participantes sont obligées, lors des Rencontres Sportives Scolaires d'Andalousie (RSSA), d'être composées de 50% de filles et 50% de garçons, garantissant ainsi, une participation égalitaire des deux sexes.

En ce qui concerne les subventions: dans le cadre du Plan du Sport Local, sont très bien considérés les programmes qui se distinguent par la participation féminine, parmi les subventions aux Universités publiques Andalouses incluses dans le Plan du Sport Universitaire, sont mieux considérés les programmes qui tiennent compte et stimulent la participation féminine et concernant les subventions des fédérations sportives, dans le cadre du Plan du Sport Fédéré, l'augmentation inter-annuelle de licences féminines est prise en compte.

46C CENTRES SPORTIFS

Le programme budgétaire 46C, géré par le Secrétariat Général pour le Sport, regroupe un ensemble de dotations budgétaires qui, en règle générale, sont destinées à la gestion de la formation et de la culture sportive, la prévention et le contrôle de la santé des sportifs, ainsi que la gestion des centres sportifs.

Quant à l'activité formative de bourses et de prix gérés par l'Institut Andalou des Sports, et le Centre Andalou de Médecine Sportive, des services qui n'ont pas de personnalité juridique et qui ne sont pas inscrits au Secrétariat Général pour le Sport, il existe des indicateurs ventilés par sexe, qui témoignent de la convergence de participation entre les femmes et les hommes.

Soulignons par ailleurs, qu'en ce qui concerne les subventions pour la Formation en Matière de Sport, l'on tient compte, comme critère spécifique d'évaluation pour la sélection des demandes, du nombre de participation de femmes, tant sur le plan de l'organisation que sur celui de participants.

Comme nouveauté pour l'exercice 2008, on analysera l'occasion de réaliser des études permettant d'élargir la perspective de genre, dans la planification et la gestion des objectifs du programme budgétaire 46C.

75A D.S.G. TOURISME, COMMERCE ET SPORT

Il s'agit d'un programme horizontal dont l'incidence directe sur les personnes est majoritairement axée sur le domaine du personnel. Comme pour les années précédentes, parmi ses indicateurs, se trouve l'identification du nombre d'élèves, garçons et filles assistant aux stages. Cependant, on avance un peu plus dans l'analyse, grâce à l'introduction de la comparaison des élèves, en fonction du lieu où sont réalisés ces stages, par rapport au lieu de résidence ou de travail, une analyse qui s'appuiera sur les assistances définitives. D'autre part, l'indicateur des usagers de l'informatique est supprimé, car il ne fournit pas de données significatives, en matière d'impact de genre, différentes de celles concernant l'identification du personnel du Département.

Grâce à ce programme budgétaire, on gère également l'information fournie à la population en général. À ce sujet, dans le prochain exercice, sera introduite l'analyse de l'accès aux services documentaires en faisant la différence entre le nombre d'usagers hommes et femmes. Cette analyse sera d'ailleurs, étendue à l'accès par voie télématique.

75B PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

Dans le domaine du Plan Général du Tourisme Durable, actuellement en cours, et qui sera en vigueur en 2008, est envisagée, dans l'Objectif de l'Aménagement de la structure productive aux nouveaux besoins, une orientation stratégique visant à élargir la stabilité et la qualité de l'emploi. Comme mesure précise, dans le cadre du programme de solidarité, se trouve la responsabilité sociale corporative, avec un Budget de 750.000 euros. Cette mesure sera axée sur la promotion, aussi bien dans les entreprises que dans les institutions relevant du secteur du tourisme, sur l'introduction de bonnes pratiques générales, dans leur gestion concernant les questions environnementales, sociales, professionnelles et des droits humains.

On privilégiera des lignes d'action et de liaison d'aides favorisant le développement d'actions d'intégration de catégories défavorisées, et on encouragera les actions renforçant la reconnaissance sociale des personnes travaillant dans le secteur touristique.

La Direction Générale de Planification et d'Aménagement Touristique, a mis en marche un nouvel instrument de planification intermédiaire dans le cadre de la Stratégie du Tourisme Durable. La procédure d'intervention s'appuie sur les Promoteurs et les Programmes de Tourisme durable. Comme critère de sélection des programmes de tourisme durable, figure l'introduction de mesures d'intégration de la femme.

75C PROMOTION ET COMMERCIALISATION TOURISTIQUE

La Direction Générale de Promotion et Commercialisation Touristique, met en oeuvre des activités relatives au développement de l'activité économique touristique, la promotion de

l'image touristique de l'Andalousie et de ses ressources touristiques, l'établissement de directrices et de programmes, en matière de service d'information touristique, fourni par les offices de tourisme et, en particulier, en ce qui concerne le Réseau d'Offices de Tourisme d'Andalousie, ainsi que, la dynamisation de la commercialisation touristique, directement à travers les nouvelles technologies.

Bien que, pour le moment, aucun indicateur d'impact de genre, associé à ce programme ne soit défini, il convient de signaler deux aspects de la gestion abordant la dimension de genre, de façon très marquée. C'est le cas du contrôle et du suivi de la publicité de promotion, réalisée par les différents moyens dont le programme budgétaire est chargé, afin d'éviter toute connotation contraire à l'égalité de sexes; et également, celui des aides s'adressant aux petites et moyennes entreprises, en matière de services touristiques et de création de nouveaux produits (ITP), les projets évalués étant présentés par des femmes ou de jeunes, de moins de 30 ans, jusque 10 % de la ponctuation totale.

Comme nouveauté pour l'exercice 2008, les annexes que les demandeurs de subventions doivent respecter, ont été modifiées, de façon à obtenir une information ventilée par sexes, sur l'emploi que l'on prétend créer, et sur le genre des demandeurs de subventions. De même, nos systèmes informatiques de gestion de subventions ont été adaptés, pour y incorporer ces nouveautés. Cette information servira de point de départ, pour d'éventuelles décisions concernant des mesures de correction, en cas de détection d'inégalités liées au genre.

75D QUALITÉ, INNOVATION ET PROSPECTIVE TOURISTIQUE

Dans le cadre de ce programme, des activités sont mises en oeuvre pour favoriser l'implantation de systèmes de qualité, la formation et la sensibilisation à la culture, de la qualité, l'innovation technologique pour la requalification de l'Andalousie comme destination de qualité, et l'harmonisation d'études de prospective et de tendances touristiques. L'objectif à atteindre, est de consolider l'Andalousie comme destination de qualité, dans le cadre de la durabilité et conformément au Plan de Qualit.

La ligne de subventions en matière de formation, de sensibilisation à la culture, de la qualité et de recherche, envisagé comme critères spécifiques d'évaluation, pour les activités de formation et de sensibilisation, la participation de femmes, tant dans le rôle d'organisatrice, que dans celui d'assistante; et quant aux activités de recherche, la composition paritaire de l'équipe de recherche, est un critère spécifique de sélection.

L'une des prévisions du Plan de Qualité Touristique d'Andalousie 2006-2008, dans ses quatre domaines: le système, les destinations, les ressources humaines et le/la touriste, est de répondre aux besoins des prestataires et des clients, au niveau personnel, il sera donc nécessaire de tenir compte de l'approche transversale de genre, et il faudra par conséquent, examiner en profondeur, aussi bien les causes étant à l'origine de l'inégalité que le développement de stratégies compensatoires et de correction.

Ceci a conduit à recommander l'élaboration d'une étude qui sera lancée au cours du prochain exercice, et qui, sous le titre de Tourisme et égalité de genre en Andalousie, servira à diagnostiquer et à identifier les domaines-clés d'action favorisant l'égalité de genre, dans le secteur touristique Andalou.

De même au cours de l'exercice 2008, on procèdera à l'amélioration de la méthode des statistiques aussi bien associées au Plan Statistique Andalou, que les propres méthodes du Département, afin d'y inclure la variante de sexe.

De plus, , on évaluera, en 2008, le Plan de Qualité Touristique d'Andalousie 2006-2008, et sa continuité prévisible : il est en effet, prévu d'appliquer l'analyse de genre, et d'y incorporer des mesures spécifiques, visant à pallier l'éventuelle brèche de genre, dans l'activité touristique et d'entamer des travaux techniques, pour l'introduction d'aspects liés au genre, dans les systèmes réglementaires de qualité d'application, dans le domaine touristique et ceux concernant la Communauté Autonome d'Andalousie.

76A AMÉNAGEMENT ET PROMOTION COMMERCIALE

Dans le cadre de ce programme, des actions visant à adapter l'offre formative aux besoins du secteur, sont mises en oeuvre, le développement de la modernisation des petites et moyennes entreprises commerciales Andalouses, le développement et modernisation de l'artisanat, l'augmentation des rapports de coopération, dans le secteur commercial Andalou, l'amélioration de la captation, de gestion et de diffusion de l'information commerciale, de la diminution des déséquilibres et des relations commerciales, du développement de la promotion commerciale et l'internationalisation de l'entreprise Andalouse.

Pour ce qui est des lignes de subvention destinées à la promotion commerciale, à la modernisation et au développement de l'artisanat, des critères d'évaluation ont été introduits. Ils visent notamment, la dynamisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, comme la considération spécifique d'actions visant l'égalité des chances entre les sexes et le nombre d'employé(e)s des entreprises demandeurs.

La nouveauté pour 2008, consistera à réviser les systèmes d'information, afin d'introduire la variante de sexe dans les lignes de subvention visant la modernisation et l'implantation de systèmes de qualité, dans les PME commerciales.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	3	3
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	2	5	7
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	6	22	28
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	107	138	245
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	24	50	74
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	2	27	29
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	1	26	27

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	0	0	0
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

16.00 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

INTRODUCTION

Le Département de l'Agriculture et de la Pêche, travaille depuis plus d'une dizaine d'années, pour corriger les déséquilibres sociaux et territoriaux en milieu rural, en Andalousie, et pour améliorer ainsi la qualité de vie de ses habitants; en définitive, implanter un modèle de développement ayant pour objectif la croissance économique durable, le développement social, la protection de l'environnement et la justice sociale, en se basant sur l'implication active de la population rurale, tant dans sa conception que dans son application.

Atteindre cet objectif, n'est possible que grâce à la participation active des femmes et des hommes, dans les processus de développement, par le biais de l'égalité des chances et avec une participation plus équilibrée de tous, comme agents et comme bénéficiaires du développement.

C'est pourquoi, le Département de l'Agriculture et de la Pêche, encourage la dynamisation des secteurs de la population à faible représentation, dans les processus de prise de décisions, ou de ceux qui n'ont pas été exploités à leur juste valeur, en privilégiant l'intégration des femmes, mais également de la jeunesse, du fait de l'implication de ces deux catégories, dans les domaines agraire, de la pêche et du développement rural.

À l'origine, les actions entreprises étaient manifestement consacrées aux actions positives envers les femmes. En revanche, on admet aujourd'hui que, malgré la nécessité de mise en place d'initiatives, visant à intensifier le rôle des femmes, dans le développement des zones rurales, il faut également élargir les démarches visant à intégrer les fonctions, les responsabilités, les besoins et l'accès aux ressources, et aux processus de prise de décisions, aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

L'introduction de la dimension de genre représente en effet, le cadre parfait ; cette démarche implique, clairement, un travail visant une plus grande égalité des chances et de

résultats, en se basant sur un concept de développement humain, axé sur les personnes (hommes et femmes), la reconnaissance des besoins différenciés des femmes et des hommes, la situation de désavantage de celles-ci, par rapport aux hommes (en termes de bien-être et d'accès, et de contrôle sur les facteurs de production, par exemple).

De même, cette démarche suppose une prise de pouvoir de la part des femmes, qui définit un modèle de développement égalitaire au regard du genre.

On avance ainsi vers la transversalité de genre, en prenant conscience que les difficultés des femmes en milieu rural, relevaient en fait, de toute la société rurale, dans son ensemble, et n'était pas seulement une question n'affectant que les femmes en milieu rural.

Dès lors, les principales lignes d'intervention sont::

- Disposer de plus d'information concernant les femmes en milieu rural, comme point de départ, pour connaître leurs différentes situations et leurs besoins.
- Reconnaître le véritable rôle que joue la femme, et rendre perceptible sa participation à la vie sociale et économique dans les domaines ruraux.
- Elaborer une formation spécifique, s'adressant principalement à l'intégration socio- professionnelle des femmes.
- Améliorer l'équipement rural d'infrastructures et de services publics pour décharger les femmes du travail dit reproductif.
- Soutenir les initiatives des professions indépendantes chez les femmes, et rechercher ainsi la diversification de l'économie.
- Soutenir le droit des femmes au contrôle et à l'utilisation des revenus par activités productives.

- Encourager les associations, comme outil d'information, de rencontres et de dynamisation.
- Accroître la participation des femmes dans les organes de prise de décisions, ainsi que leur participation active dans la conception, la planification et l'exécution de programmes de développement.

La plupart des centres de direction du Département appliquent de politiques d'action positive envers les femmes, en ce qui concerne les aides et les subventions octroyées. Tel est le cas des Directions Générales d'Irrigations et de Structures, des Industries et Qualité Agroalimentaire, de la Production Agricole et de l'Élevage, de la Pêche, de la Pisciculture et le Développement Rural. Cependant, cette dernière, ainsi que la Direction Générale de l'Agriculture Écologique, font actuellement un effort remarquable pour incorporer transversalement la dimension de genre, dans les politiques et les aides de leur ressort.

RESSOURCES

71B AMÉNAGEMENT ET AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION AGRAIRE

La Direction Générale de la Production Agricole et de l'Élevage, a pour principales missions, l'aménagement, le développement et l'amélioration des productions agricoles et d'élevage, ainsi que la prévention et la lutte contre les fléaux et les agents nuisibles.

Elle gère, entre autres, les aides accordées pour le transfert des exploitations d'élevages, hors des centres urbains et la construction de centres d'isolement, dont les bénéficiaires sont susceptibles d'être ventilés par sexe. La réglementation de ces aides a été mise à jour en 2005, et une évaluation d'action positive y a été incluse: les aides ont enregistré une hausse de 5%, dans les cas où les demandeurs étaient des femmes.

71D RÉFORME ET AMÉLIORATION DE STRUCTURES AGRAIRES

La Direction Générale d'Irrigations et de Structures est chargée de la Direction, de la coordination et de l'application des plans et des programmes d'infrastructure rurale, et notamment, des transformations concernant l'irrigation, des transformations dans les zones de sécheresse, de l'amélioration des irrigations et de l'utilisation rationnelle de l'eau, ainsi que de l'étude, de la planification, de l'application et du suivi des mesures portant sur des structures productives.

Parmi les aides accordées, soulignons celles concernant la réforme et l'amélioration des structures agraires, comme les subventions pour la première installation de jeunes agriculteurs et à des plans d'amélioration. La mesure d'action positive de ces deux types de subventions, est qu'elles augmentent de 10%, lorsque le demandeur est une femme.

71E AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE STRUCTURES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES AGRAIRES

La D.G. de l'Industrie et de la Qualité Agroalimentaire, a pour objectif fondamental, la modernisation du secteur agroalimentaire, notamment l'assistance à la commercialisation, le contrôle de la qualité et la promotion des produits agraires andalous.

Les principales aides qu'elle gère, sont règlementées par le Décret 280/2001, du 26 décembre, par lequel sont établies des aides aux secteurs agricole, de l'élevage et au secteur forestier. La Section 6 dudit Décret, est consacrée aux aides à des entreprises associatives agraires, pour l'amélioration de leur gestion, et la Section 9, se réfère au recrutement de personnel, pour la concentration de l'offre de produits agraires, dans ses lieux d'origine.

Pour l'exercice 2007-2013, cette D.G. prétend maintenir ces aides et les élargir, en introduisant des mesures d'action positive envers les femmes. Pour l'essentiel, les aides que ces mesures introduiront sont:

- Soutien à la commercialisation de produits agroalimentaires: constitution de structures commerciales par deux micro-entreprises ou PME, ou plus.

- Soutien à l'amélioration de la commercialisation et la transparence des marchés: soutien à la constitution et fonctionnement des tables de prix.
- Soutien à la constitution d'entreprises de services de gestion, des micros et des petites entreprises, pour l'accroissement de la compétitivité, avec diminution de coûts.
- Soutien à la constitution d'organisations interprofessionnelles agroalimentaires.

Dans tous les cas, les dépenses d'implantation, seront partiellement subventionnées (le recrutement de personnel gérant et technicien administratif), et les aides seront majorées de 5%, lorsque les personnes engagées sont des femmes.

71G MODERNISATION DES STRUCTURES PRODUCTIVES ET AMÉLIORATION DES REVENUS AGRAIRES

La Direction Générale du Fond Andalou de Garantie Agricole, gère les aides à la production, aussi bien agricole que concernant l'élevage. On y retrouve entre autres, les aides dérivant des Mesures d'Accompagnement de la PAC. Il n'existe, pour le moment, aucun indicateur significatif dans ce centre de direction, bien que l'on travaille pour apporter une information ventilée par sexe, en 2008.

71H DÉVELOPPEMENT RURAL

La Direction Générale de Développement Rural, a la trajectoire la plus importante du Département, concernant l'introduction de la dimension de genre. Ses compétences consistent essentiellement, en l'implantation et le suivi de programmes européens et nationaux, d'aides (LEADER et PRODER) à la diversification des économies rurales, en marge de l'activité agricole. Les subventions accordées, dans le cadre de ces programmes, récompensent les projets présentés par des femmes, ou à forte incidence sur l'emploi féminin. De plus, cette D.G. accorde certaines subventions aux Groupes de Développement Rural (gestions des programmes susmentionnés) spécifique, pour intégrer la perspective de genre aux actions de développement rural.

71P AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA PÊCHE

Les compétences attribuées à la D.G. de la Pêche et de l'Aquaculture sont la prospection et l'évaluation des ressources des produits de la pêche d'Andalousie, et l'adoption de mesures de protection de celles-ci. L'aménagement, la réglementation, l'Inspection et le contrôle de l'activité relative aux fruits de mer de la flotte Andalouse, et de la Pêche, dans les eaux territoriales du Conseil de l'Andalousie.

L'indicateur recueille l'emploi féminin, créé ou favorisé, grâce aux aides à la construction et la modernisation d'installations d'aquaculture, et à la transformation et la commercialisation de produits de la pêche et aquacoles.

71Q AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE

Les compétences de la Direction Générale de Agriculture Écologique, sont le soutien à la production de l'agriculture et de l'élevage écologiques, l'amélioration des niveaux de connaissance des systèmes de production écologique, et la promotion de l'élaboration et la transformation des produits écologiques, ainsi que l'information aux consommateurs.

Dans le cadre du IIème. Plan de l'Agriculture Écologique, des mesures visant la dynamisation et la participation des femmes, dans le secteur écologique vont être adoptées. Dans le cadre de la conception et de l'application de politiques visant à corriger les inégalités de genre, et la promotion de la femme, dans le domaine de la production, la transformation, la commercialisation et la dynamisation de la consommation, plusieurs mesures ont été envisagées:

- Favoriser la participation des femmes dans le secteur écologique.
- Encourager la collaboration avec d'autres administrations, concernant la perspective de genre.
- Elaborer un Plan Stratégique de Production Écologique et de Genre.

Cette D.G. va privilégier la participation de la femme dans le secteur, en favorisant la création d'entreprises dirigées par des femmes, et la création de services de soutien familial. De même, la participation de la femme sera une priorité, dans les critères d'attribution de soutien financier, pour des projets d'agriculture écologique.

Ces aides tiennent compte de la perspective de genre, dans le cadre des critères, tels que:

- Projets présentés par des femmes.
- Engagement de recrutement de femmes, supérieur à 50%, pour des postes de travail de nouvelle création (handicapées ou défavorisées).
- Application de la perspective de genre de façon transversale.

Finalement, en ce qui concerne l'élaboration du Budget 2008 de cette D.G, une enveloppe de 30.000 euros, sera consacrée à la dénomination du Projet Étude du rôle de la femme, dans le secteur écologique.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	0	0
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	4	2	6
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	2	6	8
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	82	119	201
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	35	31	66
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	4	11	15
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	2	21	23

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	0	2	2
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

17.00 DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ

INTRODUCTION

Le Département de la Santé d'Andalousie, comme le reste du pouvoir exécutif Andalou, continue de travailler, année après année, comme le reflète son Budget, pour une réalité égalitaire pour les hommes et les femmes. C'est d'ailleurs, le Département de la Santé qui se charge de l'évaluation de l'état de santé de la population andalouse et de l'impact des politiques, en matière de santé, ainsi que de la planification, de la programmation, de la Direction et de la coordination de solutions, en termes de promotion et de protection de la santé. Il est également de notre devoir, d'évaluer le rapport de l'état de santé, et de la qualité de vie des personnes, avec les expériences découlant de la qualité de l'environnement physique et social; de la vie en famille et au sein de la communauté; du travail et; les loisirs. Et tout ceci, concerne la population en général, de tout âge et de toutes conditions. L'identification des différences entre les hommes et les femmes, représente l'une de nos principales fonctions.

Cependant, l'élaboration d'une réponse concrète à la plupart des problèmes de santé de la population, représente aujourd'hui, la somme des efforts réalisés entre les différents secteurs concernés, l'incidence des services sanitaires sur l'amélioration de la santé, n'étant que de l'ordre de 11%-12%

Dans un tout autre contexte, mais pas pour autant moins important, favoriser les politiques d'égalité des chances parmi les professionnels du Système Sanitaire Public d'Andalousie, a été et est toujours, un objectif prioritaire, dans le cadre de la politique Sanitaire.

Promouvoir une nouvelle organisation de professionnels qui bénéficiera de l'égalité des chances, nous fera avancer dans l'élimination des déséquilibres, entre les sexes présents dans la structure actuelle du SSPA, avec une évidente division hiérarchique du pouvoir, où les femmes, bien que plus nombreuses, occupent des postes moins prestigieux et moins rémunérés. Cette situation nous conduit donc, à en analyser les causes et, le cas échéant, à proposer les modifications nécessaires, pour une nouvelle organisation professionnelle.

RESSOURCES

Nous présentons ci-après les objectifs, les lignes d'actions précises et les dispositifs, que l'on prétend développer pour corriger les inégalités entre les hommes et les femmes, pour chaque programme budgétaire.

3IP SERVICE DE SOUTIEN AUX FAMILLES

Dans le cadre du Programme 3IP Service de Soutien aux Familles, on ne relève aucune différence significative entre garçons et filles, dans le domaine d'action du Programme consacré aux Services d'Assistance Dentaire ; les dentistes agréés par les caisses, et la planification des services dentaires publics, utilisent en effet, des critères de population, géographiques et d'accès aux ressources existantes, mais n'introduisent en aucun cas, la perspective de genre. L'égalité d'accès à tous les services est cependant garantie à tous les bénéficiaires.

4IA DIRECTION ET SERVICES GÉNÉRAUX DE SANTÉ

La manière la plus efficace d'introduire la perspective de genre concernant les professionnels du Département de la Santé, doit passer par la socialisation de la stratégie. Ainsi, les prestations de formation qui s'adressent au personnel de ce Département, font partie du changement, et accomplissent cette double perspective, maintenant ainsi, les cinq objectifs proposés par le Secrétariat Général Technique pour garantir cette dimension: divulguer l'approche intégrée de genre; former le personnel en collaboration avec l'Unité d'Égalité et de Genre; Introduire la perspective de genre dans les Budgets; mettre en oeuvre l'analyse des systèmes d'information du Département de la Santé, pour l'introduction des données ventilées par sexe, le cas échéant, et étendre l'utilisation du langage non sexiste, aux documents administratifs.

4IC ASSISTANCE SANITAIRE

En ce qui concerne le Programme 4IC Assistance Sanitaire, par lequel sont gérées les entreprises publiques hospitalières, l'activité concertée et l'assistance en podologie, depuis une perspective comprenant les différentes actions intégrées dans le Programme susmentionné, on peut affirmer, d'après l'information statistique disponible à la Direction Générale de Financement, de Planification et d'Infrastructures, qu'aucune différence significative entre les sexes n'a été décelée, dans le cadre des activités mises en oeuvre par le Programme, comme le montrent les données disponibles, sur l'activité ventilées par sexe.

4ID SANTÉ PUBLIQUE ET PARTICIPATION

On constate de grandes différences dont il faut tenir compte, par exemple:

- La consommation de tabac chez les femmes, a augmenté de 6,1%, et continue d'augmenter chez les plus jeunes, et plus encore, chez les femmes jeunes des classes sociales les plus défavorisées.
- On observe un plus grand nombre de femmes obèses chez les femmes dotées de faibles revenus que chez les femmes plus aisées.
- L'espérance de vie est supérieure chez la femme (82,16 ans) comparée à l'homme (75,39 ans), cependant, l'espérance de vie en bonne santé et l'espérance de vie exempte de maladie chronique, est inférieure chez les femmes comparée aux hommes.
- Le nombre de cas SIDA diagnostiqués est, en général, en recul, depuis quelques années, c'est néanmoins, un problème qui se féminise : le taux de femmes est en effet, en recrudescence. (26,39% en 2003).
- Le taux de mortalité des accidents de la route, chez les 16-24 ans, est plus important chez les hommes, et associé à la consommation d'alcool et à l'absence du port du casque.

- La responsabilité des gardes informels est majoritairement féminine.
- Les problèmes résultant des troubles alimentaires sont plus fréquemment présents chez les adolescents.
- Les familles monoparentales, majoritairement sous la responsabilité d'une femme, présentent un plus grand nombre de problèmes de santé.

Ainsi,

On envisage d'intégrer la variante sexe dans les registres et les applications, en vue de mieux analyser l'impact de genre de nos actions. L'idéal serait de disposer d'indicateurs de genre, et cela deviendra réalité, lorsqu'on aura réalisé les projets de recherche et d'intégration de systèmes d'information, et des registres existants qui sont également en cours.

Il est essentiel de savoir que la connaissance des aspects qualitatifs de santé, le bien-être, la qualité de vie, etc., d'une importance capitale, présentent des difficultés. L'information s'obtient d'ailleurs, de l'Enquête sur la santé, réalisée tous les quatre ans.

Ainsi et pour atteindre les objectifs, des outils et des études nous permettant de mieux connaître la réalité, sont mis en place:

- Élaboration d'un Rapport sur la Santé des Femmes en Andalousie, comme instrument, pour connaître l'évolution et déceler les besoins, en termes de santé, des femmes en Andalousie.
- Finalisation de l'étude de l'évolution de la mortalité, ces dernières années, par sexe, par tranches d'âge et par commune.
- Réédition de documents et de matériels du Programme de santé maternelle et infantile, en supprimant l'utilisation sexiste du langage, et comprenant des conseils pour l'allaitement, un

document sur la santé de la femme enceinte, sur la santé du nouveau-né, sur la grossesse, l'accouchement et le post-partum: conseils aux deux parents.

- Conception et implantation variée quant à la perspective de genre, des nouveaux Plans Intégraux: PI. Tabagisme et de PI. Prévention de l'Obésité chez les enfants, conception et stratégies spécifiques de genre; PI. Cardiopathies, implantation intégrant la perspective de genre; PI. Risques d'Accidents, dans son élaboration; IIème PI. Santé Mentale, intégrant la dimension de genre; IIème. PI. du Diabète et de l'Oncologie, actuellement en cours, pour certaines actions.
- Protocole commun pour l'action sanitaire face la Violence de genre.
- 1er Plan d'action Intégrale pour les femmes handicapées en Andalousie/ Domaine de la Santé: études intégrant la perspective d'handicap et de genre sur les besoins de Santé Intégrale des femmes handicapées; stratégies de promotion, prévention et assistance à la santé reproductive.
- Ordre de subventions en matière de Participation, dans le cadre de la Santé (désagrégation par sexes de la population destinataire, directement et indirectement; la dimension de genre dans les activités, les résultats et l'évaluation; description du degré où le projet a tenu compte des aspects de genre dans les activités, les résultats et l'évaluation).
- Plan d'Assistance à la Santé des personnes exerçant la prostitution: avec intégration de la perspective de genre.
- IIème. Plan pour l'Immigration en Andalousie/domaine socio-sanitaire: la perspective de genre y a été intégrée, en ce qui concerne ses objectifs en matière d'assistance, de prévention et de promotion.
- Plan intersectoriel pour les Zones ayant besoin de transformation sociale (ZTS). Évalué comme axe transversal.

- Mise en oeuvre d'un Projet témoin, pour le développement du réseau d'action locale en Andalousie, privilégiant les inégalités comme critère de sélection des stratégies à développer.

4I) INSPECTION DE SERVICES SANITAIRES

On relève un taux de congés de maladie supérieur chez les Femmes face aux Hommes, tant au sein de la population en général, qu'au sein du Conseil de l'Andalousie et du Système Sanitaire.

Des systèmes d'information sont actuellement mis en oeuvre, pour permettre de différencier les pathologies occasionnant des congés de maladie, en fonction du sexe des assuré(e)s, cela permettra de fournir une information à d'autres Unités compétentes en matière d'implantation de Programmes de Promotion de la Santé et de Prévention de Maladies.

4IK POLITIQUE DE QUALITÉ ET MODERNISATION

Les lignes d'action proposées pour l'accomplissement de l'objectif qui consiste à dynamiser les politiques d'égalité des chances entre les professionnels du système sanitaire public d'Andalousie sont:

- Introduction de la perspective de genre dans les lignes et processus d'évaluation de la recherche en Andalousie:
 - Etudier l'intégration de l'impact de genre comme critère d'analyse de la production scientifique, quant à la production de publications, dans le domaine de genre et de la santé, au sein de la Communauté Autonome d'Andalousie, (SSPA), en Espagne et au niveau international.
 - Introduction, dans la convocation d'aides à la recherche pour 2008, de mesures d'action positive favorisant l'augmentation de la production scientifique menée par des femmes.

- Introduction de la perspective de genre dans l'évaluation de projets de recherche.
- Réalisation d'une étude sur l'introduction et la répartition d'hommes et de femmes dans les essais cliniques.
- Dans le cadre de la recherche privilégiée, une ligne sur le Genre et la Santé a été introduite.
- Mesures pour intégrer le genre dans la formation des professionnels du système sanitaire public d'Andalousie.
 - La mise à jour du Plan de Formation MIR (Médecin Interne et Résident) a été réalisée, en évitant l'utilisation sexiste du langage. L'étape suivante consistera à publier cette initiative dans les médias, et à l'ensemble des professionnels du SSPA.
 - Intégrer la variante sexe dans les Systèmes d'information et les bases de données de formation du Système Sanitaire Public d'Andalousie:
 - Base de données du Programme de Formation Commun MIR.
 - Programme d'homologation de la formation continue.
 - Un projet de grande envergure à souligner, en 2008, en raison de l'importance de l'impact sur la stratégie de genre du Département de la Santé, est le développement et l'implantation du Plan de formation du SSPA, intégrant la perspective de genre. Ce nouveau modèle de développement professionnel, intégrant la dimension de genre, permettra en effet, aux professionnels d'avancer et de mieux répondre aux besoins de santé des citoyens et citoyennes, dans un cadre d'équité.
- Promouvoir des projets innovateurs supportés par la NNTT favorisant l'égalité de chances.

La principale nouveauté de la stratégie de genre du Département de la Santé pour 2008 consiste en la mise en place du Système d'Information de Genre du SSPA Edicea. Le Système d'Information de Genre du SSPA est une initiative proposée par le Département de la Santé du Conseil de l'Andalousie, pour l'analyse des déséquilibres de genre, et l'application de politiques d'égalité des chances, dans le cadre du Système, mettant à disposition des agents et des responsables des Ressources Humaines, une information quantitative et qualitative, essentielle pour la prise de décisions.

En outre, grâce à ce projet, le Département de la Santé prétend promouvoir l'échange d'initiatives de genre, par la diffusion de pratiques mises en place, dans le cadre du Système Sanitaire Public d'Andalousie favorisant l'égalité des chances parmi les professionnels. Divulguer les actions de genre mises en place, facilite le transfert de bonnes pratiques à l'ensemble du SSPA.

- Mesures pour favoriser l'égalité des chances concernant les professionnels du SSPA:
 - Réalisation d'une Étude quantitative et qualitative sur les professionnels du système, sur les variantes et les dimensions contribuant à la présence minoritaire des femmes à des postes de responsabilité. En phase d'adjudication, cette étude dispose d'un délai d'exécution de 12 mois; et un Budget d'un montant total de 120.000 euros. Les premiers résultats seront présentés au mois de juin 2008.
 - Mesures d'action positive et de conciliation de la vie professionnelle et vie familiale favorisant la participation et la permanence de femmes à des postes de responsabilité.

L'un des produits à obtenir avec la réalisation de l'Étude quantitative et qualitative sur les professionnels du système sur les variantes, et les dimensions contribuant à la présence minoritaire des femmes à des postes de responsabilité, est d'élaborer un Plan de Mesures d'Égalité qui propose toute une série d'actions précises, des indicateurs de suivi et d'évaluation, un calendrier pour leur mise en place, ainsi que des responsables du SSPA dans le processus de l'application de ces actions par domaines d'intervention.

Nous voulons souligner par ailleurs, le rôle prioritaire que le Département de la Santé donne à l'évaluation de politiques publiques et comme condition requise à l'entreprise soumissionnaire, la présentation d'un Rapport d'Évaluation d'Impact de Genre, un an après l'implantation du Plan de Mesures d'Égalité au SSPA.

Les premières propositions de mesures d'action positive et de conciliation de la vie professionnelle et familiale, seront présentées au mois de juin 2008.

- Inclure la perspective de genre dans les processus d'assistance.

Un guide a été élaboré pour l'intégration de la perspective de genre dans les processus d'assistance, et sera prochainement publié.

Pour sa part, l'Agence d'Évaluation de Technologies Sanitaires d'Andalousie a réalisé des études axées sur les femmes. Ainsi, à ce jour, (24 septembre 2007), sept rapports ont été publiés au total, en 2007, sur la santé des femmes.

- Rapports sur l'évaluation de technologies et de technologies émergentes:
 - Efficacité de la chirurgie prophylactique, chimio-prévention et les soins intensifs, chez les femmes porteuses de mutations dans les gènes BRCA 1 et 2.
 - Efficacité et utilisation adéquate des interventions, dans le traitement des problèmes survenant au cours du climatère.
 - Accouchement à domicile programmé. Situation actuelle dans les pays développés.
 - Rhinoplastie et mammoplastie chez les adolescentes.
 - Chimie intrapéritonéale pour les cancers d'ovaire avancé.
 - Vaccin pour la prophylaxie primaire de l'infection pour le papillomavirus humain.
 - Ablation par radiofréquence de tumeurs du sein.

Parmi les publications comprenant une analyse de perspective de genre, se trouvent également des articles parus dans des magazines internationaux

Pour 2008, l'Agence d'Évaluation de Technologies Sanitaires continuera de travailler, dans le cadre des lignes d'action précédemment proposées.

SERVICE ANDALOU DE SANTÉ

3IP SERVICE DE SOUTIEN AUX FAMILLES

Dans le cadre du programme budgétaire 3IP, intégrant le Décret de Soutien aux Familles Andalouses, le Service Public Andalou de la Santé a développé des activités précises, en vue de réduire les inégalités de genre dans le secteur de santé. Ce Décret, établi dans l'article 24:

“À travers le Système Public d'Andalousie, toute personne âgée ou handicapée, pourra bénéficier d'attention à domicile, de façon ponctuelle ou de façon continue, sur prescription médicale ou infirmière [...]. En outre, des mesures de soutien et de formation pour le personnel soignant seront établies.

Pour introduire la perspective de genre dans les mesures à implanter, après ce Décret, des études réalisées sur le profil des personnes soignantes au sein de la famille ont été prises en compte. Les études les plus importantes réalisées en la matière, sont : Au niveau national, l'étude IMSERSO, en 2001, et pour la Communauté autonome, l'étude réalisée par l'EASP et le Département pour l'Égalité et la Protection Sociale, en 2002. Dans cette étude, certaines variantes contribuant à élaborer ce profil, ont été identifiées:

- Les personnes soignantes dans l'unité familiale sont en majorité des femmes (83 % de l'échantillon).

- Le lien de parenté est en général direct (38.3 % de filles et 21.5 % d'épouses), sauf dans le cas où la bénéficiaire des soins est une femme, dans ce cas, il s'agit plutôt de la belle-fille ou la fille que du parent conjoint.
- L'âge moyen des personnes soignantes est d'environ 57 ans.
- Le niveau d'études des personnes soignantes est, dans la plupart des cas, sans qualifications ou seulement un niveau d'études primaires.

En Andalousie, culture éminemment méditerranéenne, la famille et la femme, sont toujours l'axe principal de prestation d'assistance. Cependant, les changements dans la composition et l'organisation familiale, notamment, parce que les familles sont moins nombreuses, l'insertion de la femme sur le marché du travail et une plus grande dispersion géographique des membres de la famille, sont des facteurs entraînant une diminution de la disponibilité de personnes soignantes de la famille, ce sont pour la plupart, des femmes de l'entourage familial (filles, épouses, belles-filles etc.) qui s'occupent des malades, sans que cela implique une diminution du reste des obligations familiales, ce qui se traduit par une augmentation des charges de travail, rarement partagées avec d'autres membres de la famille.

Par conséquent, depuis 2004, le Service Public Andalou de la Santé, met en oeuvre le Plan d'amélioration de l'assistance aux personnes soignantes en Andalousie, dans le but d'améliorer leur qualité de vie, en termes de santé. Pour ce faire, des mesures ont été établies en vue de:

- Réaliser une évaluation ciblée et établir un plan d'assistance spécifique à toutes les personnes soignantes en service.
- Améliorer l'accès des personnes s'occupant d'un parent malade, aux professionnels des Centres Sanitaires.

- Adapter la garantie horaire de l'assistance à domicile.
- Assurer un traitement caractérisé par l'empathie et la compréhension de la part des professionnels.
- Créer des ateliers de soutien favorisant les relations sociales, offrir un soutien moral, comprenant des outils pour faire face à des situations difficiles et consolider leurs connaissances.
- Proposer un matériel de soutien à domicile pour faciliter les assistances et prévenir les lésions chez les personnes soignantes.
- Prêter assistance en cas de deuil.
- Établir des mesures de discrimination positive pour les personnes s'occupant de grands handicapés.

Dans le cadre de ce Plan, les personnes qui se chargent d'un grand handicapé, c'est-à-dire qui s'occupent de personnes très dépendantes, dans toutes les activités de la vie quotidienne, et ayant grand besoin de soins, méritent de recevoir une assistance particulière. Pour cela, ces personnes soignantes, après avoir été évaluées et choisies, disposent d'une carte sanitaire, qui leur permet de bénéficier de mesures spéciales, aussi bien pour elles-mêmes, que pour la personne dont elles s'occupent, afin de faciliter l'assistance dans les centres sanitaires, et d'éviter les déplacements superflus.

Grâce à la mise en place de toutes les mesures susmentionnées, on est parvenu à réduire en partie, les inégalités dans le secteur de la santé relatives au genre, comme par exemple :

- Accessibilité au système sanitaire: La diminution du temps d'attente, une plus grande facilité des démarches administratives, sans l'intervention des personnes s'occupant d'un parent malade, pour leur permettre de mieux gérer leur temps personnel, familial et professionnel.

- Assistance concernant les problèmes physiques et psychiques résultant des assistances et ayant des répercussions directes la santé: Le fait de s'occuper d'un malade risque d'avoir un impact négatif sur la santé et requiert une assistance spécifique et différenciée.
- Renforcement: Les activités réalisées par les infirmières de famille et infirmières de lien, des ateliers de soutien aux gardes de la famille, ont été constituées comme des lieux de reconnaissance d'aptitudes et de limitations et d'amélioration de la confiance en soi et favorisant la participation active à la vie sociale.

Enfin, en ce qui concerne la santé mentale des enfants et des adolescents, on observe des différences, dans les pathologies affectant les deux sexes. Par ailleurs, les programmes d'intervention envisagent de mener des actions, pour combattre les conceptions stéréotypées des rôles, dans l'éducation des enfants, ainsi que de favoriser l'égalité de genre.

41B FORMATION SANITAIRE, CONTINUE ET DE 3^{ÈME} CYCLE

Le programme de formation met en évidence la prépondérance de la femme dans le domaine sanitaire. En effet, le nombre de femmes assistant à des stages de formation est deux fois supérieur à celui des hommes. Cela met en lumière l'absence de discrimination liée au genre, dans cette activité, associée à la dimension du personnel, dont les effectifs sont de l'ordre de 65% chez les femmes et 35% chez les hommes. De même, la formation de 3^{ème} cycle, révèle un changement important, au cours de ces dernières années, dans ce domaine - traditionnellement masculin- plus de 60% des étudiants dans les spécialités homologuées, sont actuellement des femmes.

Notons en particulier, le programme de formation mis en oeuvre pour toutes les infirmières du Système, par la Direction Régionale de Développement et d'Innovation en matière d'assistance. Le groupe professionnel d'infirmierie du Service Public Andalou de la Santé est majoritairement féminin, d'ailleurs, au cours de l'année 2006, 5.051 infirmiers ont été formés, dont 3.687 femmes et 1.362 hommes. Pour cette raison, et conscients de l'effort que suppose

la formation pour les infirmières, où la conciliation de la vie familiale et professionnelle, est très difficile en raison des horaires de travail, des lignes de formation ont été mises en place, pour rendre cette situation plus facile.

Depuis 2004, le Service Public Andalou de la Santé établit une convention avec la fondation INDEX, pour le développement de la recherche en infirmerie, intégrant le programme formatif Quid-Innova, dont l'assistance aux cours est en alternance. L'utilisation des nouvelles technologies permet en effet, d'établir d'autres alternatives, telles que l'autorisation on-line, évitant ainsi les déplacements et permettant une meilleure gestion du temps pour les étudiants.

Dans le cadre de cette convention, depuis 2004 jusqu'en octobre 2007, 1.205 infirmiers ont été formés, dont 825 femmes et 380 hommes.

4.1 C ASSISTANCE SANITAIRE

La planification sanitaire du Service Public Andalou de la Santé (programmes d'actions, plans sectoriels, etc.) envisage la perspective de genre dans sa conception, son application et son évaluation.

Pour ce qui est de l'assistance sanitaire, aucune différence n'a été décelée quant à la prestation de l'assistance liée au genre, car les programmes sanitaires sont menés en fonction des besoins de la population, et non pour des motifs de genre, bien que l'on ait constaté que les femmes font une plus grande consommation des ressources sanitaires, ce qui s'explique en partie, par leur longévité ou par le type de pathologies dont elles souffrent.

Un guide pour l'introduction de la perspective de genre, dans les processus d'assistance a été élaboré, et sera prochainement distribué.

4I E HÉMOTHÉRAPIE

Il n'existe aucune différence quant au sexe des destinataires des dons de sang, ni quant à la captation de donneurs, néanmoins, on enregistre un plus grand nombre de donneurs masculins.

4I F GREFFES D'ORGANES

En ce qui concerne la perspective de genre, on a décelé des différences entre les sexes. Le nombre de donneurs d'organes masculins est supérieur, ce qui s'explique par un taux de mortalité masculine supérieur. De même, le sexe masculin prédomine en thérapie rénale de substitution, la maladie rénale chronique étant plus fréquente chez l'homme.

Quant à la composition des commissions de contrôle des programmes de greffes, en vertu de l'article 140 de la Loi 18/2003, une participation paritaire des femmes et des hommes est envisagée.

4I G PRESTATIONS PHARMACEUTIQUES ET COMPLÉMENTAIRES

Bien que les prestations de ce programme soient universelles et par conséquent, sans aucune discrimination sexuelle, on relève certaines différences en faveur de la femme quant à la consommation de médicaments, ce qui peut s'expliquer par sa longévité et par le type de pathologies dont elle souffre.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	8	8
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	5	21	26
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	5	30	35
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	37	99	136
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	0	0	0
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	12	39	51
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	3	36	39

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	1	0	1
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

18.00 DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION

INTRODUCTION

Le Département de l'Éducation a décidé, dans le domaine de ses compétences, de développer une intervention globale, dans le domaine de l'enseignement, pour que le principe d'égalité entre les hommes et les femmes devienne une réalité. L'instrument principal pour l'accomplissement de cet objectif, est le 1er Plan d'Égalité des Hommes et des Femmes en matière d'Éducation, approuvé par l'Accord du Conseil du Gouvernement, du 2 novembre 2005. Parallèlement, le Département de l'Éducation met en oeuvre un ensemble de mesures dans le cadre du Plan de Soutien aux Familles Andalouses, précisé dans le Plan d'ouverture des centres d'enseignement, dont l'objectif principal est de permettre de concilier travail et vie familiale.

Dans ce contexte, et après analyse du cadre éducatif, les principales inégalités décelées sont les suivantes:

- Les filles, à tous les niveaux du système éducatif, affichent des taux de diplômes et de promotion supérieurs à ceux des garçons. Ces différences découlent des patrons culturels/modèles, dans lesquels les filles et les garçons sont élevés.
- La transmission de certaines valeurs sociales et culturelles traditionnelles, peut renforcer les conceptions stéréotypées des rôles, où certaines qualités sont valorisées en fonction du sexe, et ces attentes sont toujours décisives dans le choix des études et des carrières professionnelles de garçons et des filles. Il existe en effet, un déséquilibre entre les filles et les garçons, dans le choix des spécialités du baccalauréat et des filières professionnelles, une situation qui doit être corrigée, si l'on aspire à une société égalitaire.

- Dans le cadre du domaine scolaire, soulignons les différences entre les garçons et les filles pour résoudre les conflits, et leur attitude et leur tolérance face à la violence (82% des cas de conduites contraires aux conventions sociales sont des garçons et 18% des filles).
- Les femmes sont majoritaires dans l'enseignement préscolaire, primaire et en éducation spécialisée (niveaux où l'attention aux élèves est plus importante) et représentent 49% des enseignants du secondaire. Cependant, elles sont minoritaires quant aux postes tels que: Direction scolaire, appartenance à des équipes de Direction ou Directions de département. Cela contribue à proposer des modèles non souhaitables aux élèves, car cela perpétue une division du travail par sexes.
- Les enseignantes enregistrent une forte participation aux activités de formation, mais présentent des difficultés à accepter et à accéder à des postes de direction et à obtenir une promotion au niveau professionnel: on enregistre en effet, chez elles, une participation plus faible comme coordinatrices, à des projets d'innovation et des projets TIC, entre autres.
- La participation des femmes est supérieure au sein des Conseils scolaires des centres publics, dans tous les secteurs: enseignants, élèves, familles et PAS. Le taux atteint 71,3%, dans le cas des familles, une donnée qui ne correspond pas au nombre de femmes à la présidence de fédérations et de confédérations multirégionales d'AMPAS, où elles ne représentent que 17%.

RESSOURCES

Conformément au principe de transversalité, toutes les actions mises en oeuvre par le Département de l'Éducation adopteront une perspective de genre, afin d'atteindre les objectifs établis dans le 1er Plan de l'Égalité entre les Hommes et les Femmes, en matière d'Enseignement:

- Favoriser la connaissance des différences entre les sexes.
- Promouvoir des pratiques éducatives égalitaires.

- Promouvoir les changements dans les rapports de genre.
- Corriger le déséquilibre de responsabilités chez les enseignants.

Les actions réalisées, en règle générale, pour tous les niveaux éducatifs sont:

- Nomination de coordinateurs et de coordinatrices de co-enseignement.
- Élargissement des titres de la collection du Plan d'Égalité.
- Développement de l'accès équilibré des deux sexes à la Direction scolaire.
- Convocation de soutien financier pour des projets de co-enseignement, réalisés par les AMPAS.
- Élaboration et transfert aux Conseils Scolaires et éditions de recommandations, pour la sélection de matières scolaires.
- Modification de modèles de documents, de registres et de rapports concernant l'organisation et la gestion des centres éducatifs, pour repérer les différences et trouver des solutions différenciées.
- Élaboration et distribution d'un plan d'action pour promouvoir l'adoption d'engagement entre les enseignants et les familles, favorisant ainsi le développement de responsabilités familiales et de gardes de personnes dépendantes, chez les étudiants.

3IP SERVICE DE SOUTIEN AUX FAMILLES

L'objectif général de ce programme budgétaire, est de faciliter l'application de mesures en faveur des familles Andalouses, dans le domaine éducatif, pour simplifier la vie familiale, ainsi que l'insertion de la femme et de l'homme sur le marché du travail, dans des conditions d'égalité.

Dans ce but, l'instrument fondamental du programme est le Plan d'ouverture de centres, dont l'objectif est que les centres d'enseignement, au-delà de la journée de cours traditionnelle, puisse proposer la possibilité d'une journée scolaire complète, pour permettre aux élèves

de trouver dans ces centres, les activités dont ils ont besoin pour compléter leur formation et répondre aux demandes des familles, de nouveaux services éducatifs tels que: la cantine scolaire, le service d'assistance aux élèves, à partir de 7h30, ou une large gamme d'activités périscolaires. Pour l'année scolaire 2007- 2008, 336 nouveaux centres ont été introduits dans le Plan, atteignant un total de 1.801 centres, dont 1.200 proposent des cours le matin, 1.266 cantines scolaires et 1.649 activités périscolaires.

42A DIRECTION ET SERVICES GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION

Les actions à réaliser sont axées sur la réalisation de rapports d'impact de genre des dispositions normatives qui l'exigent.

42B FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le Plan d'Égalité attache une grande importance à la formation des enseignants, ceux-ci étant chargés de transmettre des valeurs et des modèles à suivre.

Pour 2008, il convient de signaler les activités de formation concernant le Plan, à savoir, 391 activités et 13.148 enseignants participants. Cette formation comprend la formation initiale des enseignants, la formation pour proposer la matière facultative « changements sociaux et nouvelles relations de genre », ainsi que la formation en pratiques co-éducatives.

En outre, les enseignants seront sollicités pour l'élaboration de matériels extrascolaires et la 11^{ème}. édition des prix Rosa Regás sur les matériels extrascolaires, sera organisée.

42C ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

Pour les niveaux préscolaire et primaire, des projets extrascolaires sont mis en oeuvre, en vue de promouvoir parmi les élèves une véritable égalité des sexes et éradiquer les concep-

tions stéréotypées des rôles, et les comportements discriminatoires, à l'aide de stratégies et de modèles d'intervention conçus par les enseignants.

D'autre part, la généralisation progressive de la gratuité du second cycle de l'éducation préscolaire (niveau non obligatoire de 3 à 6 ans), contribue à l'accomplissement de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

En outre, du nouveau matériel didactique contribuant à divulguer la participation des femmes à la connaissance: guides pour les enseignants, fiches pour les élèves de "Conoces a...?" est édité et publié.

De même, un plan de promotion de la culture entrepreneuriale chez ces élèves, axé sur la motivation particulière des filles est mis en oeuvre.

42D ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

À ce niveau, un certain nombre de projets périscolaires sont également mis en oeuvre. Par ailleurs, la matière «*Changements Sociaux et Genre*» deviendra une matière obligatoire, pour l'année scolaire 2007- 2008, et sera enseignée en 1^{ère} et 3^{ème} année de l'Enseignement Secondaire Obligatoire (à 13 et 15 ans), et on encouragera l'accès équilibré des deux sexes, aux cycles de formation peu demandés par les garçons et les filles, pour favoriser ainsi un choix non sexiste. De plus, l'enseignement de la culture entrepreneuriale sera renforcée.

42E ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Pour les niveaux d'éducation spécialisée, où les élèves ont des besoins scolaires devant s'adapter à leurs capacités, les principes et les actions recueillis dans le Plan de Égalité, sont également appliqués, et des plans périscolaires sont ainsi mis en oeuvre.

42F ENSEIGNEMENT COMPENSATOIRE

Pour les élèves nécessitant un enseignement spécial adapté à leurs conditions socioéconomiques défavorisées, la perspective de genre est également appliquée, la variante sexe s'ajoutant à d'autres facteurs générateurs d'inégalité (immigrés, ethnies, milieu rural, etc.)

Grâce à des Équipes d'Orientation Educative et des Départements d'Orientation des centres, des programmes et des actions d'orientation scolaire et professionnelle sans discrimination de genre, sont mis en oeuvre.

42G ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

L'éducation des personnes adultes est capitale pour l'insertion professionnelle de la population, l'accès à la connaissance de la société et la pratique de la population active.

Les hommes et les femmes ne sont pas au départ, sur le même plan d'égalité sur le marché du travail, ce genre de formation contribue par conséquent, à aboutir à l'insertion professionnelle, notamment, de la femme adulte, en plus des répercussions sur l'alphabétisation numérique.

42H ÉDUCATION SPÉCIALE

À l'heure actuelle, les données ventilées et l'analyse des différences sont en cours, pour l'adoption des mesures nécessaires.

54C INNOVATION ET ÉVALUATION ÉDUCATIVE

On note une participation des femmes plus faible par rapport à leur poids réel dans l'ensemble du corps enseignant, dans les fonctions de coordination des projets TIC (Projets de centre pour l'introduction des technologies de l'information et la communication à l'édu-

cation). C'est pourquoi, a été créée l'équipe de coordination au lieu d'une personne chargée de la coordination et l'introduction des enseignantes, à des postes de responsabilité de coordination des projets TIC a été favorisée.

PERSONNEL

Les prestations et les mesures de conciliation pour le personnel du département, tant pour le personnel de l'administration et des services, que pour le personnel enseignant, sont celles déjà établies, en règle générale, pour tout le personnel fonctionnaire ou professionnel du Conseil de l'Andalousie.

Cependant, il convient de souligner certaines particularités, quant aux bases applicables aux enseignants remplaçants du service public éducatif. Conformément aux bases applicables à ces enseignants remplaçants (Décision du 31 mai 2004, de la Direction Générale de Gestion de Ressources Humaines, qui établit les bases applicables aux enseignants remplaçants, modifiées par la Décision du 27 mai 2005), et concernant les exceptions à l'exclusion définitive des listes d'enseignants, sont incluses, parmi les causes de renoncement, celles portant sur la maternité, l'adoption ou l'accueil. De même, en règle générale, la demande de renoncement n'exclut pas l'obligation de rejoindre le poste adjudgé, jusqu'à ce que la décision soit rendue, cette norme ne concerne pas les enseignants ayant un enfant de moins de six ans à leur charge.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	349	349
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	107	2.841	2.948
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	165	2.055	2.220
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	0	1	1
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	0	0	0
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	0	0	0
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	78	532	610

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	60	320	380
Congé spécial pour regroupement familial	3	4	7
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	46	46

Ces données comprennent les congés spéciaux et les disponibilités du corps enseignant du Conseil de l'Andalousie.

19.00 DÉPARTEMENT POUR L'ÉGALITÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

INTRODUCTION

Cette année, le Département pour l'Égalité et le Bien-Être Social, participe avec les autres Départements du Gouvernement, à l'élaboration de rapports d'impact de genre, pour les Budgets de 2008.

Il s'agit en effet, d'une obligation établie en vertu de l'article 139.2 de la Loi 18/2003, du 29 du décembre, de Mesures Fiscales et Administratives, et qui est appliquée pour la troisième année consécutive.

Lors de sa réalisation, les politiques de dépenses ont été analysées dans les différents programmes appliqués par le Département, en vue d'en déterminer les implications et les répercussions, chez les femmes et les hommes.

Il s'agit d'appliquer les politiques d'égalité mises en oeuvre, à toutes les politiques menées, de façon à pouvoir analyser chaque programme budgétaire, pour que chaque programme de dépenses budgétaire, révèle les actions et les résultats, en termes de nombre de bénéficiaires, hommes et femmes, des actions entreprises.

Dans le cas de cette section budgétaire, on se trouve face à des programmes budgétaires, influant sur l'égalité de genre, dès lors que, dans la section correspondant au Département pour l'Égalité et du Bien-être Social, sont inclus des programmes budgétaires, comme le 3I P ou 3IR, en plus de la coopération de ce Département avec l'organisme pour l'Égalité du Gouvernement Andalou, l'Institut Andalou de la Femme.

Les politiques en faveur des personnes âgées, d'assistance à l'enfance, aux personnes handicapées, les politiques de lutte contre la drogue, en faveur de la famille, des situations de

dépendance et les politiques de protection sociale, disposent, dans cette analyse, d'un élément de plus, permettant de ventiler les dépenses prévues dans certaines catégories significatives liées au genre, et d'indiquer où vont les dépenses visant à réduire les inégalités de genre.

De ce fait, à partir de ces optiques et de cette responsabilité, les Budgets de la Section I9.00 sont analysés depuis la perspective de genre, pour tenter de distinguer les répercussions des mesures établies, et pour que l'application des politiques publiques mises en oeuvre, ait un impact positif sur l'égalité de genre en Andalousie.

RESSOURCES

31B PLAN DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

Les actions en matière de lutte contre la drogue, sont mises en oeuvre, dans le cadre du IIème. Plan Andalou sur la Drogue et autres Addictions, qui tient compte de l'Égalité parmi ses principes généraux.

Tant en ce qui concerne l'accès au réseau d'assistance, qu'en matière d'actions de prévention, sauf dans le cas du tabagisme, on enregistre une présence féminine minoritaire, dans les services de premier niveau du réseau de lutte contre la drogue.

Face à cette situation, le service d'assistance implique une intervention thérapeutique, qui tient compte de ces caractéristiques différentielles présentes chez les femmes toxicomanes. À ce titre, nous continuons de flexibiliser les profils des places des ressources d'internement pour nous adapter à la demande, tout en conservant l'assistance spécifique aux femmes enceintes. Une assistance qui inclut celles aux enfants de moins de 3 ans, avec la réservation de places dans les Centres d'Assistance Socioéducative.

La dernière phase du processus de traitement de la lutte contre la drogue, a pour objectif, l'insertion sociale de la personne bénéficiaire, ainsi que l'accès à l'emploi comme instrument de

normalisation. Il convient de signaler à ce sujet, que chaque année, le taux de femmes adhérant au Programme Réseau d'Artisan et au Programme Archimède augmente.

Enfin, souligner qu'au cours de l'exercice 2008, une étude de préférence, de profils de consommation et de perception du risque associé à l'utilisation et/ou l'abus de drogue, sera élaborée, afin de déceler les différents facteurs de risque et les changements dans le profil des consommations, ainsi que les nouvelles formes de consommation. Cette étude fournira des données ventilées par genre, ce qui permettra de préparer et de mettre en oeuvre de nouvelles actions.

3 IC ASSISTANCE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Les femmes handicapées représentent plus du 5% de la population Andalouse. Il s'agit d'un groupe social hétérogène et divers qui, subit donc une double discrimination, et, qui requiert par conséquent, l'adoption et la mise en oeuvre de politiques transversales, dans tous les domaines.

Parmi les actions les plus significatives dans ce domaine, on distingue, le Plan d'Action Intégrale pour les Femmes Handicapées en Andalousie 2008-2013, contenant des mesures telles que:

- Dynamisation de la participation active des femmes handicapées.
- Développement d'outils (protocoles, programmes, guides) pour la prévention, la détection précoce et l'assistance, dans d'éventuelles situations de violence envers les femmes handicapées, notamment dans le domaine familial, et dans les institutions de services sociaux et sanitaires.
- Analyse des services sociaux existants, en vue de déceler des carences en matière d'assistance et de soutien aux femmes handicapées, et de détecter les différents besoins et attentes, et pouvoir proposer des mesures spécifiques à ce sujet.

De plus, l'année 2008 sera caractérisée par le développement de deux autres plans: le Plan d'accès à l'emploi pour les personnes handicapées 2007-2013, dirigé par le Département de l'Emploi; et l'élaboration et l'approbation du IIème. Plan d'Action Intégrale pour les Personnes Handicapées en Andalousie, après avoir conclu et évalué le Premier Plan, en 2006.

31D ASSISTANCE AUX PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées andalouses constituent un important secteur de population, et sont appelées à devenir majoritaires notamment les femmes, qui représentent déjà 57,5% de la population âgée en Andalousie.

Les services et programmes dans ce domaine, sont orientés vers de politiques favorisant le vieillissement actif, la participation sociale, l'insertion sociale affective et l'intensification des rapports entre générations. Et il convient de souligner tout particulièrement, l'accroissement du taux de participation des femmes aux Programmes de Tourisme Social, aux Cours Universitaires Pour les Personnes Âgées, ou aux activités des Centres de Jour.

Par conséquent, le nombre de ressources augmentant, les besoins de plus en plus nombreux des personnes âgées, seraient couverts et bénéficieraient indirectement, à un plus grand nombre de femmes, en termes d'instruction, de formation culturelle, de loisirs, ainsi qu'une plus grande participation à la vie publique.

Dans le cadre des objectifs pour 2008, se trouve l'Élaboration d'une étude en matière de genre, cofinancée par l'Union Européenne (Fonds Sociaux Européens), permettant de définir le degré de l'impact de genre des actions menées.

31E ASSISTANCE À L'ENFANCE

Les politiques menées par le Département pour l'Égalité et la Protection Sociale, ont pour objectif déterminant, d'encourager, depuis le plus jeune âge, l'égalité des chances en général, et l'égalité de genre, en particulier.

Dans le cadre de ce challenge générique, des actions sont envisagées en vue de sensibiliser et de promouvoir les droits de l'enfant, par le biais de programmes de formation et de campagnes de divulgation dans divers médias.

D'un autre côté, les recherches et études réalisées, par le biais de l'Observatoire de l'Enfance en Andalousie, maintiennent la perspective de genre dans ses chapitres respectifs. Ces études constituent en effet, un instrument statistique fondamental pour la connaissance de la réalité de l'enfance en Andalousie, car elle dispose d'indicateurs ventilés par sexe.

3 IF REVENU MINIMUM D'INSERTION

Afin d'évaluer l'impact de genre dans ce programme budgétaire, des données statistiques contenant le nombre de bénéficiaires dans la Communauté Autonome d'Andalousie ont été prises en compte.

Il convient tout d'abord, de signaler que les personnes qui perçoivent le R.M .I, ne disposent pas de ressources économiques, et ne peuvent par conséquent, subvenir à leurs besoins.

Le montant des prestations est attribué, dans les mêmes conditions et en quantité identique, aux hommes et aux femmes, cependant, l'impact sera plus important dans le cas des femmes. La population féminine perçoit en effet, les mêmes prestations, mais en plus grand nombre.

REVENU MINIMUM D'INSERTION

	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
FAS	1.645	15,0	9.308	85,0	10.953
LISMI	927	12,7	6.351	87,3	7.278
PNC	28.402	26,5	78.914	73,5	107.316
TOTAL	30.974	24,7	94.573	75,3	125.547

Les bénéficiaires de ces prestations présentent une plus grande vulnérabilité sociale et économique face à une situation de départ inégale : le nombre de femmes ne cotisant pas à la Sécurité Sociale est supérieur, ou leur cotisation a été insuffisante pour avoir droit à une pension contributive.

Pour 2008, les aides économiques exceptionnelles ont augmenté, de 6% pour celles concernant le P.N.C, et de 12%, dans les cas de FAS et LISMI.

31 G BIEN-ÊTRE SOCIAL

Dans le cadre des politiques de protection des groupes sociaux, en situation très précaire, la perspective budgétaire de genre est essentielle, car les femmes sont présentes dans tous ces groupes. Et même si les actions s'adressent au groupe, les répercussions sont très significatives, même indirectement, pour les femmes.

Par ailleurs, dans le cas des Services Sociaux Communautaires en Andalousie, il convient de souligner l'incidence quantitative et qualitative, du nombre de femmes qui en bénéficient.

Signalons également dans ce chapitre budgétaire, les programmes s'adressant aux femmes gitanes, ainsi que ceux relatifs aux mouvements migratoires destinés à permettre aux femmes immigrées de contourner les difficultés et de sortir de l'exclusion.

Enfin, notons que l'un des facteurs décisifs pour promouvoir l'insertion sociale est l'emploi, un aspect essentiel dans le cas des femmes. A ce sujet, le programme budgétaire envisage des actions visant à promouvoir l'emploi et la participation sur le marché du travail, avec des dispositifs comme le Service Unifié d'Aménagement et Générateur d'emploi.

31H BÉNÉVOLAT

L'Andalousie nécessite comme élément-clé pour son développement et son essor, une société civile active. Nous devons par conséquent, continuer à encourager la participation sociale des hommes et des femmes dans tous les domaines, en favorisant le rôle du bénévolat visant à construire un système de société basée sur l'égalité des sexes.

Le profil de la personne bénévole en Andalousie, est une femme de 26 à 40 ans, étudiante qui se consacre au bénévolat pour exercer la solidarité et la justice sociale, et dont la collaboration dure au moins, deux ans.

Du point de vue budgétaire, ces objectifs sont intégrés dans ce programme, par le biais d'aides en matière de bénévolat social, à des organismes privés et à des actions de sensibilisation, à des valeurs visant la non-discrimination liée au genre.

31P SERVICE DE SOUTIEN AUX FAMILLES

L'insertion des femmes sur le marché du travail a provoqué l'un des changements sociaux les plus profonds du XXème siècle. À titre d'exemple, citons qu'au cours de ces 20 dernières années, le taux d'activité des femmes Andalouses s'est multiplié par deux, passant de 21% en 1983 à 44,4% à l'heure actuelle.

Le Conseil de l'Andalousie a pris conscience de cette situation comme le démontrent les mesures du Plan de Soutien aux Familles Andalouses, qui répond aux besoins des familles, dans le domaine de la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

La constante augmentation du nombre de places proposées par les Centres d'Assistance Socioéducative, s'est non seulement traduite par un plus grand nombre de possibilités de concilier vie professionnelle et vie familiale, pour les familles Andalouses, mais aussi ces possibilités sont devenues plus importantes, grâce aux services complémentaires, comme les centres de loisirs et les cantines.

D'autre part, il est évident qu'au cours de ces dernières années, les services sociaux d'assistance aux personnes âgées et handicapées d'Andalousie, se sont diversifiés. Un ensemble de mesures influant sur le rôle social des familles et, notamment sur les femmes, comme personnes soignantes, a été adopté. Parmi les ressources contribuant à cet objectif, on trouve en effet:

- Les Programmes de Séjour de Jour et de Soulagement Familial.
- Le Service de Cantines dans les Centres de Jour.
- Le Service Andalou de Télé-assistance.

Par ailleurs, les mesures du Plan établissent un certain nombre de prestations concernant le droit pour répondre aux difficultés que suppose l'assistance à la dépendance.

31R SERVICES EN MATIÈRE DE DÉPENDANCE

L'approbation de la Loi pour la Promotion de la Autonomie personnelle et l'Assistance aux Personnes en Situation de Dépendance donne lieu à un nouveau droit subjectif : une impulsion pour la consolidation du Quatrième Pilier de l'Etat du Bien-être.

L'implantation de la Loi suppose une importante amélioration des conditions de vie des personnes dépendantes, en majorité des femmes. Mais également, et notamment, de ceux qui prêtent assistance aux personnes et qui sont également dans leur grande majorité, des femmes.

Il convient de souligner, à ce titre, comme nouveauté, le développement et l'organisation de stages spécifiques de formation, destinés à ces personnes s'occupant d'un parent malade, afin de les aider à affronter cette situation, dans les meilleures conditions possibles.

Grâce à l'effort budgétaire de 2008, une impulsion qualitative des ressources recueillies dans le catalogue de services prévu par la Loi, est prévue. Des services tels que la Télé-assis-

tance, les services d'assistance et d'attention à domicile ou l'assistance dans des centres résidentiels seront mis à la disposition d'un groupe humain, où les femmes sont majoritaires. On prévoit donc de concilier la prestation économique concernant le service et la prestation économique concernant les assistances prêtées à l'entourage, pendant les congés de la personne soignante et la prestation économique pour les assistances dispensées à la famille avec les Services d'aide à domicile, Centre de Jour et de Nuit et l'Assistance Résidentielle, également au cours des congés de ces personnes; tout cela dans le but de leur apporter un soutien et de faciliter leur repos.

De même, l'Ordre d'homologation de centres d'assistance aux personnes en situation de dépendance, va être modifié afin d'adapter les effectifs du personnel à la réalité du marché du travail actuel, et de favoriser l'insertion professionnelle des femmes.

32E INSERTION PROFESSIONNELLE

La nécessité de cohésion sociale, avec une attention particulière aux catégories de population et aux zones les plus défavorisées socialement et économiquement, constitue l'un des principaux objectifs des pouvoirs publics.

Il s'agit d'un programme budgétaire dont les destinataires sont des unités familiales dont les revenus n'atteignent pas 62% du Salaire Minimum Interprofessionnel.

Dans ce programme, on enregistre un plus grand nombre de femmes, tant en ce qui concerne le nombre de demandeurs, que celui de bénéficiaires du Programme de Solidarité des andalous portant règlement au revenu minimum d'insertion en Andalousie.

INSTITUT ANDALOU DE LA JEUNESSE

32F PROMOTION ET SERVICES À LA JEUNESSE

L'Institut Andalou de la Jeunesse, (IAJ) a mis en oeuvre un certain nombre de stratégies visant à intégrer le Mainstreaming ou la Transversalité de Genre, dans le développement des compétences attribuées. Pour cela, un groupe de travail a été constitué pour élaborer des propositions et stratégies qui sont introduites dans la procédure quotidienne des différents Services intégrant cet Institut.

Au cours de l'exercice 2007, des progrès ont été réalisés dans la conception et l'implantation de stratégies permettant l'intégration de l'approche de genre, dans le cadre des différents services de l'IAJ, telles que:

- Numérotation du modèle unifié de mémoire pour tous les services et programmes, où les données de participants sont ventilées par sexe, de même que l'organisation, les moniteurs et monitrices, les enseignants, les bénévoles, etc. Ces résultats nous permettront de connaître le degré de participation féminine, dans nos activités, et d'obtenir ainsi une perspective plus claire sur le rôle de la femme jeune, dans le cadre du programme de l'IAJ, ainsi que l'impact de genre des politiques de la jeunesse.
- Faciliter et encourager la formation du personnel de l'IAJ pour intégrer la perspective de genre à son travail quotidien, en favorisant la réalisation de stages sur le Mainstreaming de genre, dans toutes les Directions Régionales de l'IAJ, par le biais de son Plan de Formation.
- Contrôle et révision du langage non sexiste et contenu des Ordres de subventions de l'IAJ, en analysant la perspective de genre de ces derniers, ainsi que dans le cadre de notre page Web, et dans les affiches et publications réalisées par l'IAJ.

- Conception d'une base de données pour numéroter les résultats des fiches d'évaluation pour des projets subventionnés par l'IAJ, où les données sont ventilées par sexe, ainsi que les items spécifiques afin de pouvoir évaluer si les projets ont tenu compte de la perspective de genre, et si l'égalité des chances pour les femmes y a été privilégiée.
- Implantation et suivi des directives conçues pour le personnel enseignant de l'Organisme concernant l'utilisation de techniques et de langage non sexiste, au cours des stages, ainsi que concernant l'utilisation de méthodes privilégiant la participation des femmes à ces activités, en ayant recours, le cas échéant, à des mesures de discrimination positive.

En ce qui concerne les inégalités décelées dans le domaine des compétences assumées par cet Institut, il convient de souligner:

- Manque de parité dans la composition des organes de Direction et de représentation des Organismes de participation de la Jeunesse.
- Niveau de participation de la femme inférieur concernant les actions et activités menées par l'Institut, ainsi que concernant les autres Organismes publics et privés mettant en oeuvre des projets en matière de jeunesse.
- Formation aux valeurs et programmation de politiques de la jeunesse non sensibles à la transversalité et à l'impact de genre.

Des critères correcteurs sont prévus pour l'exercice 2008, afin de rectifier ces inégalités, comme cela est appaît au chapitre des RESSOURCES.

Pour l'exercice 2008, l'IAJ et son programme budgétaire 32F Promotion et Services à la Jeunesse, dans le cadre du Plan Gouvernement Autonome Jeune (2005-2008), envisage les domaines, objectifs et actions suivants concernant l'impact de genre:

- **Domaine de participation et bénévolat des jeunes.** Dans ce domaine, et entre autres objectifs prioritaires, on trouve:
 - Développement de la participation, des associations et du bénévolat des jeunes, avec notamment la transversalité de genre.
 - Formation de la population et formation aux valeurs, influant notamment sur les critères d'égalité de genre et sur les actions de prévention et d'éradication de la violence de genre.

Pour ce faire, les actions suivantes sont prévues pour l'exercice 2008 :

- Dynamiser la transversalité de genre concernant le phénomène du bénévolat et des associations chez les jeunes, tant du point de vue de la participation des jeunes (organes représentatifs d'Organisme de la Jeunesse), que de leur financement (établir dans les Ordres des demandes d'aides, la perspective de genre, dans l'élaboration et la participation aux activités)
- Afin de garantir l'accès à l'information de la jeunesse andalouse, en favorisant l'égalité des chances et en dynamisant la participation des jeunes, un certain nombre d'actions sera mis en place pour que les Centres d'Information de la Jeunesse, reconnus en Andalousie, réalisent un suivi des usagers et des consultations, dont les données seront ventilées par sexe; Pour ce faire, un fichier de données de consultations et un programme informatique pour chiffrer les données recueillies seront élaborés.
- De même, un programme informatique sera conçu pour le suivi et le contrôle des Correspondants jeunes, dont les données seront ventilées par sexe.
- Finalement, en ce qui concerne le Plan de Formation 2008 de l'Institut Andalou de la Jeunesse, un certain nombre de stratégies sont intégrées, dans le but de consolider la perspective de genre et sa transversalité tant au niveau de la jeunesse andalouse (organisation de stages pour la prévention et l'éradication de la violence de genre), que dans son implantation (enseignants).

D'autre part, ce Plan de Formation, élaborera, au niveau interne, des actions de formation en matière de genre, tant pour le personnel responsable du contenu et du maintien de la web de l'Institut, (notamment en matière d'indicateurs de genre) que pour le personnel coordinateur de formation des Directions Régionales de l'Institut.

- **Domaine de qualité de vie.** Entre autres objectifs prioritaires, on envisage de:
 - Miser sur la professionnalisation des jeunes créateurs.
 - Faciliter l'accès des jeunes à la culture, sans que les ressources économiques soient un obstacle.
 - Développement de soutien financier aux Organismes Locaux et aux Universités Publiques Andalouses, qui tiennent compte, dans leurs diverses convocations, de la perspective de genre, tant dans la conception que dans la participation aux activités.
- **Domaine de mobilité et de langues.** Entre autres objectifs prioritaires, il convient de signaler le développement de la mobilité et de l'autonomie des jeunes, suivant des critères de parité de genre.

Comme actions précises dans ce domaine, on peut citer:

- Demander à l'Entreprise Publique Andalouse de Gestion d'Installations et de Tourisme de la Jeunesse, S.A., de fournir les données relatives au niveau d'occupation et de participation à ses activités, ventilées par sexe.
- Faire en sorte que les programmes et les actions visant à faciliter la mobilité et l'autonomie des jeunes soient réalisés, suivant des critères de parité de genre (Campings et Colonies, Langues et Jeunesse, programmes européens, le programme *Carnet Joven* pour les moins de 26 ans).

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	20	20
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	12	106	118
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	30	89	119
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	496	1.533	2.029
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	162	534	696
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	45	164	209
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	15	164	179

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	0	8	8
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

19.31 INSTITUT ANDALOU DE LA FEMME

INTRODUCTION

L'Institut Andalou de la Femme, est l'organisme du Conseil de l'Andalousie chargé de promouvoir et de coordonner les Politiques Publiques visant l'Égalité des Chances entre les femmes et les hommes.

Depuis sa création en 1989, moyennant la Loi 10/1988, du 29 décembre, l'IAM a articulé des programmes et services, pour porter assistance aux femmes andalouses et à encourager leur participation sociale, culturelle et économique.

Par ailleurs, le Gouvernement Andalou a créé une ordonnance juridique en matière d'Égalité de Genre, qui se sera recueillie, en 2008, dans la Loi pour la Promotion de l'Égalité de Genre en Andalousie, avec de nouveaux droits et principes.

Une Loi qui constitue un instrument indispensable pour progresser vers une société plus égalitaire et démocratique, contribuant à garantir et à consolider les progrès accomplis, d'une part, et pour écourter le long processus historique d'intégration des femmes dans la société, dans le plein exercice de leurs droits, sur le plan politique, social, économique et familial, d'autre part ainsi que, le développement légal, le plus conforme aux dispositions établies dans le Statut d'Autonomie pour l'Andalousie, approuvé au mois de mars 2007.

Un cadre statutaire qui recueille dans dix-sept articles, le principe d'Égalité et de non discrimination par sexe et qui s'érige comme un principe transversal qui affecte tous les domaines de compétence de la communauté autonome.

RESSOURCES

32G ACTIONS ÉGALITÉ ET PROMOTION DES FEMMES

Le Programme Budgétaire que gère l'IAM, est le 32G Actions Égalité et Promotion des Femmes, d'un montant de 40.157.879 euros, soit une hausse de 9,18% par rapport au Budget de l'exercice 2007, et visant à financer les Objectifs et Mesures suivants :

Objectifs:

- Élimination de la Violence de genre.
- Assistance Sociale aux femmes.
- Égalité des chances professionnelles.
- Participation Sociale et Politique de la femme.
- Assistance Générale et Information.
- Sensibilisation et Formation en matière de Genre.
- Transversalité de genre.
- Fonctionnement.
- Personnel.

Actions.

Pour cet exercice économique, il est nécessaire de souligner l'entrée en vigueur de la Loi pour la Promotion de l'Égalité de Genre en Andalousie, et la Loi de mesures de prévention et de protection Intégrale contre la violence de genre. Des normes dont l'application supposera un effort économique important pour le Gouvernement Andalou, le développement de nouvelles mesures et la consolidation d'autres actions déjà appliquées dans notre Communauté Autonome.

Conformément à l'objectif d'Éradication de la Violence de Genre, une nouvelle ligne d'action se distingue par sa nouveauté. Cette ligne d'action dénommée Études, Recherches et

Services Statistiques en matière de violence de genre a pour but le développement d'une étude sur l'impact des Ordres de Protection en Andalousie, ainsi que l'élaboration d'un Guide d'Intervention Juridique avec les femmes immigrées.

Dans cette optique, un nouveau Service de Conseil et de Suivi des Ordres de Protection sera mis en place, et la dotation du Service de réclamation de pensions impayées sera augmentée, face à l'imminente approbation par le Gouvernement Espagnol, de la loi réglementant les Fonds de Garantie des Pensions, établie par la Loi Organique, et fera appel à la collaboration des différentes Communautés Autonomes d'Espagne.

Dans le domaine de l'Égalité des Chances Professionnelles, des actions seront mises en oeuvre pour améliorer l'accès à l'emploi des femmes en Andalousie, pour encourager la création d'entreprises de femmes et pour créer de nouvelles chances pour leur participation à l'activité économique et des actions tendant à éradiquer la discrimination dans le domaine professionnel, en comptant pour cela, sur la collaboration des différents agents sociaux et économiques.

Notons une autre nouveauté : la création d'une ligne de subventions pour les organisations entrepreneuriales pour leur implication dans l'intégration de l'égalité, dans les entreprises.

L'un des principaux axes de la Loi pour la Promotion de l'Égalité de Genre en Andalousie, est constitué par la consolidation de la Démocratie Paritaire, qui reposera sur la représentation et la participation sociale et politique des femmes, avec pour mécanisme fondamental, le tissu associatif de femmes existant dans notre Communauté.

Dans le domaine de l'Assistance Générale et d'Information, l'IAM va par ailleurs, mettre en place un nouveau Service de Langage de signes, pour les femmes atteintes de cet handicap.

Enfin, en matière de Sensibilisation et Formation au Genre, souligner la constitution d'un instrument fondamental dans le développement de la nouvelle législation en termes d'Égalité, comme le sera l'Observatoire de l'Égalité de Genre, établi par la Loi qui permettra, dans les divers domaines, de déceler les discriminations de genre et de canaliser les demandes de la population, qui serviront de base, aux futures propositions d'action.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	1	1
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	0	1	1
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	0	0	0
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	2	10	12
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	0	6	6
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	0	2	2
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	0	1	1

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	0	0	0
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

20.00 DÉPARTEMENT DE LA CULTURE

INTRODUCTION

Le Département de la Culture du Conseil de l'Andalousie, prétend être un instrument de coordination et de direction concernant les actions culturelles et les différents agents publics et privés. Le Département tient compte des critères d'équité, pour l'élaboration de ses politiques culturelles. C'est donc pour répondre à ce besoin d'établir des équilibres appropriés, dans la gestion de l'offre culturelle, que le présent rapport d'Évaluation de l'Impact de Genre dans les Budgets du Département, a été réalisé.

L'information analysée nous a permis de vérifier que les indicateurs de genre dont nous disposons affichent une réalité positive. La plupart, révèle en effet, que la parité existe ou presque, entre les hommes et les femmes. Ce point de départ est donc très encourageant pour notre analyse, cependant, il convient de nuancer certains aspects pour être plus proche de la réalité de notre domaine d'action.

En observant de plus près les indicateurs eux-mêmes, il s'avère que ceux-ci ne recueillent qu'une partie limitée du domaine de nos politiques, ce qui laisse à penser que nous ne connaissons la réalité que partiellement. Quant au reste, il existe de grandes lacunes d'information dans le domaine de l'égalité de genre, en raison des difficultés à obtenir les données.

Un autre point à souligner dans notre analyse, est la complexité de l'application de ces systèmes d'évaluation dans certains domaines de notre activité publique, car la plupart de nos ressources sont destinées à des institutions, et non directement à des individus. D'autre part, ces ressources attribuées à des individus, sont en principe des subventions de concurrence compétitive, d'où la complexité.

Cependant, nous pensons que si l'on met l'accent sur l'analyse de la réalité de genre des institutions elles-mêmes, ainsi que sur les programmes mis en oeuvre par celles-ci, il sera

possible, d'une part, d'obtenir une information abondante et, d'autre part, de les appliquer à ces programmes, et de pouvoir ainsi pallier d'éventuelles déficiences décelées, tant au sein de la population que chez les professionnels.

Par conséquent, dans le domaine de l'égalité des sexes, le Département de la Culture établit les besoins suivants, issus des inégalités de genre:

- Multiplier les études de genre et étendre les indicateurs à toute la réalité sociale, de façon à nous soutenir dans les prises de décisions, à ce sujet.
- L'implantation formelle de mécanismes et de systèmes de collecte de données de genre.
- L'application des politiques de genre aux sections concernant le travail direct avec des institutions plutôt qu'avec les individus.
- Accroître la connaissance de la réalité des usagers culturels, hommes et femmes, de leurs besoins et de leurs attentes.
- Compléter les études réalisées jusqu'à présent, dans le domaine de la lecture, car celles qui sont actuellement disponibles, ne fournissent pas beaucoup de données sur la perspective de genre.

Concernant le personnel bibliothécaire, nous savons que la plupart du personnel qui travaille dans le Réseau de Bibliothèques Andalouses sont des femmes, il conviendrait néanmoins, de recueillir des données portant sur la catégorie professionnelle et la précarité de l'emploi.

Le système de gestion ABSYS affiche certaines données significatives quant à l'utilisation que les femmes font du service bibliothécaire. Le nombre de femmes utilisant ce réseau est en effet supérieur au nombre d'hommes, cependant les hommes empruntent un plus grand nombre d'ouvrages.

L'une des inégalités les plus significatives est associées aux initiatives présentées, dans le cadre du tissu associatif de soutien au flamenco, où la proportion d'hommes est très supérieure

à celle de femmes qui ont recours à ces aides. Cependant, les aides ont été attribuées à 100% aux femmes ayant opté pour la ligne de subvention.

RESSOURCES

Le Département de la Culture a établi plusieurs lignes d'actions, dans le but de continuer à progresser dans le domaine de l'égalité des sexes. Les directives qui guideront la définition des Budgets avec un impact de genre, en 2008 sont:

- Formation, perfectionnement et développement d'études et de promotion de jeunes créateurs et créatrices d'Andalousie.
- Création de Programmes culturels infantiles servant d'outil pour le travail sur l'égalité.
- Diffusion générale de toute activité à toute la population Andalouse, garantissant la réception à un univers masculin et féminin, sous des critères d'égalité.
- Implantation des systèmes et des mesures pour aboutir à la parité, dans les différentes sections, les directions générales, unités, etc.
- Établissement de critères dans les activités culturelles à réaliser, dans tous les espaces culturels, dont les actions sont destinées à motiver la participation des femmes, et leur accès à la culture.
- Création de critères de valeur concernant l'égalité de genre, dans le domaine des subventions.

À ce titre, le Département a commencé à développer des mesures d'action positive s'adressant aux femmes sur le plan culturel, tant dans le cadre de notre organisation, que dans

les services que nous prêtons à des tiers, ou à la population en général. Poursuivant notre objectif de prévention et de compensation des déséquilibres existants, des mesures d'action positive sont établies dans la gestion des subventions.

Les actions prévues dans le Budget du Département de la Culture pour 2008, sont inscrites dans les objectifs suivants:

- Plan Stratégique de la Culture en Andalousie, comme instrument d'actions culturelles.
- La culture comme facteur de développement économique.
- Industries culturelles.
- La qualité dans la gestion culturelle.
- Patrimoine Historique: identité et ressource d'Andalousie.
- Culture et Technologie. Systèmes d'information culturelle.
- Appliquer les Lois sur les Musées, le Patrimoine Historique d'Andalousie et l'Institut Andalou du Patrimoine Historique.
- Innovation et créativité.
- Flamenco.
- Coopération culturelle.

Un autre grand objectif à moyen terme pour le Département, est l'intégration de la perspective de genre de manière transversale, dans chacun de ces grands objectifs et de ses actions, afin de dynamiser les actions précises qu'il est prévu de réaliser.

45C DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION CULTURELLE

Des programmes budgétaires de notre Département, le 45C, Développement et Promotion Culturelle a été classé comme G+. Il s'agit de la classification déterminant l'une plus grande sensibilité au genre, et par conséquent, les efforts associés à son développement sont d'une plus grande intensité pour le Département.

À ce sujet, certaines des initiatives prévues dans les Budgets de 2008, correspondant au Programme de Développement et de Promotion Culturelle sont:

- Encourager la production privée de pièces de théâtre avec des rôles féminins.
- Établir des Concours-Prix pour les femmes auteurs de pièces de théâtre.
- Établir un prix au meilleur spectacle de la saison, mis en scène par une femme.
- Fomenter l'accès aux Carrières d'Interprétation-Musique des femmes.
- Encourager l'accès à la Carrière de Metteur en Scène de Théâtre aux femmes.
- Travailler avec les Techniques de Culture des communes inscrites dans les Circuits qui considèrent les Associations de femmes comme génératrices de création de public (un pourcentage de vente d'entrées sera réalisé par le biais de ces Associations).

45B BIENS CULTURELS

En ce qui concerne le programme budgétaire 45B Biens Culturels, les actions plus significatives sont les suivantes:

- Établissement d'indicateurs formels relatifs aux personnes en fonction du sexe pour: l'accès à des bourses, visites à des Sites Archéologiques et Monumentaux, la sélection des

élèves des programmes de formation (stages et masters) en matière de recherche appliquée à la documentation, à la conservation et à la formation en matière de Patrimoine Historique.

- Avancer dans la connaissance exhaustive du profil différencié par genre des visiteurs d'espaces culturels de notre gestion (sites Archéologiques et Monumentaux), à travers des systèmes d'évaluation des besoins et des attentes.

45D MUSÉES

En ce qui concerne le programme 45D Musées, le Département de la Culture a établi les directives suivantes en matière d'égalité des sexes:

- Définir des systèmes d'évaluation et un suivi des politiques d'égalité de genre à l'aide d'indicateurs et de valeurs objectifs.
- Analyse du point de vue de la perspective de genre des institutions elles-mêmes, ainsi que des programmes portant sur la parité, dans toutes les commissions, tant celles prévues par le Règlement d'Organisation Administrative du Patrimoine Historique d'Andalousie (Commission Andalouse de Biens Mobiliers et la Commission Andalouse des Musées) que celles nommées pour accomplir d'autres objectifs de recherche, ou d'étude (Commissions Muséologiques des musées et des institutions telles que: Ibérique, Centre de Création Contemporaine de Cordoue, Musée de Jaén, Musée de Cadix et Musée Maison de Murillo).
- Attention particulière à l'utilisation d'un langage non sexiste, dans tous les documents élaborés par la Direction Générale des Musées, tant dans ceux destinés au public –matériel divers de diffusion- que dans les documents internes de travail.
- Analyse des données par sexe des visites aux espaces des musées; principalement liés aux besoins et aux attentes.

45H LIVRE ET PATRIMOINE BIBLIOGRAPHIQUE ET DOCUMENTAIRE

En matière de Livre et de Patrimoine Bibliographique Documentaire, les principales actions seront introduites dans le Plan Intégral pour l'Incitation à la Lecture d'Andalousie. Cette matière s'inscrit dans le Programme 45H Livre et Patrimoine Bibliographique et Documentaire.

Les actions s'inscrivent en effet, dans le cadre des lignes de travail relatives à la promotion de la création littéraire, le rapprochement du livre et de la lecture à la population. À ce sujet, une étude visant à analyser en profondeur, les habitudes de lecture en Andalousie, du point de vue de la perspective de genre, est en cours. Cette étude viendrait compléter les données obtenues par le Baromètre de Lecture, l'achat de livres et l'utilisation d'Internet en Andalousie 2006, réalisé par le Pacte Andalou en faveur du Livre.

Les actions précises concernant le Livre seraient:

- Introduire de manière plus significative la variante sexe, dans la collecte d'information de l'Observatoire de la Lecture.
- Doter de moyens techniques les agents chargés du développement de la lecture afin qu'ils puissent recueillir des données par sexe, et obtenir ainsi une vision de la réalité qui nous entoure.

En matière de Bibliothèques, les actions seront destinées, dans le cadre de la ligne de travail visant l'extension des services bibliothécaires, à cent pour cent de la population andalouse. Les actions suivantes sont donc considérées prioritaires:

- Réaliser une étude sur la situation professionnelle du personnel travaillant actuellement dans le Réseau de Bibliothèques Publiques d'Andalousie, pour déceler les éventuelles inégalités de genre.
- Créer des centres d'intérêt dans les Bibliothèques Publiques qui abordent la question du genre.

- Réaliser des activités d'extension des bibliothèques pour rapprocher ce service de la femme, considérant que les données disponibles révèlent que, même si les femmes sont majoritaires dans le réseau, elles empruntent moins d'ouvrages que les hommes.
- Conciliation de la vie culturelle et la vie familiale; par exemple, programmer dans un même créneau horaire, les activités des enfants et celles des adultes.

45E COOPÉRATION CULTURELLE

Quant au programme 45E Coopération Culturelle pour l'exercice 2008 et, plus précisément, pour la future convocation publique de subventions, en matière de Bénévolat Culturel, on définira spécifiquement le critère d'activités culturelles relatives à la mise en oeuvre d'actions visant à encourager la participation de la femme, et son accès à la Culture. Cette initiative, tente par conséquent, de consolider une ligne d'activités susceptibles d'être subventionnées, notamment concernant la relation femme/culture. Cependant, il convient de souligner qu'étant donné que l'attribution de ces subventions de Bénévolat Culturel est soumise à un régime compétitif, leur assignation dépendra de la nature et de l'entité du projet présenté, et son évaluation dépendra également du nombre d'organismes demandeurs dans le cadre du genre.

45I PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET SOUTIEN AUX INDUSTRIES CULTURELLES

Quant au Programme 45I Planification Stratégique et Soutien aux Industries Culturelles, nous distinguons les actions suivantes:

En matière de Flamenco, indiquer que les Budgets de 2008, de l'Agence de Flamenco, les efforts de l'Agence Andalouse de Flamenco seront destinés à rendre perceptible, le rôle de la femme dans ce domaine. Pour cela, les lignes suivantes seront mises en oeuvre:

- Productions de flamenco, en mettant l'accent sur la récrimination contre la violence de genre.
- Soutien d'initiatives privées, de projets de formation et de promotion, privilégiant la présence de la femme.
- Favoriser les initiatives du tissu associatif de flamenco enregistrant une plus grande présence féminine.

Concernant l'initiative de soutien à la création et à la diffusion de l'art contemporain, implanter, au cours de l'exercice 2008, l'introduction d'indicateurs du nombre de Femmes et du nombre d'Hommes, dans les lignes d'action suivantes (les données seront disponibles à partir de 2009):

Formation:

- Aides aux Études.
- Échange d'artistes.
- Soutien à la formation de critiques et de commissaires d'expositions.
- Aides à la publication de travaux de recherche.

Production:

- Prix à l'activité artistique.
- Acquisition de l'art émergent.

Diffusion:

- Aides à l'assistance à des événements internationaux.
- Aides à l'assistance à des Foires-expositions Internationales.

Enfin, souligner les actions suivantes:

- Le Patronat de l'Alhambra met actuellement en oeuvre différents programmes, en vue de favoriser l'emploi féminin sur le Site.
- Le Centre Andalou d'Art Contemporain, a mis en oeuvre des projets actuellement en cours favorisant la conciliation de la vie familiale et professionnelle. À ce sujet, des initiatives similaires au Projet BUHO, sont menées aussi bien pour le personnel, qui propose des services au sein du CAAC comme pour le public en général. Ce Projet permet en effet, de recevoir des garçons et des filles, de 3 à 12 ans, de 8h00 à 15 h00, les jours ouvrables. Lors des précédentes éditions, le projet a été favorablement accueilli et a obtenu d'excellents résultats.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	54	54
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	0	13	13
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	1	19	20
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	35	69	104
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	11	34	45
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	0	0	0
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	0	4	4

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	1	0	1
Congé spécial pour regroupement familial	0	0	0
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

21.00 DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Selon l'article 1 du Décret 206/2004, du 11 mai, portant création de la structure organique du Département de l'Environnement, c'est le Département de l'Environnement qui est chargé de la préparation et de l'exécution de la politique du Gouvernement concernant les compétences de la Communauté Autonome Andalousie, en matière d'environnement.

La Transversalité de Genre, comme introduction de la perspective d'égalité de genre, dans toutes les politiques et à tous les niveaux, est essentiellement représentée, dans le cadre du Département de l'Environnement, dans les programmes budgétaires suivants:

- Dans le programme 44C Éducation Environnementale et Durabilité, avec des actions visant spécifiquement l'intégration de la femme sur le marché du travail, par le biais de la formation et de la sensibilisation environnementale, nous trouvons: le "Programme Geoda: femmes et environnement" et le projet de FSE de sensibilisation et de formation Environnementale pour les femmes.
- Dans le programme 44F Participation et Information Environnementale, en général, il n'existe aucune ligne d'actions budgétaires particulière, visant à éradiquer l'inégalité entre les hommes et les femmes. Cependant, certaines mesures d'action internes, influant sur l'élimination des inégalités entre les sexes, dans le domaine du recrutement public, et sur la production de l'information environnementale, ont été mises en place.
- Dans le cadre de ce programme, ont été décelées certaines inégalités extraites du projet statistique Emploi et Environnement 2004, qui intègre la participation par sexe, dans les différentes activités environnementales, enregistrées en Andalousie.

RÉPARTITION PAR SEXE DE L'EMPLOI ENVIRONNEMENTAL EN ANDALOUSIE

ANNÉE 2004

	HOMMES (%)	FEMMES (%)
Gestion du cycle intégral de l'eau	82,5	17,5
Gestion des déchets, restauration et nettoyages des sols pollués	83,9	16,1
Prévention du bruit et contrôle de la pollution de l'atmosphère	41,2	58,8
Energies renouvelables, économie et efficacité énergétique	22,9	77,1
Gestion des espaces naturels et activités forestières	12,6	87,4
Ecotourisme	49,5	50,5
Recherche et développement technologique concernant l'environnement	37,6	62,4
Éducation, formation et sensibilisation environnementale	55,5	44,5
Emploi public dans le domaine environnementale	16,0	84,0
Protection environnementale dans l'industrie	18,6	81,4

RESSOURCES

44C ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE ET DURABILITÉ

Le Département de l'Environnement, du point de vue de l'impact de genre dans les Budgets, et en particulier, dans le programme 44C, a mis en marche une étude pour la recherche en matière d'inégalité: Analyse et Diagnostic de Genre au sein du Département de l'Environnement.

De même, et dans le cadre du programme GEODA, Femmes et Environnement, dont les objectifs consistent à aborder les questions environnementales, du point de vue de la perspective de genre, et de promouvoir la participation des femmes dans le secteur, les actions suivantes ont été prévues:

- Campagne de sensibilisation et de communication sociale dont l'objectif est de sensibiliser en faveur de l'égalité des chances, en réduisant les déséquilibres de genre, et utiliser la revalorisation de l'environnement, comme dynamisateur du développement durable:

- Exposition Femmes et environnement: Que devons-nous voir?
- Guide sur les femmes et l'environnement.
- Questionnaire: Que devons-nous voir?
- Sensibilisation et formation:
 - Ateliers de participation pour la sensibilisation sur les bonnes pratiques écologiques dans la vie quotidienne, sous la perspective de genre dont l'objectif est de générer une attitude positive et une conscience active, dans l'adoption de règles saluaires.
 - Stages de formation pour les femmes productrices et consommatrices dans le domaine de l'agriculture écologique. L'objectif étant de promouvoir la connaissance et la participation des systèmes de production écologique, parmi les femmes productrices comme nouveaux générateurs d'emploi.
- Études, et recherches, dont l'objectif est de faire en sorte que les nouvelles tendances de communication sociale relatives aux questions environnementales, évoluent ou prennent en compte la perspective de genre.
 - Collaboration avec le centre d'études de la femme (Université de Grenade) analyse et diagnostic de genre, au sein du Département de l'Environnement et des délégations.
 - Étude de communication du point de vue du journalisme environnemental, sous la perspective de genre.
 - Guide sur les bonnes pratiques pour un journalisme environnemental, sous la perspective de genre.
 - Journée sur le journalisme environnemental et la perspective de genre.
- Campagnes d'information, de sensibilisation et de formation pour les adolescents, dont l'objectif consiste à sensibiliser et à former en matière d'équité et de responsabilité environnementale:
 - Campagne de divulgation sur les stages et jeux en ligne, pour les jeunes, de 16 à 20 ans.

- Stages en ligne: *je veux, je dois et je peux*.
- Jeux en ligne, sous la perspective de genre et responsabilité environnementale.
- Journée femmes et environnement.
- Stage de formation sur:
 - Changement climatique: une question de Genre?
 - L'eau, les zones rurales, le développement durable et les nouveaux gisements d'emploi.

44F PARTICIPATION ET INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

D'autre part, et comme il a été précédemment mentionné dans l'introduction, le programme 44F compte, également des actions spécifiques destinées à corriger les inégalités, en particulier:

- Dans le domaine du recrutement public, souligner la procédure conçue pour le recrutement de services, où dans le contenu des propositions techniques et économiques faisant l'objet d'une évaluation, dans les cahiers généraux de charge particulières, pour le recrutement de services, il est indiqué que: "les entreprises qui mettent en oeuvre des politiques d'égalité des chances pour les hommes et les femmes seront favorablement valorisées".
- Cette évaluation sera élargie au reste des modalités de contrats administratifs réalisés par ce centre de direction: de travaux, de livraisons de consultations et d'assistance. En outre, une information de la distribution de genre de ces entreprises, ainsi que l'emploi créé dans le projet, pour les deux sexes sera sollicitée.
- Quant à la production d'information environnementale, il s'agit de développer cette production statistique, ventilée par sexe, dans tous les cas possibles, pour ainsi, offrir une information d'utilité publique, pour la mise en oeuvre de politiques visant l'élimination de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

- Il est prévu d'améliorer le service public prêté, au moyen d'une page web, ou Boîte à Lettres du Citoyen. Cet outil sera dorénavant préparé pour demander le genre de ceux qui y accède. Par ailleurs, les demandes stockées jusqu'à présent, seront comptabilisées, elles sont déjà de l'ordre de 3.100 (d'octobre 2006 à mi-septembre 2007), en mettant de côté les demandes par sexe et les demandes comportant le nom.
- L'information par genre sera élargie dans le cadre du projet statistique, que nous avons mis en oeuvre : Emploi et Environnement en Andalousie 2006, à toutes les activités environnementales existantes ou mises en oeuvre dans notre Communauté Autonome. Aussi bien dans le secteur privé que dans l'Administration Publique liées à la gestion de l'environnement, l'information la plus complète détaillée par province et aussi par territoires, sera obtenue.
- Nous sommes, à l'heure actuelle, en mesure de travailler à l'élaboration d'indicateurs de genre, dans le domaine environnemental susceptible de fournir une information significative, pour contribuer à diagnostiquer le degré des inégalités entre les sexes, et à faciliter la conception de mesures visant à leur élimination.

PERSONNEL

CONGÉS SPÉCIAUX ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

	N° DE CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Examens prénataux et techniques de préparation à l'accouchement pendant la journée de travail.	0	16	16
Accouchement/Adoption ou accueil, préadoption ou permanent.	15	13	28
Garde d'enfant de moins de 16 mois.	7	13	20
Accident grave, hospitalisation ou décès du conjoint ou compagnon ou parent au premier degré de parenté (consanguin ou affectif).	304	244	548
Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès d'un parent du second degré de parenté (consanguin ou affectif).	86	90	176
Maladie infectieuse contagieuse d'enfants de moins de 9 ans.	10	45	55
Réduction du temps de travail en raison de: Garde légale du parent ou tuteur (un mineur de 9 ans, ou un handicapé physique psychique ou sensoriel n'exerçant aucune activité rémunérée) ou gardes directs, si, pour des raisons d'âge, d'accident ou de maladie, la personne n'est pas dans mesure de s'assumer et n'exerce aucune activité rémunérée (du conjoint ou compagnon, ou d'un parent jusque'au second degré de parenté consanguin ou affectif).	12	38	50

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES

	CONGÉS ACCORDÉS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Congé spécial pour garde d'un parent dépendant	2	9	11
Congé spécial pour regroupement familial	1	0	1
Congé spécial pour motif de violence envers la femme fonctionnaire	0	0	0

ANNEXES

ANNEXE I

INDICATEURS DU GENRE DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES

I. R+D, INNOVAT. ET SOCIÉT. CONNUES

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1200	54A	CHERCHEUR. SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ	NBRE. D'HOMMES	11,400
1200	54A	CHERCHEUR. SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ	NBRE. DE FEMMES	7,888
1200	54A	CHERCHEURS EN FORMATION	NBRE. D'HOMMES	432
1200	54A	FEMMES CHERCHEURS EN FORMATION	NBRE. DE FEMMES	522
1200	54A	FEMMES AGENTS CONNAISSANCE	POURCENTAGE	40
1200	54A	PERSONNEL FAISANT PARTIE DES GROUPES DE RECH	NBRE. D'HOMMES	10,216
1200	54A	PERSONNEL FAISANT PARTIE DES GROUPES DE RECH	NBRE. DE FEMMES	8,096
1200	54A	GROUPES RECHER. PAR CHERCHEUR PRINCIP	NBRE. D'HOMMES	1,200
1200	54A	GROUPES RECHER. PAR CHERCHEUR PRINCIP	NBRE. DE FEMMES	600
1200	54A	PERSONNEL EMBAUCHÉ POUR PROJET RECHER	NBRE. D'HOMMES	651
1200	54A	PERSONNEL EMBAUCHÉ POUR PROJET RECHER	NBRE. DE FEMMES	314
1200	54B	ANDALOUS UTILISANT LE TÉLÉPHONIE PORTABLE	% POPULATION	81
1200	54B	ANDALOUSES UTILISANT LE TÉLÉPHONIE PORTABLE	% POPULATION	81
1200	54B	ANDALOUS UTILISANT DES ORDINATEURS	% POPULATION	51
1200	54B	ANDALOUSES UTILISANT DES ORDINATEURS	% POPULATION	44
1200	54B	ANDALOUS UTILISANT INTERNET	% POPULATION	46
1200	54B	ANDALOUSES UTILISANT INTERNET	% POPULATION	39
1231	54D	POSTES CRÉÉS (HOMMES)	NOMBRE	25
1231	54D	POSTES CRÉÉS (FEMMES)	NOMBRE	30
1231	54D	RENFORT DU PERSONNEL DE RECHER. (HOMMES)	NBRE.EMBAUCHÉ	70

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1231	54D	RENFORT DU PERSONNEL DE RECHER. (FEMMES)	NBRE.EMBAUCHÉ	80
1231	54D	ÉTUDIANTS FORMÉS (HOMMES)	NBRE. ÉLÈVES	10,200
1231	54D	ÉTUDIANTES FORMÉES (FEMMES)	NBRE. ÉLÈVES	6,800
1231	54D	AIDES ASSISTANCE AUX STAGES (HOMMES)	NBRE.AIDES	20
1231	54D	AIDES ASSISTANCE AUX STAGES (FEMMES)	NBRE.AIDES	20
1231	54D	BOURSES FORMATION PERSON. (HOMMES)	NBRE. BOURSIÈRS	40
1231	54D	BOURSES FORMATION PERSON. (FEMMES)	NBRE. BOURSIÈRES	60
1031	54F	DEMANDEURS D'INFO. STATISTIQUE (HOMMES)	NBRE. DEMANDES	2,250
1031	54F	DEMANDEURS D'INFO. STATISTIQUE (FEMMES)	NBRE. DEMANDÉS	2,250
1031	54F	BOURSES FORMATION RECHER. STATISTIQUE (HOMMES)	NBRE.ACCORDÉ	28
1031	54F	BOURSES FORMATION RECHER. STATISTIQUE (FEMMES)	NBRE.ACCORDÉ	28
1031	54F	PRIX MEILLEURS DOSSIERS RECHER.STATIST (FEMMES)	NBRE.DÉCERNÉ	3
1031	54F	PRIX THÈSES DE DOCTORAT RECHER. STATIST (HOMMES)	NBRE. DÉCERNÉ	1
1031	54F	PRIX THÈSES DE DOCTORAT RECHER. STATIST. (FEMMES)	NBRE. DÉCERNÉ	1
1031	54F	ACTIVITÉS FORMATION ET RECHER. STATIST. (HOMMES)	NBRE. ÉLÈVES	15
1031	54F	ACTIVITÉS FORMATION ET RECHER. STATIST. (FEMMES)	NBRE. ÉLÈVES	15

2. INFRASTRUCTURES

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1300	51A	ACITIVITÉ DE FORMATION HOMMES	NBRE. FORMATEURS	45
1300	51A	ACTIVITÉ DE FORMATION FEMMES	NBRE. FORMATEURS	30
1300	51A	ACITIVITÉS DE FORMATION HOMMES	NBRE. PARTICIPANT	230
1300	51A	ACTIVITÉS DE FORMATION FEMMES	NBRE. PARTICIPANT	270
1300	51B	EMPLOI DIRECT CRÉE HOMMES	NBRE. EMPLOIS	7,203
1300	51B	EMPLOI DIRECT CRÉE FEMMES	NBRE. EMPLOIS	379

3. DÉVELOPPEMENT ECON. ET ACTIVITÉS. ENTREPREUNARIALES

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1200	54H	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PERSONNEL	NBRE. STAGES	17
1200	54H	ÉLÈVES STAGES FORMATION ET PERFECT.	NBRE. FEMMES	184
1200	54H	ELEVES STAGES DE FORMATION ET PERFECT	NBRE. HOMMES	161
1200	72A	DIFFUSION ET PROMOTION ACTIV. ENTREPR.	NBRE. FEMMES	1,182
1200	72A	DIFFUSION ET PROMOTION ACTIV. ENTREPR.	NBRE. HOMMES	1,512
1200	72A	PROMOTION CULTURE ENTREPR. SYST. EDUCAT.	NBRE. FEMMES	991
1200	72A	PROMOTION CULTURE ENTREPR. SYST. EDUCAT.	NBRE. HOMMES	914
1200	72A	FORMATION POUR ENTREPRENDRE ET INNOVER	NBRE. FEMMES	154
1200	72A	FORMATION POUR ENTREPRENDRE ET INNOVER	NBRE. HOMMES	166
1200	72A	PROMOTION SYST. QUALITÉ & EXCELLENCE ENTRE.	NBRE. FEMMES	78
1200	72A	PROMOTION SYST. QUALITÉ & EXCELLENCE ENTRE.	NBRE. HOMMES	72
1500	75A	ACCES SERV.DOCUMENTAIRES DISPONIBLES	% USAGERS HOMMES	57
1500	75A	ACCES SERV.DOCUMENTAIRES DISPONIBLES	% USAGERS FEMMES	43
1500	75A	INFORMATION TÉLÉMATIQUE	% USAGERS HOMMES	61
1500	75A	INFORMATION TÉLÉMATIQUE	% USAGERS FEMMES	39
1500	75A	ASSISTANTS AUX STAGES (HOMMES)	NOMBRE	478
1500	75A	ASSISTANTS AUX STAGES (FEMMES)	NOMBRE	619
1500	75A	STAGES	NBRE. ENSEIGNANTS	52
1500	75A	STAGES	NBRE.ENSEIGNANTES	27
1500	75A	STAGES AU CENTRE DE TRAVAIL	NBRE. ÉLÈVE	95
1500	75A	STAGES AU CENTRE DE TRAVAIL	NBRE. ÉLÈVE	372
1500	75A	STAGES HORS DU CENTRE DE TRAVAIL	NBRE. ÉLÈVE	403
1500	75A	STAGES HORS DU CENTRE DE TRAVAIL	NBRE. ÉLÈVE	201
1500	75D	PROGRAMME FORMATION HÔTELLIÈRE	NBRE. ÉLÈVES	35
1500	75D	PROGRAMME FORMATION HÔTELLIÈRE	NBRE. ÉLÈVES	75

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1500	75D	PROJ DEVELOP.ÉTUDES	NBRE. BOURSIERS	3
1500	75D	PROJ DEVELOP.ÉTUDES	NBRE. BOURSIÈRES	3
1500	76A	FORMATION EN COMMERCE INTÉRIEUR (HOMMES)	NBRE. BOURSES	22
1500	76A	FORMATION EN COMMERCE INTÉRIEUR (FEMMES)	NBRE. BOURSES	18

4. AGRICULTURE ET PÊCHE

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1600	71A	INFORMATION PROMOTION QUALITÉ	ACTIVIT.PROM	50
1600	71D	JEUNES QUI S'INSTALLENT (FEMMES)	FEMMES	1,002
1600	71D	JEUNES QUI S'INSTALLENT (HOMMES)	HOMMES	2,000
1600	71D	AGRICULTRICES BENEF.PLAN AMÉLIO (FEMMES)	FEMMES	1,100
1600	71D	AGRICULTEURS BENEF PLAN AMELIO (HOMMES)	HOMMES	3,250
1600	71E	CONTRAT GERANTS ET ADMINIST (HOMMES)	HOMMES	75
1600	71E	CONTRATS GERANTES & ADMINIST (FEMMES)	FEMMES	23
1600	71G	AGRICULTEURS PRÉRETRAITÉS (HOMMES)	HOMMES	84
1600	71G	AGRICULTRICES PRÉRETRAITÉES (FEMMES)	FEMMES	19
1600	71H	DEMANDE AIDES PROGRAMMES DEVELOP. RURAL	HOMMES	350
1600	71H	DEMANDE AIDES PROGRAMMES DEVELOP. RURAL	FEMMES	270
1600	71H	BENEF.INDIV.AIDES PROG.DÉVELOP. RURAL	HOMMES	200
1600	71H	BENEF.INDIV.AIDES PROG.DÉVELOP. RURAL	FEMMES	170
1600	71H	GROUPES DR AVEC ASSOCIAT. FEMME.ASSEM.GEN	POURCENTAGE	65
1600	71H	EMPLOI CRÉE POUR PROG. DE DEV.RURAL	HOMMES	1,300
1600	71H	EMPLOI CRÉE POUR PROG. DE DEV.RURAL	FEMMES	1,250
1600	71H	EMPLOI JEUNE CRÉE AVEC PROG.DEV.RURAL	HOMMES	600
1600	71H	EMPLOI JEUNE CRÉE AVEC PROG.DEV.RURAL	FEMMES	580
1600	71H	EMPLOI CONSERVÉ AVEC PROG. DEV. RURAL	HOMMES	1,900

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1600	71H	EMPLOI CONSERVÉ AVEC PROG. DEV. RURAL	FEMMES	900
1600	71H	EMPLOI JEUNE CONSE. AVEC PROG. DEV. RURAL	HOMMES	570
1600	71H	EMPLOI JEUNE CONSE. AVEC PROG. DEV. RURAL	FEMMES	350
1600	71H	PROJETS INCORP. PERSPECTIVE GENRE	PROJETS	50
1600	71P	EMPLOI CRÉE INDUSTRIES (FEMMES)	HOMMES	50
1600	71P	EMPLOI CRÉE INDUSTRIES (HOMMES)	FEMMES	25
1600	71Q	BENEF. AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE	BÉNÉFICIAIRES	14
1600	71Q	BENEFICIAIRES AIDES AGRICOLES (HOMMES)	HOMMES	108
1600	71Q	BENEFICIAIRES PRODUCT. ECOLOG (HOMMES)	HOMMES	42
1600	71Q	BENEF. AGRICULTURE ECOLOGIQUE (FEMMES)	FEMMES	6
1600	71Q	BENEFICIAIRES AIDES AGRICOLES (FEMMES)	FEMMES	46
1600	71Q	BENEFICIAIRES PRODUCT. ECOLOG (FEMMES)	FEMMES	18

5. PROMOTION DE L'EMPLOI

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1400	11F	ASSITANTS AUX JOURNÉES DU CES (HOMMES)	NOMBRE	108
1400	11F	ASSISTANTS AUX JOURNÉES DU CES (FEMMES)	NOMBRE	92
1400	11F	PERSONNES RECEPT. PUBLICATIONS (HOMMES)	NOMBRE	1,748
1400	11F	PERSONNES RÉCEPT. PUBLICATIONS (FEMMES)	NOMBRE	2,796
1400	31L	FEMMES BÉNÉF. AIDES AUX ENTREPRISES	NOMBRE	750
1400	31L	HOMMES BÉNÉF. AIDES AUX ENTREPRISES	NOMBRE	1,250
1400	31L	BENEFICIAIRES AIDES PREV. PRÉRETRAITE	NOMBRE	50
1400	31L	BENEFICIAIRES AIDES PREV. PRÉRETRAITE	NOMBRE	150
1400	31M	ETUDES EN MATIÈRE DE GENRE	NOMBRE	2
1400	32H	DOSSIERS SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE GENRE	NOMBRE	12
1400	32H	PARTICIPANTS STAGES FORMATION (HOMMES)	NOMBRE	80

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE POUR 2008

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1400	32H	PARTICIPANTS STAGES FORMATION (FEMMES)	NOMBRE	80
1400	32H	RAPPORTS ET ÉTUDES EN MATIÈRE DE GENRE	NOMBRE	6
1400	32H	ÉQUIPES DE TRAVAIL (HOMMES)	NOMBRE	24
1400	32H	ÉQUIPES DE TRAVAIL (FEMMES)	NOMBRE	24
1400	32H	USAGERS SYST. INFORMATION (HOMMES)	NOMBRE	70
1400	32H	USAGERS SYST. INFORMATION (FEMMES)	NOMBRE	50
1431	32B	EMPLOIS CRÉES (HOMMES)	NBRE. EMPLOYÉS	4,000
1431	32B	EMPLOIS CRÉES (FEMMES)	NBRE.EMPLOYÉS	6,000
1431	32B	BENEF. ÉC. ATELIER COF ET T.E (HOMMES)	ÉTUDIANTS/TRAV	4,000
1431	32B	BENEF. ÉC. ATELIER COF ET T.E (FEMMES)	ÉTUDIANTS/TRAV	6,000
1431	32B	BENEFICIAIRES EC.EMPLOI & ATELIER MÉTIER	ÉTUDIANTS/TRAV	200
1431	32B	BENEFICIAIRES EC.EMPLOI & ATELIER MÉTIER	ÉTUDIANTS/TRAV	100
1431	32B	EXPERIENCE PROF.ACQUISE (HOMMES)	NOMBRE	1,500
1431	32B	EXPERIENCE PROF.ACQUISE (FEMMES)	NOMBRE	1,500
1431	32B	POSTES OCCUPÉS HANDICAPÉS (FEMMES)	NOMBRE	4,500
1431	32B	POSTES OCCUPÉS HANDICAPÉS (HOMMES)	NOMBRE	7,000
1431	32B	TRAVAIL. INDÉPENDANTS (HOMMES)	NOMBRE	3,000
1431	32B	TRAVAIL. INDÉPENDANTES (FEMMES)	NOMBRE	5,000
1431	32B	EMPLOI CRÉE CRÈCHES CENTRES TRAVAIL	NOMBRE	200
1431	32D	ÉTUDIANTS FORMÉS EN FORM. PROF.	NBRE. ÉTUDIANTS	28,250
1431	32D	ÉTUDIANTES FORMÉES EN FORMA.PROF.	NBRE. ÉTUDIANTES	40,500
1431	32D	ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS- PROGRAMME (HOMMES)	NBRE. ÉTUDIANTS	21,000
1431	32D	ÉTUDIANTES EMBAUCHÉS -PROGRAMME (FEMMES)	NBRE. ÉTUDIANTES	24,000
1431	32D	ÉTUDIANTS FORMÉS PAR TÉLÉFORMATION	NBRE. ÉTUDIANTS	900
1431	32D	ÉTUDIANTES FORMÉES PAR TÉLÉFORMATION	NBRE. ÉTUDIANTES	1,300
1431	32D	ÉTUDIANTS STAGE FORMATEUR DE FORMATEURS	NBRE. ÉTUDIANTS	2,430
1431	32D	ÉTUDIANTES STAGE FORMATEUR DE FORMATEURS	NBRE. ÉTUDIANTES	2,500

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1431	32D	ÉTUDIANTS INSÉRÉS (HOMMES)	NBRE. ÉTUDIANTS	3,400
1431	32D	ÉTUDIANTES INSÉRÉES (FEMMES)	NBRE. ÉTUDIANTES	6,775
1431	32I	NOMBRE CONTRATS ENREGISTRÉS (HOMMES)	NOMBRE	2,451,154
1431	32I	NOMBRE CONTRATS ENREGISTRÉS (FEMMES)	NOMBRE	1,807,042
1431	32I	DEMANDEURS DE POSTES PEU QUALIFIÉS (HOMMES)	NOMBRE	619,789
1431	32I	DEMANDEURS DE POSTES PEU QUALIFIÉS (FEMMES)	NOMBRE	673,065
1431	32I	ASSISTANCE AUX PERSONNES EN UTEDLT (HOMMES)	NOMBRE	20,048
1431	32I	ASSISTANCE AUX PERSONNES EN UTEDLT (FEMMES)	NOMBRE	27,251
1431	32I	PERSONNES QUI PARTICIPENT A IPI (HOMMES)	NOMBRE	62,000
1431	32I	PERSONNES QUI PARTICIPENT A IPI (FEMMES)	NOMBRE	93,000
1431	32I	PARTIC.PROG.INSERTION PROF (HOMMES)	NOMBRE	3,000
1431	32I	PARTIC.PROG.INSERTION PROF (FEMMES)	NOMBRE	4,500
1431	32I	PERSONNEL SYST. INTERMÉDIATION (HOMMES)	NOMBRE	620
1431	32I	PERSONNEL SYST. INTERMÉDIATION (FEMMES))	NOMBRE	942
1431	32I	PERSONNES USAGERS OU ORIENTATION (HOMMES)	NOMBRE	78,070
1431	32I	PERSONNES USAGERS OU ORIENTATION (FEMMES)	NOMBRE	132,930
1432	31O	PROGRAMMES EN MATIÈRE DE GENRE	NOMBRE	1

6. ENVIRONNEMENT

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
2100	44C	ACTION DE BÉNÉVOLAT ENVIRONNEMENTAL	BÉNÉV. HOMMES	1,089
2100	44C	ACTIONS DE BÉNÉVOLAT ENVIRONNEMENTAL	BÉNÉV. FEMMES	1,290
2100	44C	FORMATION EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE	BENEF. FEMMES	200
2100	44C	FORMATION EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE	BENEF. HOMMES	200
2100	44D	PERSONNEL EMPLOYÉ DANS LA GESTION	EMPLOYÉS	150
2100	44D	PERSONNEL EMPLOYÉ DANS LA GESTION	EMPLOYÉES	220

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE POUR 2008

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
2100	44E	PERSONNEL EMPLOYÉ PLAN INFOCA	EMPLOYÉES	201
2100	44E	PERSONNEL EMPLOYÉ PLAN INFOCA	EMPLOYÉS	3,659
2100	44E	CHASSEURS	AGRÉES	6,890
2100	44E	CHASSEURS	AGRÉES	465,200
2100	44E	PÊCHEURS	AGRÉES	9,790
2100	44E	PÊCHEURS	AGRÉES	170,080
2100	44E	SUBVENTIONS ET AIDES	BENEF. FEMMES	350
2100	44E	SUBVENTIONS ET AIDES	BENEF. HOMMES	720
2100	44E	GARDES CHASSE	AGRÉES	90
2100	44E	GARDES CHASSE	AGRÉES	3,740
2131	51C	AMÉLIORATION APPROVISIONN. EAU: HOMMES	POPUL. CONCERNÉE	644,119
2131	51C	AMÉLIOR.APPROVIS. EAU: FEMMES	POPUL. CONCERNÉE	658,882
2131	51D	DOSSIERS DU PERSONNEL	DOS. HOMMES	656
2131	51D	DOSSIERS DU PERSONNEL	DOS. FEMMES	144
2131	51E	POPULAT. BÉNÉF.AMÉLIORATION DE LA GESTION	HOMMES	319,900
2131	51E	POPULAT. BÉNÉF.AMÉLIORATION DE LA GESTION	FEMMES	307,500

7. ÉDUCATION

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1200	42J	BOURSES UNIVERSIT. STAGES ENTREPRISES	NBRE. BOURSIÈRES	730
1200	42J	BOURSES UNIVERSIT. STAGES ENTREPRISES	NBRE. BOURSIERS	670
1200	42J	ÉTUDIANTS INSCRITS PREMIER & SECOND CYCLES	NBRE. ÉTUDIANTS	97,609
1200	42J	ÉTUDIANTS INSCRITS PREMIER & SECOND CYCLES	NBRE. ÉTUDIANTES	117,454
1200	42J	ÉTUDIANTS NOUVEAUX INSCRITS. FEMMES	NBRE. ÉTUDIANTES	28,189
1200	42J	ÉTUDIANTS NOUVEAUX INSCRITS HOMMES	NBRE. ÉTUDIANTS	20,399
1200	42J	PERSONNEL ENSEIGNANT & CHERCHEURS EMBAUCHÉS	NBRE. FEMMES	2,942

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1200	42J	PERSONNEL ENSEIGNANT & CHERCHEURS EMBAUCHÉS	NBRE. HOMMES	5,285
1200	42J	ÉTUDIANTES INSCRITES TROISIÈME CYCLE	NBRE. ÉTUDIANTES	5,429
1200	42J	ÉTUDIANTS INSCRITS TROISIÈME CYCLE	NBRE. ÉTUDIANTS	5,322
1200	42J	PERSONNEL ENSEIGNANT & CHERCHEUR. FONCTIONNAIRE	NBRE. FEMMES	2,972
1200	42J	PERSONNEL ENSEIGNANT & CHERCHEUR. FONCTIONNAIRE	NBRE. HOMMES	6,473
1200	42J	PERSONNEL ADMINISTRATION ET SERVICES	NBRE. FEMMES	4,975
1200	42J	PERSONNEL ADMINISTRATION ET SERVICES	NBRE. HOMMES	3,039
1200	42J	PROFESSEURS AGRÉES. FEMMES	POURCENTAGE	18
1200	42J	MEMBRES D'ACADÉMIES ROYALES FEMMES	POURCENTAGE	10
1200	42J	MEMBRES DE CONSEILS SOCIAUX FEMMES	POURCENTAGE	25
1232	42K	ENSEIGNANT AGRÉÉS	ENSEIGNANTS	915
1232	42K	ENSEIGNANTES AGRÉÉES	ENSEIGNANTES	893
1232	42K	PROF. ÉVALUÉS (COMPLEMENT AUTONOMIQUE)	ENSEIGNANTS	316
1232	42K	PROF. ÉVALUÉES (COMPLEMENT AUTONOMIQUE)	ENSEIGNANTES	254
1232	42K	PRIMES A CARACTÈRE SCIENTIF. TECHNIQUE	ENSEIGNANTS	843
1232	42K	PRIMES À CARACTÈRE SCIENTIF. TECHNIQUE	ENSEIGNANTES	475
1800	31P	LIVRES DE TEXTE GRATUITS	NBRE. GARÇONS	458,009
1800	31P	LIVRES DE TEXTE GRATUITS	NBRE. FILLES	440,048
1800	31P	ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES	NBRE. CENTRES	1,799
1800	31P	COURS DU MATIN	NBRE. CENTRES	1,350
1800	31P	USAGERS COURS DU MATIN	NBRE. GARÇONS	225,580
1800	31P	USAGERS COURS DU MATIN	NBRE. FILLES	216,783
1800	31P	PLAN D'OUVERTURE DE CENTRES	NBRE. CENTRES	1,951
1800	31P	SERVICE DE CANTINE	NBRE. CENTRES	1,416
1800	31P	LANGUES ET JEUNESSE	NBRE. GARÇONS	2,000
1800	31P	LANGUES ET JEUNESSE	NBRE. FILLES	3,000

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE POUR 2008

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1800	42A	FORMALITÉS RAPPORTS IMPACT GÈNRE	NOMBRE	15
1800	42B	CONSEILLERS DE FORMATION	NBRE. CONSEILLERS	280
1800	42B	CONSEILLERS DE FORMATION	NBRE. CONSEILLÈRES	215
1800	42B	ACTIVITÉS DE FORMATION PLAN D'ÉGALITÉ	NBRE. ACTIVITÉS	391
1800	42B	ENSEIG. PARTICIPANT ACTIONS DE FORMATION	NBRE. ASSISTANTS	57,983
1800	42B	ENSEIGNANTES PARTICIPANT ACTIONS DE FORMAT	NBRE. ASSISTANTS	94,605
1800	42B	CENTRES AVEC ENSEIG. ASSIGNÉ MATI. GENRE.	NBRE. CENTRES	4,288
1800	42C	ÉLÈVES SCOLARISÉS ENSEIGN. PRÉSCOLAIRE	NBRE. GARÇONS	128,677
1800	42C	ÉLÈVES SCOLARISÉES ENSEIGN. PRÉSCOLAIRE	NBRE. FILLES	123,631
1800	42C	AUGMENTATION GRATUITE ÉLÈVES MATERNELLE	NBRE. GARÇONS	587
1800	42C	AUGMENTATION GRATUITE ÉLÈVES MATERNELLE	NBRE. FILLES	564
1800	42D	ÉLÈVES ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OBLIGATOIRE	NBRE. GARÇONS	196,013
1800	42D	ÉLÈVES ENSEIGNEMENT SECONDAIRE OBLIGATOIRE	NBRE. FILLES	188,327
1800	42D	ÉTUDIANTS CYCLES SUPÉRIEURS	NBRE. GARÇONS	16,292
1800	42D	ÉTUDIANTS CYCLES SUPÉRIEURS	NBRE. FILLES	16,688
1800	42D	ÉTUDIANTS CENTRES QUALITÉ ISO 9001:2000	NBRE. FILLES	19,915
1800	42D	ÉTUDIANTS CENTRES QUALITÉ ISO 9001:2000	NBRE. GARÇONS	20,236
1800	42E	ÉLÈVES ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	NBRE. GARÇONS	30,742
1800	42E	ÉLÈVES ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	NBRE. FILLES	17,466
1800	42E	ÉLÈVES ENSEIGN. À DOMICILE	NBRE. GARÇONS	85
1800	42E	ÉLÈVES ENSEIGN. À DOMICILE	NBRE. FILLES	68
1800	42F	PLAN ASSISTANCE ÉLÈVES IMMIGRÉS	NBRE. GARÇONS	44,631
1800	42F	PLAN ASSISTANCE ÉLÈVES IMMIGRÉES	NBRE. FILLES	44,631
1800	42F	ÉLÈVES PROGRAM. GARANTIE SOCIALE	NBRE. GARÇONS	4,383
1800	42F	ÉLÈVES PROGRAM. GARANTIE SOCIALE	NBRE. FILLES	2,159
1800	42F	TRANSPORT SCOLAIRE	NBRE. CIRCUITS	1,714
1800	42F	ÉCOLES FOYER ET RÉSIDENCES SCOLAIRES	NBRE. GARÇONS	3,091

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1800	42F	ÉCOLE FOYER ET RÉSIDENCES SCOLAIRES	NBRE. FILLES	3,091
1800	42G	ÉLÈVES FIB, FB & SECONDAIRES	NBRE. GARÇONS	25,451
1800	42G	ÉLÈVES FIB, FB & SECONDAIRE	NBRE. FILLES	76,353
1800	42G	ÉLÈVES PLANS ÉDUCATIFS	NBRE. GARÇONS	7,035
1800	42G	ÉLÈVES PLANS ÉDUCATIFS	NBRE. FILLES	21,106
1800	42G	ÉLÈVES ANGLAIS À DISTANCE	NBRE. GARÇONS	2,720
1800	42G	ÉLÈVES ANGLAIS À DISTANCE	NBRE. FILLES	4,916
1800	42H	ÉLÈVES ENSEIGN. RÉGIME SPÉCIAL	NBRE. GARÇONS	30,968
1800	42H	ÉLÈVES ENSEIGN. RÉGIME SPÉCIAL	NBRE. FILLES	46,452
1800	42H	ÉCOLES OFFICIELLES DE LANGUES	NBRE. GARÇONS	15,161
1800	42H	ÉCOLES OFFICIELLES DE LANGUES	NBRE. FILLES	29,316
1800	54C	PROJETS DE CO-ÉDUCATION	NBRE. CENTRES	659
1800	54C	ÉLÈVES CENTRES TIC	NBRE. GARÇONS	402,638
1800	54C	ÉLÈVES CENTRES TIC	NBRE. FILLES	412,419

8. SANTÉ

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1700	31P	POPULATION 6 À 15 ANS AVEC ASSUR. BUCCOD	NBRE. GARÇONS	378,460
1700	31P	POPULATION 6 À 15 ANS AVEC ASSUR. BUCCOD	NBRE. FILLES	365,558
1700	31P	PROFESIONNELS PRESTATION ASSIST. DENTAIRE	NBRE. HOMMES	561
1700	31P	PROFESIONNELS PRESTATION ASSIST. DENTAIRE	NBRE. FEMMES	427
1700	31P	ÉCOLIERS BENEFP. APPREND A SOURIRE	NBRE. GARÇONS	127,168
1700	31P	ÉCOLIERS BENEFP. APPREND À SOURIRE	NBRE. FILLES	122,832
1700	31P	BÉNÉF. PLAN ASSIST. ENFANT BAS ÂGE	NBRE. GARÇONS	2,500
1700	31P	BÉNÉF. PLAN ASSIST. ENFANT BAS ÂGE	NBRE. FILLES	2,585
1700	41A	STAGES DE FORMATION DU PERSONNEL	NOMBRE	52

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE POUR 2008

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1700	41A	STAGIAIRES FORMATION DU PERSONNEL	NBRE. ÉTUDIANTS	238
1700	41A	STAGIAIRES FORMATION DU PERSONNEL	NBRE. ÉTUDIANTES	480
1700	41A	DURÉE DE FORMATION DU PERSONNEL	HEURES/PERSON	90
1700	41A	DOSSIERS DU PERSONNEL	NBRE. HOMMES	700
1700	41A	DOSSIERS DU PERSONNEL	NBRE. FEMMES	1,100
1700	41C	ÉXEATS MÉDICAUX	NBRE. HOMMES	25,000
1700	41C	ÉXEATS MÉDICAUX	NBRE. FEMMES	28,000
1700	41C	HOSPITALISATIONS E.P. HÔPITAL.	NBRE. HOMMES	20,852
1700	41C	HOSPITALISATIONS E.P. HÔPITAL.	NBRE. FEMMES	27,497
1700	41C	INTERVENTIONS CHIRURGICALES E.P. HÔP.	NBRE. HOMMES	23,039
1700	41C	INTERVENTIONS CHIRURGICALES E.P. HÔP.	NBRE. FEMMES	27,055
1700	41C	CONSULTATIONS MÉDICALES E.P. HÔPITAL	NBRE. HOMMES	478,802
1700	41C	CONSULTATIONS MÉDICALES E.P. HÔPITAL	NBRE. FEMMES	605,448
1700	41C	URGENCES ASSIST. E.P. HOSPITALIÈRES	NBRE. HOMMES	359,378
1700	41C	URGENCES ASSIST. E.P. HOSPITALIÈRES	NBRE. FEMMES	362,229
1700	41D	COLONIES PROM.HABIT.SANTÉ DIABÉTIQUES	NBRE. GARÇONS	160
1700	41D	COLONIES PROM.HABIT.SANTÉ DIABÉTIQUES	NBRE. FILLES	185
1700	41D	ÉCOLIERS AU PROG,JE NE FUME PAS	NBRE. GARÇONS	17,050
1700	41D	ÉCOLIERS AU PROG,JE NE FUME PAS	NBRE. GARÇONS	15,500
1700	41J	CONTRÔLE DIRECT S/ASSURÉS EN CONGÉ. MALAD	ASSUR. HOMMES	37,200
1700	41J	CONTRÔLE DIRECT S/ASSURÉS EN CONNGÉ MALAD	ASSURE. FEMMES	70,490
1700	41J	CONTR. PERSON. GOUV.ANDAL.CONGE MAL	ASSUR. HOMMES	2,072
1700	41J	CONTRÔLE PERSONNEL GOUV.ANDA. EN C. MALAD	ASSUR. FEMMES	4,623
1700	41J	CONTRÔLE PERSON DU SSPA EN CONGÉ MALADIE	ASSUR. HOMMES	8,425
1700	41J	CONTRÔLE PERSON. DU SSPA EN CONGÉ MALADIE	ASSUR. FEMMES	25,275
1700	41K	PROFESIONNELS INSCRITS AU BPI	ASSUR. FEMMES	150
1700	41K	PROFESIONNELS INSCRITS AU BPI	ASSUR. HOMMES	150

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1700	41K	VISITES PORTAIL WEB SANTÉ.	ASSUR. FEMMES	5,000
1700	41K	VISITES PORTAIL WEB SANTÉ.	ASSUR. HOMMES	5,000
1700	41K	ROULEMENTS HOMMES S/ TOTAL DEMANDÉS	POURCENTAGE	100
1700	41K	ROULEMENTS FEMMES S/TOTAL DEMANDÉS	POURCENTAGE	100
1731	31P	FEMMES SUSCEPTIBLES ASSIST. À DOMICILE	FEMMES	676,636
1731	31P	HOMMES SUSCEPTIBLES ASSISTANCE À DOMICILE	HOMMES	502,276
1731	31P	PATIENTS EXAMINÉS À DOMICILE	FEMMES	103,619
1731	31P	PATIENTS EXAMINÉS À DOMICILE	HOMMES	75,035
1731	31P	AIDE-SOIGNANTES PERS.DEPENDANTES EXAMINÉES À DOMICILE	FEMMES	72,022
1731	31P	AIDE-SOIGNANTES PERS.DEPENDANTES EXAMINÉES À DOMICILE	HOMMES	14,752
1731	31P	AIDE-SOIGNANTES GRAND DÉPENDANTS SUSCPT. IDENTIFI	FEMMES	13,460
1731	31P	AIDE-SOIGNANTES GRANDS DÉPENDANTS. SUSCEPT. IDENTIFI	HOMMES	2,073
1731	31P	FILLES SUSCEPTI. ASSIST. SANTÉ MENTALE	FILLES	771,572
1731	31P	GARÇONS SUSCEPTI. ASSIST. SANTÉ MENTALE	GARÇONS	818,708
1731	31P	CONSULTAT.CENTRES SANTÉ MENTALE ENFANTS	FILLES	47,758
1731	31P	CONSULTAT.CENTRE SANTÉ MENTALE ENFANTS	GARÇONS	72,991
1731	31P	PLACES FEM HOSP-JOUR S. MENTAL ENFANTS	NOMBRE	101
1731	31P	PLACES MASC HOSP-JOUR S.MENTALE ENFANTS	NOMBRE	151
1731	31P	PATIENTS HOSPITALIS HD S.MENTALE ENFANTS	FILLES	618
1731	31P	PATIENTS HOSPITALISÉS HD S.MENTALE ENFANTS	GARÇONS	926
1731	41B	PARTICIPANTS ACTIVITES INTERNES	FEMMES	111,000
1731	41B	PARTICIPANTS ACTIVITÉS INTERNES	HOMMES	49,000
1731	41B	ASSISTANTS ACTIVITÉS EXTERNES FORMATION	FEMMES	14,000
1731	41B	ASSISTANTS ACTIVITÉS EXTERNES FORMATION	HOMMES	12,000
1731	41B	PROFESIONNELS FORMÉS PAR L'EASP	FEMMES	1,100
1731	41B	PROFESIONNELS FORMÉS PAR L'EASP	HOMMES	1,200
1731	41B	PROFESIONNELS FORMÉS COLLAB.AVEC IAVANTE	FEMMES	1,000

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1731	41B	PROFESIONNELS FORMÉS COLLAB.AVEC IAVANTE	HOMMES	800
1731	41B	MÉDE. INTERNES RÉSIDENTS EN FORMATION	FEMMES	2,400
1731	41B	MÉDE. INTERNES RÉSIDENTS EN FORMATION	HOMMES	1,300
1731	41B	SAGES-FEMMES EN FORMATION	FEMMES	75
1731	41B	SAGES-FEMMES EN FORMATION	HOMMES	5
1731	41C	CONSULTAT. MÉDECINE FAMILLE CENTRE SANIT.	MILLIERS FEM.	29,500
1731	41C	CONSULTAT. MÉDECINE FAMILLE CENTRE SANIT.	MILLIERS HOM.	20,500
1731	41C	CONSULTAT. MÉDECINE FAMILLE À DOMICILE	FEMMES	441,000
1731	41C	CONSULTAT. MÉDECINE FAMILLE À DOMICILE	HOMMES	259,000
1731	41C	CONSULTAT. DE PÉDIATRIE DANS CENTRE SANIT.	FILLES	3,733,600
1731	41C	CONSULTAT. DE PÉDIATRIE EN CENTRE SANIT.	GARÇONS	3,446,400
1731	41C	CONSULTAT. DE PÉDIATRIE A DOMICILE	FILLES	1,500
1731	41C	CONSULTAT. DE PÉDIATRIE A DOMICILE	GARÇONS	1,500
1731	41C	CONSULTAT. INFIRMERIE DANS CENTRE SANTI.	MILLIERS FEM.	13,917
1731	41C	CONSULTAT. INFIRMERIE EN CENTRE SANTI.	MILLIERS HOM.	10,078
1731	41C	CONSULTAT. INFIRMERIE À DOMICILE	FEMMES	1,980,000
1731	41C	CONSULTAT. INFIRMERIE À DOMICILE	HOMMES	1,020,000
1731	41C	URGENCES MEDICALES EN CENTRES SANIT	FEMMES	2,950,000
1731	41C	URGENCES MEDICALES EN CENTRES SANIT	HOMMES	2,050,000
1731	41E	DONS TOTAUX (SANG, PLASMA, PLAQ.)	FEMMES	128,737
1731	41E	DONS TOTAUX (SANG, PLASMA, PLAQ.)	HOMMES	139,465

9. SERVICES ET PRESTATIONS SOCIALES

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
0900	31H	PARTICIPANTS CONGRÈS (FEMMES)	NBRE.PARTICIP	800
0900	31H	PARTICIPANTS CONGRÈS (HOMMES)	NBRE.PARTICIP	300

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
0900	31H	PARTICIPANTS RÉUNIONS (FEMMES)	NBRE.PARTICIP	7
0900	31H	PARTICIPANTS RÉUNIONS (HOMMES)	NBRE.PARTICIP	7
0900	31H	ACTIONS DE FORMATION (FEMMES)	NBRE. ACTIVIT.	3
0900	31H	ACTIONS DE FORMATION (FEMMES)	NBRE. FORMATEUR	15
0900	31H	ACTIONS DE FORMATION (HOMMES)	NBRE. FORMATEUR	22
0900	31H	ASSOC REG. G. ENTIT VOLONT. DESTIN. FEMME	NUM.ASSOCIAT	18
0900	31H	PERSONNES VOLONT. INSC. REG.G.VOL. (FEMME)	NBRE. PERSON.	65,000
0900	31H	PERSONNES VOLONT. INSC. REG.G.VOL. (HOMME)	NBRE. PERSON.	60,000
0900	31H	DEGRÉ PARTI.FEM. EN STANDS, CONFE. MOUV FEMININ	NBRE.ACTION	3
0900	31J	PARTICIPANTS RÉUNIONS	NBRE. HOMMES	310
0900	31J	PARTICIPANTS RÉUNIONS	NBRE. FEMMES	266
0900	31J	ASSISTANTS ACTIVITÉS	NBRE. HOMMES	248
0900	31J	ASSISTANTS ACTIVITÉS	NBRE. FEMMES	248
0900	31J	SUBVENTIONS PROJET FEMME	NBRE. PROJET	18
1100	12C	DEMANDES AIDE ACTION SOCIALE HOMMES	NBRE. DEMANDES	26,534
1100	12C	DEMANDES AIDE ACTION SOCIALE FEMMES	NBRE. DEMANDES	49,035
1100	12C	BÉNÉFICIAIRES AVANCES HOMMES	NBRE. HOMMES	1,514
1100	12C	BÉNÉFICIAIRES AVANCES FEMMES	NBRE. FEMMES	2,714
1100	12C	BÉNÉFICIAIRES AIDE CRÛCHE HOMMES	NBRE. HOMMES	1,627
1100	12C	BÉNÉFICIAIRES AIDE CRÛCHE FEMMES	NBRE. FEMMES	3,519
1100	12C	BÉNÉFICIAIRES AIDE LOYERS HOMMES	NBRE. HOMMES	1,012
1100	12C	BÉNÉFICIAIRES AIDE LOYERS FEMMES	NBRE. FEMMES	1,644
1100	12C	BÉNÉFICIAIRES PREMIER LOGEMENT HOMMES	NBRE. HOMMES	369
1100	12C	BÉNÉFICIAIRES PREMIER LOGEMENT FEMMES	NBRE. FEMMES	543
1100	12C	BÉNÉFICIAIRES AIDE ÉTUDES HOMMES	NBRE. HOMMES	22,012
1100	12C	BÉNÉFICIAIRES AIDE ÉTUDES FEMMES	NBRE. FEMMES	40,615

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE POUR 2008

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1100	31N	MESURES SUR MOYEN OUVERT	NBRE.MESURES	9,000
1100	31N	MIN AYANT COMMIS INFRACTIONS HOMMES	NBRE. HOMMES	6,720
1100	31N	MIN. AYANT COMMIS INFRACTIONS FEMMES	NBRE. FEMMES	780
1100	31N	MIN. CENTRES INTER. SEMI-OUVERTS HOMMES	NBRE. HOMMES	817
1100	31N	MIN. CENTRES INTER. SEMI-OUVERTS FEMMES	NBRE. FEMMES	70
1100	31N	MIN. INFRACT.ACCEUIL. MESURES MOY. OUVERT	NBRE. HOMMES	6,720
1100	31N	MIN. INFRACT.ACCEUIL. MESURES MOY. OUVERT	NBRE. FEMMES	780
1100	31N	MIN. CENTRES INTERNEMEN. FERMÉ HOMMES	NBRE. HOMMES	95
1100	31N	MIN. CENTRES INTERNEMEN. FERMÉ FEMMES	NBRE. FEMMES	5
1100	31N	MINEURS EN CENTRES THÉRAPEUT. HOMMES	NBRE. HOMMES	38
1100	31N	MINEURS EN CENTRES THÉRAPEUT. FEMMES	NBRE. FEMMES	4
1100	31N	PERSON.EMPLOYÉ EN CENTR.EDUC.M.HOMMES	NBRE. HOMMES	387
1100	31N	PERSON.EMPLOYÉ EN CENTR.EDUC.M.FEMMES	NBRE. FEMMES	92
1100	31N	PROF.STAGIAIRES FORMA. REFORM. MIN. HOMMES	NBRE. HOMMES	110
1100	31N	PROF.STAGIAIRES FORMA. REFORM. MIN. FEMMES	NBRE. FEMMES	260
1100	31N	PROFESIONNELS REFORM. MINEURS HOMMES	NBRE. HOMMES	196
1100	31N	PROFESIONNELS REFORM. MINEURS FEMMES	NBRE. FEMMES	274
1100	31N	POPUL.POTENT.AFECTAT.MED.OUVERT. HOMMES	NBRE. HOMMES	6,900
1100	31N	POPUL.POTENT.AFECTAT.MED.OUVERT. FEMMES	NBRE. FEMMES	940
1300	31P	ADÉQUAT. FONCTION. BASE DE VIE HOMMES	NBRE. DEMANDEURS	2,560
1300	31P	ADÉQUAT. FONCTION. BASE DE VIE FEMMES	NBRE. DEMANDEURS	3,840
1400	44J	SÉJOURS TRAVAILLEURS ET FAM. (HOMMES)	NOMBRE	121,546
1400	44J	SÉJOURS TRAVAILLEURS ET FAM. (FEMMES)	NOMBRE	182,574
1400	44J	NOMBRE DE RETRAITÉS (HOMMES)	NOMBRE	19,000
1400	44J	NOMBRE DE RETRAITÉES (FEMMES)	NOMBRE	44,000
1400	44J	HANDICAPÉS (HOMMES)	NOMBRE	11,350

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1400	44J	HANDICAPÉES (FEMMES)	NOMBRE	14,250
1900	31A	FORMATION & PERFECTIONNEMENT PERSONNEL	NBRE. ÉTUDIANTES	1,772
1900	31A	FORMATION & PERFECTIONNEMENT PERSONNEL	NBRE.ÉTUDIANTS	1,772
1900	31B	APPELS AU TEL. INFORMATION	APPELS. FEM	950
1900	31B	APPELS AU TÉL. INFORMATION	APPELS. HOM	300
1900	31B	ÉLÈVES PARTICIPANTS PROG. PRÉVENTION	NBRE. ÉTUDIANTS	68,000
1900	31B	ÉLÈVES PARTICIPANTS PROG. PRÉVENTION	NBRE. ÉTUDIANTES	69,000
1900	31B	ADMISSIONS ÀU TRAITEMENT	NBRE. HOMMES	14,000
1900	31B	ADMISSIONS ÀU TRAITEMENT	NBRE. FEMMES	3,075
1900	31B	PATIENTS PROGRAMMES MÉTHADONES	NBRE. HOMMES	13,500
1900	31B	PATIENTS PROGRAMMES MÉTHADONE	NBRE. FEMMES	2,100
1900	31B	PATIENTS INTERNEMENT	NBRE. HOMMES	2,050
1900	31B	PATIENTS INTERNEMENT	NBRE. FEMMES	300
1900	31B	USAGERS RÉSEAU ARTISANS	NBRE. HOMMES	330
1900	31B	USAGERS RÉSEAU ARTISANS	NBRE. FEMMES	100
1900	31B	CONTRATS PROG. INCORPORATION ARCHIMÈDE	NBRE. HOMMES	150
1900	31B	CONTRAOS PROG. INCORPORATION ARCHIMÈDE	NBRE. FEMMES	45
1900	31C	PLACES RÉSIDENC. AGRÉÉES	FEMMES	789
1900	31C	PLACES RÉSIDENC. AGRÉÉES	HOMMES	1,184
1900	31C	PLACES EN CENTRES OCCUPAT. AGRÉÉS	FEMMES	155
1900	31C	PLACES EN CENTRES OCCUPAT. AGRÉÉS	HOMMES	282
1900	31C	PATIENTS CENTRES EXAMEN. ORIENT	FEMMES	40,500
1900	31C	PATIENTS CENTRES EXAMENS. ORIENT	HOMMES	35,200
1900	31C	AIDES INDIVIDUELLES ACCORDÉES	FEMMES	1,650
1900	31C	AIDES INDIVIDUELLES ACCORDÉES	HOMMES	1,650
1900	31C	STAGES DE FORMATION	FEMMES	630

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE POUR 2008

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1900	31C	STAGES DE FORMATION	HOMMES	270
1900	31D	NBRE. BÉNÉFICIAIRES AIDES INDIVIDUELLES	FEMMES	2,163
1900	31D	NBRE. BÉNÉFICIAIRES AIDES INDIVIDUELLES	HOMMES	1,442
1900	31D	NBRE. BÉNÉFICIAIRES PROGRAM. TOURISME SOCIAL	FEMMES	7,500
1900	31D	NBRE. BÉNÉFICIAIRES PROGRAM. TOURISME SOCIAL	HOMMES	5,000
1900	31D	NBRE. PARTICIPANTS PROG. UNIVERSITAIRES	FEMMES	5,649
1900	31D	NBRE. PARTICIPANTS PROG. UNIVERSITAIRES	HOMMES	1,901
1900	31D	NBRE. BÉNÉFIC PLACE CENTRE. PROPRE RÉ.S.	FEMMES	1,955
1900	31D	NBRE. BÉNÉFIC PLACE CENTRE. PROPRE RÉ.S.	HOMMES	838
1900	31D	NBRE. BÉNÉFIC. PLACE CENTRE RES. AGRÉÉ	FEMMES	2,690
1900	31D	NBRE. BÉNÉFIC. PLACE CENTRE RES. AGRÉÉ	HOMMES	1,153
1900	31D	NBRE. BÉNÉFIC. PLACE EXCLUSION SOCIALE	FEMMES	250
1900	31D	NBRE. BÉNÉFIC. PLACE EXCLUSION SOCIALE	HOMMES	250
1900	31D	NBRE. NOUVEAUX TITULAIRES CARTE. J-65	FEMMES	38,500
1900	31D	NBRE. NOUVEAUX TITULAIRES CARTE. J-65	HOMMES	31,500
1900	31D	NBRE. USAGERS SERVICE ANDALOU TÉLÉASSIST	FEMMES	60,750
1900	31D	NBRE. USAGERS SERVICE ANDALOU TÉLÉASSIST	HOMMES	14,250
1900	31D	NBRE. BONIFICAT. TRANSPORT INTERURBAIN	NBRE. VOYAG. FEM	3,740,000
1900	31D	NBRE. BONIFICAT. TRANSPORT INTERURBAIN	NBRE. VOYAG. HOM	3,060,000
1900	31D	NBRE. BONIFICATION PRODUITS OPTIQUES	FEMMES	12,320
1900	31D	NBRE. BONIFICATION PRODUITS OPTIQUES	HOMMES	10,080
1900	31D	NBRE. BÉNÉFICI. PROG. ORIENT. JURIDI	FEMMES	990
1900	31D	NBRE. BÉNÉFICI. PROG. ORIENT. JURIDI	HOMMES	810
1900	31E	MINEURS ASSIST. PAR ÉQUIP. TRAIT. FAM	FILLES	4,350
1900	31E	MINEURS ASSIST. PAR ÉQUIP. TRAIT. FAM.	GARÇONS	4,200
1900	31E	MINEURS ASSIST. ÉQUIP. PROGR. DIF. SOCIAL	FILLES	1,100
1900	31E	MINEURS ASSIST. ÉQUIP. PROGR. DIF. SOCIAL	GARÇONS	1,200

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1900	31E	NOUVEAUX ACCEUILS FAMIL	FILLES	299
1900	31E	NOUVEAUX ACCEUILS FAMIL	GARÇONS	338
1900	31E	MINEURS EN ACCEUIL FAMIL	FILLES	2,488
1900	31E	MINEURS EN ACCEUIL FAMIL	GARÇONS	2,804
1900	31E	MINEUR ÉTRANGER. NON ACCOMP.ASSIST.	FILLES	100
1900	31E	MINEUR ÉTRANGER. NON ACCOMP.ASSIST.	GARÇONS	3,250
1900	31E	JEUNES POST-TUTELLE ASSIST.	FILLES	450
1900	31E	JEUNES POST-TUTELLE ASSIST.	GARÇONS	900
1900	31E	ADOPTIONS NATIONALES CONSTITUÉES	FILLES	99
1900	31E	ADOPTIONS NATIONALES CONSTITUÉES	GARÇONS	111
1900	31E	ADOPTIONS INTERNATIONALES EN COURS	FILLES	950
1900	31E	ADOPTIONS INTERNATIONALES EN COURS	GARÇONS	450
1900	31E	MINEURS ASSIST. EN C.P.P. ENFANCE	FILLES	5,405
1900	31E	MINEURS ASSIST. EN C.P.P. ENFANCE	GARÇONS	5,745
1900	31G	PLAN CONC.SS.COMUN. DISTRIB.CTA CC.LL	NOMBRE	78
1900	31G	AIDES C.S.S. CONST. REFOR. ÉQUIPEM.	NOMBRE	35
1900	31G	ACTIVIT. INTÉRÊS SOCIAL AIDES A CATEG. NEC.SPECIALES	NOMBRE	140
1900	31G	AIDES FAVORISANT NON DISCRIM. SEXE CATE. NEC. SPECIALES	AIDES	14
1900	31G	NBRE. USAGERS SERVICES SOCIAUX COMMUNAUT.	NOMBRE	302,261
1900	31G	AIDES ASSOCIA. GITANES ANDALOUSES	AIDES	100
1900	31G	AIDES FAVORIS. NON DISCRI. SEX COMMUN. GITANE	AIDES	13
1900	31G	AIDES.ASSOC. ÉMIGRÉS RENTRÉS	AIDES	12
1900	31G	AIDES FAVORIS. NON DISCRIMIN. SEXE FEMMES IMMI.	AIDES	15
1900	31G	OCTROI AIDES INDIV.RETOUR ÉMIGRÉ	AIDES	134
1900	31G	AIDES A ENTIT. PRIVÉES ZONES BESOIN.TRANSF.SOCIAL	AIDES	174
1900	31G	CONVENTIONS AVEC E.P POUR ZONES BESOIN.TRANSF.SOCIAL		29

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE POUR 2008

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1900	31G	AIDES FAVORIS. NON DISCRIM. SEXE. ZONES BESOIN. SOCIAL	AIDES	21
1900	31G	NBRE.TRAVAILLEURS S.S. COMMUNAUTAIRES	NOMBRE	7,172
1900	31G	NBRE. USAGERSS SERV. UNIFI. RENV. EMPLOI	NOMBRE	5,470
1900	31G	NBRE.ACTION. INSERT. SOCIOPROF. FEMMES	NOMBRE	3,511
1900	31H	AIDES BÉNÉVOL. SOCIAL A ENTITÉS PRIVÉES	AIDES	247
1900	31H	AIDES BÉNÉVOL.SOCIAL AVEC UNIVERSIT.ANDALOU.	AIDES	10
1900	31H	ACTION. SENSIBIL.VALEUR NON DISCRIM. SEXE	NOMBRE	14
1900	31P	PLACES DE JOUR PERS. HANDICAP.	FEMMES	922
1900	31P	PLACES DE JOUR PERS. HANDICAP.	HOMMES	1,383
1900	31P	PLACES C.OCCUPAT. PERS.HANDICAP.	FEMMES	2,317
1900	31P	PLACES C.OCCUPAT. PERS.HANDICAP.	HOMMES	3,475
1900	31P	SERVICE CANTINE BONIFIC.	FEMMES	54,600
1900	31P	SERVICE CANTINE BONIFIC.	HOMMES	23,400
1900	31P	PLACES AGRÉÉES POUR PERSO. HANDICAP.	FEMMES	680
1900	31P	PLACES AGRÉÉES POUR PERSO. HANDICAP.	HOMMES	1,019
1900	31P	PLACES CONCERT. CENTRE. SOCIOÉDUCATIFS	NOMBRE	37,694
1900	31P	P. CONCERT. NOUVEAUX. CENTR. SOCIOÉDUCT.	NOMBRE	15,000
1900	31P	AIDES NAISSANCE MULTIPLE	GARÇONS	1,768
1900	31P	AIDES NAISSANCE MULTIPLE	FILLES	1,632
1900	31P	PLACES DE JOUR PERS. ÂGÉES	FEMMES	2,500
1900	31P	PLACES DE JOUR PERS. ÂGÉES	HOMMES	1,070
1900	31P	PLACES PROG. SOULAG. FAMILIAL ÂGÉES	FEMMES	351
1900	31P	PLACES PROG. SOULAG. FAMILIAL PERS. ÂGÉES	HOMMES	151
1900	31P	PLACES CONCERT. PERS. ÂGÉES	FEMMES	2,900
1900	31P	PLACES CONCERT. PERS. ÂGÉES	HOMMES	1,252
1900	31P	PLACES SOULAG. FAMILIAL PERS. HANDIP.	FEMMES	96
1900	31P	PLACES SOULAG. FAMILIAL PERS. HANDIP.	HOMMES	144

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1900	31P	SÉJOURS WEEK-END	FEMMES	700
1900	31P	SÉJOURS WEEK-END	HOMMES	300
1900	31P	AIDES NAISSANCE TROISIEME ENFANT	GARÇONS	1,144
1900	31P	AIDES NAISSANCE TROISIEME ENFANT	FILLES	1,056
1900	31R	PLACES RÉSIDENC	FEMMES	5,936
1900	31R	PLACES RÉSIDENC	HOMMES	4,064
1900	31R	PLACES UNITÉS DE JOUR	FEMMES	1,505
1900	31R	PLACES UNITÉS DE JOUR	HOMMES	1,183
1900	31R	USAGERS AIDE À DOMICILE	FEMMES	2,197
1900	31R	USAGERS AIDE À DOMICILE	HOMMES	1,798
1900	31R	US. PRESTATIONS ECON. LIÉES	FEMMES	7,000
1900	31R	US. PRESTATIONS ECON. LIÉES	HOMMES	5,500
1900	31R	US. PRESTATIONS ECON.AIDES-SOIGNANTES FAM.	FEMMES	7,000
1900	31R	US. PRESTATIONS ECON.AIDES-SOIGNANTES FAM.	HOMMES	5,500
1900	31R	RENFORT PERSON POUR S.S.COMMUNAUTAIRE	HOMMES	216
1900	31R	RENFORT PERSON POUR S.S.COMMUNAUTAIRE	FEMMES	324
1900	31R	CENTRES DE NUIT	FEMMES	112
1900	31R	CENTRES NUI	HOMMES	88
1900	31R	PRESTATIONS POUR ASSIST. PERSONNELLE	FEMMES	280
1900	31R	PRESTATIONS POUR ASSIST. PERSONNELLE	HOMMES	220
1900	32E	TOTAL BÉNÉFICIAIRES R.M.I.	UNIT.FAMILIAL	18,320
1900	32E	FEMMES AVEC CHARG FAMIL. BÉNÉF. IMS (DU TOTAL DE BENEF.)	FEMMES	14,047
1931	32G	SERV.CENTRES D'ACC. FEM.VICT VIOLENCE	FEMMES	2,300
1931	32G	PARTIC. PROG. ASSIST. PSYCH.VICT.VIO	NBRE. PARTICIP.	4,200
1931	32G	APPELS TÉL.INFORMATION	NBRE. APPEL.FEM.	15,000
1931	32G	APPELS TÉL.INFORMATION	NBRE. APPEL.HOM.	2,000

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE POUR 2008

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1931	32G	SUB.VA INSTITUT.POUR ASSIST. FEM. IMMIGRÉE	NBRE. BÉNÉFIC.	2,000
1931	32G	SERVICE DE SOUTIEN A ENTREPRISES DE FEMMES	FEMMES	2,500
1931	32G	UNITÉS D'EMPLOI POUR FEMMES	FEMMES	25,000
1931	32G	FORMATION EN NOUVELLES TECHNOLOGIES	NBRE.ÉTUDIANTES	4,000
1931	32G	CONSULTAT.SERV. DÉFENSE LÉGALE PROFES.	NBRE. CONSULTAT.	1,500
1931	32G	FORMATION TECHNOL A ASSOCIAT. FEMMES	NBRE. FEMMES	2,000
1931	32G	FORMATION EN GENRE A ASSOCIAT. FEMME	NBRE. FEMMES	1,200
1931	32G	PLAINTES OBSERV. PUBLI. SEXISTE	NBRE. PLAINTES	300
1931	32G	FORMAT A PERSON.ADMINISTR. EN MATIÈRE DE GENRE	NBRE. FEMMES	180
1931	32G	FORMAT A PERSON.ADMINISTR. EN MATIÈRE DE GENRE	NBRE. HOMMES	70
1931	32G	SERVICES D'ORIENT.A FEM. UNIVESIT.	NBRE. FEMMES	350
1932	32F	BÉNÉF. SUBV.ORGANISM. JEUNES (HOMMES)	NOMBRE	3,000
1932	32F	BÉNÉF. SUBV.ORGANISM. JEUNES (FEMMES)	NOMBRE	2,000
1932	32F	MEMBRES ORGA. JEUN. RECENSÉS (HOMMES)	NOMBRE	59,650
1932	32F	MEMBRES ORGA. JEUN. RECENSÉS (FEMMES)	NOMBRE	48,775
1932	32F	CONSUL. TÉL.INFOR.SEXUEL,JEUN/HOM.	NOMBRE	5,250
1932	32F	CONSUL. TÉL.INFOR.SEXUEL,JEUN/FEM.	NOMBRE	6,325
1932	32F	JEUN. PARTICI. CRÉATION CULTU/HOMMES	NOMBRE	913
1932	32F	JEUN. PARTICI. CRÉATION CULTU/FEMMES	NOMBRE	307
1932	32F	BENEF.SUBVENT. ORGANIS. LOCAUX (HOMMES)	NOMBRE	5,000
1932	32F	BENEF.SUBVENT. ORGANIS. LOCAUX (FEMMES)	NOMBRE	3,000
1932	32F	PARTI.FORMAT. LOISIRS. EDUC. VALEUR ASOC/HOM.	NOMBRE	1,175
1932	32F	PARTI.FORMAT. LOISIRS EDUC. VALEUR ASOC/FEM.	NOMBRE	2,650
1932	32F	PARTI. PROG."LANGUE ET JEUNNESSE/HOM.	NOMBRE	2,600
1932	32F	PARTI. PROG."LANGUE ET JEUNNESSE/FEM.	NOMBRE	3,000
1932	32F	USAGERS DE LA CARTE JEUNE (HOMMES)	NOMBRE	50,108

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1932	32F	USAGERS DE LA CARTE JEUNE (FEMMES)	NOMBRE	61,244
3400	31F	PERS. ÂGÉES MALADES HANDICAP. HOMMES	NOMBRE	1,800
3400	31F	PERS. ÂGÉES MALADES HANDICAP. FEMMES	NOMBRE	9,200
3400	31F	BÉNÉF.AIDE SUP.LISMI FAS HOMMES	NOMBRE	2,900
3400	31F	BÉNÉF.AIDE SUP.LISMI FAS FEMMES	NOMBRE	16,100
3400	31F	BÉNÉF.AIDE SUP.O.P.N. C.HOMMES	NOMBRE	16,800
3400	31F	BÉNÉF.AIDE SUP.O.P.N.C.FEMMES	NOMBRE	95,200

10. CULTURE ET SPORT

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1500	46B	RENCONTRES SPORTIVES SCOLAIRES	NBRE. FILLES PAR	180
1500	46B	RENCONTRES SPORTIVES SCOLAIRES	NBRE. GARÇONS PAR	180
1500	46B	SPORT UNIVERSI. CHAMPLAND.	NBRE.PAR.FEM.	525
1500	46B	SPORT UNIVERSI. CHAMPLAND.	NBRE.PAR.MASC.	830
1500	46B	SPORT FÉDÉRÉ LICENCES POUR HOMMES	NBRE. LIC.MASC.	393,000
1500	46B	SPORT FÉDÉRÉ LICENCES POUR FEMMES	NBRE. LIC.FEM.	77,600
1500	46B	PAE. (PLAN ANDALOU D'ENTRAINEMENT)	NBRE. FEMMES	205
1500	46B	PAE. (PLAN ANDALOU D'ENTRAINEMENT)	NBRE. HOMMES	415
1500	46B	SPORTIFS DE HAUT NIVEAU FÉMININ.	NBRE. FEMMES	120
1500	46B	SPORTIFS DE HAUT NIVEAU MASCUL.	NBRE. HOMMES	265
1500	46B	SPORT. HAUT NIVEAU PROGR. ÉLITE BOURSES MASC	NBRE. SPORT. MASC	40
1500	46B	SPORT. HAUT NIVEAU PROGR. ÉLITE BOURSES FEM.	NBRE. SPORT. FEM	10
1500	46B	SPORT HAUT NIVEAU. PROG. SAUT. BOURS. MASC.	NBRE. SPORT. MASC	100
1500	46B	SPORT HAUT NIVEAU PROG. SAUT. BOURSE. FÉM.	NBRE. SPORT. FEM	25
1500	46B	SPORT HAUT NIVEAU STAR CLUB MASCUL.	NBRE. CLUBS M.	49
1500	46B	SPORT HAUT NIVEAU STAR CLUB FÉMI.	NBRE. CLUBS F.	44

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE DE L'AVANT-PROJET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ANDALOUSIE POUR 2008

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1500	46C	PERSONNEL BOURSIER FÉMININ	NBRE.	5
1500	46C	PERSONNEL BOURSIER MASCULIN	NBRE.	4
1500	46C	PRIX DÉCERNÉS AU PERSONEL FÉMININ	NBRE.	4
1500	46C	PRIX DÉCERNÉS AU PERSONNEL MASCULIN	NBRE.	4
2000	45A	EFFECTIF DE PERSONNEL	NBRE. HOMMES	780
2000	45A	EFFECTIFS DE PERSONNEL	NBRE. FEMMES	980
2000	45A	DEMANDES INSCRIPT. REG. PROP. INTEL. HOM.	NOMBRE	2,867
2000	45A	DEMANDES INSCRIPT. REGIS. PROP. INTEL. FEM	NOMBRE	1,911
2000	45A	DÉCISIONS INSCRIPT. REG. PROP. INTEL. HOM.	NOMBRE	2,437
2000	45A	DÉCISIONS INSCRIPT. REG. PROP. INTEL. FEM.	NOMBRE	1,624
2000	45B	VISITEURS SITES	NBRE. HOMMES	13,000
2000	45B	VISITEURS SITES	NBRE. FEMMES	11,000
2000	45B	BOURSES DE FORMATION	NBRE. HOMMES	4
2000	45B	BOURSES DE FORMATION	NBRE. FEMMES	5
2000	45B	ÉLÈVES PROG. FORMAT. (STAGES ET MASTERS)	NBRE. ÉTUDIANTS	268
2000	45B	ÉLÈVES PROG. FORMAT. (STAGES ET MASTERS)	NBRE. ÉTUDIANTES	460
2000	45C	ÉTUDIANTS INSCRITS STAGES ET ATELIERS	NOMBRE	322
2000	45C	ÉTUDIANTS INSCRITS STAGES ET ATELIERS	NOMBRE	323
2000	45C	BOURSE PERFECTI & POURSUITE ÉTUDES	NBRE. HOMMES	25
2000	45C	BOURSES PERFECTI. & POURSUITE ÉTUDES	NBRE. FEMMES	26
2000	45C	AIDES AU TISSU ASSOCIATIF	NBRE. HOMMES	75
2000	45C	AIDES AU TISSU ASSOCIATIF	NBRE. FEMMES	10
2000	45C	SOUTIEN AU SECTEUR PRIVE PRODUC. ' & TOURNÉE	NBRE. HOMMES	12
2000	45C	SOUTIEN AU SECTEUR PRIVE PRODUC. ' & TOURNÉE	NBRE. FEMMES	13
2000	45C	COMMISSION CONSEIL PROGRAM. SPECTAC.	MEMBRES H	7
2000	45C	COMMISSION CONSEIL PROGRAM. SPECTAC	MEMBRES F	6

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
2000	45D	ATELIERS DE FORMATION	NBRE. HOMMES	20
2000	45D	ATELIERS DE FORMATION	NBRE. FEMMES	20
2000	45D	CATALOG. PROGRAM. DOMUS	NBRE. HOMMES	7
2000	45D	CATALOG. PROGRAM. DOMUS	NBRE. FEMMES	12
2000	45D	MASTER MUSÉOLOGIE	NBRE. HOMMES	20
2000	45D	MASTER MUSÉOLOGIE	NBRE. FEMMES	20
2000	45D	AIDES AUX ARTISTES	BÉNÉF. HOM.	70
2000	45D	AIDES AUX ARTISTES	BÉNÉF. FEM.	60
2000	45E	USAGERS DE SERV. INFORMAT. & DOCUMENT.	NBRE. HOMMES	1,915
2000	45E	USAGERS DE SERV. INFORMAT. & DOCUMENT.	NBRE. FEMMES	1,794
2000	45H	AIDES À LA RECHERCHE MUSICALE	NBRE. HOMMES	10
2000	45H	AIDES À LA RECHERCHE MUSICALE	NBRE. FEMMES	8
2000	45H	USAGERS RÉSEAU BIBLIOTH. ANDALOUSIE	NBRE. HOMMES	360,000
2000	45H	USAGERS RÉSEAU BIBLIOTH. ANDALOUSIE	NBRE. FEMMES	400,000
2000	45H	PRÊTS MATÉRIELS BIBLIOTH. ANDALOUSIE.	NBRE. HOMMES	1,100,000
2000	45H	PRÊTS MATÉRIELS RÉSEAU BIBLIOTH. ANDALOUSIE	NBRE. FEMMES	900,000
2000	45H	USAGERS DU C.DE DOC. MUSICALE D'ANDAL	NBRE. HOMMES	2,500
2000	45H	USAGERS DU C.DE DOC. MUSICALE D'ANDAL	NBRE. FEMMES	1,200
2000	45H	AIDES AUX PROJETS. RECHERCHE. CINÉMA.	NBRE. HOMMES	6
2000	45H	AIDES AUX PROJETS. RECHERCHE. CINÉMA.	NBRE. FEMMES	3
2000	45I	INFRAST. CORPOR. (RES, EQUIP., LOGICIEL)	NBRE. USAGERS H.	780
2000	45I	INFRAST. CORPOR. (RES, EQUIP., LOGICIEL)	NBRE. USAGERS F.	980
2000	45I	SERVICE DE GESTION & ENTRETIEN SYST.	NBRE. HOMMES	57
2000	45I	SERVICE DE GESTION & ENTRETIEN SYST.	NBRE. FEMMES	12
2031	45F	ÉLARGISSEMENT ET CAPTATION RESSOUR. HUM.	NBRE. PERSON.	15
2031	45F	ÉTUDES VISITEURS PERSPECTIVE GENRE	NOMBRE	2
2032	45G	PARTICIPATION & ORGANIS. EXPOS. POUR FEMARTISTES	NBRE. EXPO	2

II. LOGEMENT ET URBANISME

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1300	43A	RÉAMENAG. PARC PUBLIC RESID. HOMMES	NBRE. BÉNÉF.	5,148
1300	43A	RÉAMÉNAG. PARC PUBLIC RESID. FEMMES	NBRE. BÉNÉF.	1,452
1300	43A	RÉAMÉNAGEMENT RÉGIONAL HOMMES	NBRE. DEMANDEURS	4,590
1300	43A	RÉAMÉNAGEMENT RÉGIONAL FEMMES	NBRE. DEMANDEUSES	3,910
1300	43A	AIDES LOYER, JEUNES, PERSONNES ÂGÉES, VICT. HOMMES	NBRE. DEMANDEURS	900
1300	43A	AIDES LOYER, JEUNES, PERSONNES ÂGÉES, VICT. FEMMES	NBRE. DEMANDEUSES	900
1300	43A	RÉAMÉNAGEMENT ARCHITECT. DIRECT.TRAVAUX	% FEMMES	33
1300	43B	DIREC.TRAVAUX & PROJETS ESPACES PUBLICS	NBRE. HOMMES	10
1300	43B	DIREC.TRAVAUX & PROJETS ESPACES PUBLICS	NBRE. FEMMES	8

12. JUSTICE, SÉCURITÉ ET PROTECTION CIVILE

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
0900	22B	EMPLOI CRÉE RÉSEAU URGENCES (FEMMES)	NBRE. EMPLOIS	22
0900	22B	EMPLOI CRÉE RÉSEAU URGENCES (HOMMES)	NBRE. EMPLOIS	15
0900	22B	EMPLOI CDI RÉSEAU URGENCES (FEMMES)	NBRE. EMPLOIS	178
0900	22B	EMPLOI CDI RÉSEAU URGENCES (HOMMES)	NBRE. EMPLOIS	94
1100	14A	DEM. CERTIFI. DIG. REGISTR. S.C	NBRE. DEMANDES	737
1100	14A	DEMANDEURS CERTIF. DIG REGISTRE SC	NBRE. HOMMES	397
1100	14A	DEMANDEURS CERTIF. DIG REGISTRE SC	NBRE. FEMMES	340
1100	14B	CAS ASSIST. INSTAL. SAVA NBRE. FEMMES	NBRE. CAS	8,866
1100	14B	CAS ASSIST. INSTAL. SAVA NBRE. HOMMES	NBRE. CAS	1,373
1100	14B	DESIG.AVOCATS & AVOUÉS D'OFFICE	NBRE.PERSON	242,000
1100	14B	JUSTICE GRATUIT AVOCAT ASSIT. DÉTENUS	NBRE. ASSIST.	92,000
1100	14B	STAGES JUGES, MAGISTR.VIOLENCE DE GENRE	NBRE. STAGES	1

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
1100	14B	EXPOSANTS STAGES HOMMES	NBRE. EXPOSANTS	4
1100	14B	EXPOSANTS STAGES FEMMES	NBRE. EXPOSANTS	4
1100	14B	INDEMNITÉS EXPRES. & DÉDOMMAGEMENTS	NBRE. BÉNÉF. FEM.	96
1100	14B	INDEMNITÉS EXPRES. & DÉDOMMAGEMENTS	NBRE. BÉNÉF. HOM.	99

14. ACTION EXTÉRIEURE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
0100	82A	BOURSES ACCORDÉES FEMMES	NOMBRE	3
0100	82A	BOURSES ACCORDÉES HOMMES	NOMBRE	3
0100	82A	FEMMES /100 ÉLÈVES STAGES FINANÇ	NOMBRE	50
0100	82A	FEMMES/10 PROF. STAGES FINANÇ	NOMBRE	4
0100	82B	PROJETS POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ	NOMBRE	45
0100	82B	BOURSES DE FORMATION EN COOPÉRATION	NOMBRE	4
0100	82B	FEMMES BÉNÉF. DIRECTES DE BOURSES	NOMBRE	2
0100	82B	PROGRAM. OPÉRAT. APPROUVÉS AVEC PERSP. GENRE	NOMBRE	6

18. AUTRES POLITIQUES

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
0100	11A	QUESTIONS ÉCRITES PAR DES FEMMES	NOMBRE	1,000
0100	12D	PRIX DE JOURNALISME (HOMMES)	NBRE. PROF. PARTIC	70
0100	12D	PRIX DE JOURNALISME (FEMMES)	NBRE. PROF. PARTIC	50
1000	61A	ÉTUDIANTES STAGES DE FORMATION & PERFECT.	NBRE. ÉTUDIANTES	1,500
1000	61A	ÉTUDIANTS STAGES DE FORMATION & PERFECT.	NBRE. ÉTUDIANTS	1,100
1000	61H	CONTRIBUABLES ASSISTÉS IN SITU	POURCENTAGE	52
1100	12A	USAGERS TÉL. & C. ÉLECTRONIQUE HOMMES	NBRE. HOMMES	35,074

Section	Programme	Dénomination indicateur	Incidence	Effectif
I100	I2A	USAGERS TÉL. & C. ÉLECTRONIQUE FEMMES	NBRE. FEMMES	56,804
I100	I2A	ASSITANTS.ACTIONS DE FORMATION HOMMES	NBRE. HOMMES	336
I100	I2A	ASSITANTES ACTIONS DE FORMATION FEMMES	NBRE. FEMMES	224
I100	I2A	INCOMPATIBILITÉS	NBRE DOSSIERS	2,000
I131	I2B	PARTICIPANTS ACTIVITÉS & STAGES HOMMES	NBRE. PARTICIPANT	8,770
I131	I2B	PARTICIPANTES ACTIVITÉS & STAGES FEMMES	NBRE. PARTICIPANT	10,720
I131	I2B	DEMANDES EXAMEN ACCÈS FONCTION PUBLI HOM	NBRE. DEMANDES	30,400
I131	I2B	DEMANDES EXAMEN ACCÈS FONCTION PUBLI. FEM.	NBRE. DEMANDES	45,600
I131	I2B	PARTICIPANTS ACTIVITÉS FORMAT.HOMOLOG. HOM.	NBRE. PARTICIPANT	6,064
I131	I2B	PARTICIPANTS ACTIVITÉS FORMAT.HOMOLOG. FEM.	NBRE. PARTICIPANT	7,411
I131	I2B	DEMANDES BOURSES ÉTUDES, PRIX, BOURSES HOM.	NBRE. DEMANDES	6
I131	I2B	DEMANDES BOURSES ÉTUDES, PRIX, BOURSES FEM.	NBRE. DEMANDES	24

ANNEXE 2

PERSONNEL DU CONSEIL DE L'ANDALOUSIE PAR CATEGORIES

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU CONSEIL DE L'ANDALOUSIE. SEPTEMBRE 2007

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Hauts fonctionnaires	124	71	195
Délégué(e)s Département	58	43	101
Personnel Fonctionnaire	11.490	12.788	24.278
A	2.710	2.174	4.884
AB	2.174	1.229	3.403
B	711	949	1.660
BC	970	725	1.695
C	1.215	1.273	2.488
CD	1.776	3.106	4.882
D	1.804	3.243	5.047
DE	3	1	4
E	127	88	215
Personnel Employé	8.331	14.778	23.109
I	478	677	1.155
II	605	1.584	2.189
III	2.063	3.304	5.367
IV	1.411	1.771	3.182
V	3.774	7.442	11.216
TOTAL	20.003	27.680	47.683

PERSONNEL ENSEIGNANT DU CONSEIL DE L'ANDALOUSIE. SEPTEMBRE 2007

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Personnel Fonctionnaire	36.728	54.831	91.559
A	19.705	18.535	38.240
AB	233	256	489
B	16.790	36.040	52.830
BC			
C			
CD			
D			
DE			
E			
Personnel Employé	357	427	784
I	149	109	258
II	208	318	526
III			
IV			
V			
TOTAL	37.085	55.258	92.343

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DE JUSTICE DU CONSEIL DE L'ANDALOUSIE. SEPTEMBRE 2007

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Personnel Fonctionnaire	2.728	4.174	6.902
A	85	92	177
AB			
B	884	1.182	2.066
BC			
C	1.061	2.138	3.199
CD			
D	698	762	1.460
DE			
E			
Personnel Employé			
I			
II			
III			
IV			
V			
TOTAL	2.728	4.174	6.902

PERSONNEL SANITAIRE DU CONSEIL DE L'ANDALOUSIE. SEPTEMBRE 2007

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Personnel Fonctionnaire	29.310	54.546	83.856
A	12.247	8.761	21.008
AB	145	222	367
B	6.815	17.606	24.421
BC			
C	1.495	4.674	6.169
CD	144	201	345
D	4.848	17.928	22.776
DE			
E	3.616	5.154	8.770
Personnel Employé			
I			
II			
III			
IV			
V			
TOTAL	29.310	54.546	83.856

TOTAL DE PERSONNEL DU CONSEIL DE L'ANDALOUSIE. SEPTEMBRE 2007

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Hauts Fonctionnaires	124	71	195
Délégué(e)s Département	58	43	101
Personnel Fonctionnaire	80.256	126.339	206.595
A	34.747	29.562	64.309
AB	2.552	1.707	4.259
B	25.200	55.777	80.977
BC	970	725	1.695
C	3.771	8.085	11.856
CD	1.920	3.307	5.227
D	7.350	21.933	29.283
DE	3	1	4
E	3.743	5.242	8.985
Personnel Employé	8.688	15.205	23.893
I	627	786	1.413
II	813	1.902	2.715
III	2.063	3.304	5.367
IV	1.411	1.771	3.182
V	3.774	7.442	11.216
TOTAL	89.126	141.658	230.784

